
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08167963 5

REVUE

RÉTROSPECTIVE.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME I.

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Ce, RUE DE SEINE, 14.

REVUE
RÉTROSPECTIVE,

OU

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE,

CONTENANT

DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS AUTHENTIQUES INÉDITS ET ORIGINAUX,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE PROPREMENT DITE,
A LA BIOGRAPHIE,
A L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS.

Il n'y a de nouveau que ce qui a vieilli.
CHAUCER.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME I.

PARIS,

RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, N° 16.

1838.


ASTOR LIBRARY
OCT
5
1886
NEW YORK

HENRI IV ET LA LIGUE.

M. DE SCHOMBERG AU ROI DE NAVARRE (1).

Sire,

Il y a long-temps que je ne reçus un plus grand contentement que celui que j'ai reçu, recevant la lettre que Votre Majesté m'a daigné écrire par Loménie, pleine de confiance envers votre plus fidèle serviteur, qui, par inclination naturelle et par obligation, vous a voué une très humble et très fidèle servitude jusques au tombeau, et qui a l'ame si passionnée pour votre service, qu'il ne désire rien tant que de vous voir arriver au comble de toute grandeur et prospérité dont il vous répute très digne, pour les uniques et incomparables perfections qu'il reconnaît en vous. Il s'est donc fort réjoui de voir les prudentes et généreuses considérations dont votre lettre est pleine sur le cours des affaires d'aujourd'hui, lequel, à la vérité, mérite bien que Votre Majesté y pense et repense souvent; car la conséquence en sera grande. Pour vous donner donc sujet, Sire, d'en discourir là-dessus, je vous dirai que Salcède est toujours prisonnier, que l'on réserve pour parler au Roi, qui le veut ouïr; mais ce devrait être après lui avoir fait donner force gehenne, autrement ce méchant paillard fera un tour de son métier; car, sans doute, il veut, ce dit-on, mettre en jeu beaucoup de choses contre Son Altesse et Votre Majesté, qui ne le vit, je crois, jamais. Il a été un peu

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits. Fonds Dupuy. Vol. 194.

resserré, à cause qu'il y a eu quelque apparence qu'on le voulait faire échapper, et de moi j'en ai toujours crainte. L'on parle de le renvoyer après à Son Altesse lorsqu'il aura parlé au Roi. Tous ceux qui le connaissent le décrient pour un monstre de toute méchanceté. L'on attend le Roi dans peu de jours, de retour de son voyage des bains. Il a passé à Notre-Dame-des-Eaux, et toutefois j'ai vu des lettres de lui, qu'il écrit se porter fort bien : l'on verra, dans peu de jours, ce qui en sera. Son Altesse est toujours à Anvers, ayant mis des garnisons par les villes principales pour se mettre sur la défensive cette année, et je crois que son armée de France ne passera pour cet hiver de delà, mais amusera les ennemis sur la frontière, afin qu'ils ne puissent assiéger aucune place cet hiver, et que leur grande armée se consume par la nécessité des vivres dont on leur a défendu la traite de France, qui les incommoderait extrêmement si les défenses étaient mieux observées qu'elles ne sont ordinairement en France.

Le maréchal de Biron y va pour commander sous l'autorité de M. le Prince Dauphin, lequel sera contraint aussi, par la mort de M. de Montpensier, de se retirer bientôt chez lui. Le bonhomme est mort de regret du gouvernement de Bretagne, duquel je crois que le Roi disposera librement maintenant à M. de Mercœur, attendu le bas âge du prince de Dombes, lequel toutefois en était en possession ; mais le Roi peut tout.

L'on commence à vouloir traiter en cette cour le mariage de M. le Prince Dauphin avec une des filles de M. de Lorraine, s'il ne veut plutôt épouser madame de Vaudemont ; mais lui a toujours plus d'inclination à votre volonté qu'à toute autre, et, depuis la mort de son père, en a parlé fort dignement ; de façon, Sire, que, si vous voulez retenir ce prince à votre dévotion, il serait fort à propos que vous donnassiez charge à M. de Constans, qui est ici, d'aller trouver ledit Prince, et que vous lui envoyiez lettres pour le consoler de la mort de feu M. son père, lui offrant beaucoup d'amitié et d'honnêtetés, et le conseillant, pour le bien de sa maison, de se vouloir allier à quelque femme affectionnée au bien des siens, et Constans fera bien le reste : mais, en ceci,

il faudrait prévenir de bonne heure les menées contraires; car, avec l'inclination qu'il y a, votre conseil lui servirait de beaucoup; vous obligerez, Sire, votre belle tante, laquelle j'ai toujours reconnue très affectionnée à votre service, et, pour avoir un fils qui est de la maison, sera toujours engagée de volonté à en désirer la grandeur. Elle ne vous écrira point pour cette fois, n'étant pas avertie.

Quant à votre vraie amie, je crains qu'elle coure quelque étrange fortune; car M. d'Épernon, qui est assez violent en ses passions, lui veut un mal de mort, et, pour être son ami, j'ai été enveloppé en ces brouilleries. Ce sera un grand dommage s'ils lui font recevoir quelque signalé déplaisir, car c'est une très vertueuse et honnête fille et fort votre servante : le ciel lui veuille être bien favorable. Elle s'était rangée du côté de M. de Joyeuse, qui ne l'a guère supportée en son adversité, et il est allé en Avignon voir son père avec M. Bouchage, son frère, cependant que M. d'Épernon était venu de deçà voir ses dames. Le Roi passera son hiver, ce dit-on, à Saint-Germain-en-Laye, où la Reine, mère du Roi, ne fait plus scrupule d'aller, puisque la demeure en plaît au Roi.

L'on ne parle plus de la grossesse de la reine votre femme, aussi crois-je qu'elle ne l'est plus. Ce fût été un grand avantage pour Votre Majesté, si ce fût été un fils qu'elle eût fait.

On dit ici que Son Altesse a engrossé une femme en Anvers, que l'on garde soigneusement. — L'on ne parle plus, pour cet hiver, de faire d'armée pour Portugal, mais à ce printemps-ci; force gens en demandent la charge à l'envi, et la raison et le bien de cet État voudraient qu'à la fin l'on prît une belle résolution de s'opposer à la grandeur du Roi d'Espagne, qui, peu à peu, deviendra insupportable. J'eusse bien désiré que l'on eût plus favorisé et embrassé nos desseins; mais de moi, jusqu'à ce que l'on vienne à lever du tout ce masque, je ne crois pas que l'on vous permette de rien entreprendre : mais votre dessein ne laisse d'être fort louable et de vous apporter beaucoup d'honneur et de réputation par la France, et, puisque Son Altesse a persévéré sept ans en ses desseins avant qu'il ait été favorisé du Roi,

Votre Majesté peut bien espérer que le temps lui pourra apporter quelque chose de mieux.

L'on a toujours espérance de votre venue à la cour, laquelle aussi est de grande considération; et je voudrais aussi vous y voir aussi heureux et content comme je désirerais. Ce fût été un bon appui pour Votre Majesté, si le mariage de Savoie se fût pu faire, lequel on désire fort ici pour la princesse de Lorraine. Aussi crois-je qu'il se résoudra bientôt de se marier, s'il ne veut faire trop de plaisir à ses successeurs : mais je sais de fort bon lieu que son affection incline fort à madame la princesse votre sœur (1), et qu'il en a une peinture dans son cabinet, qu'il aime et regarde fort ; aussi ne crois-je point de parti plus vôtre pour lui, car je ne crois pas que celle d'Espagne soit pour lui, et cette-ci de deçà est fort pour.

Voilà tout ce que je sais digne de Votre Majesté, laquelle je supplie très humblement me vouloir toujours conserver au nombre de ses très humbles et très obéissans serviteurs, et de vouloir brûler mes lettres après les avoir lues, de crainte qu'elles ne tombent en autres mains ; car, en ce siècle plein de soupçon et de violence, il faut tout craindre.

Je suis et serai jusqu'au tombeau votre plus fidèle, en quelque part du monde que je sois, comme les effets vous feront paraître, étant honoré de vos commandements.

Je me remets à MM. de Chassincourt et de Constans à vous écrire le reste.

Je ne veux oublier de dire à Votre Majesté qu'en ce qui concerne les Guisardes, vous alliez bride en main avec le Traignet, car il est du tout à eux. Du reste, il est bon compagnon, et vous saurez de lui fort le cours de marche, car il n'ignore rien.

(1) Catherine, depuis duchesse de Bar.

M. DE GRILLON A DU HAILLAN (1).

Monsieur du Haillan, mon cher ami, encore que je n'eusse pas dessigné d'écrire en Touraine plus tôt que je n'eusse vu le Roi, si est-ce que, trouvant cette occasion, je ne l'ai voulu laisser couler sans vous faire savoir de mes nouvelles. Depuis que nous départîmes avec regret, je m'en allai voir la reine à Chenonceau, qui me retint si long-temps, qu'elle me fit prendre un mauvais logis au Monty où le capitaine ne m'offrit ni aide ni retraite en son château. Cela me fit tenir en cervelle toute la nuit, qui me fit être au point du jour à Blois où je ne fis que repaître, et vins coucher à Vendôme où faut que je vous die que je trompai un huguenot nouveau (M. de Sansy) qui est assez fin, et lui fis accroire que le plus beau et plus sûr chemin était Nojen (*Nogent*) où était monseigneur le comte que nous allâmes voir, qui nous fit très bonne chère, et le lendemain M. de Sansy s'en va à Chartres avec ses Suisses et la plupart de la bonne compagnie. Je demeurai fort seul, m'amusant à faire bonne chère deux jours, et donnai le loisir aux ennemis d'entreprendre sur nous qui nous cuydèrent faire du mal et mirent les dames et nos bagages en grande alarme; mais nous les défendîmes l'épée à la main et les fîmes fuir. Nous fûmes un peu en alarme le soir; mais le lendemain nous prîmes le droit chemin de Chartres, cuydant assurément trouver rencontre, fort résolus de nous battre ce peu que nous étions pour la défense des dames qui étaient fort résolues avec nous; elles nous donnaient du courage et du bonheur. Enfin nous arrivâmes à Chartres huit jours après le partement de Tours, sains et gaillards, sans avoir rien égaré du troupeau, où à l'arrivée, tout à cheval, inopinément je vis monseigneur le cardinal à la fenêtre de sa maison : je mis soudain pied à terre pour lui faire la révérence. Je le trouvai à l'issue du conseil où tous ces mes-

(1) Bibliothèque du Roi. Section des manuscrits. Fonds Béthune, n° 8878, p. 37.

sieurs étaient. Nous fîmes et reçûmes beaucoup d'embrassemens et révérences, et entre autres de votre grand et ancien ami M. le chancelier qui me parla tant de vous par plusieurs fois, encore depuis chez lui, faisant bonne chère. Comme j'eus été six jours m'y ennuyant déjà, je monte à cheval et vins en deux cavalcades ici où je trouvai M. d'O et M. de Vit qui me conseillèrent d'attendre d'assurées nouvelles du Roi, à quoi je me résous aisément, ayant quelques affaires pour moi et mes amis à Paris. Cependant M. d'O s'en va à Senlis quatre jours après mon arrivée. Encore faut-il que je vous conte une plaisante aventure qui nous arriva à une lieue et demie près de Saint-Denis, près de Colombe et d'Asnière. La nuit, M. de Vit, qui se trouva renforcé des compagnies de son général, voulut aller braver ceux de Paris et donna jusque dans les portes, leur ôta toutes les vaches qu'il trouva dans les Prés-aux-Clercs et les amena à sa garnison. A son retour, sur les neuf à dix heures, nous rencontrâmes vingt-deux ou vingt-trois cavaliers bien montés et bien armés qui viennent droit à nous, le pistolet et l'épée en la main, avec un trompette qui faisait plus de rumeur. Cela troubla un peu la compagnie de Grillon qui pensait déjà être du tout en sûreté, et avions mandé faire nos logis, et la plupart du troupeau égaré. Toutefois il fallait boire le calice. Nous fîmes fort bonne mine, allâmes à la charge à eux et eux à nous, et fûmes si près à nous battre que, s'il se fût tiré un coup de pistolet ou donné un coup d'épée mal à propos, il fût mort vingt hommes à la rencontre inopinée; mais Dieu ne le permit: nous nous reconnûmes amis; les écharpes blanches furent reconnues et (*espace en blanc dans l'original*) nous parlâmes; le nom de Grillon et les paroles accommodèrent le tout fort aisément. Ils allèrent loger à Colombe et nous à Saint-Denis; mais encore faut-il rire des fuyards, car la plupart des valets s'en allèrent à vau-l'eau, et quelques passagers désarmés.

Depuis il ne nous était rien arrivé de digne vous être mandé que hier au matin sur les dix heures; je me trouvais un peu mal et avais pris une fort grosse et vilaine médecine. M. de Vit m'était venu voir et demeura assez long-temps en ma chambre

où je voulais dîner en privé avec M. Parent, et lui et un autre; mais il me pria lui permettre avant dîner de lui laisser voir un peu sa fortification où il faisait travailler. Il monte à cheval et s'y en va. Comme il fut hors la ville, il voit de ses yeux emmener quelques vâches que quelques cavaliers emmènent : l'alarme se donne; voilà force gens de cheval et de pied de sortir à la folle, et les ennemis se retirent avec leur butin. Mais le gouverneur ne pouvait souffrir cela, et les bravait et leur disait pouilles, et les assurait qu'ils ne le mèneraient pas loin, comme ils ne firent, encore qu'ils eussent à mille ou douze cents pas un gros de cavalerie et sept à huit cents mousquetaires ou piquiers que arquebusiers, le plus beau et le meilleur de Paris, les Espagnols, Italiens et Bourguignons ou Vallons, et peu ou point de Français : il les faisait fort bon voir. Mais le sort porta que ledit sieur de Vit, qui ne pouvait souffrir cette braverie, tout désarmé, se mêle parmi huit ou neuf cavaliers l'épée en la main, frappant à droite et à gauche, qui en tua et estropia; mais le malheur voulut qu'il fut frappé de trois grands coups d'épée sur la tête, une estoccade au bras qui entra un peu dans le corps et une autre à la main, de sorte qu'il se trouva maltraité avant que les siens y pussent arriver, qui faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour l'approcher; mais les uns étaient à pied et les autres mal montés et partis tard : si ne s'en allèrent-ils pas sans y laisser deux des plus honnêtes hommes qu'ils eussent, un bon capitaine et un autre lieutenant de cavalerie, force chevaux tués et force blessés qui sont allés mourir à Paris. Cependant tout ce qui était de meilleur dans la garnison y courait comme au feu, et je vous assure qu'il toucha aux ennemis s'en retourner à Paris plus vite qu'ils n'étaient venus, toutefois en bel ordre et ensemble. Et comme cela se fesait, j'étais tout plein mal, le cœur m'affadissait; il se faisait tard, je voulais dîner, et comme j'étais prêt à me mettre à table, voilà un laquais qui me vint dire que M. de Vit était fort blessé et qu'il s'en venait à cheval au logis où j'accours soudain avec ma robe de nuit que je quitte, et vais au-devant de lui à trente pas de son logis où j'étais faisant fort bonne

chère à ses dépens. Comme je le vois en cet état, cela me déplut et fâcha infiniment, vous le croirez aisément, l'aimant et l'honorant comme je fais de longue main, comme vous le savez. Mais je ne lui voulus faire paraître et fis hâter des chirurgiens pour le faire panser : il me dit soudain qu'il était en peine et qu'il doutait ayant tant trouvé de gens de pied en tête et de gens de cheval qui accouraient à l'alarme, trop braves et volontaires et leur chef si fort blessé. Je le prie de ne penser qu'à se guérir, je le laisse en bonnes mains. Je trouve un de mes bidets à la porte du logis, j'accours à la porte de la ville; je trouve en tête le capitaine Mansan, brave et gentil capitaine de sa nourriture, qui est encore fort blessé et de plusieurs coups, frère à feu Mons, Gascon que pouvez avoir bien connu parmi les gardes, qui mourut et vécut fort bravement en Gascogne. Je le prie s'arrêter à la porte et empêcher que plus rien en sortît. Il en était temps, et me sembla nécessaire de l'ordonner ainsi. Comme je fus à la première chapelle, je trouve un gros d'infanterie qui courait après les ennemis. Je les arrête encore; à la seconde chapelle, j'en trouve encore davantage, je les fais rallier et se mettre en bataille; je passe outre et allai jusque près du village de La Chapelle où je trouvai notre cavalerie et infanterie; je dis les capitaines, car la plupart étaient montés à cheval, voyant n'y pouvoir aller assez vite à pied et les maîtres-de-camp messeigneurs de Beuf et Beaurogier; ledit sieur de Beuf eut son cheval tué, et je vous assure que le chef et tous les piétons et force honnêtes gens sont répréhensibles d'être allés trop vite, trop bravement, et trop loin de la courtine; car, si l'ennemi eût eu par hasard un secours de cavalerie qui pouvait être arrivé la nuit sans que l'on en eût eu nouvelles, à la vérité la garnison de Saint-Denis, je dis le plus beau et le meilleur, eût couru grand hasard. Je vous dirai bien aussi que cette honnête troupe m'assura que si je fusse pu arriver un peu plus tôt, qu'ils avaient laissé couler une occasion de tailler en pièce une partie de toute cette infanterie étrangère; et si la cavalerie n'eût fui, elle eût été en grand hasard. Je voulais tenter, s'il y aurait encore du temps assez, mais ils s'étaient retirés

trop vite avec leur chef, monseigneur de Belin. Comme je vis qu'il ne se pouvait rien mieux faire, je ramène tout le monde au logis, faisant retirer les morts pour leur donner sépulture ou les rendre aux ennemis qui les envoyèrent quérir, mutinés que l'on en avait tué quelqu'un désarmé et rendu, à ce qu'ils disaient : mais c'était quelque soldat étranger qui avait trop de regret à la blessure de son chef.

Et voilà comme la journée d'hier se passa. Je dépêchai soudain à M. d'O; je parlai aux maîtres-de-camp et à tous les capitaines de gens de pied et de cheval, qui m'offrirent tous plus d'honneur et de reconnaissance que je n'en désirais ni voulais. Je laisse toutes les choses comme elles étaient; je les assure de la guérison de notre blessé, et les assurai que le général serait bientôt là, qui y mettrait l'ordre qui y serait nécessaire : cependant que, s'il fallait combattre ou mettre ordre à quelque chose nécessaire, que je le ferais, et voilà comme se passa la journée d'hier à la vérité; et parce que plusieurs en parlent diversement et douteront de la vie de M. de Vit, et peut-être son frère, qui est avec M. le comte d'Auvergne, que je désirerais bien, à la vérité, qu'il sût l'état de son frère; car je vous puis assurer qu'il n'en aura que le mal; et, si j'étais en sa place, dans huit jours je sortirais aussi bien que je fis avec ma grosse médecine; mais il en aura pour quinze jours. Je ne partirai d'ici que je ne le voie bien guéri ou M. d'O arrivé, et puis je suivrai mon chemin vers le Roi, où qu'il soit; mais que nous ayons un peu rempli la bourse. Je n'ai que regret que vous nous ayez abandonnés; que ce ne soit point d'affection, car, de mon côté, je ne vous manquerai jamais de fidèle volonté de vous servir et honorer comme je vous ai promis. Conservez-moi donc toujours en vos bonnes grâces, et je prierai Dieu vous donner en tout heur et prospérité ce que désirez.

Votre très affectionné ami,

LOUIS DE GRILLON.

A Saint-Denis, ce 1er d'octobre. — En hâte.

MÉMOIRE SUR LA RÉDUCTION DE PARIS A L'OBÉISSANCE DE HENRI IV (1).

Le lundi, vingt-unième jour de mars, le Roi étant à Senlis, où Sa Majesté était allée deux jours auparavant pour ne donner occasion de soupçon à messieurs de Paris, Sadite Majesté fut avertie par monseigneur de Saint-Luc (qui était demeuré à Saint-Denis pour faire les préparatifs de l'entreprise) qu'il était temps qu'elle s'avançât; et pour cette occasion les forces de Sa Majesté vinrent loger aux villages des environs de Saint-Denis, en la vallée de Montmorency et Dammartin; et pour couvrir l'entreprise l'on fit courir le bruit que les Espagnols qui sont à Beauvais voulaient passer, avec des bateaux qu'ils faisaient porter, la rivière d'Oise à l'Ile-Adam, pour aller à Paris. Quant à Sa Majesté, elle se rendit le soir à Saint-Denis; et, dès qu'elle fut arrivée, ce fut de dresser l'ordre pour la marche des forces; et soudain MM. de Saint-Luc et baron de Salagnac commencèrent à les faire avancer; et, bien que la nuit fût fort obscure et pluvieuse, si est-ce que l'ordre y fut tellement gardé, que M. de Saint-Luc, qui menait le premier gros qui était suivi des autres gros, arriva par derrière les Tuileries devant la porte Neuve, environ sur les quatre heures du matin, où il fit faire quelque halte aux troupes, attendant que l'on eût reconnu la porte où il y avait envoyé un capitaine; mais, étant retourné sans avoir parlé à personne, il y alla lui-même, et, sur le mot qu'il donna, sortit le capitaine Forces, sergent-major de la ville, qui vint parler à lui, et après furent abattus les ponts; et lors monseigneur le maréchal de Brissac vint avec un flambeau pour voir M. de Saint-Luc au visage. Soudain ledit sieur de Saint-Luc fit avancer deux troupes de cinquante hommes chacune, commandées par deux capitaines qui se logèrent, l'un à droite, l'autre à gauche, dans la ville, et fit garder la porte par M. de

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits. Fonds Béthune, nº 8778, p. 129.

Favas, qui avait commandement du Roi de se loger au-dessus d'icelle avec cent arquebusiers.

Après cela, ledit sieur de Saint-Luc marcha avec son gros, composé de quatre cents hommes de la garnison de Saint-Denis, commandés par M. de Vicq, de la compagnie de M. de Saussy, et de la compagnie de gens de cheval du sieur de Marsilly, qui avaient tous mis pied à terre; et, tournant à la rue Saint-Thomas-du-Louvre, s'arrêta à la Croix-du-Tiroir, où il fit halte. Après cela, le gros de MM. de Belin et d'Humières, composé des troupes qui étaient venues de Creil et du Pont-Saint-Maixence, commandées par le sieur de Saint-Angel, avec le sieur de Rollet et sa troupe, et marchèrent au pont Saint-Michel et Petit-Châtelet; et, ayant donné avis à M. de Saint-Luc qu'ils étaient faibles, leur fut envoyé le régiment du sieur de Marin pour renfort, lequel régiment était de la garnison de Paris.

Le troisième gros, que menaient MM. d'O et baron de Salagnac, où étaient MM. de Bellengreville et de Trigny avec leur compagnie, tourna sur les remparts pour aller gagner la porte Saint-Honoré, que le Roi leur commanda de garder; le gros de M. le maréchal de Matignon, qui avait avec lui M. le comte de Tongny, son fils, deux cents Suisses de Heyd, le régiment de la garde, la cavalerie et infanterie de Senlis, les sieurs de Boudeville, de Harancour et Adouville, entra par après, et devait faire halte en la place aux Moutons, devant son logis. Mais, voyant que M. de Saint-Luc était à la Croix-du-Tiroir, il s'avança pour le soutenir, s'il en était besoin, laissant un gros sous l'arche devant Saint-Thomas-du-Louvre. M. Le Grand, avec la compagnie de chevau-légers du Roi et celle des Acres, fit faire halte devant la porte du Louvre, du côté de l'Échelle-Saint-Germain. M. le comte de Saint-Pol, la cornette du Roi, les compagnies de Chartres, celle de Mansan, que commandait le marquis de Cœuvre, entra puis après, et le Roi, qui s'avança devant ledit gros, fut reçu par le prévôt des marchands et les échevins, ayant avec eux tous les archers de la ville. Le dernier gros, que menait M. le maréchal de Retz avec les Suisses et le régiment de Champagne, entra. Puis après M. de Vittry, avec ce qu'il avait

amené de Meaux, entra par la porte Saint-Denis, qui lui fut ouverte par M. Langlois, l'un des échevins de la ville. Il fit garder la porte par des gens de pied qu'il logea au-dessus, et alla mettre ses gens en bataille au bastion Saint-Martin.

Au même temps que ces forces étaient par les portes ci-dessus, les forces de Melun et de Corbeil vinrent descendre par la rivière dans l'Arsenal, où ils furent reçus par M. de La Chevallière. M. de Saint-Luc, qui était à la Croix-du-Tiroir, ne trouva autres gens de guerre de la ville que le capitaine Cugy avec cent hommes, et quelques autres moindres troupes de vingt-cinq et de cinquante Espagnols, qui venaient pour reconnaître, lesquels, à la vue de nos gens, se retirèrent, les uns par une rue, les autres par une autre, où ils ne furent point poursuivis; et peut on dire que le Roi s'est rendu maître de toute la ville, sans perte d'aucun homme et sans qu'il y ait eu une seule maison pillée ni pris un seul prisonnier. Et pour le regard du duc de Ferra et des autres Espagnols, Vallons et Napolitains, ils demeurèrent tous dans leurs logis sans paraître par les rues. M. le maréchal de Brissac envoya vers eux, de la part du Roi, leur offrir sauf-conduit, pourvu qu'ils ne s'en rendissent indignes, ce qu'ils accordèrent; et même temps ledit maréchal de Brissac, avec des hérauts d'armes et trompettes du Roi, s'en alla faire crier vive le Roi dans la cour du palais et par tous les carrefours de la ville. Sa Majesté alla descendre droit à Notre-Dame, accompagnée de sa compagnie de chevau-légers que menait M. Le Grand; et après qu'elle eut ouï la messe et fait chanter le Thédéon (*Te Deum*), elle vint dîner au Louvre, qu'elle trouva paré de tapisseries comme du vivant du feu Roi.

L'après-dîné, Sa Majesté alla à la porte Saint-Denis pour voir mettre dehors les Espagnols, Vallons et Napolitains, qui sont les trois meilleurs régimens qu'ait le roi d'Espagne, lesquels sortirent la mèche éteinte et leur bagage. MM. de Saint-Luc et de Salagnac les furent conduire jusques à Bourget.

CORRESPONDANCE

DE

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE,

ADRESSÉE

A M. SABLIER.

[L'auteur de *Mélanie*, de *la Gouvernante* et du *Préjugé à la mode*, Nivelle de La Chaussée, est connu du public et des auteurs de dictionnaires biographiques par ces comédies larmoyantes et par l'épigramme de Piron. Mais des évènements de sa vie, de la tournure de son esprit, de ses mœurs, on n'en lit rien nulle part, et à juger l'auteur par ses drames, on aurait été tenté de croire que La Chaussée était un administrateur du bureau de bienfaisance, austère dans sa vie, moraliste et mélancolique.

La correspondance qu'on va lire, et dont les originaux appartiennent à la riche collection de M. de Soleinne, fera voir sous un jour plus véritable le genre habituel de vie et la nature des préoccupations de La Chaussée. Nous devons toutefois nous excuser d'avoir enlevé parfois à ce portrait de l'auteur par lui-même quelque trait bien saillant de vérité, en substituant des points à certains mots plus significatifs; mais ces lacunes permettront encore d'entrevoir facilement la ressemblance.

Cette correspondance se rattache par un point à l'histoire : elle fait souvent allusion aux ravages financiers du système de Law dont La Chaussée ne sut pas éviter les éclaboussures. Quant à Sablier, à qui cette correspondance est adressée, il fut complètement ruiné, ainsi que sa famille, par le Système. Il avait publié, en 1719, avec La Chaussée, une Critique des *Fables* de La Motte, sous le titre de *Lettres de madame la marquise de ..., avec la Réponse*. Il survécut à son ami et fut le

premier éditeur de ses *Œuvres* dont il donna, en 1763, une édition en 5 vol. in-12, qu'il fit précéder d'une Vie de l'auteur.]

I.

A Amsterdam, ce 29 août 1720.

Mon cher ami,

J'ai reçu votre lettre et l'imprimé y inclus; je vous remercie de votre lettre, et pour aucunement y répondre, je vous dirai que les Hollandais ont payé les violons, et que nous avons assez bien dansé. La crainte qu'ils ne soient pas toujours si raisonnables fait que nous nous retirons; c'est de bonne heure, mais nous sommes gens rangés: nous n'allons qu'une fois par jour au *Musico*. — N'allez pas croire que ce soit autre chose qu'une académie de musique. C'en est une effectivement où l'on s'accorde à merveille. Cependant, je ne sais si c'est la faute de mon violon qui ne tient pas d'accord long-temps, mais je n'ai encore fait que préluder. Une jeune Flamande, virtuose en ce, aurait bien voulu faire la basse, n'était que je n'ose pas trop me risquer à m'y exercer à livre ouvert. Pardonnez-moi l'allusion. Pourquoi cet endroit s'appelle-t-il *Musico!* Je mets tout à profit à l'exemple des Hollandais; ils en tirent des droits, et moi des équivoques, en attendant pis, car les anges de ce paradis sont bien tentants. *Elles* parlent correctement le hollandais, ce qui est un grand attrait pour nous. Cependant les mots du mystère sont dans leur bouche, et c'est l'assaisonnement de toutes leurs périodes. Elles ont une taille fort riche, en ce qu'il y aurait de quoi en faire deux ou trois autres, avec des copeaux de reste, car on dirait qu'elles ont été faites à la serpe: et pour moi je m'en étonne, vu que l'on travaille tant tous les jours après elles. Leur habit est assez singulier, en ce qu'il n'est guère propre à courir leur bague; et je crois que le proverbe de garder les manteaux vient de Hollande, car il faut absolument les mettre

de côté. Je démonte à présent une petite Flamande par mes airs de Céladon. Elle voudrait le réel que l'appréhension m'ôte. Elle me soupçonne de pouvoir avoir une entrée libre dans le sérail, et je crois que, par honneur, je serai obligé de lui prouver le contraire; et ce sera quand il plaira à mon imagination de se guérir, car si les plaisirs sont dans l'imagination, les maux y sont aussi, et sur ce pied-là j'y aurais bien des choses qu'il faudrait peut-être véritablement porter en France : car ici le remède n'est point à côté du mal comme en France, mais le mal est à côté du remède. Pour vous dire la vérité, qui veut être sage le reste de sa vie, je crois, doit cesser de l'être une fois ici.

Adieu, je suis las de mes folies. Voici la sixième lettre de ce goût-là que j'écris. Les gaillardises manquent au bout de ma plume. L'air du pays n'y est pas bon, et j'ai peur de m'y rouiller dans mon fourreau. Si vous n'avez la bonté de recevoir en pitié les pauvretés que je vous envoie, je vous permets de prendre votre revanche; mais cependant ne vous piquez pas de m'imiter. — Je continue mes compliments envers et contre tous nos amis. Je suis bien scandalisé du jugement que Lavalette a porté de moi. En revanche Taillandier est bien content et le remercie de celui qu'il a porté de lui. Je tâcherai de mériter qu'il se rectifie à mon égard, et je rendrai son jugement téméraire, s'il plaît à celui vulgairement appelé par nous le démon du matin. Adieu, encore un coup, et buvez, frères. Si la sympathie bachique a lieu, vos oreilles vous tinteront ce soir, comme lorsque vous serez mariés.

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE.

II.

A Amsterdam, ce 9 septembre 1720.

Sera-t-il dit que vous n'écrirez que dans vos f..... grimoires, et que vous ne songerez pas à me féliciter sur ma prodigieuse

fortune? Par la morbleu! je sens l'orgueil qui me prend comme une envie de pisser. Je suis d'avis de vous écrire de la manière que Dagobert parlait à ses chiens. Dites-moi un peu,

Petit marchand de gloire imaginaire,
Ce que vous avez fait de mon torche... tricentenaire,

Et (si j'avais songé à la rime, j'aurais mis la mesure qu'il y fallait) pardonnez ce retour de tendresse pour un enfant de ma cervelle; c'est, je crois, le seul que j'aie eu de ma vie. Mais je n'ai plus rien à faire avec Plutus, je retourne à mes moutons qui sont les muses. Ma veine se remplit tous les jours; il faut qu'incessamment je me purge, que je rime, ou que je crève. Ainsi envoyez-moi un sujet. Ne paraît-il point quelque ouvrage sur lequel je puisse tomber à bras raccourci? Enfin j'ai tant besoin d'un sujet que je crois que je ferais plutôt la critique du Système, que de ne pas faire de vers. Voyez l'extrémité où je serais réduit. Si la providence d'Apollon envoyait par exemple à son serviteur une bonne grosse tragédie qui valût la palidonie, j'en ferais les frais, sinon

Je monterai sur ce cheval fameux
Sans savoir où je piquerai des deux,
Et lui lâchant et le mors et la bride,
Le seul hasard me servira de guide.

J'allais rachever toute la lettre en vers, mais on m'appelle en bas, et j'aime mieux laisser refroidir ma veine que mon souper. Beau sire, vous ne voudriez pas qu'on préférât l'agréable au solide. Mais vous ne perdrez rien pour attendre, et je vous enverrai au premier jour quelques caprices de ma muse.

Je me suis entièrement retiré des actions, et Taillandier aussi, avec quelque profit. Il vous fera l'honneur de vous écrire un jour à venir; mais il est continuellement occupé aux réparations de ventre et de brayette, ce qui l'empêche de mettre la main à la plume. Nous faisons des compliments à tous ceux et celles

dont nous partageons l'amitié. Nous comptons être dans un mois en France.

Adieu. NIVELLE D.

Il se fait tous les jours une multitude enragée d'actions et d'actionnaires que le diable emportera au premier jour; car le jeu ne vaut plus rien : du moins les sournois le disent. Mandez-moi toutes les nouvelles de Paris plaisantes, car ne me chaut trop des sérieuses.

III.

A Amsterdam, ce 26 septembre 1720.

Je ne peux vous pardonner votre silence qu'en cas que vous soyez mort, encore les morts reviennent demander des prières, et, comme, je crois que vous en avez autant de besoin qu'un autre, je devrais avoir de vos nouvelles de ce monde-ci, ou de l'autre. Ainsi vous êtes inexcusable, et cependant je vous pardonne. — Le coup de tonnerre que vous savez a éclaté jusques à nous; cependant il ne m'a pas emporté ma bonne humeur, quoiqu'il m'ôte les trois quarts de mon avoir. C'est un peu plus de philosophie dont j'aurai besoin : le plus ou moins d'indigence en donne autant qu'il en faut. Ainsi je mets la fortune au pis. Qu'ainsi soit de vous, mon très-cher; et soyez persuadé que tant que la terre produira des fruits, il faut nécessairement que quelqu'un les mange; et ce quelqu'un sera nous en partie. Taillandier commence à avoir peur de son appétit; et moi, sans avoir plus de moyen que lui d'y subvenir, je me plains de n'en avoir pas assez, et voici pourquoi; n'ayant plus le moyen d'être sensuel, l'augmentation d'appétit me fera trouver dans le seul nécessaire les plaisirs que je trouvais dans le superflu. Ainsi, tout bien compté, il n'y a rien de perdu. Cependant souvenez-vous que c'est un poète qui tient ce langage, et par conséquent il y aurait quelque chose à répondre à cette fiction. C'est une

continuation de l'apologie que vous savez. Mais souvenez-vous qu'une consolation imaginaire soulage quelquefois des maux présents; et oublier pour un moment ses malheurs, c'est être effectivement heureux pendant ce même moment. En un mot, cherchons à nous venger de la fortune par l'oubli des tours qu'elle nous joue. De plus, si vous voulez une consolation plus maligne, songez que, s'il vous manque un œil, il en manque autant à tous vos voisins, et que c'est un malheur général dans lequel vous êtes enveloppé. Si ce soulagement-là ne vous convient pas, retranchez-vous sur celui d'en voir encore de plus misérables que vous et moi. Enfin consolez-vous à quelque prix que ce soit. Pour moi, je le suis entièrement, et je vais recommencer sur nouveau. Tout ce que je ferai, sera d'en dire un petit mot aux Muses, mais avec discrétion. — Je ne sais quand je retournerai en France. Je n'ose même songer à mon retour. Tout dans la Hollande devrait m'y faire songer; mais tout dans la France m'empêche d'y penser. Cependant la saison s'avance fort ici, et nous y jouissons à présent des derniers beaux jours que sans doute nous y aurons; car pour de certaines gens tous les jours sont beaux, et pour nous autres pauvrets, les beaux jours dépendent de la saison. Les affaires d'ici ne tarderont guère à prendre le même train que celles de France, et les états vont mettre la dernière main à leur ruine en signant la troisième souscription qu'on attend avec impatience. Les uns disent que, sans ce secours, tout est perdu; car les actionnaires se regardent comme faisant tout l'État : et moi qui ne les regarde que comme la partie ruineuse, je crois que ce qu'ils attendent ruinera le véritable État sans ressource. Toute la Hollande est pour ainsi dire gangrenée, et la contagion a pénétré dans le cœur et dans tous les membres, c'est-à-dire que toutes les villes, bourgs et villages, ont fait, chacun à part, des actions qui sont mortes-nées. Ce sont comme des arbrisseaux qui naissent à l'ombre d'un grand arbre qui leur ôte toute la nourriture qu'ils pourraient prendre; car ainsi est de la compagnie du West, ou Indes occidentales, qui étouffe toutes les autres compagnies qui ne font que languir et tomber petit à petit.

Mandez-moi un peu des nouvelles de nos amis et du temps. Voici un temps qui doit bien resserrer les amis et qui rend les secours de l'amitié bien nécessaires; et pour moi qui en connais tout le prix, je ne compterai ma perte que par la diminution des marques d'amitié que mes amis me donneront. Je ne parle point ici de vous, et je sais assez que la vôtre est au-dessus du temps et de ses événements. Je ne compte pas même sur un redoublement de votre part; je sais assez que dans nos beaux jours elle ne pouvait aller plus loin. Comptez toujours sur la mienne; elle sera toujours la même, et je ne cherche plus pour toute fortune que l'occasion de vous la prouver par des effets; mais hélas! vous entendez ce soupir. Cependant ne désespérons de rien. — Adieu; mes compliments aux chers Vantroux et à Lavalette.

NIVELLE DE LA CHAUSSÉE.

IV.

(Sans date.)

Je vois bien, monsieur le badaut, qu'il ne faut point être pitoyable avec vous, et que j'ai eu tort de l'être dans la consolation que j'ai prétendu vous donner. Je vous en demande pardon, et je vous promets dans la suite une dureté à l'épreuve de tout événement. Grâce à qui vous savez, les occasions de l'exercer se trouveront peut-être plus tôt que vous ne voudrez; alors vous me redemanderez le prétendu reste de vapeurs du *musico* que vous dites que j'exhale sur mes amis; mais je vous accablerai de bonnes et fades plaisanteries; et pour me montrer plus digne de votre fermeté, ma bonne humeur augmentera avec vos malheurs.

Sur ce principe, je commencerai donc par vous faire mes compliments sur l'inutilité de la mort de vos deux parents, et sur la dispense qu'ils vous ont laissée d'en porter le deuil. J'enrage seulement que ce soit deux parents pour vous de moins. Je suis cependant bien aise de vous faire remarquer que votre

feu oncle le constitutionnaire ne vous a peut-être pas entièrement déshérité, puisqu'il a laissé tout son bien aux hôpitaux. Prenez courage, enfant, vous êtes en beau chemin pour aller partager cette succession.

A propos de mort, j'ai appris le sort de Verger (1) et de La Grange. Il me paraît qu'ils sont morts fort innocents, et qu'on leur a fait bien de l'honneur de leur accorder la couronne du martyre. Arouet, pendant un temps si favorable, ne fait-il rien pour se l'attirer? Voici des occasions bien tentantes que ce siècle offre aux poètes pour vivre à bon marché après leur mort. Pour moi, j'ai entièrement rompu commerce avec les muses; elles sont trop indiscrètes pour les faire causer dans ce temps-ci, et elles mèneraient peut-être mon imagination plus loin que besoin ne serait. Un peu d'affaires de cœur et beaucoup de paresse font tous mes amusements, car j'ai réconcilié l'amour avec la paresse; et c'est la constance qui s'est mêlée de l'accommodement. Je lis beaucoup de romans : cela m'affadit si fort le cœur, que je crois que c'est de là d'où vient la tendre amitié que je me suis sentie pour vous lors de ma dernière lettre. N'en craignez plus les exhalaisons; elles tomberont dorénavant sur une autre espèce que la vôtre.

M. Duplessis reçoit vos souhaits avec beaucoup de résignation, et n'a pas attendu vos ordres pour ce. Maintes et maintes en ont fait et en feront encore l'essai au grand contentement des parties.

Pour Taillandier, il ira vous demander à vous-même ce que vous lui avez souhaité, et en même temps il vous montrera toutes les bonnes raisons qu'il a eues de vous oublier. J'attends de ses nouvelles, et je ne doute pas qu'il ne me traite heureusement comme vous, à moins que vous ne me jouiez le tour de le faire ressouvenir de m'écrire. Encore suis-je sûr que ce sera d'un caractère indéchiffrable. — Adieu. Mes compliments à tous nos amis : n'oubliez pas le père aux autres; vous savez qui. Adieu. N. D.

(1) Le poète Vergier, mort à Paris assassiné, le 23 août 1720, ainsi que nous l'avons indiqué les premiers, tome VIII, page 208 de notre seconde série.

Comme il y a trois mois que je suis à Amsterdam, je ne loge plus *à la ville de Lens*, mais *au Cerf rouge*, chez le sieur Lombard.

V.

A Amsterdam, ce 23 octobre 1720.

J'ai eu un très gros rhume qui m'a tenu plusieurs jours au lit, et je vous écris d'un jour, lendemain et veille de médecine. Vous voyez que dans le grand nombre des affaires pressées qui me surviennent coup sur coup, je ne vous oublie pas; qu'en quelque état que je sois, je pense toujours à vous, et que je fais tout ce qu'on peut faire pour ses amis; du moins, je vous en donne là une preuve bien sensible, et vous conviendrez que ce ne sont pas là des restes de vapeurs du *musico* que je vous envoie, et qu'il y a un peu plus de réel.

Votre fermeté semble vous abandonner, puisque vous prenez pour des injures les jolis compliments de ma dernière lettre. Je vois bien qu'on a toujours tort de prendre ses amis mêmes pour ce qu'ils veulent paraître. J'entamerais insensiblement un chapitre de cette morale magnifique dont vous vous êtes moqué dernièrement; ainsi je brise net en vous demandant ce que vous pensez des actions, et quel est votre dessein en gardant les vôtres, parce que j'aurais quelques vues de ce côté-là. Quoique jusqu'ici la raison n'ait eu nulle part aux affaires, et qu'elle n'en aura sans doute jamais, ne laissez pas de me parler raison. Je veux encore risquer d'être sa dupe, afin de pouvoir en ce cas lui faire un jour la même apostrophe que Caton fit à la vertu.

Ce que vous me mandez du S. ne m'étonne point. Les fripons se dégoûtent bientôt l'un de l'autre quand le crime qui les a joints a eu son effet. La matière de société manque; ainsi, adieu les associés.

Je souhaite à la banque de l'année qui vient une bonne et

heureuse année; mais elle ne sera, ma foi, pas si bonne que l'année passée.

L'ami T. est parti d'ici malgré nous. Il a oublié sans doute de dire l'oraison de saint Julien; aussi, le saint a puni cet oubli par toutes les traverses de notre pélerin. C'est pourtant dommage de sa cuisse, mais j'ai grand regret à ma toile.

J'ai été plus d'un mois sans recevoir de vos nouvelles. Je vous avoue que j'ai un peu boudé. Vous accusez huit lettres; j'en ai quatre. Ce n'est partant que quatre de perdues. Cependant je vous pardonne.

Vous ne m'avez rien mandé de La Grange, Roy, Gacon, Saint-Jory, et autres auteurs de torche.... d'élite. Est-ce que ces gens-là n'ont pas toujours de quoi faire rire?

Je m'étonne que vous ne trouviez pas un moment pour mettre en état ce que vous avez à donner aux Italiens. Vous m'assurez que ce serait une pièce passable. Je vous croirai sur votre seule parole, si vous ne vous mettez en état.

Mion fait merveilles de se mettre en état de continuer ses passe-temps. Je trouve dans cette prévoyance un homme plus philosophe que vous, car il se met au-dessus de la crainte de la faim et de la v..... Faites-lui en mes compliments.

Vous m'avez, me semble, dit que l'amour faisait un de vos amusements. Est-ce amour nouveau ou ancien? avez-vous encore cet esprit de retour vers votre ancien vainqueur, ou un coup de grâce suffisante vous a-t-il mis dans les bras d'un autre? Expliquez-moi ce mystère. Pour moi, je traite présentement avec une jeune Hollandaise constamment indifférente et mélancolique. C'est un corps de neige toujours grelottant sur une chaufferette, et dont l'instinct n'a jamais agi qu'en faveur d'un chat qui ne l'abandonne point. J'ai été obligé de le prendre pour le tiers et le ministre de mes affaires. Elles ne sont pas, comme vous voyez, en mains fort sûres, et je suis premièrement le martyre de mon confident. Mais j'ai beau m'en laisser déchirer, égratigner, mordre (car il mord), et lui donner mon souper, partie à la dérobée, la belle rit du badinage, mais d'un rire indifférent, et trouve seulement plaisant, dans tout notre

manége, que son chat engraisse, sans prendre garde que c'est parce que je jeûne. Bref, je crois que je jetterai bientôt mon confident par la fenêtre, et moi après.

M. Duplessis a pris chez lui depuis peu un autre animal farouche du pays, nommé maître des langues étranges et diverses. Le silencieux personnage n'ouvre jamais la bouche que devant ses écoliers. Il croirait s'ôter sa pratique, s'il parlait devant autrui. Ce n'est pas qu'il ne croie parfaitement parler toutes sortes de langues, et principalement la française, qu'il a vitement été apprendre à Blois. Enfin, j'espère qu'à l'aide de ce bonhomme, Duplessis pourra apprendre passablement à lire le hollandais; car c'est la langue pour laquelle il a entrepris de se corrompre le gosier. Pour moi, j'aime mieux demeurer dans mon ignorance que de me charger d'une connaissance aussi ridicule; car ce jargon-là peut passer pour le langage le plus grossier de l'univers. C'est, je crois, le langage d'Adam. Je finis ma lettre par un compliment pris de cette langue, qui est : *Je souhaite que vous naviguiez bien jusques à l'année qui vient.* C'est là l'adieu ordinaire qu'on se fait, et que je vous applique. Nos compliments à MM. Vantroux, Nolet, Lavalette, etc. Adieu. Votre serviteur.

N. D.

VI.

Du 28 novembre 1720.

Vous m'avez fait plaisir de me donner de vos nouvelles, car j'en attendais avec impatience; et les nouvelles courantes que vous m'avez mandées m'ont autant réjoui que la sentence d'un misérable qui languit depuis long-temps en prison le doit réjouir.

J'ai donc lu votre lettre tout de suite jusqu'à l'article du change en banque et espèces où je me suis aussitôt récrié : O enfants d'Apollon, que les affaires mondaines et profitables ne vous touchent guère, puisque vous en êtes si peu instruits!

Je ne puis que vous savoir gré seulement de votre bonne volonté, et non pas tabler sur vos avis, puisque le change en banque était en 22 et 23, juste pour celui en espèces que vous me mandez entre 40 et 50. On voit bien que vous êtes brouillé avec elles, puisque vous en parlez si mal. Aussi jamais poète a-t-il été instruit du cours. Ne vous avisez pas d'être le premier de votre art qui ait acquis cette connaissance, vous seriez hué sur le sacré vallon; et il faut même qu'un rimeur *sedens in telonio* y conserve son innocence ou ignorance. Duplessis, en lisant cet article de votre lettre, m'a chargé de vous conseiller d'employer le produit de la pièce que vous allez jouer aux Comédiens-Italiens, en un livre de Barême et un *Guidon des Finances*, sinon de troquer contre ces deux livres un *Boileau* et votre *Horace*. Méritez par un peu plus d'attention l'estime de gros négociants comme nous; car, depuis notre retraite en pays marchands, nous avons acquis des idées plus saines, et nous pensons des poètes ce que vous autres pensez des banquiers.

Je crois que c'est Rabelais qui a fait la taxe, car je vois un calcul bien circonspect, puisqu'on demande à Bourgeois 1769 actions; du moins, si ce n'est pas un calcul de Rabelais, c'en est le quart-d'heure, et vous m'avez la mine de payer votre part des violons. Au surplus, je vous en fais d'avance mes compliments. Voici un temps pour s'illustrer par la taxe, ne le manquez pas.

La liste secrète des soutiens de la Synagogue ne m'épouvante point; je suis à l'abri, et le soleil même ignore mes affaires. On ne pourra jamais m'ôter que quelques pensées que j'aurai peut-être surprises à la vénérable antiquité.

Revenons maintenant à nos moutons; ce sont les muses, comme vous savez. J'ai lu vos chansons, et je me serais douté que ce sont des impromptus. L'ami Mion me paraît votre Apollon, et je lui souhaite tous les jours de nouvelle matière à vos chansons. Vous pourriez bien aussi, par reconnaissance, lui donner le sujet d'un couplet, quand même vous devriez l'aller chercher chez les Génevoises. Nolet, dans sa dernière apostille, m'avait flatté qu'une colonie de petits anthropophages était venue

s'établir dans vos domaines; j'allais vous souhaiter une multiplication convenable au pays, lorsque vous avez vous-même détruit cette agréable nouvelle, en m'assurant que votre train ne consiste qu'en votre ombre; ainsi, je ne puis que vous offrir mes souhaits pour l'avenir. Puisse Vénus vous accorder ce que vous méritez; puisse aussi Taillandier n'avoir pas une autre fois d'inutiles alarmes; car, raillerie à part, il lui faut quelqu'une de ces aubaines-là pour le faire. Rien ne dégourdit mieux un jeune homme. Adieu; mes compliments à MM. Sainte-Catherine et David, aux Nolet, Lavalette, Taillandier, Blandin, et pareille sequelle amicale.

N. D.

VII.

A Amsterdam, ce 18 décembre 1720.

J'ai reçu la lettre où vous m'avez appris la destruction du destructeur (1), mais n'en soyez pas la dupe, c'est encore un tour de maître Gonin, pareil à celui qu'on nous joua à l'arrêt du 21. Vous me paraissez tous à Paris dans des sentiments de commisération qui me font rire, et vous renouvelez parfaitement le temps des martyrs qui priaient pour leur persécuteur. Mais, ou c'est un sot de n'avoir pas prévu qu'on abuserait de son stratagème, ou c'est un fripon qui l'a prévu et qui l'a machiné à dessein. Je ne doute pas que ceux qui ont fait l'éloge de la fièvre ne le fassent aussi du Système, et n'y entrevoient même du grand et du sublime. Il eût été bon tout au plus dans la république de Platon, encore l'aurait-il peut-être corrompue comme il a fait la nôtre: et quand ce ne serait que le mal qu'il a fait aux mœurs et aux cœurs, il est impardonnable. Pour vous faire payer vos sentiments évangéliques, je ne sais à quoi il tient que je ne continue toute ma lettre sur le même ton, et

(1) Law, forcé de fuir de France. (*Note de l'Éditeur.*)

que je ne vous prouve par la morale que vos malheurs sont réels.

Vous me ferez toujours plaisir de me mander les nouvelles de votre Babylone, parce que je suis persuadé que vous aurez profité de la petite mercuriale que vous me reprochez, et que vos avis auront plus de certitude sur la nouvelle du trépassement du seigneur Papimane. — Il court ici un bruit que l'ambassadeur turc qui est chez vous n'est venu que pour *avoir la voix* de la France pour l'exaltation de son maître. Si cette négociation réussit, la sainte Église y gagnera des moustaches; cela la rendra plus grave. On prétend que Sa Hautesse, lassé de ne pas boire de vin, veut prendre les clés de saint Pierre, parce qu'elle les prend pour les clés de la cave, et le tout à cause de la trogne rubiconde dudit saint.

Vous ne m'avez encore rien dit de madame de Lambert, et, pour parler *houdariquement* (1), c'est pour moi un phénomène posthume, et qui ne luit parmi le sénat harmonique que d'après mon départ. On dit ici qu'elle a joué à La Haye, et que c'est peu de chose. Le théâtre dégénère-t-il, ou la Lantier a-t-elle perdu sa voix par où vous savez, pour souffrir la concurrence de cette Batave?

Travaille-t-on à un ballet tout fait ou à faire? si le Roi s'en rapporte à ceux qui l'ont servi l'année passée, il aura des plaisirs assez bourgeois.

Vous ne m'avez point parlé d'un aventurier nommé le marquis Damis qui répand à Paris à toutes mains l'or, et par conséquent le cocuage. On en dit des choses extraordinaires. Apparemment que le merveilleux ne vous touche plus, puisque vous n'y avez pas pris garde. Ne serait-ce pas le second tome de votre charlatan?

Vous savez mieux que moi ce que vous devez faire au sujet du supplément des actions, et je vous conseille de payer, ou de ne pas payer. Je crois cependant que les actions sont entièrement payées, et je vois le temps qu'on m'a prédit où je les aurais à quinze sous la douzaine.

(1) Dans le style de La Motte-Houdar. (*Note de l'Éditeur.*)

Je vous suis obligé de la semonce que vous me faites de vous rapporter au plus tôt ma jubilation; elle sera bien plus vive quand je pourrai pantagruéliser avec vous. Je vois que votre Messie reviendra plus tôt que moi, et que le présent que votre bonhomme me souhaite lui arrivera et à vous avant moi. Ce serait une injustice extrême que ce qu'il mérite avec tant d'assuidité lui fût refusé, mais en cas qu'elle vous advienne, souvenez-vous de rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire à la maîtresse de Mion qui la rendra à la vôtre pour la garder tous tant qu'il plaira au dieu Mercure. C'est ce que je vous souhaite au nom du nouveau pape ci-dessus indiqué : en attendant, je me dirai plus véritablement que lui le serviteur des serviteurs.

N. D.

Mes compliments à tout le genre humain, c'est-à-dire à tous nos amis, car je le borne là.

VIII.

(Sans date.)

Je m'en rapporte à vous au sujet de ce que vous savez, n'ayant aucune connaissance du détail de cet emploi. Mais si nos amis ont jugé que cela valait mieux que la première destination, vous avez très bien fait. On ne choisit pas dans la vie : encore trop heureux quand on se fourre quelque part. Aurez-vous bien des affaires? Suivrez-vous les pendus? Donnerez-vous la question? — Un monsieur qui est venu de Paris, nous a dit que Drouet avait acheté la charge de greffier criminel en chef du parlement avec les comptabilités nécessaires; qu'il achète une charge de secrétaire du Roi, etc. Tant mieux. Quand il vous plaira, vous me mettrez au fait de votre place, afin que j'en rende raison à ceux que m'en parlent ici. — Je suis dans le travail; j'accoucherai de mes cinq enfants en moins de neuf mois. Sallé est venu ici, avec qui j'ai eu bien des conversations

utiles. — Madame Quinault vous a chargé de me faire des compliments, et me l'a mandé ; ainsi vous êtes quitte de ce côté-là. — Je serai encore ici quinze jours, ou trois semaines. — Je crois que l'affaire de Taillandier pour ses débets va être finie. C'est six cents livres qu'il recevra. Je vous en donne avis ; et si vous voulez, je lui écrirai pour les placer, en cas qu'il ne soit pas engoué de son héritage de Montargis. Vous voilà en deuil et désespéré pour long-temps. — Adieu.

IX.

A Saint-Germain, ce 5 juillet 1735.

Palsambleu, monsieur le greffier de Vaugirard, vous êtes plaisant de me demander si Taillandier est à Paris, à moi qui suis ici depuis six semaines. Eh bien! je vous dirai qu'il y a cinq ou six jours qu'il n'était pas encore arrivé. Vous m'avertirez quand il le sera. — J'ai reçu, par M. l'abbé d'Olivet, avis de la maladie de M. Adam (1) de l'Académie Française ; je vous prie de savoir en tapinois ce qui en est, et de faire mettre le bonhomme Danchet en action, supposé qu'il en soit temps, et cela par Nolet, Dumont, ou autres. Soyez-en le moteur, et ne parlez point de ma part surtout. Vous verrez alors, suivant l'air du bureau qui sera indiqué par cette voie, s'il est nécessaire que j'aille à Paris. Je compte pourtant revenir dans quinze jours ; mais, jusques à ce temps, il peut arriver mort d'homme, c'est pourquoi ce qui est dit est dit. — Je travaille soir et matin, et je compte un acte presque fait. Si vous en valiez la peine, je vous enverrais un sommaire en raccourci bien abrégé de ma fable. Nous verrons. — Guignon a écrit à M. de La Bruère, suivant mes observations sur *les Voyages de l'Amour* (2). Il a répondu qu'il n'y avait pas le sens commun, et l'a

(1) L'académicien Adam mourut en 1735, mais La Chaussée ne fut point son successeur ; il ne fut reçu à l'Académie que le 25 juin 1736 à la place de Antoine Portail, premier président. (*Note de l'Édit.*)

(2) *Les Voyages de l'Amour*, ballet, paroles de La Bruère, musique de Boismortier, représenté pour la première fois le 3 mai 1736. (*Id.*)

prié de ne plus l'importuner de fadaises pareilles. Cependant je persiste ; et de plus, je soutiens que ce ballet ne vaut pas grand'-chose. Il n'est rien moins que ce qu'il nous a paru à la lecture. — Je ne sais pourquoi l'abbé Leblanc est fâché contre moi. C'est une énigme donc vous m'enverrez le mot quand vous voudrez. — Les *Adieux de Mars* (1) ont-ils un grand succès? C'est de la crême fouettée, dit-on. On n'attend pas autre chose de l'auteur; mais il s'encanaille furieusement. — Je vous apprends qu'on va avoir à la Comédie Française une babiole intitulée : *Le Mariage par lettre de change*, ou *la Lettre de change*. Elle est de Poisson qui me l'a lue ici. L'épithète que je lui donne est sa définition. Grandval fait le divertissement; Sallé le dirige. Au surplus, lettres closes sur cet article. — J'ai été marié ces jours passés, en pleine forêt, à la plus jeune des *hagons*, qui est une dondon de quatorze ans, aussi fraîche et aussi appétissante qu'il en soit. C'est le meilleur morceau qu'on puisse trouver dans les bois de Saint-Germain. Je laisse continuer la plaisanterie. On l'appelle madame Nivelle : elle répond à ce nom-là comme un chien fait au sien. — Enfin vous avez fait mes compliments à madame Quinault, qui m'en a barbouillé quelque chose. Si le jeu vous plaît, vous recommencerez dans l'occasion. N'allez pas vous méprendre comme cet homme qui plaidait à la seconde et qui sollicitait à la troisième. — Je me suis mis à lire *le Spectateur anglais*, dont je ne suis pas extrêmement content. Ce ne sont que rapsodies et billevesées hebdomadaires, fourrées de quelques traits anglais, par-ci par-là. Je ne suis guère plus content de madame de Sévigné. Son amour éternel et maternel m'affadit. Elle a du jargon; cela est-il vrai? Mandez-moi là-dessus comment se portent mon goût et mon esprit, et si je ne deviens pas un peu rustre; mais enfin voilà mon dernier mot.

Adieu. N. D.

(1) *Les Adieux de Mars*, comédie de Le Franc, en un acte en vers libres, jouée aux Italiens le 30 juin 1735, et reçue favorablement.

X.

Ce 11 juillet 1735.

Comme je m'en retourne à la fin de cette semaine, je n'écrirai point à Taillandier : je le verrai à mon retour. Je saurai si son affaire est faite, et j'arrangerai là-dessus mon texte. — Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle forfanterie du corps glorieux des avocats? Je n'ai jamais vu que ces gens-là bouder avantageusement contre leur ventre. — Que dit-on de la pièce de Poisson et du divertissement? Je vous l'ai annoncée comme une bagatelle. — A mon retour je vous lirai mon canevas et un acte qui est fait. Je compte aller de suite, car j'irai m'enfermer pour six semaines au Raincy, chez M. le comte de Livry où je ne ferai que cela. Il me semble que la solitude rassemble les esprits, ou qu'elle ne fournit que des idées tendres et agréablement mélancoliques. — Mes amours vont toujours bien : ma mariée est une hurlubrelu qui a tous les défauts qui servent d'agrément à la jeunesse. Je crois que nous serons aussi avancés ensemble l'année qui vient, comme à présent. Elle ne sent pas encore le besoin d'aimer, et je n'ai pas la patience de le lui apprendre. Je n'ai rien fait avec la dame que vous savez; elle est enrhumée horriblement, depuis qu'elle est ici. Un homme, qu'on appelle Villebois, s'est attaché à elle : il ne désempare point; elle le souffre, et laisse courir le bruit qu'il est impuissant. Mais je ne donne point là dedans. Ainsi j'ai reculé autant qu'elle s'est avancée. Elle ne me revient en aucune façon. — Vous pourrez m'écrire encore une fois avant mon départ; vous me ferez beaucoup de plaisir.

Adieu. N. D.

A propos, je vous suis obligé de l'enquête. Nous verrons à Paris la suite de cette affaire. Mes compliments à mesdemoiselles et messieurs Vantroux.

XI.

Saint-Germain (sans date).

Dic mihi igitur quid novi in republicâ stultorum, id est poetarum, histrionum et aliorum.

J'ai reçu une lettre de M. Roux qui me mande que vous vous verrez pour ce que vous savez. Comment cela va-t-il? M. Riccoboni m'a écrit une lettre où il m'envoie quelque changement, ou plutôt quelque adoucissement à une critique qu'il avait faite d'un endroit de *l'École des Amis*. Si Floncel veut bien se donner la peine de faire la traduction en question, je le prie de voir M. Riccobini qui lui donnera la correction, sinon sur votre réponse je la lui enverrai. Mandez-moi si M. Floncel accepte, et si c'est au su de M. Riccoboni.

Lc beau temps me fait prendre racine ici : de plus, nous avons Guignon; cela fait deux plaisirs qui se croisent l'un et l'autre. Ainsi je ne puis vous dire quand je reviendrai. Je vous prie de dire à M. Floncel qu'il dise à M. Riccoboni que lorsque la traduction sera faite je chercherai des moyens d'envoyer sa lettre et mon exemplaire à M. Muratori.

Comment a été *le Préjugé à la mode*, entre les mains de la petite Grandval? Je n'ai point entendu parler de l'abbé Prévost. Qu'a-t-il dit, s'il a dit? Lui dois-je des remerciements, ou non? aussi bien que *le Mercure*, *Trévoux* et autres? Si vous avez le temps, amusez-vous à jeter un coup d'œil sur ces paperasses. — Les brochures sont-elles défendues? Où en êtes-vous vous-même? Que dit le patibulant cousin? Restez-vous quitte, vous, Personne ne s'intéresse plus à votre état que moi. Mandez-m'en quelque chose; et du reste, si vous êtes accablé d'affaires, néant; ne me parlez que de vous. Si vous passez dans mon quartier, je vous prie de voir ma mère pour savoir comment elle se porte, car elle ne m'écrit guère. Quant à moi, je commence mon premier canevas, c'est-à-dire la distribution et arrangement de mes actes, et je dégrosse mes scènes. Toute réflexion faite, je

crois que ma tragédie se nommera *Fausta*, pour plusieurs raisons (1). La première, par respect pour Corneille; ce respect est pour les sots. Secondement, pour éloigner autant que je pourrai la ressemblance avec le Savoyard. Je fais tomber tout le fort sur Fausta, qui est le sujet de la catastrophe, et dont le rôle sera intéressant. Maximien, par sa conjuration, en sera la cause. Nous verrons cela ensemble, et je suis résolu de garder un grand secret : il ne passera pas l'eau. — Je n'entends plus parler de Sallé; il me boude : cela est comique. Sa bouderie vient du jour qu'il me fit une remarque sur *l'École des Amis*, où nous étions ensemble. Il s'est plaint que je l'avais traité durement; mais mon retour raccommodera tout.—Faites mes compliments à M. Roux, et à vous aussi à qui je me recommande. Et partant, serviteur.

XII.

(Sans date.)

Je ne puis consentir à ce qu'on demande, de faire jouer ma pièce à Paris avant Versailles. Cela n'aurait plus l'air d'un ouvrage fait pour le Roi; par conséquent les avantages que j'en pourrais retirer s'évanouiraient. Ce serait une comédie dans le cas de toutes celles que j'ai faites, qui ont été jouées à la cour. C'est me fruster finement de ce que je puis avoir mérité jusqu'ici, et faire une exception pour moi, que je n'ai pas encore méritée. Elle convient à ceux qui ont déjà échoué deux fois. S'ils voulaient s'exposer encore, on aurait quelque droit d'exiger cette complaisance. D'ailleurs il me semble que la cour, ou plutôt le Roi, mérite bien d'avoir les prémices des plaisirs qu'on cherche à lui procurer. Le goût de la ville et de la cour n'est pas le même. Au surplus la réussite de la ville peut empêcher celle de la cour. A l'égard des contradictions que j'essuie au sujet de cette pièce, *Mélanide*, *l'École des Mères* en ont essuyé autant.

(1) Elle est intitulé *Maximien* et elle fut jouée pour la première fois le 28 février 1738. (*Note de l'Éditeur.*)

Comme mon genre est nouveau, que mon goût s'éloigne des autres, il n'est pas étonnant que l'on se trouve en pays perdu. En un mot il faut se fier au talent reconnu et aux succès tant de fois réitérés. Pour le soin qu'on prétend avoir de ma réputation, eau bénite de cour; on ne m'échaude plus ainsi. Je me tiendrai tranquille, et je vais penser à autre chose; bien entendu, cependant, lorsque j'aurai fait encore quelques corrections, qui même sont actuellement fort avancées. J'ai pris le parti de mettre un peu plus d'incertitude dans le cœur d'Émilie en faveur de D'Osville. Elle sent, en le voyant, renaître un goût qu'elle a eu pour lui, quoiquelle eût du dépit de la façon dont il l'a abandonnée. Mais ce qui la détermine à l'étouffer au moment qu'elle sent qu'il va renaître, est l'indignité du projet qu'il a d'en faire son jouet; projet qu'elle découvre, ou que je lui fais découvrir nettement, soit par son esprit naturel, soit par quelque avis que lui donne Laurette, et qui lui vient de Lafleur à qui Olivier en a touché quelque chose. Voilà où je m'en tiendrai. Quant à l'ironie, elle subsistera comme la plus théâtrale et la plus naturelle à une personne piquée et même outragée. Le romanesque ne peut y aller : on en était convenu; on en a été choqué à la première lecture, et j'insiste d'ailleurs. Si j'ai lu mal, c'est que je n'en tenais pas compte, et qu'au prologue même, on n'en a pas senti la plaisanterie. Voilà mon dernier mot; et pour leur ôter tout espoir, je la donnerai plutôt à la Comédie-Italienne. Je ne suis retenu que par Mondonville, mais je prendrai bientôt mon parti. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

XIII.

(Sans date.)

Vous savez sans doute, mon cher ami, que l'on joue ma pièce lundi prochain. Je fais remettre *la Fausse Antipathie*, qui n'a pas pu être prête pour la première représentation. Elle ne le sera que pour lundi en huit. Je crains cependant que cela n'aille en-

core plus loin; car M. le duc d'Aumont a envoyé ordre de préparer *les Fâcheux* d'ici à quinze jours, ce qui occupera les Comédiens; en sorte qu'ils auront bien de la peine à mettre ma pièce sur pied. Ne pourriez-vous point obtenir de M. le duc qu'il remît *les Fâcheux* au retour du Roi, qui sera dans le mois de juin. Il n'aurait pas le temps de jouir des *Fâcheux*, puisque le Roi part le 2 du mois qui vient, et que d'ici à ce temps il n'y a que quatorze jours; et il a demandé que la pièce soit prête dans quinze. Voyez si votre crédit peut aller jusque-là, et s'il voudrait avoir la bonté de me laisser le champ libre. Il m'a fait assez de mal, pour me faire un peu de bien. — Sur ce, je me recommande à votre prud'homie, et je vous embasse de tout mon cœur.

XIV.

(Sans date.)

Ne serez-vous pas du sentiment de nos amis, en cas qu'ils soient du mien; et ne voudrez-vous pas bien servir de greffier dans l'affaire dont il s'agit? M. Roux vous expliquera le tout. Je ne demande rien de détaillé, mais seulement deux ou trois réflexions qui soutiennent un peu ma cause, et relèvent en passant l'absurdité de la critique invétérée du ministre de Bicêtre, qui s'acharne sur moi. Ce n'est point une défense mendiée : elle vient naturellement à l'occasion de la lettre de M. Riccoboni, sur laquelle vous pourrez prendre le texte des réflexions que je demande, qui ne seront, comme je l'ai dit, données que comme des remarques à mettre en lettres italiques, si l'on veut, au bas de la lettre, ou des pages que la lettre occupera. Je ne demande point d'éloge, ni aucune ostentation ; au contraire, rien que de sensé et de succinct, et au surplus un grand secret. J'ai cru devoir flatter M. Roux par cette petite confiance. En tout cas l'abus ne peut pas me faire grand tort, en cas qu'il s'en vantât. Je vous prie de m'écrire ce qui se passe. Mademoiselle Grandval doit

jouer samedi le rôle de Constance dans *le Préjugé à la mode.* Mademoiselle Quinault m'a demandé mon consentement, et je le lui ai donné. Dites-moi des nouvelles de l'opéra nouveau, des pièces nouvelles, de *l'Ambitieux.* A-t-il été défendu, ou n'est-ce point quelque tracasserie des histrions ?—Je travaille à mon projet. L'abbé Durand m'a écrit que l'on croyait à Paris que je faisais une tragédie. Lebreton me l'avait dit avant de partir : c'est la continuation des bruits qui ont couru avant *l'École des Amis.* Ainsi je n'en suis point surpris ; on ne peut avoir que des conjectures vagues, car je n'ai dit mon secret qu'à des gens sûrs. Il ne court aucun risque. J'ai trouvé bien des choses depuis que je ne vous ai vu. Je me remplis, et je serai bientôt en état de faire mon canevas. Adieu, je vous salue.

N. D.

Je ne sais quand je reviendrai. Si vous faites l'affaire en question, je n'ai pas besoin de la voir. Il faudra seulement porter les feuilles à revoir à M. Riccoboni.

JOURNAL
D'ABDURRAHMAN-GABARTI,

PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE EN ÉGYPTE,

TRADUIT DE L'ARABE,

PAR ALEXANDRE CARDIN,

Drogman-chancelier du consulat-général de France à Alexandrie (1).

(SUITE.)

Dimanche 1er de rebi-ussani, un crieur public ordonna d'ouvrir les boutiques et de faire pendant dix jours des illuminations pour célébrer la naissance d'Hussein; on mit tout en œuvre pour que cette mesure reçût son exécution.

Le nouveau général en chef Kléber exigea que les Cophtes payassent les cent cinquante mille thalaris qu'ils devaient sur les revenus de l'année écoulée.

Le vendredi 6, le général en chef vint d'Ezbèkié à la forteresse en grande cérémonie; cinq cents janissaires, armés de bâtons, marchaient devant lui et forçaient le peuple de se lever à son passage. Derrière lui marchait un corps de cavalerie, le sabre nu à la main. Barthélemi, les officiers des janissaires et tous les employés l'accompagnaient, excepté les membres du divan et les ulémas.

A son arrivée à la forteresse, il fut salué par l'artillerie; après avoir examiné l'état de cette dernière, il retourna à son palais.

(1) Voir précédemment tome XII, deuxième série, p. 161 et 329.

Le samedi 7, l'agha des janissaires parcourut la ville escorté de soldats français ; devant lui marchaient des crieurs publics, annonçant que le général en chef voulait que tous les procès fussent jugés chez l'agha, et que ceux qui ne se conformeraient pas à cet avis, seraient punis. Le général en chef, avec moins de monde que la veille, fit une visite au président du divan, le cheikh Abdallah-Cherkavi.

Le dimanche 8, le général en chef donna un dîner aux grands, aux négociants et aux cheikhs.

Le 13, dernier jour de la fête d'Hussein, le général en chef et les principaux Français allèrent en grande cérémonie souper chez le cheikh Sadat ; l'agha, le gouverneur et le chef de police, marchaient devant eux, et derrière eux venait un corps de cavalerie le sabre à la main. En se retirant, ils virent les illuminations.

Le 16, des crieurs publics et des affiches intimèrent l'ordre de purifier les effets. Les cheikhs des quartiers, conjointement avec un Français, devaient faire des visites pour l'exécution de cette mesure, et des femmes devaient visiter les personnes de leur sexe ; cet ordre ne fut pas agréable au peuple, on murmurait beaucoup. C'est, disait-on, un prétexte pour connaître ce que chacun possède. Le fait est, cependant, qu'on n'avait en vue que de détruire les miasmes pestilentiels.

Le 20, on publia l'ordre de célébrer la naissance de Seïd-Ali-Békri, enterré dans la mosquée de Chéraïbi à Ezbèkié, près de Rouvaïï. On ordonna d'illuminer de ce côté, et il fut permis de se promener toute la nuit. . . . .
. . . . . . (*Ici se trouve l'histoire de ce cheikh.*) . . . .
. . . .

Le vendredi, 1er de djémaziul-ewel, on ordonna de célébrer sa fête : c'était la fin de l'automne, le soleil entra dans la constellation de la balance. Les boutiques furent fermées ; il y eut illuminations et réjouissances pendant trois jours. Il n'y eut pas comme la première année des fêtes à Ezbèkié, parce que l'eau avait pénétré dans le bassin, et que le mât était tombé.

Le dimanche 3, les grands, revêtus de dignités, furent invités

à se rendre chez le général en chef le lundi à la pointe du jour; il sortit à cheval suivi d'un cortége nombreux, et se rendit à Kasser-Aïni; l'armée qui était en ligne fit la petite guerre.

Le cheikh Cherkavi, le cadi, l'agha des janissaires furent revêtus de pelisses de sammour (1).

Un crieur public parcourut les rues en disant que chaque boutique devait entretenir quatre lampes pendant toute la nuit, menaçant de punition sévère quiconque ne se conformerait pas à cet ordre.

On tira un beau feu d'artifice à Ezbèkié, et on se promena sur l'eau toute la nuit.

Le 7, après la fête de la crue, le Nil commença à se retirer; son élévation n'avait pas été aussi forte qu'à l'ordinaire; on commença à s'inquiéter et à se pourvoir de grains. Les marchands voulaient profiter de cette crainte; mais les Français leur firent peur et les forcèrent de les vendre au prix accoutumé. Sans la grâce divine, on aurait éprouvé une disette extrême.

Un corps de l'armée française fut envoyé dans le Fayoum où était Murad-Bey; nous n'avons pas pu savoir ce qui s'y était passé; mais, après une correspondance accompagnée de présens, ils firent entre eux un traité, qui accordait la province du Saïd aux Mamlouks.

Vendredi, 1er de redjeb, on apprit l'arrivée à Damas du grand-vizir Joussouf-Pacha avec une armée nombreuse, qui faisait beaucoup de mal à cette ville. Nassouf-Pacha-Osman-Agha, lieutenant de l'empire, Hassan-Agha, intendant des vivres, et Moustafa-Effendi, accompagnaient Son Altesse.

Vers le milieu du mois, on apprit leur arrivée à Gaza et à El-Arich.

Moustafa-Pacha, qui s'était emparé de cette forteresse, allait s'y établir avec ses troupes, lorsque le feu prit aux poudres et fit sauter la forteresse: tous ceux qui étaient dedans et aux environs périrent (2).

(1) Martre-zibeline.

(2) Ce fut un grenadier français qui, plutôt que de se rendre, y mit le feu. B.

A la nouvelle de la prise d'El-Arich, les Français redoublèrent d'activité; le général en chef et son armée marchèrent de ce côté. Avant cet événement, ils avaient prié l'Anglais Smith (1) d'être médiateur entre les deux armées.

Le grand-vizir, avant d'arriver à El-Arich, avait écrit aux Français, demandant deux de leurs chefs pour traiter avec eux à l'avantage des deux partis. Poussielgue et le général Desaix furent désignés : ils allèrent s'embarquer à Damiette. On n'entendit plus parler d'eux. Kléber envoya des espions.

Le 22 de chaban, on sut que les deux envoyés français étaient arrivés à Salahié; le reiss-effendi et le Defterdar, de la part des Osmanlis, firent avec eux un traité en vingt-deux articles, pour le bien de l'Égypte et pour épargner le sang. Les Français firent preuve de ruse et de soumission jusqu'à ce que le traité fût conclu. Le général Kléber en envoya la copie au général Dugua, gouverneur du Caire. Celui-ci la fit imprimer et la fit afficher, après qu'elle eut été d'abord lue dans le divan. En voici la copie sans aucun changement :

. . . (*Convention d'El-Arich, 4 pluviôse an* VIII, *24 janvier* 1800. — *Voy. Martens, Collect. des Traités.*) . . . .

. . . .

J'ai copié lettre pour lettre ce traité, et s'il y a quelques fautes, elles proviennent des presses françaises, où il a été traduit : le seul changement que je me suis permis, est de mettre la date en toutes lettres, au lieu de l'écrire en chiffres.

Le 1er de ramasan était un dimanche.

Le 2, le général Kléber arriva à Adlié avec un nommé Mouhammed-Agha; l'un des principaux officiers du grand-vizir Hassan-Agha, chef de police du Caire, reçut l'ordre de lui faire une belle réception. Son entrée eut lieu à huit heures du soir, avec beaucoup de cérémonie; la foule se pressait sur son passage; les fenêtres et les boutiques étaient garnies d'hommes et de femmes, qui poussaient des cris de joie; il entra par la porte de Nasr, et vint s'arrêter à la maison d'Hassan-Agha, dans la

(1) Sidney-Smith, aujourd'hui amiral en retraite et habitant Paris. B.

rue de Lala. Les grands s'empressèrent de venir le complimenter. Chacun faisait des conjectures.

Le mardi 3, on lut, dans un grand divan, l'ordre du grand-vizir au douanier de Boulak et du Vieux-Caire, de ne vendre de vivres qu'au nouvel agha et au prix qu'il fixerait, d'accord avec Hassan-Agha, chef de police, et qu'ils devaient tous les deux mettre en magasin.

On lut encore l'ordre du grand-vizir de reconnaître Moustafa-Pacha, qui était à Aboukir, pour son représentant.

Une autre lettre ordonnait à Seïd-Ahmed-el-Mahrouki, chef du commerce, de lever trois mille bourses pour subvenir aux frais de route des Français.

La répartition de cet impôt fut bientôt faite et payée avec plaisir par les contribuables.. « C'est pour hâter le départ des Français, disaient-ils ; ce sera un jour bien heureux que celui où nous verrons partir ces chiens d'infidèles. »

Ces propos se tenaient devant les Français, qui les entendaient et les gardaient dans le cœur.

Moustafa-Pacha vint habiter la maison d'Abdur-Rahman-Ketkhouda, dans le quartier d'Abdin.

Le grand-vizir avait envoyé dans chaque ville des officiers, pour lever des impôts et faire des magasins de vivres. Cette mesure fit beaucoup souffrir le peuple. Nous en parlerons ensuite.

Les habitans du Caire s'étourdirent et montrèrent toute leur haine pour les Français ; ils les injuriaient, les maudissaient, les tournaient en ridicule ; sans considérer la fin des choses, ils ne laissèrent aucun moyen de pardon.

Les maîtres d'école, accompagnés de leurs enfants, parcouraient les rues en criant de toutes leurs forces : « Que Dieu accorde la victoire au sultan et maudisse les infidèles ! » Ils croyaient tout fini, et ne purent se contenir jusqu'à l'expiration de la trêve. Le cœur des Français était plein de haine et de vengeance ; ces désordres furent la cause d'affreux supplices. Un poète a dit à ce sujet :

« Il est des événements où les sots se mettent à rire, et sur « lesquels les gens sensés versent des larmes de sang.

« Combien n'y a-t-il pas, au Caire, de choses qui font rire !
« mais ce rire devient une source de larmes.

« On dit : Combattez ouvertement, ou taisez-vous. »

Les Français faisaient des préparatifs de départ ; ils vendaient leurs effets et avaient déjà livré Salahié, Belbeis, Damiette et autres places.

Déjà quelques Osmanlis étaient entrés au Caire, et s'associaient de force pour les bénéfices avec les artisans, tels que cafetiers, barbiers, tailleurs, etc. Des plaintes furent portées à Moustafa-Pacha ; mais ce fut inutilement, parce que c'est là un des abus et des mauvais usages des armées ottomanes (1).

On apprit que le grand-vizir était à Belbeis avec les Mamlouks ; Murad-Bey, ayant reçu deux fois l'ordre de s'unir à eux, s'y fit secrètement autoriser par les Français, et vint camper à Adlié.

Hassan-Agha, intendant des vivres, entra au Caire. Les Français avaient évacué la forteresse et les divers forts qu'ils avaient construits. Les Osmanlis, aveuglés par l'orgueil, ne pensèrent pas à les occuper : leur aveuglement sur la fin ordinaire des choses dura jusqu'à l'accomplissement du destin.

Tous ceux qui s'étaient sauvés lors de l'arrivée des Français rentrèrent au Caire, les officiers supérieurs des janissaires et Ibrahim-Effendi revinrent avec leurs femmes et leurs enfans ; ils croyaient tout fini et tombèrent dans le malheur.

Ibrahim-Bey fit demander à Séïd-Ahmed-el-Marouk des habits pour lui et ses Mamlouks. Celui-ci lui envoya tout ce qu'on lui avait demandé, ainsi que des tentes pour ses femmes ; les Mamlouks reprirent leur ancien luxe ; leurs domestiques portaient de

(1) Telle était l'une des coutumes iniques des janissaires ; partout où cette milice portait ses pas, les vexations, les outrages à l'honneur des Musulmans, le vol, le pillage, le meurtre, signalaient son passage. Lorsque les janissaires s'arrêtaient dans une ville ou un village, ils attachaient, de gré ou de force, sur la devanture des boutiques, des pancartes sur lesquelles étaient dessinées les marques distinctives de leur *ortas* (compagnie), et prenaient aux malheureux artisans, pour prix de l'honneur qu'ils disaient leur faire, une partie du gain de leur journée. (*Notice historique de la destruction du corps des Janissaires, par le Sultan Mahmoud, en* 1826, traduit par A.-P. Caussin de Perceval, in-8°, Paris, 1833.) B.

superbes tsaquets et des dîners préparés couverts avec des serviettes en soie. Dans leurs chants, ils proféraient des imprécations contre les Français et les tournaient en ridicule; ceux-ci les entendaient, et leur cœur s'emplissait de fiel.

Le 22 de ramasan, les ulémas, les grands et les principaux habitants du Caire demandèrent à Moustafa-Pacha la permission d'aller à Belbeis saluer le grand-vizir, et, après avoir obtenu la même permission du général Kléber, ils se rendirent chez Nassouf-Pacha, gouverneur d'Égypte, le prièrent de les présenter au grand-vizir. Cette cérémonie fut renvoyée au lendemain. S. A. les fit asseoir, demanda le nom des principaux et les fit revêtir de pelisses; ensuite ils allèrent faire visite aux grands de la Porte et aux Mamlouks; ils rentrèrent au Caire avec leurs habits d'honneur, accompagnés du cadi de l'armée qui portait une capote noire.

Nassouf-Pacha et les Mamlouks se portèrent du côté de Haukat, et de là à Matharié.

Dervich-Pacha vint camper auprès du Caire à Cheihk-Kamar. Quelques jours après, il alla du côté de Kiblé (le sud) avec environ mille hommes.

Une division de l'armée, qui s'était portée vers Suez, Damiette et Mansoura, se dispersa et entra par petites parties au Caire.

Le 7 de chewal, il y eut un engagement entre les Français et les Ottomans. La terreur se mit parmi le peuple; on ferma les boutiques: les Osmanlis se retranchèrent du côté de Djémalie, et on commença à se fusiller; la nuit vint mettre un terme à cette querelle où peu de monde périt. On prit des mesures pour la faire cesser. Moustafa-Pacha fit exécuter sept individus prétendus auteurs de ces troubles, et envoya leurs corps au général Kléber, qui ne se contenta pas de cette réparation, et exigea que les troupes turques rentrassent dans leur camp jusqu'à l'expiration de la trêve.

Moustafa-Pacha fit sortir les soldats turcs; tous les Osmanlis qui avaient des affaires au Caire ne purent plus y entrer qu'en déposant leurs armes à la porte de la ville.

Les généraux Dugua, Desaix et l'intendant Poussielgue s'étant

présentés à Alexandrie pour s'embarquer, furent contrariés par les Anglais ; ils s'empressèrent d'en informer le général Kléber qui s'en plaignit au grand-vizir ; celui-ci fit une réponse peu satisfaisante, et s'avança le lendemain à Anca. C'était le dernier jour de la trêve : il était dit que le grand-vizir ferait son entrée et que les Français sortiraient. Mais les Français demandèrent une prolongation de huit jours pour rassembler leurs forces de Kiblé et de Bahrié (1).

Nassouf-Pacha et les Mamlouks étaient campés à Mathariè. Ils vinrent placer leurs tentes auprès du Vieux Caire du côté de Choubra.

Les Français commencèrent à réoccuper les forts et à y reporter de nuit et même de jour de l'artillerie et des munitions. Moustafa-Pacha ne disait rien ; on ne savait que penser ; les uns disaient que le grand-visir leur avait ordonné de les remettre à leur place ; d'autres qu'ils avaient été secrètement informés que les Anglais étaient d'accord avec le grand-vizir pour les cerner sur le bord de la mer. La réponse du grand-vizir les confirma : non-seulement il ne donna pas satisfaction, mais il rapprocha son camp.

Les Français, ayant observé les forces ottomanes, connurent qu'ils pouvaient leur résister : ils sortirent du côté de Coubbet-en-Nasr, ne laissant dans la ville que ceux qui occupaient les forts et quelques personnes dans les maisons d'Ezbèkié. On croyait qu'ils étaient partis.

Le 20 de chewal, Moustafa-Pacha et Hassan-Agha, intendant des vivres, furent conduits par eux à Djizé.

Le 23, avant l'aurore, le général en chef Kléber monta à cheval à la tête de ses troupes avec de l'artillerie, et divisa son armée en plusieurs corps. Les uns marchèrent vers le camp du grand-vizir, d'autres à Mathariè, au camp de Nassouf-Pacha. L'armée ottomane ne put résister ; elle se sauva, abandonnant ses tentes. Nassouf-Pacha vint vers la ville ; les Français le laissèrent, pillèrent son camp, clouèrent ses canons et marchèrent

(1) De la Haute et de la Basse-Égypte. B.

vers le camp du grand-vizir; ils lui intimèrent l'ordre de décamper dans quatre heures.

Le grand-vizir décampa, ayant l'armée française à dos; ses troupes s'étaient éparpillées dans tous les villages pour vexer les habitants et lever des contributions.

Les habitants du Caire, éveillés par le bruit du canon, se levèrent, massacrèrent les Français qu'ils trouvèrent dans les rues, et allèrent piller leur camp.

Séïd-Eumer-Effendi, chef des chérifs, et Séïd-Ahmed-el-Mahrouki, parurent à la tête de quelques Turcs du khan de Kalili et des Barbaresques qui étaient au Caire.

Hussein-Agha-Chenan, frère d'Ayoub-Bey, suivi d'une foule de peuple armée de bâtons, se porta sur le monticule de la Porte de Nasr. Un tas de vauriens parcouraient les rues et entraient dans les maisons en poussant des cris. On voyait arriver des gens blessés, mais on ne put rien savoir jusqu'à sept heures du matin. Alors Ibrahim-Bey, Sélim-Agha, Osman-Agha, Nassouf-Pacha, Séïd-Eumer-Effendi, chef des chérifs, Séïd-Ahmed-Mahrouki, Hassan-Bey-Djeddavi, Osman-Bey-Muradi, Osman-Bey-el-Achkar, Osman-Bey-Chervika, Osman-Agha-Khaznèdar, Ibrahim, lieutenant de Murad-Bey, Sinary, avec leurs troupes, leurs Mamlouks et tout ce qui leur appartenait, entrèrent par les portes de Nasr et de Futouh du côté de Djémalié et s'arrêtèrent au khan de Zulficar.

Nassouf-Pacha donna ordre à ses troupes de massacrer tous les chrétiens; aussitôt elles se portèrent au quartier des Cophtes et des Syriens du côté de la porte de Charié et de Mosqui, massacrèrent tout ce qu'elles trouvèrent dans les maisons, hommes, femmes et enfants. Les chrétiens avaient donné asile à quelques soldats français qui faisaient feu par les fenêtres; mais on perçait les murailles et on pénétrait dans les maisons.

Nassouf-Pacha et Ibrahim-Bay passèrent la nuit dans les rues de Djémalié; ils envoyèrent le lendemain matin chercher les canons à Matharié, les firent déclouer, ensuite ils se rendirent à pied ainsi que les Mamlouks à Ezbèkiè, se faisant précéder par

trois pièces de canon : ils attaquèrent la maison d'Elfi dans laquelle il y avait quelques Français ; on se battit jusqu'au soir à coups de canon et de fusil. A Ezbèkié et dans toutes les parties de la ville on établit des retranchements où on passa la nuit.

Tout à coup les Français, au milieu de la nuit, se mirent à bombarder et à canonner la ville surtout du côté de Djémalié où il y avait beaucoup de troupes. La terreur se répandit dans la ville. Les grands, considérant qu'ils n'avaient ni artillerie, ni munitions, ni vivres, et que les forts étaient au pouvoir des Français, résolurent d'abandonner la ville. Le peuple en fut informé et se transporta à Djémalié et enleva toutes les montures qu'on y avait rassemblées ; on ferma la porte de Nasr. Cette nuit fut une des plus cruelles qu'on ait passées.

Le samedi matin tout le monde se porta à Ezbèkié : on avait déterré plusieurs canons qui se trouvaient dans les maisons des grands ; on les plaça en batterie vers la maison du général en chef ; et comme on n'avait pas de boulets on se servait des poids de balances.

Osman-Kiaïa était au khan Zulficar à Djémadié ;

Nassouf-Pacha à Ezbèkié ;

Osman-Bey-el-Achkar à la porte de Lok, du côté des Faneurs ;

Osman-Bey, au retranchement de Madjar ;

Mouhammed-Bey-el-Mebdoul à Cheikh-Rihan ;

Mouhammed-Kiachef et les troupes d'Eyoub-Bey à Nasrié ;

Moustafa-Bey, au pont des Lions ;

Suléïman-Kiachef, El-Hamouni, dans la rue des Armuriers ; les étudiants d'Hussein et un corps de janissaires, à la porte de Nasr et à la porte de Fer ;

Les habitants des quartiers de Khalili et de Djélalié, à la porte de Berakié, connue maintenant sous le nom de Porte-Garib.

Enfin de tous côtés on établit de grands retranchements et on fut en sûreté pour la ville. Personne ne pouvait dormir chez soi ; tout le monde devait passer la nuit au retranchement.

Une poudrière fut établie dans la maison de Caïd-Agha : des

armuriers furent chargés de réparer les canons qui avaient été trouvés dans les maisons des grands; la plus grande activité régna dans cette fabrique, et toutes les fois qu'on faisait entrer un canon dans la ville c'était avec des cris terribles et des imprécations.

Le second jour Mouhammed-Bey-el-Elfi, avec ses Mamlouks, des troupes turques et Ismaël-Kiachef, vint s'établir à Suéïka, dans la rue Ab-del-Hak; il se battit jusqu'à ce qu'il se fût emparé de la rue d'Achab et se retrancha dans la maison d'Ahmed-Agha.

Un Barbaresque, que l'on disait avoir combattu les Français dans le Bahira, se mit à la tête des Barbaresques et des Arabes qui avaient été sous le cheikh Guilani, et commit toutes sortes d'horreurs; il enfonçait les maisons où se trouvaient des chrétiens et des Français, tuait tous les hommes, faisait sortir les femmes toutes nues, coupait la tête aux enfants pour prendre les pièces d'or attachées à leur chevelure.

Le peuple se porta à la maison du cheik Khalil-Bekri, accusé d'aimer les Français et de leur procurer des vivres; on l'en fit sortir et on le traîna nu pieds et nu-tête avec sa femme et ses enfants jusqu'à Djémalié en l'accablant d'outrages. Osman-Kiaïa l'arracha des mains du peuple, chercha à le consoler et le remit à Mahmoud-Mouharrem, négociant, dans la maison duquel il resta avec sa famille jusqu'à la fin des affaires.

Séïd-Ahmed-el-Mahrouki, avec plusieurs négociants, s'occupèrent de l'administration des vivres. Tous les habitants firent des sacrifices pour se secourir les uns les autres.

Cependant les Français se fortifiaient et le combat durait toujours, personne ne savait ce qu'était devenue l'armée française; on en parlait de différentes manières.

Le grand-visir avait laissé une partie de ses troupes à Belbeis, ainsi que les Mamlouks, Osman-Bey, Hassan, et Sélim-Bey-Abou Diab. Les Français vinrent les attaquer dans cette ville d'où les Turcs obtinrent de sortir sans armes. Ils allèrent à Riaf dans des mosquées ruinées où la plupart moururent de faim et de froid.

Osman-Bey et ses Mamlouks rejoignirent le camp impérial à Salahié et firent de vifs reproches au grand-vizir. Celui-ci s'excusa en disant qu'il avait laissé sa grosse artillerie à El-Arich, qu'il se reposait sur les traités et qu'il ne croyait pas que les Français auraient vent de son traité secret avec les Anglais.

Osman-Bey lui demanda des troupes pour retourner au combat; le grand-vizir les lui accorda, mais personne ne voulut marcher. Osman-Bey, à force d'argent, parvint à réunir environ mille hommes, et les conduisit du côté de Belbeis: ils descendirent dans un vallon voisin de Carin. Le général en chef, suivi d'environ quarante cavaliers, vint reconnaître Carin; il fut assailli par les habitants armés de pierres et de bâtons: un coup avait cassé la selle du général, un autre renversé son drogman. Les Mamlouks qui étaient dans le vallon, attirés par le bruit, vinrent au secours des habitants de Carin; d'un autre côté, les Français arrivèrent avec rapidité au secours de leur général; le combat s'engagea et dura jusqu'à la nuit. Les Français profitèrent de l'obscurité pour cerner les Mamlouks; le matin, ceux-ci cherchèrent à se faire jour pour retourner à Salahié: il en périt un grand nombre. Au retour de ceux qui avaient échappé, le grand-vizir repassa en Syrie.

Murad-Bey, dès le commencement, s'était retiré au village de Tive, avec ses Mamlouks; il voulait de là attendre l'issue des affaires, et resta en paix avec les Français.

Le pacha et les Mamlouks qui étaient au Caire avaient ces nouvelles, et en publiaient de toutes contraires; ils avaient, disaient-ils, envoyé demander du secours au grand-vizir, qui avait répondu qu'il était occupé à battre les Français, et que, s'il plaisait à Dieu, le lendemain ou le surlendemain, il paraîtrait avec son armée pour compléter sa victoire, renverser les forts sur la tête des Français et rétablir la tranquillité dans la ville. Le peuple, endormi d'abord par ces mensonges, devint ensuite plus méchant. Des crieurs publics invitaient à la patience.

Quelques Albanais, envoyés par le grand-vizir avant la rupture pour lever des impôts sur les villages, se présentèrent devant le Caire; les Français voulurent les empêcher d'entrer,

mais ils ne purent y réussir. Leur apparution fit grand plaisir au peuple : ils reçurent l'ordre de publier que les Français étaient battus, et que vingt mille Turcs allaient arriver. Des Français, au contraire, arrivaient chaque jour pour renforcer les autres. Un corps, placé devant la porte de Nasr, pilla la mosquée du cheik Démirtache, les quartiers de Coubbet-Houri et de Munéïel.

Le faubourg de Boulak, excité par Hadj-Moustafa-Béchtili, s'était soulevé : les habitants, armés de pierres et de bâtons, s'étaient portés au camp français, sur le bord du Nil, et avaient massacré tous ceux qu'ils y avaient trouvés; ensuite ils étaient revenus à Boulak, avaient enfoncé tous les magasins des Français et fait des retranchements à toutes les issues.

Le général en chef Kléber, après la disparution du grand-vizir, ayant appris que Nassouf-Pacha et les Mamlouks étaient entrés au Caire, et que la ville était révoltée, revint à sa maison d'Ezbèkié huit jours après cette révolte, et fit cerner exactement le Caire et Boulak. Les Syriens et les Cophtes sortaient avec leurs familles par-dessus les murailles, et venaient se réfugier auprès des Français.

La guerre reprit plus d'activité : nuit et jour, on bombardait et canonnait la ville, qui n'avait plus de vivres ni d'eau. Les soldats enlevaient tout ce qu'ils trouvaient pour se soutenir; la charge d'eau de puits ou de fontaine se payait jusqu'à 70 paras: on ne pouvait arriver jusqu'au fleuve.

Les principaux Cophtes, tels que Georges Djevheri et Feltios-Multi, s'arrangèrent avec le pacha pour sortir de leurs maisons, cernées par des troupes turques.

Jacob, dont la maison est située dans la rue de Vasiah, du côté de Ruvahïé, soutint une guerre terrible contre Hassan-Bey-Djeddavi.

A chaque instant, on publiait l'ordre de se rendre aux retranchements.

Le peuple se porta à la maison de Moustafa-Agha, dans la rue d'Adjar, où s'étaient réfugiés quelques Français : ceux-ci se défendirent pendant quelque temps, et se retirèrent par

Nasrié. Moustafa-Agha fut arrêté et étranglé pendant la nuit, au khan voisin de la porte de Nasr. Chaïn-Kiachef fut nommé à sa place chef de police. Celui-ci, dès son entrée en charge, fit défendre de rester chez soi. Les grands, les Mamlouks, tout le monde dormait dans la rue. Toutes les maisons de la place d'Ezbèkié furent brûlées, tous les quartiers environnants, qui étaient si élégants, furent détruits. Notre ami, l'éloquent Cheikh-Assal-el-Attar, a composé à ce sujet les vers suivants :

« Je me promenais souvent dans ces quartiers avec une table « chargée de sucre : je me plaisais à porter mes regards sur ses « belles habitations et ses jolies habitantes : j'y rencontrais tout « ce qui peut faire plaisir, qui surprend et qui enivre, pour « ainsi dire, autant que le vin. Combien de jours et de nuits « j'ai passés dans ces lieux. Le souvenir de ces heureux mo- « ments est comme un chapelet de perles. Comme des filets « d'argent, l'eau coulait de tous côtés; rafraîchie par les zéphirs, « elle prenait la forme d'une multitude de sabres qui venaient se « briser sur le marbre. J'entendais la tourterelle dont le doux « roucoulement semblait annoncer aux habitants du Caire un « éternel bonheur. »

Autres.

« Que de jours heureux j'ai passés à Ezbèkié! Là sur des eaux « courantes on voit flotter des bateaux aussi nombreux que les « étoiles. De tous les côtés s'élèvent des maisons magnifiques « dont les fenêtres servent de cadre à autant de lunes de beauté. « Les maisons de la place sont ombragées d'arbres élevés où « la tendre colombe fait entendre ses chants. Emportées par le « souffle du zéphir, les fleurs, en tombant dans les ruisseaux « limpides, ressemblent à des pointes de lances qui pénètrent sa « surface.

« On voit ici des jardins délicieux où les timides gazelles (les « jeunes filles) se promènent sans aucune crainte avec les lions « (les hommes). Les amants s'y livrent sans réserve à l'enivre- « ment d'un bonheur sans mélange; l'esprit se trouble à la vue « de cette merveille de la nature, habitée par de fraîches

« beautés qui, la coupe à la main, savourent un nectar déli-
« cieux. Cet endroit est à la fois une taverne pour celui qui veut
« boire, un hospice pour les cœurs malades d'amour, un lieu de
« réunion pour les amis, et une école pour l'observateur.

« Pourquoi faut-il que la main du temps ait changé cette
« beauté en laideur et réduit les habitants en ruine? c'est là le
« fruit de leur injustice. »

On envoya inviter Murad-Bey à venir avec les troupes qu'il avait sous ses ordres. Le cheikh Berdissi et Osman-Bey-el-Achkar apportèrent sa réponse : « Je suis dans un poste fortifié,
« disait-il; j'ai envoyé depuis dix jours un courrier monté sur
« dromadaire pour avoir des nouvelles du camp impérial, j'at-
« tends son retour. »

Chaque jour la situation du Caire devenait plus critique; les bombes et les boulets pleuvaient sur les maisons, le feu et la destruction étendaient ses ravages. On n'entendait que les gémissements des femmes et des enfants; la famine et l'insomnie causée par l'explosion continuelle des armes à feu réduisirent les habitants à la dernière misère.

Quand les Français gagnaient du terrain, Hassan-Bey-el-Djeddavi se portait à leur rencontre avec sa troupe, et faisait nuit et jour tous ses efforts pour les repousser; le gouverneur et l'agha ne cessaient de répandre des proclamations pour encourager le peuple. Seïd-Eumer-Effendi, chef des chérifs, et Seïd-Mouhammed, fils du cheikh Djerheri, ne cessaient de parcourir le Caire en tous sens. Cependant la privation de nourriture et de repos, la mort présente à chaque instant, mettaient la ville dans un état impossible à décrire.

Osman-Bey-el-Berdissi et Moustafa-Kiachef, Roustem, officier de Murad-Bey, cherchèrent à traiter de la sortie des troupes turques; mais l'entêtement des Osmanlis causa la ruine totale du Caire.

Le dixième jour les Français arborèrent des pavillons sur la place d'Ezbèkié, cessèrent leur feu et envoyèrent des parlementaires au pacha et aux grands, demandant que les membres du divan vinssent traiter avec eux. Les cheikhs Abd-Allah-Cher-

kavi, Mouhammed-el-Muhdi, Suleiman-Fayoumi et Moussei-Sersi allèrent trouver le général Damas dans sa tente. Celui-ci, après les avoir fait asseoir, leur fit de vifs reproches sur leur conduite; il leur annonça que le grand-vizir était battu et ne pouvait revenir ni envoyer de secours avant six mois. « Renoncez, leur dit-il, à l'espoir de le revoir : Nassif-Pacha et les Mamlouks vous ont trompés, ils étaient chassés par les Français. Vous serez la cause de la ruine du Caire et de Boulak, de la perte des innocents, tels que les femmes, les enfants et les vieillards; le peuple ne peut prévoir la fin des choses. » Ils parlèrent long-temps dans ce sens, et le général finit par promettre un pardon général, pourvu que les troupes turques évacuassent le Caire et rejoignissent leur camp; les Français leur assuraient tout ce qui était nécessaire pour leur route et permettaient aux habitants du Caire qui désiraient les suivre de partir avec eux, etc.

Ces conditions furent reçues au Caire de différentes manières : on injuria les cheikhs : « Ce sont, disait-on, des renégats français qui veulent avilir les musulmans, on les a payés à cet effet. » Le Barbaresque dont nous avons parlé se distinguait surtout : « Je n'accepte pas ces conditions, dit-il; » et le peuple insensé s'unit à lui pour prolonger la révolte et le pillage; il s'engagea à lui fournir ce dont il aurait besoin, quoiqu'il n'eût rien lui-même. Lorsque le Barbaresque allait dans un quartier, il voulait des mets délicats et n'était bon lui-même à rien; lorsqu'il s'agissait de se battre, s'il entendait que les Français étaient d'un côté, il se sauvait de l'autre. Cet homme, qui n'avait rien à perdre, fût la cause de la ruine du Caire.

S'estimant autant que le pacha et les Mamlouks, il disait : « Ces conditions ne valent rien, et je couperai la tête à celui qui voudra s'y soumettre; si les maudits Français ne sentaient pas leur faiblesse, ils ne feraient pas de telles propositions. » Le pacha fit répondre aux Français que les troupes ne consentaient pas à la paix. Ceux-ci répondirent par écrit qu'ils ne concevaient pas des troupes qui n'obéissaient pas à leur chef.

On avait déjà sommé quatre fois Boulak de se rendre; ces

sommations avaient toujours été faites par le consul d'Autriche; la cinquième fois on envoya un officier de cavalerie, qui tenait un papier à la main et criait *pardon! pardon!* Il fut renversé de son cheval, on le massacra, et on recommença à se battre.

La guerre dura jusqu'au jeudi 22 (10 de bermoda, mois cophte). Le 6 avril une pluie abondante, accompagnée de tonnerre, et qui redoubla après le coucher du soleil, avait rempli la ville de boue; on s'occupait à nettoyer les rues, lorsque les Français donnèrent un assaut général, et attaquèrent le Caire et Boulak à la fois. Le tumulte était à son comble; la pluie ne les arrêtait pas. Leur costume, plus léger que celui des Musulmans, les favorisait. Devant eux marchaient des canons à roues faisant un feu continuel. Le bruit du tonnerre se mêlait à celui de l'artillerie et des bombes; c'était le feu du ciel et celui de la terre. Cette nuit fut la plus terrible qu'on ait jamais passée. Les Français portaient au cou des mêches composées d'huile d'aspic et d'esprit qui brûlaient dans l'eau et mettaient le feu partout où elles passaient. Les femmes et les enfants se précipitaient pardessus les murailles. Chaïn-Agha, chef de police, qui était au poste de Coum-el-Rich, ayant reçu un coup de feu, se retira: sa retraite fut le signal de la déroute de son corps. Les Français commencèrent à pénétrer par cet endroit, et gagnèrent petit à petit les hauteurs. Le feu s'étendait depuis Pébatié jusqu'à la mosquée Iktidar. Les Français cernèrent la ville, et ne laissèrent sortir personne. Ils ouvrirent les magasins, prirent les sucres, coton, riz, et toutes les épiceries, et firent un butin incalculable.

Le vendredi 23, ils se rendirent maîtres de Boulak, entrèrent dans les maisons, ne laissant la vie qu'à ceux qu'ils trouvaient sans armes. Le Cheikh-Bechtili, qui s'était caché, fut dénoncé et arrêté. On le livra entre les mains de ses gens, en leur ordonnant de le promener par toute la ville, et ensuite de le tuer de leurs propres mains, parce que c'était lui qui avait été l'auteur de tous les désastres. On avait intercepté une de ses lettres à Osman-Kiaïa. Elle était conçue en ces termes: « Le Chien (c'est-à-dire le chef des Français) nous a envoyé faire des pro-

positions; nous avons tué, comme nous le devions, son envoyé. »

Mouhammed-el-Tawil, marchand de chanvre, qui avait envoyé secrètement demander une sauve-garde aux Français, fut fait chef de Boulak, avec un divan composé de huit personnes.

Le combat, le feu et le pillage durèrent, au Caire, jusqu'au 26. Enfin, Osman-Bey-el-Achkar, Osman-Bey-el-Berdissi et Moustafa-Kiachef réussirent à conclure un traité; trois jours de trêve furent accordés pour que l'armée turque fît ses préparatifs de départ. Un côté du Khalidj (1) lui fut assigné, et le feu cessa. Les Français, d'après les conventions, devaient fournir aux Osmanlis tout ce qui leur était nécessaire pour leur route, et donner trois otages. Osman-el-Berdissi et Osman-el-Achkar devaient rester en otage auprès des Français, et aller auprès de Mourad-Bey, dans la province du Saïd, quand les trois Français auraient été rendus.

Mouhammed-Bey-el-Elfi escortait avec ses troupes trois otages français; arrivés devant la mosquée de Djémalié, le peuple, en fureur, voulut les massacrer. Mouhammed-Bey n'eut que le temps de les faire entrer dans la mosquée où ils restèrent jusqu'à ce que les troubles fussent apaisés. Le peuple se souleva de nouveau contre Osman-Kiaïa, qui faisait ses préparatifs de départ; on voulut l'enfermer dans le Khan-Zulficar. Le Barbaresque dont nous avons parlé était cause de ces désordres : il se porta au quartier d'Hussein avec des intentions hostiles; les gens sages vinrent demander à Osman-Kiaïa s'ils devaient s'unir à lui pour combattre les Français, celui-ci les engagea au contraire à le désarmer.

Seïd-Ahmed-el-Marouki marchait à la tête d'une foule de peuple en criant : *la paix ne vaut rien.* Lorsqu'il passa par la rue Cacheb, le Nuronl-Emini fit ouvrir le Khan d'où sortirent beaucoup de troupes qui dispersèrent le peuple. Avant cette dernière révolte, le cheikh Sadat lui avait adressé cette lettre du cheikh Ahmed-el-Mahrouk :

(1) Canal formé par les eaux du Nil et qui traverse le Caire. B.

« Nous nous confions à Dieu, c'est le meilleur des protecteurs ; « c'est le maître, le juge et le soutien du monde. Combien il est « loin de ceux qui font des injustices ! »

Vers.

« J'ai cru que tu étais mes armes et mon bras droit, et que « par toi je surmonterais toutes les vicissitudes ; tu m'as infligé « une peine à laquelle je ne m'attendais pas : ainsi quelquefois, « l'homme, en buvant de l'eau, s'étrangle ou s'enrhume.

« Homme sans parole, tu renonces à l'ancienne amitié pour « suivre de vils tyrans ; tu t'es soumis à leurs ordres perfides, « et tu es devenu le complice de leurs forfaits. Avec quelle « promptitude tu as embrassé leur parti, forçant les grands et « les petits, les riches et les pauvres, à fournir des vivres à ces « soldats qui ont fait tant de mal aux vrais croyants, et dont les « excès en tout genre ont avili les musulmans ! Ton impré- « voyance cause la ruine du Caire, la misère des habitants ; elle « est la cause de l'incendie allumé sur tous les points. La ville « était tranquille ; tu es venu y répandre la terreur ! le feu de « la révolte était éteint ; tu l'as rallumé, et tu te sauves ensuite « comme la souris devant le chat, laissant les faibles dans la « plus triste des positions... Malheur ! malheur sur toi ! Secours- « nous, toi qui es l'appui des musulmans ! (Dieu) et, suivant « la justice, décide de notre sort, ô toi, juge des juges ! Nous « sommes tes faibles esclaves, ô être bienfaisant et miséricor- « dieux ! »

Le vendredi, 1er de zilhidjet, l'armée turque et les Mamlouks sortirent du Caire, ainsi que beaucoup d'habitants, dont quelques-uns étaient à pied.

Osman-Bey et Hassan-Bey ne parurent pas dans cette affaire ; ils étaient au camp du grand-vizir. Ibrahim-Bey, en venant au Caire, avait laissé sa famille à Zéribé avec son gendre Rechwan-Bey, et lui avait recommandé, au moindre bruit de rupture, de la faire repasser en Syrie. Ils refusèrent donc l'invitation de Murad-Bey, qui les avait engagés à s'unir à lui. D'ailleurs, ils n'avaient pas beaucoup de confiance dans ce prince.

Pendant trente-sept jours que durèrent tous les désordres imaginables, les superbes habitations de Boulak furent détruites. Ezbékié, qui était une merveille, le bassin de Rotli et ses environs, ne présentèrent plus que des monceaux de terre.

Les Français entrèrent dans la ville en regardant tout le monde de travers : ils s'emparèrent de tout ce que les Osmanlis avaient laissé.

A trois heures, les cheikhs et les grands montèrent à cheval, et se rendirent auprès du général en chef. Quand ils furent assis, celui-ci leur montra un papier sur lequel était écrit : « La victoire « dépend de Dieu ; il veut que le victorieux soit clément. Ainsi « le général en chef pardonne aux habitants du Caire et de l'É- « gypte, quoiqu'ils se soient unis aux Osmanlis ; que chacun re- « prenne donc ses occupations. »

Le général en chef engagea les cheikhs à se trouver le lendemain à la porte de Nasr, et les congédia. Ils rentrèrent dans la ville, accompagnés de crieurs publics annonçant le pardon général.

Le lendemain matin, les cheiks, les employés, les gardes, les principaux Cophtes et Syriens, se réunirent hors de la porte de Nasr, et entrèrent en cortége dans la ville, précédés par un corps de janissaires. Quelques Français, le sabre à la main, faisaient lever le peuple et frappaient ceux qui refusaient de leur obéir. Tout le monde resta debout pendant tout le temps que le cortége défila.

Des crieurs publics ordonnèrent ensuite des illuminations pendant trois jours, dimanche, lundi et mardi.

Le mercredi, le général en chef donna un dîner égyptien aux grands. Avant de les congédier, il les invita à revenir le vendredi, pour prendre des mesures administratives et pour rétablir un divan chargé de maintenir l'ordre et la tranquillité de la ville.

Mehemmed-Agha-Tennabi fut nommé gouverneur. Le cheikh Halil-Bekri fut revêtu d'une pelisse, et on lui donna la maison de Baroudi à la place de celle qu'il possédait à Ezbékié.

Les grands et les cheikhs sortirent de chez le général en chef, très satisfaits et trompés par les apparences.

Le nouvel agha donna des ordres pour la tranquillité publique.

Le jeudi, 7 de zilhidjet, le général en chef, accompagné de son état-major, se rendit à Djéziret, sur une invitation de Murad-Bey. Celui-ci les traita magnifiquement, et fit cadeau aux Français d'un convoi de vivres qu'il avait enlevé à Derwich-Pacha. Murad-Bey, en retour, reçut la principauté du Saïd depuis Degdrège jusqu'à Esnè.

Le vendredi matin, les cheikhs, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu, allèrent chez le général en chef et restèrent d'abord dans la première salle, sans que personne leur adressât la parole; seulement on fit demander le cheikh Mouhammed-el-Muhdi, qui parla long-temps avec le général en chef. Il lui dit, entre autres choses: « A notre arrivée au Caire, nous avons mûrement réfléchi que les ulémas, hommes instruits et prudents, jouissaient de toute la considération qui leur était due; nous les avons élevés en dignité pour leur donner le moyen de diriger les affaires: ils nous ont témoigné amitié et sincérité; mais, à l'apparition des Turcs, vous vous êtes réjouis et unis à eux, vous avez manifesté la haine secrète que vous portiez aux Français, et le mépris que vous avez pour nous s'est montré à découvert. »

Le cheikh Muhdi répondit: « C'est par votre consentement que nous nous sommes unis aux Turcs. Vous nous avez fait connaître, le 2 de ramazan dernier, que nous étions rentrés sous leurs ordres, et que l'Égypte leur appartenait. Des troupes turques entrèrent au Caire, et une foule d'insensés s'unit à eux: ne sachant pas ce qui se passait dehors, nous n'avons pu maîtriser ce désordre. Ils nous ont reproché que nous étions devenus Français; sans doute vous aurez appris comment on nous a traités lorsque nous revenions de conférer avec vous, et que nous avons hasardé des paroles de paix. »

La conversation entre le général en chef et le cheikh Muhdi dura long-temps. Le premier finit par dire: « Nous devrions

vous traiter comme l'ont été les habitants de Boulak, et tuer tous ceux qui ont porté les armes contre nous; mais, comme nous avons publié le pardon, nous tiendrons parole, et votre punition ne sera que pécuniaire. » On introduisit alors les cheikhs, qui s'assirent en silence. On plaça une chaise au milieu de l'assemblée, sur laquelle le général en chef s'assit. Son drogman et son état-major étaient auprès de lui; les autorités et les officiers de police étaient d'un côté, les principaux chrétiens et négociants de l'autre. Osman-Bey-el-Achkar et Osman-Bey-el-Berdissi assistèrent aussi à cette séance.

Le général lut un discours que le drogman traduisit; il finissait par dire: En punition de la faute que vous avez commise, vous paierez 10,000 fois mille francs, c'est-à-dire 2,000,000 de thalaris de France (1), répartis de la manière suivante:

150,000 le cheikh Sadat,
50,000 le cheikh Mouhammed-el-Djevheri,
50,000 son frère Abdalla-el-Feta,
50,000 le cheikh Moustafa-Savi,
15,000 le cheikh Anani,
250,000 pour les effets pris.

565,000

Le reste de la somme sera complété par des contributions sur la ville.

Le général se lèva très en colère et rentra chez lui, avec sa suite, en fermant sa porte; deux factionnaires étaient à la porte de sortie.

Les cheikhs se regardèrent l'un l'autre, et ne savaient que devenir : ils prièrent le Cophte Jacob d'intercéder pour eux. Celui-ci, après avoir été chez le général, revint en disant que quinze cheikhs resteraient en otage jusqu'à ce que la somme fût payée. Ils restèrent dans cette position jusqu'à trois heures après dîner. Plusieurs d'entre eux, éprouvant des besoins pres-

(1) Selon les relations françaises, cette contribution fut de 12 millions de francs. B.

sants, ne purent les satisfaire qu'en souillant leurs vêtements ou en se plaçant aux fenêtres de la maison. Le cheikh Mouhammed-el-Muhdi dressa enfin, d'accord avec le Cophte Jacob, une liste; et, lorsqu'il fut nuit, le cheikh Sadat retourna chez lui, escorté par dix soldats.

Le cheikh Moustafa-Savi et Abdul-Fetah-Djevheri restèrent en prison.

Le général en chef se retira dans la maison de Murad-Bey, à Djizé, laissant au Cophte Jacob le soin de lever les contributions. Celui-ci habitait la maison de Baroudi, et faisait au peuple tout ce qui lui plaisait.

L'impôt fut réparti sur les différents habitants, les négociants, les artisans, les propriétaires du khan de Khalili, les orfèvres, les chaudronniers, les censauts, les peseurs : tous devaient payer depuis 30,000 jusqu'à 300,000 thalaris.

Les dix soldats qui accompagnaient le cheikh Sadat restèrent à sa porte; et, vers le milieu de la nuit, il en vint dix autres, qui le conduisirent à la forteresse.

Osman-Bey-el-Berdissi implora sa grâce, et reçut l'assurance qu'on ne le tuerait pas. Il fut mis au cachot, où il dormait sur la pierre; il obtint à la fin d'aller chez lui pour faire vendre ses effets; il vendit les bijoux de ses femmes, rassembla tout ce qu'il avait d'argent, et ne put faire que 12,000 thalaris. Les soldats ne le perdaient pas de vue. Quand il eut vendu tout ce qu'il possédait, on fit des recherches dans toute sa maison, on fouilla la terre et jusque dans les lieux d'aisance : on ne trouva rien. On le reconduisit en prison, et on le mit à la torture. Ibn-Sendoubi vint dénoncer où il avait caché sa femme et son fils : on les arrêta pour que, témoins des tourments qu'il éprouvait, ils avouassent où il avait caché son argent.

Les cheiks Abdallah-Cherkavi, Muhdi, Fayoumi, obtinrent la permission de conduire la femme chez eux. Le cheikh resta en prison, et fut mis de nouveau à la torture. On arrêta ses domestiques pour savoir où étaient cachées ses richesses.

Moustafa-Savi et Séïd-Ibn-el-Fetah obtinrent une diminution d'impôt; ce qu'on leur bonifia fut ajouté aux autres.

Mouhammed-Djevheri s'étant caché, sa maison fut pillée. Il pria Néfisé, épouse de Murad-Bey, d'intercéder pour lui, et obtint sa grâce; mais sa portion fut imposée aux autres.

Jacob le Cophte présidait un divan, et avait des janissaires à ses ordres; il faisait comparaître les chefs des arts et métiers, les chefs de quartier, dressait des listes, et envoyait des soldats français pour exiger le paiement des parts de contribution. Chaque quartier avait son divan particulier, composé de Cophtes et de musulmans. On exigea le double de l'impôt qui avait été fixé; on bâtonnait, on emprisonnait, et les affaires qui ne se terminaient pas dans les divans particuliers étaient portées au divan de Jacob. Le peuple était tellement opprimé qu'on ne pensa pas à célébrer le Courban Baïram. On exigea une année anticipée d'impôt; on ne voulait pas prendre d'effets pour de l'argent, et c'est avec peine qu'on obtenait de faire passer les bijoux à vil prix.

On enleva les mulets et on défendit aux musulmans de monter à cheval. Il n'y eut que cinq personnes qui firent exception à cette règle, ce furent les cheikhs Muhdi, Cherkavi, Fayoumi, Emir et Mahmoud-ibn-Ensari.

La levée de l'impôt entraîna beaucoup de désordre. Lorsqu'un homme se sauvait, on arrêtait sa femme et ses enfants, et on les conduisait en prison. Les chrétiens maltraitaient les mulsulmans : « Où est donc, leur disaient-ils, votre Mahomet pour vous délivrer? »

Des ingénieurs parcouraient la ville, écrivaient les noms des propriétaires et le prix des maisons : beaucoup de personnes, ne pouvant supporter cet état de choses, abandonnèrent la ville. Parmi eux fut notre ami le cheikh Hassan dont j'ai cité plus haut les vers sur la ruine du Caire; il se retira à Assiot et y resta dix-huit mois.

La plupart de ceux qui avaient quitté le Caire revinrent, contraints par la disette et la peur des Arabes.

Le 20 on transféra le divan de Jacob à la place dite le Meïdan, et on redoubla d'activité dans la levée des impôts.

Fin de l'année.

La caravane de la Mecque n'eut pas lieu. Cette année le Nil ne déborda pas beaucoup.

Lorsque les Français étaient sur le point d'évacuer la ville de Fanta, un Osmanlis à cheval, escorté par cinq fantassins, vint pour faire visite à Séïd-Ahmed-El-Bedavi. Le peuple, en les voyant, commença à crier : « Dieu a donné la victoire aux vrais croyants ! » Les femmes, les enfants, injurièrent les Français, jetèrent leurs chapeaux dans la boue. Ceux-ci disparurent d'abord, mais revenus trois jours après avec de l'artillerie, ils canonnèrent la ville et y entrèrent le sabre à la main et au pas de charge. Ils se dirigèrent vers la maison des enfants de Cadem qu'ils avaient précédemment imposés à quinze mille thalaris pour cause d'intelligence avec les Arabes. On les mit aux fers et on les conduisit à Djizè pendant le siége du Caire. Après la guerre on les reconduisit à Fanta et on exigea d'eux quinze mille thalaris. Un impôt de cent mille thalaris fut mis sur la ville. Les Français restèrent dans cette dernière jusqu'à ce que l'impôt fût entièrement acquitté. Ils relâchèrent les enfants de Cadem et ne gardèrent que Moustafa, le chef de la famille, et lui firent éprouver toute sorte de tourments; ils l'attachaient au soleil pendant la plus forte chaleur de l'été. Cet homme, corpulent et puissant, devint tout couvert de boutons.

Les Français enlevèrent les ornements en or des tombes et des drapeaux, on estime qu'il y en avait pour cinq mille méticaux (1).

La ville de Mahallé-Coubra fut assiégée, et imposée à cent mille thalaris.

Peu après que la paix avait été conclue, le vizir avait envoyé en Syrie l'ordre de rendre les prisonniers et de reprendre les communications par mer comme auparavant. D'après cet avis, beaucoup de bâtiments arrivèrent dans le port d'Alexandrie, entres autres trois vaisseaux du grand-sultan, chargés de

(1) Le miscal ou métical, poids d'une drachme et demie. B.

vivres et de munitions. A leur entrée ces bâtiments saluèrent, et hissèrent leur pavillon : les Français répondirent et arborèrent le pavillon ottoman. Les vaisseaux donnèrent dans le piége, vinrent mouiller dans le port, et furent pris par les Français. La plupart des matelots grecs qui les montaient reçurent un uniforme et furent incorporés dans l'armée française : quelques-uns d'eux furent envoyés au Caire ; c'étaient les plus cruels ennemis des musulmans.

Murad-Bey, en allant dans la province du Saïd, enleva la totalité des vivres et contributions que Dervich-Pacha avait ramassés, et les envoya aux Français.

Les Cophtes enseignaient aux Français la manière de lever les contributions et trouvaient eux-mêmes le moyen de s'en approprier une bonne part. On les voyait partir du Caire pour les diverses provinces avec un cortége de prince. Ils étaient armés, et escortés par des troupes françaises. Ils avaient des chevaux de main, des huissiers portant des cannes à pomme d'or et d'argent : ils étaient accompagnés de secrétaires, de banquiers, de maîtres d'hôtel, et suivis d'une foule de domestiques. Ils envoyaient dans les villages un de leurs agents qui fixait un temps pour compter la somme exigée. Ce temps expiré, si l'on ne payait pas, le village était incendié et les femmes enlevées. Si les cheikhs de village cherchaient à se sauver, ils étaient aussitôt arrêtés et mis sous le bâton ; on leur donnait des coups de marteaux sur les genoux ou on les traînait impitoyablement par les rues. Les Cophtes enfin donnèrent un libre essor à leur haine pour les musulmans.

Liste des personnages illustres morts pendant le cours de cette année.

1° Le cheikh Abdul-Alim, fils de Mouhammed, fils d'Osman-el-Fayoumi, et Maliki-el-Azhari, élève du cheikh Saïd ; ce cheikh était aveugle et pleurait toutes les fois qu'il entendait prononcer le nom de Dieu. Il était versé dans les secrets cabalistiques ; mais il abandonna cette science à la suite d'un songe : il a été enterré au jardin de Mudjaverin.

2° Notre ami le célèbre cheikh Salim, fils d'Ahmed, fils de

Ramazan, fils de Meshoud de Tripoli de Barbarie. Il vint au Caire en 1190 : il étudia dans le quartier d'Azhari, chez le cheikh Derdir; apprit à composer en vers et en prose, et quand le Khodja Benamin, négociant barbaresque, mourut, il pria son maître Derdir de lui faire épouser sa veuve qui était fille de Fériani. Il devint un cheikh illustre; on le célébra par des poésies; notre ami Allar lui adressa une ode dont le commencement est sublime.

Cheikh Salim alla à Jérusalem où il mourut.

3° Le généreux Cheikh-Mokri, fils de Mokri, qui possédait toutes les sciences. Il savait le Coran par cœur et était bon poète; il a composé un recueil qui est dans la main de tout le monde. Ce cheikh mourut dans le mois de chaban. Personne n'était plus savant que lui.

Le 1er de mouharrem de l'an 1215 (1800) était un dimanche.

Le 5, le cheikh Sadat fut conduit pour la troisième fois au château.

Le général en chef Kléber sortit avec une partie de son armée, et revint sans qu'on pût savoir les motifs de cette expédition.

Le 21, le cheikh el-Arichi, nommé cadi, fut conduit au Mehkemé en grande cérémonie. Abdallah Menou, lieutenant du général en chef, marchait à côté de lui.

Le même jour, le général Kléber et l'ingénieur en chef (1) se promenaient à l'entrée du jardin, à Ezbékié; un Alepin s'avança, le général lui fit signe de se retirer; celui-ci répondit : *Mafich* (2). On lui réitéra deux ou trois fois le signe sans qu'il obéît. Croyant que cet homme avait quelque affaire à communiquer, on le laissa s'avancer. Il tendit la main gauche au général, qui lui avança la sienne; au même instant l'Alepin, tirant

(1) Protain.

(2) *Je n'ai rien.* Par ces mots l'assassin voulait d'abord intéresser en sa faveur et écarter toute défiance en se faisant passer pour un mendiant. Voyez plus loin la relation de Kou'Allem Nicolas. B.

son poignard de la main droite, en porta quatre coups au général, qui tomba en poussant un cri. Son compagnon s'étant mis à crier, l'Alepin lui porta aussi quelques coups et se sauva. Les soldats, attirés par les cris de l'ingénieur, se précipitèrent dans le jardin, et trouvèrent le général étendu par terre, rendant le dernier soupir. Aussitôt le tambour bat, les soldats, les officiers s'assemblent, se rendent au château, préparent les canons, les mortiers, et entourent la ville de toute part; ils croyaient que le meurtrier était un habitant du Caire. La terreur se répandit sans qu'on sût ce qui se passait. Après bien des recherches dans le jardin et la maison, ayant trouvé l'assassin caché contre un mur tombant en ruine, on le questionna, et l'on acquit la certitude que les habitants de la ville n'avaient pas participé à ce crime. On envoya également du monde pour examiner la contenance du peuple; en voyant qu'il n'éprouvait d'autre sentiment que celui de l'inquiétude, les Français renoncèrent au projet qu'ils avaient conçu (1).

On fit appeler le cheikh Abdallah-Cherkavi et le cheikh Arichi; ils restèrent jusqu'à minuit. On les chargea d'arrêter et d'interroger les individus désignés par l'assassin. Ils allèrent, avec le chef de police, à la mosquée d'Azhari, arrêtèrent trois des individus désignés; le quatrième s'était enfui.

On forma, dans la maison du lieutenant, un tribunal suivant l'usage français, pour faire le procès du meurtrier et de ses complices.

Moustafa-Effendi, de Brousse, qui avait d'abord été arrêté, fut relâché, ayant été reconnu innocent.

La procédure fut imprimée en turc, en français et en arabe. Je n'avais pas d'abord l'intention d'en parler; mais beaucoup de monde désirait savoir comment s'était passé ce fait, et comment se rendait la justice chez les Français, nation qui a beaucoup

(1) Ce n'était pas un projet, mais un sentiment de fureur et d'exaltation, fruit du désespoir des Français. Peu s'en fallut que le Caire ne fût changé en un monceau de ruines; les soldats voulaient livrer cette ville aux flammes, il ne fallut rien moins que toute l'autorité des officiers pour empêcher avec peine la plus affreuse des catastrophes. *Relations françaises*. B.



d'esprit, mais pas de religion. On était également curieux de voir comment ils puniraient un homme du peuple assassin de leur chef. Ils ne l'ont pas exécuté sur-le-champ, quoiqu'ils aient trouvé sur lui l'instrument de son crime encore teint du sang de leur général. Ils établirent un tribunal régulier devant lequel ils firent comparaître le meurtrier, qu'ils interrogèrent simplement et mirent ensuite à la torture. Ils interrogèrent séparément ses complices, les confrontèrent ensuite, et les jugèrent avec justice. Ceci est bien différent de la marche que nous suivons, bien différent surtout de la conduite de ces méprisables armées ottomanes, dont les chefs et soldats se qualifient de musulmans, et ne connaissent pas même leur religion; dans l'ignorance où ils sont des plus simples règles de la justice, ils croient pouvoir tuer sans jamais faire de procès.

Procès-verbal.

« Le 25 prairial, l'an VIII de la république française, nous soussignés, médecins et chirurgien en chef, à deux heures après midi, nous nous sommes transportés à la maison du général en chef, à Ezbèkié, dans la ville du Caire. . . . .
. . . . »

Abdallah Jacques Menou, gouverneur de Rosette, fut nommé à la place du général en chef. Le général Menou, à l'arrivée des Français, avait feint de se faire musulman, et avait pris le nom d'Abdallah. Il s'était marié avec une femme musulmane. Le général Béliard fut nommé lieutenant (1).

Quand le procès de l'assassin de Kléber fut terminé, on l'imprima.

Dans la nuit du lundi au mardi, 25 de mouharrem, on publia l'ordre de balayer les rues dans le voisinage des autorités.

Le matin, une troupe de Cophtes et de Syriens sortirent avec un grand cortége, les uns à pied, les autres à cheval, ainsi qu'un nombre considérable d'officiers et de soldats. Le corps de Kléber était dans un coffre de plomb fermé; il était placé sur

(1) Sous-entendu, du général en chef. B.

une voiture; on voyait dessus son chapeau, son sabre, et le poignard avec lequel il avait été tué, encore couvert de son sang. Aux quatre coins de la voiture étaient quatre drapeaux; les tambours, couverts d'une toile noire, battaient d'une autre manière que de coutume; les soldats portaient le fusil renversé sous le bras gauche; le cercueil était recouvert de velours noir avec des larmes d'argent. Arrivé près de la fosse, on tira un grand nombre de coups de canon et de fusil. Le cortége, parti d'Ezbèkié, passa par la porte de Courak, suivit la rue de Djémanissé, du côté de Nasrié, et s'arrêta à la montagne d'Okareb, où on avait construit un fort. On fit comparaître Suléiman l'Alepin et ses trois complices, et le jugement fut mis à exécution.

Le cortége s'avança jusqu'à la porte du Kaser-el-Aïn, où on déposa le cercueil sur un endroit élevé; on le recouvrit de terre, on mit une grille autour et une tente dessus; des cyprès avaient été plantés tout autour; des soldats furent ensuite placés à la porte, veillant jour et nuit le monument; et tout se termina ainsi.

Le lendemain matin, le lieutenant et l'agha se rendirent à la mosquée d'Azhari, firent des recherches partout; les cheikhs qui étaient présents n'ouvrirent pas la bouche.

Le jeudi, le général en chef Abdallah Jacques Menou, le lieutenant et l'agha vinrent faire de nouvelles perquisitions dans la mosquée d'Azhari; ils firent creuser dans divers endroits, et, n'ayant pas trouvé d'armes, ils se retirèrent. Le peuple s'empressa de reprendre ce qu'il avait déposé dans les diverses mosquées.

On prit les noms des principaux employés de la mosquée d'Azhari, ainsi que celui des personnes du voisinage, et on leur intima l'ordre de n'admettre chez eux aucun étranger. On renvoya les Turcs qui s'y trouvaient.

A trois heures après midi, les cheikhs Cherkavi, Muhdi et Savi vinrent demander au général en chef la permission de fermer et de sceller la mosquée d'Azhari; quelques Cophtes qui étaient auprès du général voulurent s'y opposer. Le cheikh

Cherkavi, dans un mouvement de colère, s'écria : « O Cophtes ! c'est assez nous persécuter ! »

Les cheikhs voulaient, par cette mesure, remédier à tout désordre. Comme cette disposition entrait d'ailleurs aussi dans les vues du général en chef, la permission fut accordée, et les portes de la mosquée furent fermées et clouées.

A la fin du mois on exigea des odjaklis (chefs des corporations) qu'ils rendissent leurs armes. Ils en apportèrent quelques-unes seulement. On renouvela l'ordre, et ils dirent qu'ils n'en avaient pas d'autres. Lorsqu'on leur objecta qu'on en avait vu beaucoup d'autres briller derrière les retranchements, ils répondirent que c'étaient les armes des Osmanlis et de quelques Égyptiens partis avec eux.

Mardi, 1er du mois de sefer. — Au commencement de ce mois quelques cheikhs, suivis de leurs familles, partirent pour le pays de Riaf, entre autres le cheikh Mouhammed Hariri, qui avait avec lui la famille du cheikh Sahimi et celle de son gendre le cheikh Muhdi.

Le peuple voulut les suivre ; mais les Français firent afficher et publier par les crieurs publics la défense de sortir de la ville, menaçant ceux qui étaient partis de livrer leurs maisons au pillage s'ils ne retournaient pas dans l'espace de quinze jours. La plupart revinrent, et, dans la suite, celui qui avait des affaires au dehors devait se munir d'un permis.

On frappa la ville d'une imposition de 4,000,000 (186,000 thalaris). On n'était pas encore remis de la précédente imposition. On éprouva de grands tourments ; beaucoup de monde périt en prison et dans les douleurs de la torture ; plusieurs personnes se sauvèrent, ce fut un nouveau malheur après tant de malheurs.

Les maisons et les propriétés furent imposées à 200,000 thal., les autorités à 170,000, le commerce à 200,000, les artisans à 70,000, et on évalua à 100,000 le dédommagement exigé pour le pillage pendant la révolte. Ce furent les chefs de chaque quartier qui furent chargés de la levée de tous ces impôts.

On visita les maisons habitées et inhabitées, et on les divisa en trois classes : la première payait 70 thalaris, la seconde 40 et la

dernière 20. Le locataire ou le propriétaire payait, et les voisins payaient également pour les maisons inhabitées.

Le 26, le cheikh Sadat sortit de prison, après avoir payé entièrement sa part d'imposition. On s'empara en outre de ses effets, de ses propriétés, des biens de la mosquée, et on lui défendit de monter à cheval.

Le mois de rabiul-ewel. — On menaça de nouveau ceux qui s'étaient sauvés du Caire de livrer au pillage leurs maisons s'ils ne revenaient dans trente-deux jours.

Le peuple était bien malheureux. Les Français ouvraient les maisons sous le prétexte le plus frivole, n'ayant aucun égard pour personne. Le général en chef ne se montrait pas et ne recevait personne; les officiers suivaient son exemple, et leur manière d'être changea à l'égard des musulmans.

Les chrétiens, les Cophtes, les Syriens et les Grecs maltraitaient les musulmans; ils les forçaient à se tenir debout lorsqu'ils passaient; et lorsqu'un musulman oubliait de se lever devant un officier supérieur, il était immédiatement conduit à la forteresse, où il recevait la bastonnade, et ne sortait ensuite que très difficilement.

Moustafa-Pacha étant sorti de prison, reçut des présents et fut envoyé à Damiette où il mourut quelque temps après. Cet homme était d'une bravoure extraordinaire, et n'a perdu la bataille d'Aboukir que par un accident.

Au mois de rubi-ussani, on redoubla d'activité dans la levée des contributions. Un Cophte nommé Chukr-Allah (grâces à Dieu) et qui était plutôt la colère de Dieu, fut chargé de cette rentrée; il tourmenta le peuple d'une manière cruelle; accompagné de soldats et de maçons, il entrait dans toutes les maisons sans distinction, et les faisait impitoyablement démolir lorsqu'on ne payait pas au terme prescrit.

Au Boulak il fit enfermer un homme et une femme, et les étouffa en brûlant du chanvre et du coton.

Au Caire où on avait fermé les boutiques, les magasins et les khans, il les fit ouvrir l'un après l'autre, et entassa des marchandises pour la valeur de la contribution; lorsqu'on ne trou-

vait pas de quoi la compléter, on prenait le reste au voisin ; les dépôts même n'étaient pas respectés.

La mosquée d'Asbek sur la place d'Ezbèkié fut transformée en marché.

Des impôts furent mis sur les objets de luxe.

On démolit les maisons des grands et de ceux qui s'étaient sauvés ; les forteresses furent réparées et on en éleva même de nouvelles.

Au mois de djémazi-el-ewel, les désastres et les malheurs du mois précedent furent encore augmentés. Dans ce mois, on démolit le marché d'Hussein, les mosquées, les bains, les magasins et les boutiques situés en dehors des portes de Futouh et de Nasr. Les propriétaires ne pouvaient disposer des matériaux ; ces derniers servaient à de nouvelles constructions. Il est impossible d'évaluer le nombre des maisons qui furent abattues.

L'emprisonnement et les tortures continuèrent d'être infligés pour la levée des contributions. La liste des contribuables, avec la somme que chacun devait payer, était portée à chaque domicile par un janissaire ; lorsqu'on s'éveillait, on la trouvait affichée à sa porte, et si l'on ne se soumettait pas à l'instant, la maison était abattue. On maltraitait les femmes, et on exigeait plus qu'il n'était fixé pour que la maison ne fût pas démolie.

Le 5 de ce mois, fête de la croix, le soleil passa au signe de la balance. C'était le premier jour de la neuvième année de la république ; ce mois, qu'ils appellent vendémiaire, ils le célébrèrent par des illuminations, des salves d'artillerie et un feu d'artifice.

Le matin de ce jour, l'armée sortit par la porte de Nasr, fit un simulacre de combat et rentra après midi avec la musique.

L'état du peuple était toujours le même.

Au mois de djémazius-sani les villes et villages furent soumis à un impôt annuel divisé en trois classes.

La première classe, celle de ceux qui avaient mille charrues, payait 500 fr.

La deuxième classe, possédant cinq cents charrues, payait 300 fr.

La troisième classe 150 fr.

Le cheikh Suléïman-Fayoumi, nommé cheikh des cheikhs, était chargé de la levée de ces impôts sous la direction d'un préposé français.

Les paysans jetèrent les hauts cris, ils étaient pauvres et avaient à peine de quoi vivre; ainsi le malheur s'étendit également aux dehors de la ville.

On établit un divan contraire au premier, composé de neuf personnes. Il ne se trouvait parmi ses membres, ni Odjakli, ni Syrien, ni Cophte. C'était l'unique divan; il n'y avait plus de divan particulier ou général.

Un commissaire nommé Foret en était le juge suprême; il avait sous ses ordres deux secrétaires musulmans et un secrétaire français, deux drogmans et cinq janissaires. Il tenait ses séances dix fois par mois dans la maison de Rechwan-Bey. Cette maison avait été réparée et meublée magnifiquement. Les séances se tenaient dans la grande salle du harem : elles duraient depuis neuf heures du matin jusqu'au coucher du soleil. Tous les membres du divan recevaient dix piastres par jour, et il leur était défendu de rien recevoir de personne.

Le 15 eut lieu l'ouverture de ce divan. Neuf cheikhs et le cadi étaient réunis lorsque Foret vint s'asseoir au milieu d'eux; le drogman resta debout.

Les personnes qui avaient des réclamations étaient derrière une grille, un huissier les faisait entrer l'une après l'autre. Le procès entendu, le cadi prenait l'avis des cheikhs et décidait, ou il en référait au grand juge; si l'on demandait un acte, il était délivré; et si c'était une affaire de police ou d'administration, on en faisait un rapport en général en chef. On dressa le procès-verbal de cette première séance, qui fut porté au général en chef.

A côté de cette maison de Rechwan-Bey on en ouvrit et répara une autre destinée à un tribunal de commerce, composé de musulmans et de chrétiens, mais on n'eut pas le temps de terminer ce tribunal.

Le 23 on fit le recensement des pauvres, et les administra-

teurs des biens des mosquées reçurent l'ordre de présenter leurs registres. La même disposition fut exécutée hors de la ville.

A la fin du mois un marchand d'huile vint auprès du lieutenant pour réclamer son fils que l'on avait arrêté. Une femme était venue demander de l'huile à son fils, et sur le refus de celui-ci, elle lui avait dit : « C'est pour la vendre aux Turcs que vous la cachez? — Oui, répondit-il, en dépit de toi et des Français! » Un enfant vint le dénoncer au lieutenant, qui le fit arrêter.

Le lieutenant répondit au marchand d'huile : « Ne crains rien pour ton fils, on ne le tuera pas; les Français ne commettent pas d'injustice. » Le lendemain on l'exécuta. Cet homme, ainsi que quatre autres, allèrent jouir de la miséricorde divine, c'est-à-dire périrent sans que personne connût leur faute.

Au mois de redjeb les demandes arbitraires, la ruine des maisons et le pillage, allèrent en augmentant. L'impôt de 186,000 thalaris, mis sur le commerce et qui devait s'effectuer en trois paiements, faisait beaucoup souffrir.

Les négociants et les artisans se réunirent pour représenter que cet impôt était au-dessus des moyens du peuple.

1° Ils représentèrent qu'il n'y avait pas de commerce;

2° Qu'on leur avait enlevé leurs marchandises;

3° Que les négociants et artisans étaient déjà portés sur les autres listes d'impositions;

4° Enfin que les négociants riches s'étaient enfuis.

Le président du divan ordonna de dresser la liste des cadis des différentes villes; ils devaient être élus au scrutin et confirmés par le général en chef.

Le 4, il y eut plusieurs exécutions à Roumeilé et autres endroits. « C'est la récompense, disait-on, de ceux qui prennent parti pour les Osmanlis contre les Français. »

Le 7, le cheikh Ahmed-Arich fut nommé au scrutin cadi du Caire.

Le 8, on exécuta un jeune homme et une jeune fille à la porte de Charié. On disait que ces deux individus, au service d'un Français, avaient voulu l'empoisonner.

Le 9, une députation d'odjaklis (1) vint offrir la garantie d'une créance de 25,000 thalaris, moyennant qu'on leur permît de faire venir du café. La permission fut accordée. Ils envoyèrent un messager au dehors; mais celui-ci retourna en disant que la défense des Français subsistait toujours, et qu'il lui avait été impossible d'exécuter la commission. On adressa une requête au général en chef à ce sujet. La requête resta sans réponse.

Le 14, le général lieutenant donna un grand repas aux cheikhs, aux odjaklis, aux grands du divan, aux principaux négociants, chrétiens, cophtes et syriens.

Le 18, deux femmes furent ignominieusement promenées par les rues. Le crieur public annonçait qu'elles avaient vendu une femme libre.

L'impôt ayant été exigé des Odjaklis, ils répondirent qu'ils ne pouvaient le payer, puisque les Français avaient défendu l'introduction des cafés. Après beaucoup de discussions, cette affaire fut envoyée à M. Estève, trésorier.

Le 27, des odjaklis, des grands, et quelques femmes, se présentèrent au divan demandant une diminution d'impôt : « Nous savons bien, disaient-ils, que les Français veulent s'emparer de nos propriétés; mais comment pourrons-nous après vivre et payer nos contributions? »

Le président du divan Foret leur demanda s'ils parlaient ainsi d'après le dire de personnes dignes de foi. Le cheikh Ali-Bekri et le cheikh Mahdi assurèrent l'avoir entendu dire au trésorier. Les odjaklis s'écrièrent : « Cependant Bonaparte et ses successeurs ont garanti nos propriétés. »

Après beaucoup de paroles, le président les renvoya en disant qu'il avait été nommé juge et non gouverneur de l'Égypte; que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de les aider.

Quelques jours après, le général en chef fit publier l'ordre de respecter les propriétés, et dit lui-même que, « si le trésorier a dit qu'on voulait s'en emparer, c'était une plaisanterie ou une erreur du drogman. »

(1) Les notables. B.

Le 28, quelques habitants du Caire, sortis pour se promener du côté de Cheikh-Camer, ayant pris tout ce qu'il leur fallait pour y passer la journée, furent arrêtés par les soldats de la mosquée Bibers, dehors d'Husséinié, et furent mis en prison dans un fort qu'on avait élevé dans cet endroit. Ils envoyèrent prévenir le lieutenant Béliard, qui les fit comparaître le lendemain, escortés par des soldats armés. Après avoir été interrogés, ils furent envoyés exempts de contribution.

Au mois de chaban, on tint conseil dans le divan relativement à l'impôt appelé capitation. Après beaucoup de discussions, il fut convenu que cet impôt serait prélevé par des musulmans; qu'aucun chrétien ni Cophte ne s'en mêlerait; que les femmes, les enfants, les ulémas, les domestiques et les pauvres en seraient exempts.

Le procès-verbal de cette séance fut adressé au général en chef, qui l'approuva.

Il y eut un autre conseil tenu dans la maison de Daoud-Kia-chef, derrière la mosquée Gaourié. Ce conseil était composé de Séid-Ahmed-Zerrou-Ibrahim-Effendi, écrivain de la marine; Ahmed-Ibn-Mahmoud, Mouharrem, et autres écrivains. On dressa la liste des banquiers, des peseurs publics, des mesureurs de grains; ils avaient été taxés à 60,000 thalaris, sans compter les autres impôts, parce que ces trois métiers n'ont pas besoin de mise de fonds. On les divisa en plusieurs classes.

On cessa de percevoir le droit de la douane pour la soie venant de Damiette à Mahallet-Kubra.

Le général en chef fit demander aux cheikhs si les hommes qui marchaient tout nus dans les rues, qui ne jeûnaient pas et ne faisaient pas la prière, devaient être considérés comme de bons musulmans. Sur leur réponse que cela était contraire à la loi et à la religion, on donna l'ordre d'arrêter tous ceux qui se trouvaient dans cet état. Si le contrevenant était un fou, on l'envoyait à l'hôpital; s'il n'était pas fou, il devait marcher avec décence ou sortir de la ville.

Le médecin en chef des Français (1) fit présent aux membres

(1) Desgenettes.

du divan d'un traité sur la petite-vérole. Il fut accepté, et on le remercia.

A cette occasion, le médecin du grand-seigneur profite de ce passage pour parler, dans sa traduction turque, de la vaccine.

Le 11 de ce mois, on trouva une femme assassinée dans le jardin d'Eumer-Kiachef, près le pont des Lions. Un homme du cadi, accompagné de l'agha, se rendit sur les lieux et dressa procès-verbal. On mit en prison la garde et le chef de l'endroit. On les relâcha peu de temps après, n'ayant pu rien découvrir.

Le bâtiment que l'on construisait à Ezbékié, à la porte d'Ava, fut terminé; il s'appelait la Comédie. On s'y réunissait tous les dix jours pour y passer la soirée et assister à des jeux ou spectacles pendant environ quatre heures. Il fallait une carte pour y entrer.

Le 16, le président du divan annonça aux cheikhs que le général en chef voulait qu'on tînt à l'avenir des registres constatant les décès et les naissances pour les musulmans, comme Bonaparte en avait eu l'intention avant son départ. « Cette mesure, ajouta-t-il, est très-importante pour la conservation des familles, la connaissance des âges, et pour la validité des mariages. »

Les chefs de quartier donnèrent en conséquence des ordres à ceux qui lavent les corps (1) et aux sages-femmes.

Le président annonça que *Réchidié*, musulmane et épouse du général en chef, venant de donner le jour à un enfant, il convenait d'adresser au général des félicitations à cet égard.

On écrivit donc une longue lettre de compliment, que l'on remit au président.

Le 25, le général en chef adressa aux cheikhs du divan une lettre qui fut traduite par le premier drogman Raphaël. En voici la copie exacte :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux; il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

« Abdallah Jacques Menou, général en chef de l'armée de la

(1) Les musulmans sont dans l'usage de laver le corps des morts avant de les enterrer. B.

république française d'Orient, présentement dépositaire et ordonnateur de ses ordres en Égypte, aux cheikhs et ulémas membres du divan du Caire; que Dieu très-haut prolonge leur existence, et daigne répandre sur eux les lumières nécessaires à l'accomplissement des devoirs de leur charge. Ainsi soit-il, ô Assistance divine!

« La lettre que vous m'avez adressée a rempli mon ame et mon cœur de joie; nous avons reçu ce témoignage de votre amitié, et vous êtes bien dignes, par votre justice et vos lumières, des hautes fonctions pour lesquelles je vous ai choisis.

« Nous savons que le Coran sacré est le meilleur des livres; il contient des principes de sagesse et de vérité; ses principes n'ont de fondement que la justice et l'équité. C'est surtout lorsqu'on le montre à des personnes instruites et déjà versées dans les sciences qu'on en retire de grands avantages. Je sais, en outre, que le noble Coran est écrit avec ordre et méthode (1).

« Le monde est plein de vanité, et se précipite vers sa ruine.

« Tout ce qui existe se meut avec ordre, et c'est le très-saint Créateur qui conduit tout ce mouvement. C'est ainsi, par exemple, que les étoiles nous indiquent la marche du temps et nous font connaître l'ordre des saisons, qui se suivent régulièrement; la nuit et le jour qui se succèdent avec tant d'exactitude; la végétation des plantes; la différence entre la lumière et l'obscurité, etc. Que deviendrions-nous si cet ordre admirable cessait d'exister, même pour peu de temps?

(1). L'ordre ou la méthode ne saurait être le caractère distinctif du Coran. C'était presque toujours dans les moments de perplexité et d'embarras où se trouvait le législateur des Arabes que les feuilles, disait il, de ce livre lui descendaient du ciel. Elles répondaient exactement aux diverses circonstances de sa vie et de sa doctrine, puisqu'il les publiait à mesure qu'il était question d'autoriser un projet, d'approuver ou de rejeter une action, d'absoudre ou de condamner quelqu'un, de confirmer ou d'abolir différentes lois. Ce livre est le recueil des dogmes et des préceptes de la religion musulmane. Il contient cent quatorze chapitres (*Surrès*), six mille six cent soixante-six versets (*Aïets*), et trente sections ou cahiers (*Djuzy*)! L'ordre de leur rédaction n'est cependant pas celui dans lequel Mohammed les a reçus et promulgés. (M. D'Ohsson, *Tableau général de l'empire ottoman*, tom. 1er, p. 84, édit. in-8.)

« Que les vénérables cheikhs et ulémas nous disent ce que deviendrait l'Égypte si le fleuve béni du Nil cessait de couler comme de coutume (que Dieu nous en préserve!). Point de doute que, dans ce cas, le pays ne cessât d'être habitable durant une année entière par suite de la privation d'eau et de la sécheresse de la terre. Alors le sable envahirait les jardins et dépasserait les murailles; le monde périrait de faim, et la terre, réduite à un désert, n'offrirait plus à sa surface que les corps inanimés de ses habitants. (Grand Dieu! toi qui es le conservateur des êtres, préserve-nous d'une telle catastrophe!)

« Si Dieu, très-haut et très-saint par sa science, sa puissance et sa justice infinie, a établi dans le monde cet ordre admirable, c'est qu'il savait que sans ordre le monde périrait bientôt. Nous sommes des pécheurs, nous suivons la route de l'erreur sans entendre sa voix divine. Prions Dieu seulement de nous aider à observer notre religion, et de nous diriger dans ce monde.

« O cheiks très-honorés! et vous vénérables ulémas! vous tous qui voyez l'ordre admirable qui existe dans ce monde, sachez que la volonté de Dieu très-haut est que l'homme cherche l'ordre en toute chose.

« Les pays et les climats ne jouissent d'un état prospère que lorsque les habitants connaissent les lois établies avec sagesse, et qu'ils les observent exactement. Les empires, au contraire, tombent en décadence dès que les habitants, remplis de vanité, n'ont plus pour règle que leurs passions.

« Le brave, le courageux, le grand et célèbre Bonaparte a voulu qu'il fût tenu un registre constatant les décès, les naissances et les mariages. Cette disposition est très-importante. Il faut qu'il y ait aussi un registre des propriétés.

« Toutes ces formalités sont nécessaires au juge pour terminer les procès entre héritiers. Par ce moyen la naissance, qui seule donne le droit d'hériter, sera légalement constatée. S'il plaît à Dieu, nous prendrons toutes les mesures propres à assurer le bien et la prospérité du pays dont le gouvernement m'a été confié. C'est ainsi que nous accomplirons les vœux de la république française et de S. E. le premier consul Bonaparte.

« O cheikhs, et vous ulémas, nous vous remercions des félicitations que vous nous avez adressées sur la naissance de notre fils Seïd-Suléiman-Murad-Jacques Menou. Demandons à Dieu très-haut que, par l'intercession de son envoyé, le prophète des prophètes, il nous conserve long-temps cet enfant : Puisse-t-il être toujours l'ami de la justice et de la vérité ! qu'il tienne sa parole et ne soit pas ambitieux ; ces vertus sont la meilleure des richesses que je souhaite à mon fils. L'homme n'obtient le bien que par l'éducation, trésor plus précieux que l'argent et l'or.

« Nous prions Dieu de vous conserver.

« Salut. »

Vers la fin du mois, le minaret de la mosquée Causoun s'écroula et détruisit une partie de cet édifice. Les débris de ce minaret restent jusqu'à présent dans la rue. Je pense que cet accident a été occasionné par une explosion de la poudre.

(*La suite au prochain numéro.*)

CONSPIRATION

DE SALCÈDE. — 1582.[1]

[Nous avons déjà dit, page 359 du tome II de la deuxième série, combien la plupart des historiens étaient laconiques sur la conspiration de Salcède. Nous croyons donc devoir ajouter les pièces inédites suivantes à celles que nous avons déjà données sur cette tentative.]

Nicolas Salcède fut amené prisonnier au bois de Vincennes, le mercredi, vingt-huitième jour du mois d'août dernier, en la garde de ceux qui l'avaient mené de Flandres. Le lendemain, vingt-neuvième, fut-on au bois de Vincennes, par-devant la Reine, mère du Roi, où étaient MM. le cardinal de Bourbon, cardinal de Birague, chancelier de France, de Cheverny, garde-des-sceaux, premier président; les sieurs de Lanssac, de Bellièvre, de la Guesle, Brûlart et Pinard, secrétaires d'État, et conseiller Perrot.

Et, après avoir fait le serment, et admonesté par M. le chancelier, de déclarer devant la majesté de la Reine comme toutes choses s'étaient passées, de ce qu'il avait déposé devant monseigneur, tant verbalement que par écrit, supplia la Reine de le mettre entre les mains d'autres gardes que celles qu'il avait, d'autant qu'il ne se tenait en sûreté de sa vie, et de rechef admonesté par ledit chancelier de n'avoir aucune crainte, de dire

(1) Collection de M. Lucas-Montigny. — Voir précédemment, tome II, deuxième série, page 359.

la vérité, déclara qu'ayant longuement fait service à monseigneur, voyant qu'il ne l'employait plus, il se retira au camp du prince de Parme, devant Odenarde, et, ayant entendu que Fernaque et Laferté, son gendre, étaient auprès de mondit seigneur, désira venir audit camp pour ce qu'il avait querelle contre eux, pour les faire appeler; que le prince de Parme lui bailla un passeport, et Francisco Baja, Italien, pour l'accompagner;

Qu'il fit quelque séjour auprès de mondit seigneur; qu'il conféra avec le jeune comte d'Aiguemont, et, le trouvant disposé pour laisser le parti de mondit seigneur, dépêcha ledit Italien pour en avertir ledit prince de Parme, et ce qu'il avait déposé devant monseigneur n'était véritable.

Et interpellé par mondit sieur le chancelier de dire si ce qu'il avait déposé devant monseigneur était véritable, répondit que non, en jurant : *Le diable m'emporte!* et tout ce qu'il a dit lui a été dit et fait écrire de sa main par Lavergne, des Pruneaulx et Charretier; qu'il ne connaît la plupart de ceux desquels il a parlé, lesquels, étant devant lui, il estime qu'ils diraient qu'ils ne le connaissent aucunement, et n'ont jamais parlé à lui.

Et, adressant la parole à mondit sieur le chancelier, qui lui demandait comme il faisait ces choses, a dit que, s'il était aussi contraint et forcé comme il était lors, il en dirait et écrirait autant qu'il a fait.

A dit outre que, selon que quelqu'un de ceux d'alentour de monseigneur avaient quelque haine particulière contre quelqu'un, même comme dirait à l'encontre de monseigneur de la Châtre, il le lui faisait nommer pour parler contre lui.

Et a dit, de plus même, que c'est chose que monseigneur n'a jamais sue ni entendue, et qu'il ne lui en a oncques parlé.

Lui a été fait lecture des dépositions qu'il avait faites par-devant monseigneur, le vingt-deuxième juillet, écrites et signées de sa main, ensemble des deux interrogatoires qui lui ont été faits en la présence de mondit seigneur les onzième et treizième jours du mois d'août dernier, à Bruges, où étaient MM. de Bellièvre et Brûlart, jura et affirma que le contenu en iceux était faux et mensonger, et que le tout lui avait été suggéré par des Pruneaulx,

Lavergne et surtout Charretier, hormis en ce qu'il fait mention du capitaine Comballe, qui lui a tenu les propos mentionnés de sesdits déportements; que tout le reste lui a été suggéré par lesdits des Pruneaulx, Lavergne et surtout Charretier, qui lui baillaient les mémoires pour les lui faire écrire de sa main, ce qu'il a été contraint de faire pour la crainte de sa vie.

Et, qu'ayant écrit de sa main la première déposition, a été contraint de les suivre en ses réponses qu'il a faites depuis.

Le douzième octobre et suivant, il fut ouï par-devant le Roi, où étaient présents MM. le cardinal de Birague, chancelier, le duc d'Epernon, de Cheverny, de Thou, premier président, de Bellièvre, de la Guesle, Brûlart et conseiller Perrot;

Et, étant admonesté par mondit seigneur le chancelier de dire vérité, répondit :

Qu'il s'en alla premièrement trouver un sien parent, qui est en Flandres, nommé le baron de Lignac; qu'il lui demanda s'il ne voulait point aller voir le camp devant Odenarde, à quoi il répondit qu'il en était bien content; si bien qu'il alla audit camp d'Odenarde, où étant, il vint des lettres du comte d'Aiguemont au prince de Parme, par lesquelles il mandait qu'il avait envie de se retirer; là-dessus l'on lui bailla des lettres audit comte d'Aiguemont, et un passeport pour s'en aller sûrement où était M. ledit comte d'Aiguemont, et lui fut baillé un Italien pour l'accompagner, afin qu'il allât plus sûrement; et fut bien aise de prendre cette occasion, parce qu'il avait une querelle à la cour de monseigneur, qui était contre Laferté.

A dit que, ayant parlé au comte d'Aiguemont, il trouva qu'il n'y avait pas grand moyen de le sortir de là, d'autant qu'il y avait un passage, lequel il voulait trouver moyen de prendre avec six cents chevaux, et voulait envoyer à cet effet vers ledit prince de Parme; et que le gouvernement dudit comte d'Aiguemont découvrit ce que dessus, et en donna avis au prince d'Orange, qui fut cause que lui, déposant, fut arrêté prisonnier et Francisco Baja; et, bientôt après, fut mis en une basse-fosse lui déposant, et y fut vingt-quatre heures deux fois, sans qu'on parlât à lui.

A persisté pour le regard de ce qu'il a ci-devant déposé touchant Comballe.

Semblablement pour l'induction de des Pruneaulx, Lavergne et Charretier, qu'il dit lui avoir baillé les mémoires sur lesquels il a fait ses premières dépositions, et la force et contrainte qui lui ont été faites par eux pour les maintenir, et de suivre à l'interrogatoire qui lui a été fait en présence de monseigneur et desdits sieurs de Bellièvre et Brûlart.

Interrogé par M. le premier président s'il a des témoins ou autres preuves pour prouver l'induction qu'il dit lui avoir été faite par les sieurs des Pruneaulx, Lavergne et Charretier, a dit que non, mais qu'il le leur maintiendrait partout.

Lecture faite, a persisté et a signé.

Ledit Salcède fut amené, le treizième d'octobre, en la Bastille, et fut interrogé le lendemain, quatorzième, par MM. Charretier et Augmont, commissaires députés par la cour; et particulièrement et exactement enquis sur les dépositions par lui faites premièrement par-devant mondit seigneur, et depuis devant le Roi et la Reine sa mère; déclara qu'il se voulait arrêter à la déposition qu'il avait faite devant le Roi et semblablement à celle qu'il avait faite devant la Reine sa mère, hormis en ce qui touchait le fait du comte d'Aiguemont, qu'il avait éclairci étant interrogé devant le Roi.

Pour le regard de la déposition faite le vingt-deuxième jour de juillet, que des Pruneaulx lui faisait écrire sur un mémoire qu'il avait et que monseigneur n'y était présent, et que ledit des Pruneaulx l'emporta;

Pour le regard de la lettre missive, que ce fut Lavergne qui le contraignit de l'écrire le jour qu'il fut interrogé en la présence de M. de Bellièvre, lui disant qu'il fallait, pour sauver sa vie, qu'il maintînt le contenu de ladite lettre, et qu'il la prît incontinent après qu'il l'eut écrite;

Que ledit Lavergne lui a fait dire le contenu, en déposition et réponses faites le onzième jour d'août dernier passé, lui disant que monseigneur lui commandait de ce faire;

Que pour le regard du mémoire contenant le nom de ceux que ledit répondant avait vus fréquenter l'ambassadeur d'Espagne, dit que ledit des Pruneaulx lui fit écrire ledit mémoire.

INSTRUCTION DU ROI A M. DE RAMBOUILLET (1).

Encore que le Roi ait témoigné, par les lettres qu'il a ci-devant écrites à monseigneur son frère, le grand contentement qu'il a reçu de lui, quand, suivant ce dont il a été requis de sa part par les sieurs de Bellièvre et Brûlart, il a envoyé par-deçà feu Salcède, pour mieux avérer le fait contenu en la déposition qu'il avait faite devant mondit seigneur, néanmoins Sa Majesté, dépêchant présentement le sieur de Rambouillet, chevalier de ses deux ordres, vers mondit seigneur, veut qu'il lui die derechef qu'il lui a fait en cela un aussi grand plaisir qu'elle eût su attendre de lui, et qu'il ne pouvait en autre endroit lui faire mieux connaître combien il la révère et a de volonté de lui obéir et complaire.

Lui représentera comme Sa Majesté, voulant que le fait dudit Salcède fût traité avec toute sincérité, dès le lendemain de son arrivée, il fut interrogé en la présence de la Reine sa mère, et d'aucuns princes et seigneurs de son conseil d'État et du conseiller Perrot, y assistant le capitaine Fresne, qui est de ses gardes, qui avait eu la charge de le garder, ainsi que mondit seigneur l'a pu voir par la copie de l'interrogatoire qui lui fut bientôt après envoyée ;

Que, depuis, ayant été, lesdits seigneurs de Bellièvre et Brûlart, vers Sa Majesté à Bourbon-Lancy, pour lui rapporter les interrogatoires qui avaient été faits audit Salcède, en la présence de mondit seigneur, étant lors à Bruges, rendre compte de leur voyage et lui faire voir le dernier interrogatoire fait devant ladite dame Reine, aussi pour savoir l'intention de Sadite Majesté sur la confection du procès dudit Salcède, et les juges

(1) Collection de M. Lucas-Montigny.

auxquels il lui plairait en attribuer le jugement, Sadite Majesté n'en voulut rien ordonner jusqu'à ce que l'on eût eu réponse de mondit seigneur sur la lettre que lui écrivit ladite dame Reine en lui envoyant l'interrogatoire fait en sa présence. Cette réponse a été assez long-temps attendue; mais enfin, ayant été reçue et vue par icelle, que mondit seigneur lui remettait entièrement d'ordonner sur ce fait comme bon lui semblerait, elle résolut, par l'avis de son conseil, après l'avoir vu interroger en sa présence, assisté des mêmes princes et seigneurs qui s'étaient auparavant trouvés à l'interrogatoire fait en la présence de ladite dame Reine, de l'envoyer par-devant les gens tenant la chambre ordonnée durant le temps des vacations en la Cour de parlement à Paris, pour là lui être fait et parfait son procès; en quoi il a été usé de si bonne diligence, comme l'importance du fait le requérait, que jugement de mort s'est ensuivi contre lui, lequel a été exécuté le jeudi, vingt-cinquième de ce mois d'octobre, ainsi qu'il se verra par l'arrêt que porte avec soi ledit sieur de Rambouillet, ayant, icelui Salcède, usé de plusieurs variations tant à la torture, qui lui a été baillée avant l'exécution de mort, que depuis icelui, étant en la chapelle et sur le lieu même du supplice, ainsi que ledit sieur de Rambouillet, qui en est bien informé, le pourra dire à mondit seigneur; par lesquelles variations Sa Majesté et tous les gens de bien, qui ont eu quelque connaissance de ce procès, sont plus confirmés que jamais à croire que, en tout et partout, il a été faux et méchant calomniateur, tel que dès le commencement l'on l'a jugé.

Et a voulu Sa Majesté dépêcher ledit sieur de Rambouillet vers mondit seigneur pour lui faire entendre comme sont passées toutes ces choses, et l'assurer que, de sa part, elle tient pour faux et mensonger ce que ledit Salcède a dit des inductions qui ont été faites pour lui faire déposer le contenu en la déposition signée de sa main, et ses réponses qu'il fit sur icelle, à Bruges, devant mondit seigneur, en la présence desdits sieurs Bellièvre et Brûlart, comme elle estime aussi ladite déposition, procéder de sa seule malice et calomnieuse invention, pleine de toute

fausse accusation à l'encontre des princes et seigneurs qui sont dénommés, qu'elle a toujours reconnus comme elle les reconnaît pour ses bons et loyaux serviteurs.

Fait à Paris, le troisième jour de novembre 1582.

HENRY.

BRULART.

ORIGINE
DES
FÊTES DE VILLAGE.

[Communiqué par M. Prosper Tarbé.]

On sait que, pour substituer plus facilement le christianisme au culte des faux dieux, il fallut souvent tolérer quelques traditions du paganisme.

Les fêtes religieuses des païens n'étaient que des jours de plaisir : c'était par là seul que leurs divinités parlaient à leurs adorateurs. Les repas et les danses étaient la partie principale d'une cérémonie religieuse.

De là vient la gaieté de nos fêtes de village, que nos pères nous ont transmises si bruyantes et si joyeuses ; autrement on ne saurait expliquer leur alliance avec les sévères principes du culte chrétien.

Le clergé ferma les yeux ; bien plus, il prit part à ces fêtes, et, dans certains lieux, comme on va le voir, un abbé ouvrait le bal.

Vint la réforme, vinrent les principes du puritanisme ; les mœurs austères des protestants firent rougir les catholiques zélés, et le clergé voulut alors revenir sur ses pas et détruire ce qu'il avait souffert et même autorisé de son exemple.

Nous publions ici deux pièces qui peuvent jeter du jour sur ces faits.

Dans la première, on va voir un fils de France, abbé de Xure, plaider pour avoir droit d'ouvrir le bal ; on va voir un

cardinal le maintenir, lui et ses successeurs, dans ce privilége singulier : ceci se passait en 1553.

L'autre morceau est un rapport présenté à Bossuet, et trouvé dans ses papiers : on verra qu'il y a toujours lutte entre les droits du seigneur et ceux du clergé ; mais cette fois le clergé se trouve dans le rôle qui lui est naturel, il combat les plaisirs mondains : nous ne ferons pas de commentaires sur ces deux documents.

Sur le différend introduit par-devant monseigneur le révérendissime cardinal de Linoncourt, évêque de Metz, juge et arbitre élu et accordé entre religieuse personne Damp Jehan de France, prieur de Xure, demandeur, et pour le droit de donner et mener la première danse par chacun an le jour de fête saint Jacques et saint Christophe, ains Xure, de la création de la justice d'illecques et des hautes amendes audit lieu d'une part; et haut et puissant seigneur Jehan de la Haute-Roche, comte de Rechiccourt, tant en son nom que ès noms de Philippe de Thun, seigneur de la Haute-Pierre, et Jehan-Jacques, seigneur d'Orbstain, défendeurs d'autre ; mondit seigneur, après avoir vu et diligemment entendu les enquêtes, titres et autres productions, propositions et allégations faites respectivement par lesdites parties et mûre délibération de conseil, a, par sa présente sentence et jugement, maintenu et maintient définitivement icelui prieur de Xure en la jouissance et possession seul et pour le tout des susdits droits, de donner ou mener ladite première danse, créer ladite justice, et de lever, prendre, avoir et percevoir toutes les amendes audit lieu de Xure ; réserve toutefois aux seigneurs d'icelui lieu la tierce partie des amendes de cas de crimes ou délits où ils seront appelés par ledit seigneur prieur, et sans préjudices des autres droits aux défendeurs au lieu susdit de Xure appartenant ; mandant et ordonnant à ses bailli, lieutenant, procureur-général et autres ses officiers en sondit évêché, faire jouir et user pleinement et paisiblement ledit sieur prieur et ses successeurs prieurs de cette sienne présente sentence, et en icelle les entretenir et maintenir à perpétuité. En témoin de quoi sont ces présentes signées de la main dudit seigneur et scellées

de son scel qui furent faites et données au château dudit seigneur, en la présence dudit demandeur et en l'absence des défendeurs, à ces fins toutefois suffisamment appelés ce onzième jour de juin mil cinq cent cinquante-trois.

ROBERT, *cardinal* DE LINONCOURT.

Par monseigneur révérendissime évêque dudit Metz.

P. BIGOT.

FÊTES BALADOIRES.

Ces fêtes baladoires s'observaient à Ormeaux et à Rumigny, et se dansaient sur le tertre dudit Rumigny, le premier dimanche de carême, heure de midi, et continuaient à Ormeaux en la place publique, et duraient jusqu'après minuit avec violon.

Elles furent interrompues environ vers l'an 1669, par une opposition que forma M. François de Haume, au nom de feu monseigneur de Meaux.

Elles ont été recommencées en 1686, le premier dimanche de carême, par Louis Coquillard, laboureur d'Ormeaux, procureur fiscal pour M. de Lalande, à qui appartient ledit fief ou tertre de Rumigny, avec quelques autres fiefs d'Ormeaux.

Ledit Coquillard, accompagné de violons et des officiers de justice, commença le branle du seigneur audit tertre, puis étant revenu pendant vêpres, au bout du cimetière dudit Ormeaux, dansa son branle; et comme on faisait difficulté de danser à cause de la longue interruption, il pressa tous ceux qui étaient présents de danser, leur disant que, si le curé venait les interrompre et troubler, il avait ordre de faire information contre lui; et la danse avec grande dissolution dura presque jusqu'au jour, avec grand scandale des nouveaux convertis qui haïssent la danse sur toute chose.

Ce même désordre se passa encore avec plus de dissolution l'an dernier 1687, par le même Louis Coquillard, qui fit avertir par tous les pays circonvoisins que les fêtes du tertre de Rumigny d'Ormeaux avaient recommencé.

Monseigneur Dominique de Ligny, d'heureuse mémoire, avait entrepris de faire toute diligence auprès de M. le procureur-général pour l'exécution de l'arrêt des grands jours de 1665 et du parlement de 1667, et én obtenir un particulier pour son diocèse et particulièrement pour lesdits Ormeaux et Rumigny.

Messire Antoine de Fauville, seigneur de la moindre partie d'Ormeaux à cause de l'église qui prétend être sur son fief, fait tirer un prix tous les ans le jour de Saint-Pierre, patron dudit lieu.

Par ce moyen, la fête est tellement profanée, que, depuis vingt-six ans que M. Jean de Haume est curé, il n'a pas vu un seul communiant ce jour-là.

A vêpres, l'église est remplie de gens du dehors armés de fusils, qui sont cause, par leur indévotion et tumulte, que bien souvent on ne peut faire l'office; quelquefois le curé, les reprenant, s'est vu insulté jusque chez lui.

Monseigneur de Meaux, le jour de la visite à Toquin, pria ledit sieur de Fauville de transférer ledit prix au dimanche d'après, comme font tous les autres seigneurs du pays; dînant à sa table, il le promit à Sa Grandeur en présence de tout son clergé.

Nonobstant cette promesse si justement et si solennellement faite, ledit sieur de Fauville, qui n'avait jamais fait venir de violons ce jour-là, en fit venir et donna le bal à tous venants, faisant danser lui-même, et donnant la main jusques aux vachères et petites servantes.

Les années suivantes, il a continué les mêmes fêtes publiques et danses baladoires qui amènent après elles toutes sortes de crimes.

MÉLANGES.

LETTRE DE SAINT-RÉAL (1).

A M. ***.

Mercredi, 14 février 1674.

Monseigneur,

Voici l'ouvrage dont je me donnai l'honneur de vous écrire il y a quelque temps (2). Si j'en crois les connaisseurs, on y voit une assez passable peinture de l'esprit du Conseil d'Espagne, du génie ordinaire des ministres de cette cour-là, et de leur conduite éternelle. J'ai cru que, dans la conjoncture présente des affaires, il n'était pas hors de propos de rafraîchir l'idée de toutes ces choses dans les pays étrangers et parmi nos voisins, tant alliés qu'ennemis. Du moins, ceux qui n'ont pas ajouté foi à la dernière conspiration de Portugal, auront moins de répugnance à la croire quand ils auront lu celle-ci.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, ne me sentant pas assez fort pour entreprendre quelque chose à la gloire du Roi, je me contente de travailler à la confusion de ses ennemis. J'espère que ces sentiments me tiendront lieu de mérite dans votre esprit, et que vous agréerez le zèle d'un pauvre gentilhomme savoyard (3), qui ne cède à aucun Français naturel en admiration pour l'hé-

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits.

(2) *Histoire de la conjuration des Espagnols contre la république de Venise*, 1674.

(3) Saint-Réal était né à Chambéry, en 1639.

roïque personne de Sa Majesté. Tout cela, Monseigneur, me donne la hardiesse de vous importuner encore cette dernière fois pour le rétablissement de la gratification dont vous m'avez honoré pendant six ou sept ans. Depuis qu'elle m'a été retranchée, voici le troisième ouvrage que je donne au public avec assez de succès.

S'il vous plaît, Monseigneur, de me favoriser de la grâce que je vous demande, je vous conjure très humblement, en même temps, de voir en quoi je pourrais être propre à votre service pour la mériter, sinon, je n'en serai pas avec moins de respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SAINT-RÉAL.

LETTRE DU COMTE DUBARRY, dit LE ROUÉ (1),

A madame la comtesse Dubarry, au château de Lucienne.

M. Jamé ne m'a point laissé ignorer, ma chère sœur, que c'était au fond de votre cœur qu'il avait trouvé le meilleur avocat de ma cause; plût au ciel que ce cœur n'eût jamais cédé aux impulsions de ceux qui avaient intérêt de le désunir du mien! combien de maux nous nous serions épargnés. Il vous reste à votre âge une longue carrière à parcourir : le déclin de la mienne peut encore y répandre des douceurs en faisant usage de mon expérience, et de la position où je touche à l'instant de me trouver.

M. Jamé pourra vous instruire d'une partie de mes vues pour vous être utile à mon tour, et je serais ingrat pour la première fois de ma vie, si vous devant la facilité de raparaître dans ma ville avec honneur, je ne sacrifiais, à mon retour, mon temps et mes soins à vous servir. — Cela peut être et le sera, ma chère sœur : vous profiterez encore de quelques étincelles de mon génie; elles ont souvent éclairé votre route; je vous le répète, elles l'éclaireront encore. — M. Jamé vous rend compte de l'impatience de ses camarades de voyage; je dois ajouter que je

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits.

meurs de douleur et de honte envers lui, s'ils partent sans lui, et je le vois très décidé à me faire le sacrifice de ses intérêts les plus chers pour ne pas m'abandonner à moi-même. Vous et lui, ma chère sœur, êtes les seuls amis que je connaisse : j'ai été repoussé avec des bras d'airain des personnes que le sang et la reconnaissance devaient me rendre inviolablement attachées; vous aurez à vous seule le mérite de m'avoir remonté au haut de la roue. — Je ne taxe point l'étendue du service que vous avez promis de me rendre; je recevrai avec reconnaissance ce qui viendra de vous. C'est le premier service dans ce genre que je vous ai demandé, et s'il existait en mon pouvoir quelque effet commerçable ou quelque mobilier vendable, soyez sûre que je ne vous aurais fait rien demander. C'est la larme à l'œil, je le répète, que je vous vois forcée à vous défaire de quelque capital pour m'aider à sortir de l'abîme où je suis, car je suis très convaincu que vous êtes aussi dépourvue d'argent que moi-même; mais je n'ai rien qu'un viager hypothéqué, et si je meurs sans avoir compensé par quelque service celui que vous me rendez, vous et moi savons que c'est à pure perte.

Je n'insiste point à paraître à Lucienne par rapport à vos raisons particulières; je n'en vois point cependant si vous nous assigniez un rendez-vous à Paris, chez M. Durnet, ou ailleurs : peut-être qu'une heure de conversation serait instructive et profitable : si cela ne se peut, l'ami Jamé tâchera d'y suppléer.

Que le ciel vous conserve, ma chère sœur; on m'a dit qu'il prenait soin de votre fraîcheur et de vos formes; je l'en remercie.

A MONSIEUR LE MARÉCHAL (1).

Paris, le 11 mars 1816.

Monsieur le maréchal,

Le *Moniteur* du 10 de ce mois renferme, dans sa partie officielle,

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits. — Cette lettre était adressée au grand chancelier de la Légion-d'Honneur,

une injonction *aux Français décorés d'ordres étrangers, d'en informer le grand chancelier de la Légion-d'Honneur, qui prendra les ordres du Roi, pour les autorisations qu'ils n'auraient pas encore obtenues de Sa Majesté.*

J'ignore si cette disposition s'applique aux Français décorés depuis plusieurs années d'ordres étrangers, et qui avaient été autorisés par le dernier gouvernement à les porter, ou seulement à ceux qui n'ont reçu ces ordres que depuis la chute de ce gouvernement au 31 mars 1814. Dans le doute, je crois devoir informer Votre Excellence que, dans l'intervalle de 1806 à 1810, j'ai reçu :

De Sa Majesté l'empereur de Russie, la grande décoration de l'ordre de Saint-André ;

De Sa Majesté l'empereur d'Autriche, celle de l'ordre de Saint-Léopold ;

De Sa Majesté le roi de Prusse, celle de l'ordre de l'Aigle-Noir ;

De Sa Majesté le roi de Bavière, celle de l'ordre de Saint-Hubert ;

De Sa Majesté le roi de Wurtemberg, celle de l'ordre royal de l'Aigle-Noir ;

De Sa Majesté le roi de Saxe, celle de l'ordre de la Couronne-verte de Saxe ;

De leurs Altesses Royales les grands-ducs de Bade, celle de l'ordre de la Fidélité ;

—— de Hesse Darmstadt, celle de l'ordre de Hesse Darsmtadt ;

—— de Wurtsbourg (actuel de Toscane), celle de l'ordre de Saint-Joseph ;

Et que j'ai été autorisé par le gouvernement existant à cette époque à recevoir et à porter ces décorations.

Votre Excellence jugera si elle a à prendre les ordres du Roi relativement à ces décorations qui m'ont été conférées avant le premier retour de Sa Majesté en France.

Quant à moi, je ne puis mettre de prix qu'aux distinctions accordées par mon souverain, je n'ai porté ces ordres étrangers que dans des circonstances qui m'en imposaient le devoir ; je ne

désire en conserver le droit qu'autant que je pourrais le regarder comme une grâce du Roi. Mes sentiments comme Français sincèrement attaché au gouvernement royal trouvent leur récompense dans l'honneur de porter la grande décoration de la Légion-d'Honneur, dont le Roi s'est déclaré le grand-maître, et les croix de Saint-Louis et de Saint-Lazare que j'ai reçues du roi Louis XVI. Ce sont les seules décorations dont je m'enorgueillisse et dont j'aime à me parer.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Maréchal, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Champagny duc de Cadore.

Grand'croix de la Légion-d'Honneur, et chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare.

LETTRES

DE

MARGUERITE DE VALOIS

A

HENRI IV.[1]

[Sœur de Charles IX et de Henri III, mariée à Henri de Navarre (Henri IV) à la veille des massacres de la Saint-Barthélemi, Marguerite de Valois, qui eût dû servir de lien entre des princes divisés, vécut peu unie avec ses frères et son mari. Pour celui-ci comme pour ceux-là le prétexte de la froideur qu'ils lui témoignèrent fut le déréglement de sa vie; mais Henri IV n'était guère en position de le faire valoir, ainsi que le prouvera plus d'un passage de ces lettres.

Quand le roi de Navarre devint roi de France, il fit proposer à Marguerite, qui n'avait pu le rendre père, quoiqu'elle eût postérieurement, au dire des historiens, plus d'un bâtard, de laisser casser leur mariage. Après une assez longue résistance la princesse finit par adhérer à ce divorce à de certaines conditions pécuniaires. Malgré les plaintes qu'Henri IV se croyait le droit de faire entendre contre elle, malgré son vif désir d'obtenir cette séparation, il ne put retenir ses larmes lorsqu'on lui présenta le consentement de Marguerite. *Ah! la malheureuse*, dit-il, *elle sait bien que je l'ay toujours aimée et honorée, et elle point moy, et que ses mauvais déportements nous ont fait séparer*, *il y a long-temps*, *l'un de l'autre*.

Ces lettres sont un curieux complément des intéressants Mémoires écrits par la reine Marguerite.]

AU ROI DE NAVARRE MONSIEUR MON MARI.

Monsieur, ce serait une trop grande erreur de vouloir par personne si suffisante et tant affectionnée à votre service comme

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits. Fonds Du Puy. Vol. 217.

M. Du Plessis, vous importuner par lettre des particularités qu'il vous saura trop mieux représenter : je m'en remettrai sur lui pour vous supplier très humblement, Monsieur, vouloir m'honorer de vos commandements, et croire que rien au monde ne les exécutera avec plus de fidélité et d'affection que moi qui attends le retour de Montigny avec très grande dévotion pour savoir de vos nouvelles, n'ayant heur en une si fâcheuse absence que celui que je reçois par vos lettres; et pour ne vous être, Monsieur, davantage importune, je vous baiserai très humblement les mains.

AU MÊME.

Monsieur, pour obéir à votre commandement je vous importunerai du mauvais discours de notre voyage qui a été, pour les beaux chemins et l'équipage que j'avais semblable, suivi de mille accidents, entre les plus communs desquels a été arriver tous les jours sans lits, verser mille fois par les chemins, et pour nous reconforter trouver les beaux logis de ces lieux que je ne vous dépeindrai point pour avoir été vus de vous. Monsieur, je n'eusse failli, comme il vous avait plu me commander, de vous écrire dès le premier jour ; mais les montagnes et mes vieux mulets qui, je crois, sont aussi vieux que moi, m'ont fait arriver à minuit.

J'ai trouvé ici encore force malades, des gentilshommes et dames, la plupart d'Agenois et de Périgord; j'y ai trouvé aussi madame de Saintes avec cinq ou six religieuses, et madame de Moléon et sa fille. Elle est prête d'accoucher, ce qui l'a un peu amaigrie; toutefois je trouve sa beauté peu diminuée et celle de son esprit toujours très agréable.

J'arrivai avant-hier et pris hier médecine pour me préparer aux eaux, et ensuite j'en ai bu et espère qu'elles me serviront, sinon à tous mes maux, pour le moins à ce que je désire le plus pour votre contentement.

Je n'épargne ni les violons ni les comédiens à ce fâcheux logis pour le rendre agréable. Ils jouèrent hier la tragédie d'*Iphi-*

génie extrêmement bien, et demain je leur ferai jouer dans un fort beau pré où il y a des arbres, lieu fort propre, *Aminte*, ce qui ne sera, Monsieur, sans vous y souhaiter.

M. de Comminges arriva hier avec une belle troupe de gentilshommes.

Monsieur, je vous supplie très humblement me conserver la félicité de votre bonne grâce, mon vrai et seul bien, et me permettre de vous baiser très humblement les mains.

AU MÊME.

Monsieur, Osert étant passé par ici je n'ai voulu perdre cette commodité pour vous rendre compte, Monsieur, de mon voyage. Je pars demain pour aller à Poitiers où je séjournerai un jour pour y voir madame de Sainte-Croix et M. de Villequier qui m'a mandé qu'il y viendrait exprès pour me voir. Qui est, Monsieur, vous ayant hier écrit par Bisense, tout ce qui se présente; et pour ne vous importuner, après vous avoir très humblement supplié, Monsieur, me continuer l'honneur de votre bonne grâce, je vous baiserai, Monsieur, très humblement les mains.

AU MÊME.

Je ne trouverai jamais nul artifice ni nulle menterie pour telle qu'elle soit étrange de Clermont, et n'ai jamais pensé qu'il s'arrêtât en si beau chemin, et que s'il avait désir de nous mettre mal ensemble à l'heure qu'il avait occasion de vous être obligé, qu'à cette heure que nous sommes offensés de lui il ne doublât et sa mauvaise volonté et ses mauvais effets: c'est pourquoi, quand j'ai su qu'il disait que vous lui aviez fait dire qu'il ne se souciât de ce que je faisais contre lui et que vous ne l'abandonniez, je ne l'ai pas cru non plus que je m'assure que vous ne m'avez fait ce tort de croire que je lui aie écrit, car, certes, si je le pensais autrement je ne vous supplierais jamais ne le croire pas et n'espérerais que vous pussiez jamais remettre en doute quelque mal que l'on vous pût dire de moi: il n'a su ni

par écrit ni autrement de mes nouvelles, et je n'ai ouï parler de lui qu'à Descombes et au roi qui m'a infiniment honorée et beaucoup témoigné combien il m'aime, car il m'a sûrement promis de ne lui donner jamais de grâce ni pour ce fait ni pour le premier.....

AU MÊME.

Ce m'est un bien grand heur et un extrême contentement qu'il vous ait plu avoir agréable la volonté que M. de Ségur vous a témoignée que j'ai et aurai toute ma vie à votre service, ce qui m'accroîtra le courage de continuer, non l'affection qui pour avoir atteint à sa perfection ne peut être plus extrême.

M. de Clerevan a eu du Roi la même réponse que M. de Ségur. Bien lui a-t-il commandé et à moi encore plus expressément de vous écrire l'envie qu'il avait que vous vinssiez, assurant que vous feriez beaucoup plus aisément vos affaires vous-même que par autrui, et pour ce qu'il s'en va aux bains où il ne veut avoir compagnie, il m'a commandé vous écrire que trouviez la reine ma mère et toute la cour à Saint-Mer; j'espère qu'il sera de retour dans trois semaines pour le plus tard.

J'ai reçu les lettres qu'il vous a plu m'écrire par ma tante madame de l'Agenois, pour laquelle je m'emploierai et mettrai peine de la servir comme je désire faire tout ce qui vous sera si proche.

M. de Sénégas partira demain pour achever son voyage que je crois qu'il réussira à votre contentement, et pense que nous verrons aussi dans un jour ou deux M. du Plessis qui s'en va de la part de mon frère à la diète d'Allemagne. Si j'apprends quelque particularité de lui, je ne faudrai les vous faire entendre.

L'on me parle ici souvent de Bazas et des Murs de Barrois, et de celle que tient Porquerez. Ceux du pays en font un grand cas, et pourriez beaucoup contenter le Roi en cela. M. de Clerevan m'a parlé pour la terre que désire que j'amène. Je trouve l'expédient fort bon; et s'il vous plaît m'en envoyer les expéditions qu'il en faudra, cette affaire se conduira à votre souhait

concernant ce qui dépendra jamais de moi, qui n'estime de félicité en ce monde qu'à vous faire service très humble et agréable, vous baisant très humblement les mains.

AU MÊME.

Monsieur, le soin qu'il vous plait avoir de ma santé et la souvenance qu'il vous a plu avoir de moi me font éprouver tout l'heur et le contentement qu'éloignée de votre présence je puis recevoir, n'en pouvant en une si fâcheuse absence éprouver en autre chose; mais si j'ai reçu quelque plaisir en cela j'ai bien autant eu du contraire, sachant votre maladie et votre partement contre l'assurance qu'il vous avait plu me commander d'en donner au Roi et à la Reine : je vous supplie très humblement considérer quelle créance ils pourront prendre au reste de mes paroles en ce qui vous concernera, car ils ne peuvent moins penser sinon que je suis très mal informée de votre intention, ou bien que je les veux tromper. Ce n'est pour me donner moyen d'y faire bien vos affaires, ce qui vous portera plus de préjudice qu'à moi : je vous prie de croire que c'est la seule raison qui m'en fait ainsi parler, car pourvu que votre fortune soit bonne, étant obligée et résolue de la courre, je ne me dois soucier de la mienne; aussi ne me mettrai-je jamais en peine d'en bâtir une à part, ne voulant avoir bien lorsque vous auriez du contraire.

Si vous faillez encore de revenir au jour que vous avez donné pour l'assemblée, je ne sais pas ce que je pourrai dire. Je ne vous oserais supplier de n'y faillir pas, encore que je le connais très nécessaire, mais bien vous supplierai-je que je sois avertie de votre dessein, afin que par ignorance je ne manque à votre service.

Je ne vous puis rien dire de la cour, car ce porteur m'en a trouvée encore à quatre jours près, Dieu merci et la Reine qui s'était opiniâtrée de faire venir le Roi à Blois; à la fin le Roi l'a gagné qui partait de Paris à fort grand regret, et voyant qu'elle ne le pouvait attirer pour Blois, elle le fait venir à Fontainebleau où nous le verrons dans quatre jours, et dès le len-

demain je vous dépêcherai un gentilhomme pour vous avertir quelle aura été mon arrivée, et cinq ou six jours après je vous en enverrai un autre pour vous mander ce qu'après les premières bien-venues où la contrainte et la dissimulation sont ordinaires, je pense reconnaître de la vérité de leur volonté envers nous. L'on s'est bien mis jusqu'ici toute la peine que l'on s'est pu à nous y faire de mauvais offices pour faire croire que notre intention était de ruiner les ducs, que je mettrais peine de les diviser, afin que les reculant nous en fussions d'autant avancés et que le Roi serait importuné de nous, que si librement il ne pourrait faire les petits voyages qu'il faudrait qu'il nous y menât. Ce sont petits artifices qui, Dieu merci, ne sont pas dangereux J'ai fait donner une commission à M. de Clerevan que j'ai instruit sur tous ces points pour y répondre de Languedoc. Aussi l'on fait de grandes plaintes au Roi de Bazas et de Porquerez : il vous en écrit par Forget. J'en ai vu une lettre qu'il écrit à la Reine par où il mande qu'il voit bien que le seul remède serait d'y aller; mais que de l'autre côté les affaires de Flandre ne lui peuvent permettre d'éloigner ces quartiers. Il n'éloignera jamais Paris qu'à grand regret et à grande force; mais se voyant tant importuné de ces plaintes et de la Reine aussi qui désire toujours lui faire faire le grand voyage, il est à craindre qu'il ne puisse pas long-temps reculer. C'est chose qui importe à M. de Montmorency comme à vous. Par cette cause il me semble que vous y devriez tous deux remédier et ôter le sujet à ces gens-là de se plaindre afin qu'ils ne le pressassent tant.

Je vous supplie, Monsieur, y faire une bonne dépêche de quoi le Roi en puisse recevoir du contentement. Dès que je l'aurai vu je ferai qu'il vous dépêchera quelqu'un qui pourra passer en Languedoc pour accommoder ces choses, et sera bon que vous l'accompagniez d'un des vôtres, car je craindrais que cela nous apportât du mal, et vous ne devez desirer, quelque réponse que vous ayez du côté de M. de Saint-Geniez, de vous y rembarquer, s'il est possible jamais, mais pour le moins de deux ans.

Puisque pour ne vous rendre mes lettres d'une longueur trop ennuyeuse vous m'avez commandé de faire comme les grossiers

qui vendent de toutes manchandises, je vous dirai de toutes sortes de nouvelles. Lavernec et Setavaie ont, à ce que l'on dit, perdu leurs serviteurs : le premier n'aime que sa femme ; le second est à madame de Sauve : il l'est venu voir à Chenonceaux, et ç'a été deux ans caché, mais ce n'a été si finement que la Reine ne l'ait su et s'est voulu faire croire que c'était pour notre tante ; personne ne lui contredit. Je vous laisse à penser à quel état l'on s'est réduit de servir de couverture. A cela elle me fait pitié, mais de secours il ne faut pas que personne que vous en attende de moi. Le lendemain qu'il est parti sa maîtresse a feint d'être malade et est allée à Paris. Elle m'a promis de vous y faire de bons offices, et Setavaie aussi autant qu'elle pourra.

Je me suis enquise de toutes les nouvelles que m'avez contées ; elles sont véritables, et surtout la guerre de madame de Montpensier qui a été plaisante. — M. de Savelle a été ici, mais je ne l'ai jamais su faire parler français.

Mon frère a envoyé près le Roi pour avoir soixante mille écus, disant que l'argent des États n'était prêt ; l'on lui a refusé. Toutefois son homme poursuit. Il me faisait cette faveur par une lettre de me donner cette commission à mon arrivée à la cour, mais, Dieu merci, je ne m'y suis trouvée.

Votre mal m'a mise en si grande peine que j'en ai fait faire une consultation à tous les médecins qui m'ont baillé cette ordonnance ci-enclose. Vous en userez, s'il vous plaît, et me permettrez après vous avoir très humblement supplié de me continuer l'honneur de votre bonne grâce, de vous baiser très humblement les mains.

P. S. S'il vous plaît de brûler cette recette en latin et ne la laisser voir à personne.

AU MÊME.

Monsieur, l'affection que j'ai toujours eue au bien de votre service n'a besoin d'une aide pour être accrue, mais si la volonté de la vous témoigner se fût pu augmenter en moi, la conjuration de votre lettre m'eût fait entreprendre l'impossible, ne désirant

point tant la conservation de ma vie que le moyen de vous rendre certainement assuré du zèle que j'ai à votre grandeur et de l'extrême désir que j'ai de l'honneur de votre bonne grâce. Si en ce dernier commandement, Monsieur, je m'en suis acquittée selon cela, M. de Ségur le vous témoignera. A la suffisance duquel me remettant, Monsieur, je vous baiserai un million de fois très humblement les mains.

AU MÊME.

Monsieur, si les moyens m'étaient aussi commodes comme ma volonté disposée à m'acquitter de mon devoir je ne demeurerais si long-temps sans envoyer savoir de vos nouvelles. Je vous supplie donc très humblement, Monsieur, en rejeter la faute sur ce seul empêchement et croire que je n'ai contentement au monde si grand que d'en savoir de bonnes, louant Dieu de ce que par une dernière lettre il vous plaît reconnaître et avouer que le temps et la disposition des affaires font naître infinies raisons pour me lier encore plus étroitement au service que je vous dois, et pour vous convier, Monsieur, à m'honorer aussi de votre bonne grâce; tous les jours j'en acquiers quelque nouvelle connaissance, ce que je m'assure que le temps vous fera encore plus paraître, et sur l'assurance qu'il vous plaît, Monsieur, me donner de votre volonté, je vous supplie très humblement la vouloir prendre semblable de la mienne, croyant que lorsque je manquerai à la fidélité que je vous jure je perdrai le sens et l'amitié de moi-même, et pensant que vous avez la prudence et le jugement pour reconnaître cette vérité et que mes effets me pourront servir à parole, je laisserai ce discours pour vous dire qu'avant que votre homme arrivât le Roi était averti de ce qui était arrivé à ces voleurs et ainsi du refus des Murs-de Barrois, ce que l'on lui avait voulu faire trouver mauvais, toutefois je lui en parlai et il m'en fit une plus douce réponse, me disant qu'il connaissait ces artifices-là qui venaient d'une part et d'autre de personnes qui n'avaient envie de vous voir près de lui pour ce qu'ils connaissaient bien qu'il était disposé à vous aimer et se servir

de vous et qu'il eût bien voulu que le prissiez et connussiez comme lui, mais qu'il craignait qu'il avait plus de force en votre endroit qu'au sien, et qui vous empêcherait de venir; je l'assure fort que non. Il me commanda le vous écrire et me dit qu'il vous l'écrirait incontinent qu'il serait revenu de la chasse où il est allé pour trois jours, non sans vous y souhaiter infiniment, et à une musique qui s'est faite dans le Louvre qui a duré toute la nuit, et tout le monde aux fenêtres à l'ouïr, et lui qui dansait en sa chambre se plaisant beaucoup plus à tels exercices qu'il n'a accoutumé. Le bal et la table ronde se tiennent deux fois la semaine, et semble que l'hiver et carême prenant qui s'approchent ramènent le plaisir à la cour, et si j'osais dire si vous étiez honnête homme vous quitteriez l'agriculture et l'humeur de Timon pour venir vivre parmi les hommes; le temps n'y fut jamais si propre pour les raisons que j'écris à M. de Ségur; de quoi je craindrais rendre cette lettre trop longue, et, pour ne tomber en cette importunité, avec votre permission, je vous baiserai, Monsieur, très humblement les mains.

AU MÊME.

Monsieur, comme c'est l'un des plus propres effets de l'espérance que croître le désir, celle qu'il vous a plu me donner par M. d'Espo de l'heur de vous voir bientôt, m'accroît tellement l'affection d'un bien tant souhaité, que je ne me saurais empêcher par toutes les commodités qui s'offrent de vous témoigner le contentement que telle attente m'a porté, et vous supplier très humblement, Monsieur, ne permettre qu'un bien que j'estime et désire tant, me soit plus long-temps que le terme qu'il vous a plu prendre retardé. M. d'Espo m'a dit que désiriez que votre galerie fût promptement parée, je la fais hâter le plus que je puis, mais vous connaissez la diligence des ouvriers de ce pays. Maselières vous va trouver; s'il vous plaît lui en dire un mot, il s'en avancera davantage et vous ayant ensuite écrit par lui-même je n'alongerai celle-ci, Monsieur, que pour vous baiser très humblement les mains.

AU MÊME.

Monsieur, je n'eusse tant demeuré à envoyer savoir de vos nouvelles si la douleur qui depuis Noël m'a retenue au lit me l'eût permis, mais elle m'a donné si peu de relâche que je n'ai jamais pu jouir de ce bien jusqu'à cette heure, ce qui me fait vivre encore en plus grande peine, si la pensée qu'il vous a plu me donner de votre bonne grâce, ne m'eût fait espérer d'y être toujours conservée comme, Monsieur, je vous en supplie très humblement. Si j'estimais les nouvelles de Nérac dignes d'occuper vos yeux à les lire, je vous dirais, Monsieur, de celle de nos rois que nous avons solemnisés à la façon accoutumée, et s'y est trouvé bonne compagnie; la fête se fût pu dire belle si elle eût eu l'honneur de votre présence, car sans cela rien à mon jugement ne se peut estimer agréable, et pour ne vous rendre ma lettre autre, Monsieur, je vous baise très humblement les mains.

AU MÊME.

M. Montigny vient d'arriver qui m'a assuré, et vos lettres aussi, de l'amendement de votre santé, de quoi je loue Dieu. M. de Plasac est parti depuis si peu de jours que n'étant depuis rien survenu de nouveau, je n'ai qu'à répondre à vos lettres. Je vous dirai donc, monsieur, que suivant votre commandement, étant arrivée en cette cour je vous écrivis superficiellement ce que j'y avais pu voir et apprendre en si peu de temps, d'où il était malaisé de tirer aucune certitude en tant de diverses et si variables choses desquelles je vous représentais ce qui premièrement s'en était offert à mes yeux; la crainte que j'avais de faillir ne le faisant point m'en fit user ainsi, mais puisque vous l'avez reçu comme vos lettres me l'ont fait connaître, je me saurai bien retrancher de cette liberté de laquelle j'usais m'ayant dit que vous l'aviez agréable; et si je vous ai conseillé de venir à la cour, je n'ai suivi en cela que le conseil que l'on vous donna à l'assemblée de Montauban, et vous en ai dit ce que j'en pen-

sais pour votre mieux, et selon la résolution que je vous en avais souvent vue, ne mettant en doute que votre sûreté, laquelle j'y connais et me semble, Monsieur, que vous connaissiez être nécessaire lors de vous accompagner autant de la prudence du feu roi votre grand-père que du courage de M. de Lautrec.

Et quant à votre fille (1) je vous en ai mandé ce qu'à mon grand regret j'en ai ouï et en ois tous les jours. Vous dites, monsieur, que ce ne me sera jamais honte de vous complaire; je le crois ainsi, monsieur, vous estimant si raisonnable que ne me commanderez rien qui soit indigne de personne de ma qualité, ni qui importe à mon honneur où vous avez trop d'intérêt; et si vous me commandiez de tenir une fille avec moi, à qui vous eussiez fait un enfant, au jugement de tout le monde, vous trouveriez que ce me serait une honte double, pour l'indignité que vous me feriez et pour la réputation que j'en acquerrais. Vous m'écrivez, Monsieur, que pour fermer la bouche au Roi, aux Reines ou à ceux qui m'en parleront, je leur dise que vous l'aimez et que je l'aime pour *cela*. Cette réponse serait bonne parlant d'un de vos serviteurs ou servantes, mais de votre maîtresse, si j'étais née de condition indigne de l'honneur d'être votre femme, cette réponse ne me serait mauvaise, mais étant telle que je suis, elle me serait très malséante, aussi m'empêcherai-je bien de la faire.

Vous dites, Monsieur, que vous vous doutiez bien de ce que vous voyez, mais que je vous dois plus contenter que ses ennemis; vous aviez bien raison, Monsieur, de juger que son malheur étant divulgué partout comme il l'est, je ne la pouvais pas tenir, étant chose qui ne s'est jamais vue; car les reines en ont eu à qui cet accident est arrivé, mais elles les ont soudain ôtées.

Ce n'était aussi sans sujet que vous croyiez que je vous devais contenter en ayant les preuves que vous avez, ayant souffert ce que, je ne dirai pas princesse, mais jamais simple damoiselle ne souffrit, l'ayant secourue, caché sa faute et toujours depuis tenue avec moi.

(1) Marguerite parle ici de Fosseuse, maîtresse de Henri IV, et grosse des œuvres de ce prince. La reine en parle dans ses *Mémoires*; Bruxelles, François Foppens, 1658, troisième partie, page 189.

Si vous n'appelez cela vous vouloir contenter, certes je ne sais pas comme vous pouvez l'entendre. De ses parents je ne vous en ai rien écrit que ce que le masseur de Châtellerault et un de ses oncles m'en ont dit. S'ils sont offensés de vous et s'ils en ont occasion, je m'en rapporte à elle qui en est. Si vous ne lui faites du bien, je lui en ferai pour la marier; et à raison qu'elle soit à son aise et qu'elle ne reçoive aucun déplaisir pour le désir que j'ai de servir à vos volontés, non pour crainte que j'aie de vos menaces de votre lettre où vous dîtes que qui fera déplaisir à votre fille vous en fera; car faisant ce que je dois j'aurai toujours assurance en la vérité et en la raison qui seront pour moi, et que par le temps et ma patience vous feront quelque jour connaître combien une affectation et fidélité telle que je l'ai à votre service se doit priser. Je connais bien mon incapacité à quoi mon bon zèle ne saurait assez suppléer, et sais qu'en affaires d'état une femme ignorante et sotte comme moi y peut faire beaucoup d'erreurs. Pour cette cause, s'il vous plaisait envoyer ici quelqu'un de vos serviteurs de la suffisance duquel vous eussiez plus d'assurances, il vous saurait trop mieux représenter toutes choses; aussi bien n'ai-je pas trop d'empêchement pour mes affaires particulières. . . . .

AU MÊME.

D'Usson, ce 9 avril 1593.

Monsieur, si Dieu a permis que, depuis quelques années, j'aie souffert beaucoup de peines et d'ennui, il m'en a trop en un coup récompensée par l'honneur qu'il vous a plu me faire par le sieur Érart, de m'assurer de votre bonne grâce, bien que je désire, chéris et honore, tant que si j'eusse pensé que les artificieuses calomnies et mauvais offices de mes ennemis m'eussent laissé aucune voie pour y aspirer, je n'eusse, depuis la mort du feu Roi mon frère, tant demeuré à rechercher l'honneur de vos commandements, auxquels je vous supplie très humblement, Monsieur, de croire que je rendrai toujours l'obéissance que j'y dois, étant mon principal but après l'honneur et service que je

dois à Dieu, que de vous complaire et témoigner par tous effets qu'il n'y a rien au monde qui désire tant votre accroissement et l'assuré établissement de votre grandeur que moi, qui le préférerai toujours à ma gloire et à mon contentement, de quoi il me restera assez, pourvu que l'heur de votre amitié me soit conservé, et la protection et support qu'il vous plaît me promettre; de quoi faisant état sous l'assurance qu'il vous plaît que j'en prenne, j'ai baillé, suivant votre commandement, un mémoire audit Érart, auquel je me suis retranchée et accommodée, autant que j'ai pu, à la nécessité où ce misérable temps réduit vos affaires, desquelles je désire tant la prospérité, que la plus grande affliction, depuis toutes mes adversités, a été de me connaître si misérable, que je fusse en cette saison l'un des obstacles de votre établissement, ce qui m'eût conviée il y a long-temps, si je n'eusse craint que, par le malheur qui m'accompagne et l'envie de mes ennemis, qui veillent toujours à me nuire, mon zèle et bonne intention ne fussent interprétés au contraire, de vous proposer le moyen que j'estimais propre pour lever cet empêchement au contentement universel d'un chacun, que je loue Dieu, Monsieur, avoir mis en votre volonté, et le supplie conduire le tout à sa gloire, et qu'il vous rende glorieux de toutes les couronnes que votre vertu et valeur méritent, me donnant l'heur de vous témoigner la très humble affection et fidélité de Votre très humble et très obéissante femme, servante et sujette.

MARGUERITE.

Monsieur, si je n'étais certaine que vous savez que la plupart de ceux qui ont été employés près de moi en mes affaires contrefont mon écriture tellement que je n'y saurais trouver différence, je resterais en extrême peine des lettres qu'Érart m'a dit que l'on m'a supposées; mais j'espère tant en Dieu, qu'il vous fera reconnaître l'artifice de telles calomnies qui sont inventées de personnes qui ne désirent moins votre mal que le mien. Je vous supplie donc très humblement, Monsieur, n'y ajouter foi et vous assurer de ma très humble affection.

AU ROI MON SEIGNEUR.

Ce 1er d'octobre 1593.

Monseigneur, je n'eusse jamais pensé que mon âme tant navrée de tristesse eût été capable de ressentir tant de joie comme j'en ai reçu par la lettre dont il vous a plus m'honorer. J'étais, Monseigneur, par avant de devoir et de volonté, dédiée à votre service ; maintenant je m'y reconnais par une si étroite obligation liée, que je vous supplie très humblement de croire que rien au monde ne vous est voué avec tant de sujétion, d'obéissance et de fidélité que ma volonté qui n'aura jamais autre bien que de vous complaire ; que si mon très humble service se pouvait rendre aussi utile à l'avancement de votre désir, et établissement de votre grandeur comme il y est plein de dévotion et de zèle, votre félicité, Monseigneur, serait par sa perfection autant enviée que la gloire de vos victoires, m'estimant trop récompensée bien que le bien que j'abandonne (pour le seul respect de votre mérite), ne se puisse estimer de l'assurance qu'il vous plaît me donner de votre bonne grâce et de votre protection sans lesquelles je haïrai ma vie et avec lesquelles je la tiendrai heureuse, pourvu qu'elle se rende utile à servir à cette seule fin où seulement, après le service de Dieu, je la consacre. Guidée de cette même intention, je m'emploierai, Monseigneur, au commandement qu'il vous a plu par la lettre de M. Érart me faire comme par celle que je lui écris, de peur de vous être par celle-ci trop importune, je lui discours le moyen qu'il me semble y falloir tenir, où je vous supplie très humblement de croire que j'y prendrai avec plus d'affection que si c'était pour l'acquisition du repos de ma vie qui est, après l'honneur de votre amitié, mon plus grand souci, et bien que je sache que pouvez être servi d'autres personnes plus capables, j'oserai bien dire, Monseigneur, que nul n'en désirera l'accomplissement tant que moi, comme j'espère que mes effets le vous témoigneront, et non seulement en ceci, mais en tout ce qu'il vous plaîra m'honorer de vos commandements. Vous rendant très humbles grâces du bien qu'il vous a

plu me faire, m'ayant accordé ce que je vous requérais par le mémoire que j'avais baillé au sieur Érart, je prendrai la hardiesse, Monseigneur, sur l'assurance de la faveur qu'il vous plaît me promettre, de vous supplier très humblement m'accorder une pension telle que je l'ai toujours eue des rois mes frères. Le retranchement qui s'y fait la remettant à douze mille écus, n'est que de quatre mille six cents écus qui est peu de chose pour vous mais beaucoup pour moi, qui diminuant mon revenu de vingt mille écus par les terres de Picardie qui vous retournaient, n'aurais moyen d'entretenir mon train en la qualité qu'il a plu à Dieu me faire naître et en laquelle il vous plut m'assurer me vouloir maintenir, comme je vous en supplie très humblement, et de me permettre, Monseigneur, de vous baiser très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, vous donner parfaite gloire et félicité.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 10 novembre 1593.

Monseigneur, je vous rends très humbles grâces de ce qu'il vous a plu m'accorder par les brevets que le sieur Érart m'a baillés tant pour la continuation des biens et priviléges que j'avais eus des rois mes frères que pour les deux cent cinquante mille écus qu'il vous plaît me donner pour l'acquit de mes dettes desquels je vous supplie très humblement commander les expéditions en la forme nécessaire et me vouloir faire tant de bien comme je n'en eus recherché ni espéré que de vous de vouloir que ma pension soit de cinquante mille francs, comme je l'ai toujours eue des susdits rois mes frères, osant prendre la hardiesse de vous faire cette très humble supplication sur l'assurance qu'il vous plaît me donner et que je reçois pour ma plus grande félicité, que ne voulez moins qu'eux affectionner mon bien. Appuyée sur cette même confiance, je vous supplie très humblement aussi, Monseigneur, suivant l'offre qu'il vous a

plu me faire faire par le sieur Érart de me bailler une place pour ma sûreté, ou celle-ci où je suis ou autre, vouloir me bailler Usson, n'en désirant toutefois le revenu qu'en rabattant sur les quinze mille francs qu'il me reste à assigner en terre de mon dot. Par le premier mémoire que je vous présentai à l'autre voyage du sieur Érart, c'était un des articles tous lesquels il vous a plu par vos premières lettres m'accorder. Il vous plaira donc, Monseigneur, commander tant de ce que de tout ce qui est contenu dans le mémoire écrit et signé de ma main que j'ai baillé au sieur Érart semblable en tout au premier que les expéditions en soient faites et vérifiées comme il est nécessaire pour m'être ces choses assurées, ce que je suis très certaine être de votre intention que l'effet en réussisse, vous suppliant très humblement, Monseigneur, croire que soudain que je les aurai reçues je ne faudrai vous envoyer la procuration qui a été dressée par le sieur Érart, même pour l'accomplissement de votre désir, vous protestant que je manquerais plutôt à ma vie qu'à l'effet de telle promesse où je suis doublement liée et par le respect et très humble obéissance que je vous dois et par l'obligation que je vous ai de l'honneur et faveur très grande qu'il vous plaît me faire de me bailler le choix de la forme d'y procéder, laquelle je vous requiers très humblement ne vouloir changer et vous assurer qu'ayant eu les susdites expéditions des biens qu'il vous plaît me faire, je la vous enverrai sans aucun retardement, ainsi que plus particulièrement et de vive voix, j'en ai engagé ma parole audit sieur Érart, comme aussi du désir que j'ai de m'employer en ce qu'il vous a plu me commander. En quoi, outre ce que je reconnais cela être un bien universel, votre particulière grandeur que j'affectionne plus que tout m'y fera reporter tout ce que Dieu m'a donné d'entendement; et ayant particulièrement discouru audit sieur Érart sur tous ces points pour retrancher l'importunité d'une longue lettre, je m'en remettrai à sa suffisance pour avec votre permission, Monseigneur, vous baiser très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, vous donner entière et parfaite grandeur et félicité.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 14 octobre 1594.

Monseigneur, j'ai reçu, avec celle qu'il a plu à Votre Majesté m'écrire, l'avis qu'elle avait commandé à M. Erart me donner, qui m'est une obligation immortelle de laquelle je ne puis rendre assez de grâces. Rien ne me peut donner tant de soin de ma conservation que de voir, Monseigneur, que Votre Majesté s'en daigne soucier, et n'aimerai ma vie que lorsque je me penserai si heureuse d'être propre à lui rendre quelque utile et très humble service : c'est en ce monde ici ma principale fin. J'espère tant de la bonté de Dieu, que, s'il m'a voulu garantir des entreprises des ennemis de Votre Majesté, qui ont, quoique l'on lui ait voulu persuader le contraire, été toujours les miens, lorsqu'ayant l'ame toute comblée d'ennui pour la crainte où je vivais d'être privée de sa bonne grâce, qu'à cette heure qu'il lui a plu me rendre l'assurance d'un si grand bien, qui, me redonnant le contentement, me fera autant aimer ma vie que je la haïssais, il me voudra assister au curieux soin que, par le commandement de Votre Majesté, j'y apporterai, bien que ce château soit tel et la forme de la garde que j'y observe, que, quand il serait aussi bien frontière qu'il est éloigné des pays et des partisans des ennemis de Votre Majesté, je n'aurais à y rien craindre, n'y ayant ici rien à redouter qu'un siége, qui, par sa longueur, ferait faillir les vivres : mais j'en tiens toujours pour plus d'années que tels ennemis n'auraient moyen de demeurer de semaines, et Dieu ne leur fera jamais la grâce qu'ils aient assez de forces pour donner à Votre Majesté tant d'affaires de delà, qu'ils pussent faire de deçà un tel séjour si avant en votre royaume. L'on voit toutes choses plus préparées à espérer que Votre Majesté les aille visiter qu'eux à avoir une si injuste fortune. Si elle avait vu cette place avec la façon de quoi je m'y garde, je m'assure que, riant de la timidité propre à mon sexe, elle jugerait cette entreprise être réservée à Dieu seul, et qu'à bon droit j'ai estimé cet ermitage avoir été miraculeusement bâti pour m'être une arche de salut ;

et, bien qu'il soit très solitaire, je l'estimerai heureux, pourvu que l'honneur de votre amitié me soit conservé, qui est la plus grande félicité qu'en ma vieillesse je pouvais souhaiter, que je la supplie très humblement me continuer, baisant très humblement les mains de Votre Majesté, priant Dieu, Monseigneur, lui donner très longue vie et parfaite félicité.

Votre très humble et très obéissante femme, servante et sujette. MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 8 novembre 1594.

Monseigneur, comme je tiendrais au plus grand heur qui pût m'arriver d'avoir sujet de vous écrire de chose qui peut rapporter du contentement à Votre Majesté, aussi m'est-ce un déplaisir infini quand il faut que je l'importune. C'est le plus grand mal que je reçoive aux manquements des assignations qu'il lui avait plu me donner, encore que j'en reçoive très grande incommodité et grand intérêt; mais, ne pouvant m'en passer et vivre, je suis contrainte m'en plaindre à Votre Majeste, et la supplier, en récompense de cela qu'il lui avait plu m'accorder sur Clermont, de ma pension de cette année que l'on me veut réduire presque à rien, qu'il lui plaise m'accorder un état de Président vaquant à Toulouse, que je prendrai en paiement pour autant qu'il s'en tirerait de finance, et qu'il vous plaise en pourvoir M. de Monrave, l'un des plus anciens et suffisants conseillers de Toulouse, et des plus affectionnés au service de Votre Majesté. En cela, Monseigneur, Votre Majesté fera très bien. L'abbaye qu'il dispute avec M. Forget, demeurera audit Forget. Je retiendrai cela, non seulement pour un paiement, mais pour une étroite obligation, et Elle mettra en cette place un homme d'honneur très utile au service de Votre Majesté, ce que je m'assure que ceux qu'enverrez à Toulouse lui témoigneront, et qu'il n'y a point en cette cour qui ait plus de moyens de vous faire un bon service en sa ville. Après donc, Monseigneur, en avoir encore

très humblement supplié Votre Majesté, je prendrai la hardiesse de lui baiser très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, lui donner très heureuse et longue vie, et parfaite félicité.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 31 mai 1595.

Monseigneur, comme l'heur est toujours suivi de l'envie, je ne doute point que l'honneur que m'avez fait par madame de Vermont de m'assurer avec tant de faveur de la continuation de votre bonne grâce ne convie mes ennemis à rechercher toutes sortes de calomnies et artifices pour me priver de la durée d'un si grand bien, et encore que je ne pense pas que l'avis que M. Forget a donné à M. Langlois, par une lettre que j'envoie à Votre Majesté, des méchants langages que ce porteur a tenus étant vers lui se doive mettre de ce rang pour connaître assez l'insolence et folie de ce méchant et misérable garçon nommé le Parisien, j'ai estimé toutefois, Monseigneur, tant pour ne laisser sa méchanceté impunie, s'il s'en trouve coupable, que pour ne donner ce prétexte à mes ennemis de m'y embrouiller pour ce qu'il a autrefois été quelques mois à mon service, le devoir envoyer à Votre Majesté et la supplier très humblement en faire tirer la vérité et le faire punir comme il mérite, ce que j'eusse moi-même fait si je n'eusse désiré que ce fût éclairci en la présence de Votre Majesté. Il y a trois ans que Combeste, étant à Paris pour un procès que Masei m'avait suscité, prit ce garçon pour laquais, lequel il ramena, et après l'avoir gardé quelque temps, il me le donna pour ce qu'il écrivait bien, où il devint si insolent que, prenant tous les jours querelle à quelqu'un, je fus contrainte, au bout de six ou sept mois, de lui donner congé, et ayant, depuis que Votre Majesté fut à Paris, envoyé ledit Combeste vers elle, il retrouva ce misérable aussi gueux qu'il l'était la première fois, et par pitié il le reprit, et s'étant offerte cette

occasion où M. Langlois eut besoin d'envoyer vers M. Dufresne pour l'abbaye de Bonneval, de quoi Votre Majesté a ouï parler, il bailla ce voyage à ce dit laquais duquel le nom et la condition sont trop indignes d'être représentés à Votre Majesté sans les circonstances que la fortune y a fait naître qui me rendront excusable si je l'en ai importunée de ce discours, ce que je n'eusse entrepris s'il ne m'y fût allé de ce que j'ai le plus cher en ce monde, qui est la conservation de votre bonne grâce et le désir très grand que j'ai de rendre par les effets de ma très humble affection mes paroles témoignées, et Votre Majesté certaine que rien n'est tant à vous, tant soumis à votre obéissance et zélé au bien de votre service que

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 14 janvier 1595.

Monseigneur, il vous a toujours plu m'assurer me vouloir conserver en la nomination des bénéfices qu'il a plu à Votre Majesté me confirmer. Je n'ai point estimé quand il lui a plu disposer de l'abbaye de Sainte-Cornille en faveur de madame la marquise de Monceaux que ce fût à prendre dudit pouvoir qu'il a plu à Votre Majesté me donner, ayant reçu trop de plaisir que chose qui dépendait de moi ait pu être propre pour témoigner à cette honnête femme combien j'aurai toujours de volonté de servir à son contentement et combien je suis résolue d'aimer et d'honorer toute ma vie ce que vous aimerez. Si cette preuve de ma très humble affection mérite, Monseigneur, d'être agréée de Votre Majesté, je la supplie très humblement me vouloir faire tant d'honneur de trouver bonne la nomination que j'ai faite de M. l'archidiacre de Poitiers frère de M. Monrave chef de mon conseil, à Toulouse, à l'évêché de Condom et me faire cet honneur d'en commander la confirmation. M. de Monrave est personne de qui j'ai reçu tant de bons offices que je n'aurai moins d'obligation à Votre Majesté du bien qu'il lui plaira trouver bon que je

lui fasse, que si je le recevais en mon particulier. Je la supplierai donc très humblement encore ne me le vouloir refuser. L'abbaye du Masgrenier restera par ce moyen à M. Dufresne, et je tiendrai cette obligation pour une des plus grandes que je pourrais jamais requérir à Votre Majesté, à qui, après l'avoir très humblement suppliée de m'honorer de la conservation de ses bonnes grâces, je baiserai très humblement les mains et priant Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 14 janvier 1595.

Monseigneur, après avoir rendu grâce à Dieu de ce qu'il lui a plu préserver Votre Majesté du misérable et trop détestable attentat (1) qui a pensé apporter à toute la France, et à moi particulièrement, autant de préjudice, comme chacun de ceux qui vous sont affectionnés, et moi plus que tout autre, ont reçu de joie de vous en savoir délivré, je n'ai pu m'empêcher par cette lettre de témoigner à Votre Majesté et l'appréhension que j'ai eue de votre mal et la joie que j'ai ressentie de vous savoir échappé d'un si grand danger; et comme il vous a plu, Monseigneur, me tant honorer de me commander par vos lettres d'avoir soin de ma conservation, vous me permettrez de vous supplier très humblement de n'être pour l'avenir peu soucieux de la vôtre; c'est, Monseigneur, un avertissement que Dieu vous donne pour ne vous rendre à l'avenir si nonchalant à vous garder. Pour moi j'en serai en perpétuelles prières, et n'ayant heur de vous y pouvoir autrement servir que par vœux continuels, j'invoquerai Dieu qu'il veuille, Monseigneur, conserver Votre Majesté et lui donner en toute félicité très heureuse et longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

(1) Attentat de Jean Châtel, décembre 1594.

AU MÊME.

D'Usson, ce 25 avril 1595.

Monseigneur, la grâce que Dieu m'a faite d'avoir plus tôt su votre guérison que votre maladie m'a donné double occasion de le louer, comme je fais de tout mon cœur, d'avoir délivré Votre Majesté de ce mal que je sais, pour l'avoir souvent éprouvé, être une douleur très grande, et moi de m'avoir exemptée de la peine que j'eusse eue si je vous en eusse su malade, sachant que cela ne vient guère sans une violente fièvre, et qu'au visage il est beaucoup plus sensible et dangereux, et ne m'ayant le ciel donné tant d'heur que je vous y puisse servir que par mes prières, elles seront continuellement employées à ce qui concerne la santé de Votre Majesté en tout heur et prospérité, et qui me rende digne de la conservation de vos bonnes grâces, honneur où je mets la félicicité de ma vie toute dédiée à l'obéissance de ses commandements, baisant très humblement les mains de Votre Majesté, priant Dieu, Monseigneur, lui donner entière et parfaite félicité.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 14 mai 1595.

Monseigneur, je reçus par madame de Vermont les assurances qu'il vous a plu me donner de votre amitié pour le plus grand heur et honneur qui m'eût su arriver. J'eusse désiré qu'il eût été accompagné de commandements aussi absolus que la puissance que Votre Majesté a sur moi est absolue et entière; c'est, Monseigneur, ce que je vous ai toujours écrit; je ne sais si l'avez reçu pour office de mon devoir ou si j'ai été si heureuse que l'ayez entendu avec l'affection et vérité qui me le dictent maintenant que pour rendre plus éclairci sous l'assurance de tant

de faveur qu'il vous a plu me faire par cette honnête femme, je supplierai très humblement Votre Majesté de croire que je suis toute à vous, que vous pouvez disposer de moi en telle sorte et façon qu'il vous plaira, que vos commandements ne seront jamais restreints ni réformés de moi, les voulant accomplir avec aussi exacte obéissance que le plus petit de vos enfants ou le moindre de vos serviteurs; estimez de moi, je vous supplie très humblement, Monseigneur, que je suis votre créature, que vous pouvez faire et défaire, changer et former en telle forme qu'il vous plaira. M'ayant le temps et l'expérience si parfaitement imprimé cette volonté en mon ame, je ne puis assez regretter le malheur trop grand qui m'a, non par tant d'années, mais par tant de siècles, privée de rendre à Votre Majesté le très humble et utile service que la connaissance que j'ai par eux acquise de l'honneur et bien très grand que ce m'était d'être près de Votre Majesté en eût produit; car, si lorsque trop pleine de jeunesse et de vanité, j'ai eu cet heur que Votre Majesté s'est louée et a eu agréable le peu que je lui rendais, je sais, qu'accompagnée de cette connaissance qui me rend admirant sans cesse le mérite d'un si grand et parfait roi, que je m'en fusse rendue plus digne. Commandez-moi donc, je vous supplie très humblement, Monseigneur, librement votre volonté; Vermont présent porteur qui a la même fidélité de sa femme à votre service et au mien me la rapportera sûrement et fidèlement, l'envoyant exprès pour cet effet, lequel attendant avec extrême dévotion, je baiserai très humblement les mains de Votre Majesté, priant Dieu, Monseigneur, vous donner très prospère et longue vie avec connaissance du zèle et affection à son service.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 4 juin 1596.

Monseigneur, voulant dépendre de votre volonté et témoigner à Votre Majesté en toutes choses que rien ne m'est si cher que

le bien de son service, je n'ai voulu, à la prière de madame du Monastère l'une de mes meilleures amies, disposer de l'état de sénéchal d'Agenois qu'avait feu M. de Montluc, son neveu, qu'elle me demandait pour M. de Castelnau, son neveu, personne de valeur, et qui est, que je crois, près de Votre Majesté, sans en avoir reçu votre commandement, sachant que tels états importent au service de Votre Majesté à qui j'en dois et en ai voué de si fidèle et immuable, qu'en toutes mes actions je ne tendrai jamais qu'à lui en rendre preuve. J'estime que ledit sieur de Castelnau s'acquittera dignement de cette charge, comme il est personne accompagnée de beaucoup de bonnes parties, fort estimée au pays et très affectionné serviteur de Votre Majesté comme tous ceux de Monsales l'ont toujours été des rois, si Votre Majesté l'a agréable, ce me sera un très grand contentement de pouvoir donner cette consolation à cette honnête femme, tant votre servante et mon amie en la perte très grande qu'elle a faite de M. de Montluc, son neveu, de quoi je supplie très humblement Votre Majesté m'honorer tant de me faire savoir sa volonté, que je tiens pour loi des miennes, et que si mes prières pouvaient mériter d'être ouïes du ciel, Votre Majesté aurait bientôt la victoire que sa valeur et prudence lui promettent de ses ennemis qui ne me donnent moins d'appréhension pour voir Votre Majesté en tels hasards qu'à elle de soin et de travail. Je la supplierai très humblement m'excuser si entre si grandes affaires j'ai osé la divertir par ce peu de lignes pour soulager ma peine et me permettre lui baiser très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté, entière et pleine félicité.

Votre très humble et très obéissante femme, servante et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 14 juillet 1596.

Monseigneur, si j'ai été si heureuse que m'ayez fait l'honneur de lire la lettre que j'ai écrite sur la vacance de l'état de séné-

chal d'Agenois, elle aura reconnu que j'attendais et me remettais du tout à son commandement, lui ayant seulement représenté la recommandation qu'une de mes amies m'en faisait pour un sien neveu, ce que je faisais tant pour reconnaître que cet état importe en cette saison à son service, que pour penser et désirer que l'intention de Votre Majesté serait que M. de Montespan en fût pourvu. J'estime à faveur du ciel que mon désir se soit rapporté à sa volonté; ce m'eût été beaucoup de contentement que par ses lettres il lui eût plu user de l'entière puissance qu'elle a sur moi me le commandant librement. Votre Majesté me permettra de me plaindre de n'avoir reçu cet honneur d'elle, la suppliant très humblement de croire que je serai toujours ambitieuse des occasions qui me pourront donner moyen de lui témoigner ma très humble et fidèle obéissance en l'immuable vue de laquelle je lui baise très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, lui donner très parfaite félicité.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 5 février 1597.

Monseigneur, ce sera toujours le but de toutes mes intentions de faire chose agréable à Votre Majesté et utile à son service. En cette résolution, encore que les offices de sénéchaux soient offices ordinaires, et auxquels l'infante de Portugal, étrangère, qui tenait mes terres avant moi, pourvoyait, je ne voudrais y pourvoir sans en savoir la volonté de Votre Majesté, à laquelle j'ai remis M. de Castelnau, personne de valeur et mérite, lorsqu'il m'a fait demander l'état de sénéchal de Rouergue, de feu M. de Saint-Vincent. Bien supplierai-je très humblement Votre Majesté vouloir agréer les provisions qu'il en a de moi, et ne me vouloir faire recevoir ce déplaisir d'y mettre M. d'Arpajon, duquel j'ai reçu infinis mauvais offices, et de la suffisance duquel audit sieur de Castelnau il y a trop de différence, ce que

Votre Majesté saura trop mieux juger, et me sera une très particulière obligation à Votre Majesté de m'accorder, avec celle que je continuerai toute ma vie, du bien que j'estime le plus d'être continuée en l'honneur de vos bonnes grâces, baisant très humblement les mains de Votre Majesté, priant Dieu, Monseigneur, lui donner entière et parfaite félicité.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 17 novembre 1597.

Monseigneur, après avoir loué Dieu de l'heureuse victoire (1) qu'il lui a plu donner à Votre Majesté, elle me permettra lui témoigner par celle-ci, avec combien de contentement j'ai reçu cette dernière nouvelle, et avec combien de vœux je souhaite que ce qui reste de séparé de son obéissance y soit remis; que si j'étais de sexe propre à y hasarder ma vie, Votre Majesté croira, s'il lui plaît, que nulle ne lui serait offerte avec plus de zèle et de dévotion à son service. Mais en tel qu'il a plu à Dieu me faire naître, je supplie très humblement Votre Majesté faire état de mon très humble service qu'avec une entière et parfaite affection et fidélité lui rendra pour la vie votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, madame de Saint-Vincent, et tous les parents et amis de feu M. de Saint-Vincent, envoient ce gentilhomme pour faire très humble requête à Votre Majesté de ne vouloir laisser l'assassinat de M. de Saint-Vincent impuni. Il importe beaucoup au service de Votre Majesté qu'il en soit fait une exemplaire justice pour réprimer l'insolence de ses meurtriers, qui ont pensé faire aussi cruellement ressentir à M. de Roquelaure l'audace que leur donne l'impunité. Je supplie donc

(1) La prise d'Amiens.

très humblement avec eux Votre Majesté leur vouloir accorder la déclaration qu'ils lui requièrent, qui n'est qu'une interprétation de sa volonté sur l'abolition, qui a, que je crois, toujours été telle, que de la donner à la ville et non à dix ou douze meurtriers, qui sont à cette heure odieux à tout le peuple, qui bénira Votre Majesté d'en faire justice. De quoi je ne l'importunerai davantage, et la supplierai croire l'immuable servitude que je lui ai vouée, et que je désire perpétuer.

Votre très humble et très obéissante servante, femme et sujette. MARGUERITE.

A MADAME LA MARQUISE ...

Ce 24 février 1597.

Madame la marquise, le commandement que j'ai reçu du Roi et votre recommandation ne pouvaient être pour personne de qui j'affectionnasse davantage le bien que de M. de Roquelaure, pour savoir combien il est aimé du Roi et de vous, et pour être de mes meilleurs et plus anciens amis. Je lui enverrai les provisions avec révocation de celles que j'avais données en faveur de madame du Monastère, ne m'étant lors ressouvenue que M. de Roquelaure le peut désirer; car, si je l'eusse pensé, tout autre en eût été refusé de moi pour le lui offrir. Je bénis cette occasion qui me donne l'heur de faire chose utile à un ami que j'estime tant, et qui me fait recevoir des lettres du Roi et de vous, de quoi la privation d'un si long espace de temps me faisait vivre en beaucoup d'ennui, craignant que, par quelque artifice de mes ennemis, l'on m'eût éloignée de l'heur de sa bonne grâce et de votre amitié, que si curieusement je rechercherai toujours de conserver que toutes mes intentions et actions ne tendront jamais à autre but. Prenez, je vous prie, cette assurance de moi, et m'obligez tant de la donner au Roi et de croire que mes désirs se conforment entièrement à ses volontés et aux vôtres. J'en parle en commun, les estimant si unies que, me conformant à l'une, je le serai aussi à l'autre. Je ne dis ceci sans sujet, sachant bien que des personnes qui m'ont de l'affection vous ont

pu faire quelquefois des propositions qui vous ont fait peut-être juger mon intention tout autre qu'elle n'est, et, or qu'ils l'auraient fait pour bien, trouvant néanmoins cette occasion de vous pouvoir sûrement écrire, je vous prierai trouver bon que je vous parle librement, et comme à celle que je veux tenir comme ma sœur, et que, après le Roi, vénère et estime le plus. Je vous prierai donc que, qui vous parle de moi, vous n'en preniez jamais autre créance, et qu'assuriez le Roi que je n'ai jamais eu désir de le presser de chose du monde; qu'en quelque condition que je sois, elle me sera toujours agréable, pourvu que ce soit avec sa bonne grâce. Et, comme il a plu à Dieu faire tant de grâce à ce royaume, de lui faire tenir le bien des Rois, mes pères et frères, qu'il lui plaise aussi me servir de frère et me conserver sous sa protection, et maintenir en ce que j'ai eu des Rois mes frères et de lui. J'ai pris tant de confiance en l'assurance que m'avez donnée de m'aimer, que je ne veux prendre autre protection en ce que j'aurai à requérir le Roi, auquel je n'ose causer de si longue importunité qui, sur du papier, l'ennuierait; mais, partant de votre belle bouche, je sais qu'il ne peut être que bien reçu. Obligez-moi tant donc de me rendre cet office, et de lui représenter que, tant que les états ont duré, je n'ai voulu partir d'ici, de peur que, si je me fusse approchée, quelques-uns qui s'entremettent, et quelquefois par un zèle inconsidéré, ne prissent sujet de le presser d'une ou d'autre résolution contre son dessein, auquel toute ma vie je veux servir et rien contrarier; et, bien que mon extrême nécessité, pour n'avoir rien touché toute l'année passée de ma pension et de mes assignations, et être à cette occasion tourmentée incessamment de mes créanciers, me tirât à force de delà, j'ai mieux aimé souffrir le martyre de cette incommodité que de lui donner seulement aucune apparence d'en pouvoir recevoir de moi : mais maintenant toutes mes affaires ont si grand besoin de ma présence, et ma nécessité est si pressante, qu'il n'y a plus moyen de la supporter ici, où je suis éloignée de toutes mes commodités. S'il lui plaît trouver bon que j'aille en quelqu'une de mes maisons de France, la plus éloignée que je pourrai choisir de la

cour, pour pouvoir là donner ordre à mes affaires, il me serait bien nécessaire. Je vous aurais une grande obligation de m'en faire savoir sa volonté, qui me sera une perpétuelle loi, comme perpétuelle sera en moi l'affection très fidèle que je voue à votre mérite, pour en éternité me conserver,

Votre très affectionnée et plus fidèle amie. MARGUERITE.

AU ROI, MON SEIGNEUR ET FRÈRE (1).

D'Usson, ce 19 mai 1600.

Monseigneur, j'ai su qu'imitant le roi votre grand-père, comme j'ai souvent ouï dire à Votre Majesté qu'elle ferait, étant de son âge, qu'entre ses bons ménages elle a désiré faire un ménage de soie (2) en ma maison de Boulogne, et pensé que l'on m'avertît, que le sieur Balbani, à qui Votre Majesté en avait donné la charge, l'avait intromis, ayant su que la maison était à moi, j'en ai été très marrie, n'estimant et mes maisons et tout ce qui est mien pouvoir servir à plus digne office, ni qui me soit plus agréable qu'à ce qui est du plaisir de Votre Majesté. Honorez-moi donc tant, Monseigneur, d'en disposer à votre volonté, et de croire que le changement de condition ne changera jamais en moi ce devoir et cette volonté; je suis, Monseigneur, votre créature, qui ne dépend et n'espère, après Dieu, que de vous. Vous m'êtes et père, et frère, et roi; la nature, la fortune et ma volonté m'ont rendue telle, et jamais mes intentions ne s'en éloigneront. Rendez-moi si heureuse de le croire ainsi et honorer de vos bonnes grâces, baisant très humblement les mains de Votre Majesté, priant Dieu, Monseigneur, lui donner très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

(1) Le divorce avait été prononcé en 1599.

(2) Ameublement en soie.

AU MÊME.

D'Usson, ce 4 octobre 1601.

Monseigneur, comme la plus obligée de toutes celles qui ont voué service très humble à Votre Majesté, elle me permettra, après en avoir rendu de tout mon cœur grâces à Dieu, de me conjouir avec elle de la grâce que Dieu lui a faite de lui donner un fils (1). Le bien de cet État convie tout bon Français à s'en réjouir ; mais le contentement que je sais qu'en reçoit Votre Majesté, auquel je joindrai toujours tous mes vœux et toutes mes volontés, m'en fait recevoir une particulière joie, imaginant la sienne, qui ne se peut, ce me semble, ressentir, après ceux qui y ont le principal intérêt, d'autre tant que de moi, qui, en rendant mille et mille grâces à Dieu, le requerrai et Votre Majesté me conserver les siennes, comme à

Votre très humble et très obeissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

De Boulogne, ce 14 décembre 1601.

Monseigneur, comme toutes mes actions prennent loi des volontés de Votre Majesté, je la supplierai très humblement m'ordonner ce qu'il lui plaît que je fasse à l'importunité de l'ambassadeur de l'archiduc, qui, sans cesse depuis quatre mois, demande la réponse de la lettre qu'il me bailla de l'infante, que je mis entre les mains de M. le garde-des-sceaux. Hier, il m'envoya son secrétaire pour me demander audience ; me doutant que c'était pour cela, je le remis quand je serai à Paris, pour avoir temps d'en avertir Votre Majesté. Le sujet de la lettre était de la succession de la reine ma mère, que je suis curieuse de conserver, seulement pour M. le Dauphin, comme tout ce

(1) Louis XIII, né le 27 septembre 1601.

que j'ai au monde. Commandez-moi donc comme il plaît à Votre Majesté que j'en use; car je ne me soucie ni de parents ni de rien qui soit au monde, pourvu que j'aie l'honneur des bonnes grâces de Vos Majestés, et que Dieu me fasse celle que tous les jours je lui requiers, de nous conserver la vie de Votre Majesté à très longues années, très heureux et content, et moi reconnue pour

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

J'ai estimé, Monseigneur, devoir, pour ce sujet, envoyer M. le comte de Cheri, craignant que vos belles allées eussent trop retardé le réponse de ma lettre.

AU MÊME.

Ce 25 novembre.

Monseigneur, soudain qu'il a plu à Dieu me rendre la santé, j'ai estimé, après lui en avoir rendu grâces, devoir celle-ci à Votre Majesté, que je reconnais, après lui, en terre, pour ma seule déité, et à qui je dois la meilleure partie de ma guérison pour l'honneur qu'il lui a plu me faire en ma maladie, de quoi il ne me reste plus que la faiblesse, action ordinaire, à ce que disent les médecins, à ces maux-là, et en la saison où nous sommes. Quoique tout en moi s'en ressente, la volonté très humble que j'ai vouée au service de Votre Majesté ne s'en affaiblira jamais pour le lui rendre avec toute fidélité, et prier Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Ce 21 juin 1602.

Monseigneur, je rends très humbles grâces à Votre Majesté de l'assurance qu'il lui a plu me donner de la continuation de sa

bonne grâce et de ses bienfaits, desquels je me reconnais trop redevable pour lui vouloir être importune, n'ayant jamais eu intention de lui demander aucune chose sur cette année; mais, pour ce qu'en fin d'icelle, l'assignation qu'il lui a plu me donner pour l'acquit de mes dettes achève, et que, par la vérification qu'en ont faite les commissaires des parlements de Paris et Bordeaux, mesdites dettes montent davantage, craignant que mes créanciers, à la fin de cette année, ne ressaisissent tout mon bien, j'ai très humblement supplié Votre Majesté avoir agréable que M. de Rosny, ou tel qu'il lui plaira, fasse revoir ladite vérification, et qu'il lui plaise me continuer la susdite assignation pour autant de temps qu'il sera nécessaire, pour m'achever d'acquitter, ainsi qu'il a plu à Votre Majesté m'offrir, par M. Érart, de me décharger de toutes mes dettes. Jusqu'alors, je n'en demande pas davantage ni n'y veux rien gagner, ce que j'avoue que je pensais bien faire lorsque je choisis plutôt les deux cent mille écus en quatre ans, que l'offre qu'il plaisait à Votre Majesté me faire de m'acquitter; car je ne pouvais croire que, ne devant en l'an quatre-vingt-cinq que quatre-vingt-quatre mille écus, les ans et les intérêts les ont peu de temps augmentés. Mais les susdits commissaires l'ont trouvé autrement, à mon extrême regret, puisque cela me rend si misérable d'être contrainte d'importuner encore Votre Majesté, de laquelle je me reconnaîtrai toujours servante inutile, et plus redevable et obligée que tous les services que j'ai pu ou pouvais rendre à Votre Majesté ne sauraient mériter, et tiendrai après Dieu ce bienfait de la seule bonté de Votre Majesté, à laquelle je supplie très humblement de croire que je n'ai eu jamais intention de lui demander rien, mais seulement aux suivantes la continuation de l'assignation qu'il lui a plu me donner depuis quatre ans, et pour tant de temps seulement que M. de Rosny et messieurs de votre conseil connaîtront, par la vérification de mes dettes, être nécessaire pour m'achever d'acquitter. J'ai un si grand déplaisir d'être contrainte de lui faire cette importunité, que je ne serai jamais à mon aise que, par quelque signalé et très humble service, je ne puisse témoigner à Votre Majesté que je n'ai rien au

monde qui ne lui soit dédié, et à messieurs ses enfants. Votre Majesté sait la volonté que j'en ai eue pour M. de Vendôme, qui n'était que pour le respect de Votre Majesté. Combien plus me sera-ce d'heur et d'honneur qu'elle ait agréable que je la continue à ceux que Dieu lui a donnés en autre qualité, comme il est très raisonnable que, tenant le tout d'elle, tout retourne aussi à ceux qui sortent d'elle : c'est mon plus grand désir. Prenez-en donc, Monseigneur, je vous supplie très humblement, l'assurance de la plus affectionnée sœur et très humble servante qu'ait Votre Majesté, qui prie Dieu de tout son cœur, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

(*La suite au prochain numéro.*)

CONDAMNATION

D'UNE DAME NOBLE,

AU XV[e] SIÈCLE,

POUR

COMPLICITÉ DANS L'ASSASSINAT DE SON MARI, ADULTÈRE ET VOL.

Extrait des registres criminels du Parlement de Paris (1).

Du mercredi 22 février 1485, au Conseil, en la grand'-chambre.

MM. M. J. de La Vacquerie, de Nanterre, Baillet, *présidents;*

Quatorze conseillers;

Sur ce que M. le chancelier (2) a envoyé savoir à la cour, par M[e] Jean de Villebraine, notaire et secrétaire du Roi, et l'un des quatre notaires de ladite cour, la réponse des lettres missives envoyées par le Roi à icelle cour, touchant Renée de Vendomois, prisonnière en la conciergerie du Palais, à Paris, desquelles lettres la teneur ensuit :

A nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement,

De par le Roi, nos amés et féaux, notre très cher et très amé

(1) Fait partie d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Recueil criminel tiré des régistres du greffe criminel du Parlement*, par Dongois. Article communiqué par M. Taillandier à qui ce *Recueil* appartient.

(2) Guillaume de Rochefort.

frère et cousin le duc d'Orléans (1) nous a, par plusieurs fois, supplié et requis que voulissions quitter, remettre et pardonner à Renée de Vendomois, détenue prisonnière en la Conciergerie de notre Palais à Paris, le cas par elle commis, touchant la mort et homicide de feu Jean de Saint-Barthélemy, en son vivant écuyer, son mari, et pour ce que voulons bien que justice soit satisfaite, et que néanmoins, à la requête et en faveur de notredit frère et cousin, la vie de ladite Renée demeure sauve, nous vous mandons bien expressément que si, par le procès d'icelle Renée, vous trouvez qu'elle ait desservi (2) peine de mort, vous icelle peine de mort lui commuez en telle autre peine que verrez être à faire; car tel est notre plaisir, et n'y veuillez faire faute. Donné à Paris, le 21 février 1485. *Sic signatum:* Charles (3). Baudiment.

Délibéré et conclu a été par ladite cour qu'elle procédera au jugement du procès de ladite Renée, pour, en jugeant le procès, avoir tel égard auxdites lettres que de raison.

Du lundi 20 mars 1485, au Conseil, en la grand'-chambre. MM. M. J. de La Vacquerie, de Nanterre, etc.;

Entre Renée de Vendomois, demoiselle, prisonnière en la Conciergerie du Palais, à Paris, appelante du prévôt de Paris ou de son lieutenant-criminel, et requérant l'entérinement de certaines lettres de rémission obtenues du Roi, depuis ladite sentence, d'une part; et Jean de Saint-Barthélemy, en son vivant écuyer, seigneur de Souldai, mari de ladite Renée, et le procureur-général du Roi, défendeur et opposant à l'entérinement desdites lettres de rémission, d'autre part. Vu par la cour le procès fait, tant par le juge de Montdoubleau (4) que par ledit prévôt de Paris ou sondit lieutenant, à l'encontre de ladite Renée, pour raison de la mort et occision commise en la personne de feu Jean de Saint-Barthélemy, et des larcin et adul-

(1) Depuis Louis XII.

(2) *Desservir* : mériter, obtenir. (Roquefort, *Glossaire de la langue romane.*)

(3) Charles VIII.

(4) Montdoubleau est une petite ville du Maine (Loir-et-Cher), dans l'arrondissement de Vendôme. Le fief de Souldai devait être dans ses environs.

tère et mauvais gouvernement d'icelle Renée, durant le mariage dudit défunt et d'elle, avec les examen et interrogatoires faits par ledit juge de Montdoubleau, à l'encontre de ladite Renée; la sentence dudit prévôt de Paris, par laquelle, et pour raison desdits cas, il l'a condamnée à être arse et brûlée au Marché aux Pourceaux de Paris (1), et tous ses biens acquis et confisqués au Roi, sur iceux préalablement pris les réparations et amendes contenues en ladite sentence, de laquelle ladite Renée avait appelé en ladite cour, et ouïe ladite appelante en sa cause d'appel; vu aussi lesdites lettres de rémission, depuis obtenues du Roi, dont icelle Renée a requis l'entérinement, par lesquelles ledit seigneur a mis icelle appellation, et ce dont a été appelé au néant et lui a remis quitte et pardonné les cas et crimes par elle commis, satisfaction faite à partie civilement, en lui commuant la peine corporelle, criminelle et publique par elle desservie, en peine de chartre perpétuelle; le plaidoyer desdites parties fait en icelle cour, sur l'entérinement desdites lettres de rémission, les dernier jour de février et deuxième jour de ce présent mois de mars, et tout ce que lesdites parties ont mis et produit devant ladite cour et tout considéré.

Il sera dit que, en ayant égard, quant à ce, auxdites lettres de rémission, la cour a mis et met ladite appellation interjetée par ladite Renée de Vendomois, et ce dont a été appelé au néant, sans amende, et pour cause et pour réparation civile, a condamné et condamne ladite cour, ladite Renée à délaisser l'habit noir de viduité, et à faire amende honorable publiquement, en la cour de céans, audit procureur-général du Roi et aux enfants dudit défunt de Saint-Barthélemy, leurs tuteurs ou curateurs, ou à leur procureur pour eux, à genoux, nu-tête, sans chaperon, vêtue d'un corset de gris-blanc, sur lequel, à l'endroit de la poitrine, sera cousue une petite croix de bois, tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de quatre livres, en disant que, faussement, mauvaisement, par

(1) Ce marché était alors dans un emplacement que traverse aujourd'hui la rue Sainte-Anne.

conspiration et machination mauvaise, elle a commis adultère, fur et larcin des biens de sondit mari, et a été cause que inhumainement il a été tué, meurdri et occis près de sa maison de Souldai, par un nommé Grosjean, serviteur de Guillaume Duplessis, son adultère, dont elle se repent, en remerciant très humblement le Roi de la grâce qu'il lui a plu faire en lui sauvant la vie, et en requérant pardon et merci à Dieu, au Roi, à justice, aux enfants dudit défunt et à tous autres parents et amis d'icelui défunt; et outre a privé et prive, icelle cour, ladite Renée, du douaire à elle fait par ledit défunt son mari, et de toute communauté de biens meubles et conquêts immeubles dudit défunt, ensemble de toutes autres donations à elle faites par icelui défunt, au traité de son mariage et autrement, et de la succession de l'enfant dudit défunt et d'elle, en telle manière que, si ledit enfant va de vie à trépas paravant elle, la succession appartiendra aux enfants du premier mariage dudit défunt ou autres parents et lignagers d'icelui défunt survivants; et, avec ce, la condamne à rendre et restituer tous les biens meubles, bagues, joyaux, or et argent monnayé et à monnayer, par elle pris depuis le trépas dudit défunt; tous lesquels biens, quelque part qu'ils soient, seront apportés en la cour de céans, pour être distribués aux enfants dudit défunt, ainsi que par la cour sera ordonné, et à ce faire et souffrir seront contraintes toutes personnes par emprisonnement et prise de leurs biens, et par toutes autres voies dues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites ou à faire, et sans préjudice d'icelles, et aussi condamne la cour, icelle Renée, à faire dire et célébrer, à ses propres coûts et dépens, un service solennel en l'église de Souldai, en laquelle est inhumé le corps dudit défunt, vigiles, commandaces, trois hautes-messes et cinquante basses, douze torches, quatre grands cierges autour de sa représentation; après lequel service fait, seront distribués aux pauvres cent sols parisis, pour le salut et remède de l'ame dudit défunt, et à fonder, en ladite église de Souldai, une chapellenie perpétuelle, douée de quarante livres parisis de rente amortie, pour dire et célébrer perpétuellement en icelle église, chacun jour, une messe

basse, et chacun an un *obit* solennel, le jour du trépas dudit défunt, et icelle chapellenie garnie pour une fois de missel, calice d'argent, chasuble de soie et autres ornements nécessaires à célébrer divin service, de laquelle chapellenie le fils aîné dudit défunt aura la présentation, et, après lui, le plus aîné de ses enfants, si aucuns en a, ou le plus aîné de ses frères et sœurs, ou autre le plus prochain héritier mâle du côté et ligne dudit défunt, et la collation appartiendra au diocésain; à faire aussi construire et ériger, au lieu où ledit défunt a été tué, une croix de pierre de la hauteur de huit pieds, en laquelle sera attachée une épitaphe contenant la manière de la mort d'icelui et de la conspiration d'icelle, et, pour amende profitable, condamne, icelle cour, ladite Renée en mille livres parisis envers les enfants dudit défunt, qui sera également partie entre iceux enfants, et à tenir prison jusqu'à plein paiement, satisfaction et accomplissement des choses dessus dites et ès-dépens, et à demeurer perpétuellement recluse et emmurée au cimetière des Saints-Innocents à Paris, en une petite maison qui lui sera faite à ses dépens et des premiers deniers venant de ses biens, joignant l'église, ainsi que anciennement elle était, pour icelle faire sa pénitence et finir ses jours, vivant des aumônes et du résidu de sesdits biens.

AMENDE HONORABLE.

Je, Renée de Vendomois, remercie très humblement le Roi, mon souverain seigneur, de la grâce qu'il m'a faite en moi sauvant la vie, et remettant la peine de mort que j'ai desservie et en laquelle j'ai été condamnée, pour ce que, faussement, mauvaisement, par conspiration et machination inique, j'ai commis et perpétré adultère, fur et larcin des biens de feu de Souldai, Jean de Saint-Barthélemy, lors mon mari, et à cette cause promouvé que inhumainement il a été tué, meurdri et occis près de sa maison de Souldai, par un nommé Grosjean, serviteur de Guillaume Duplessis, mon adultère, dont je me repens et requiers merci et pardon à Dieu, au Roi, à justice et aux enfants dudit seigneur défunt, et à tous ses autres parents et amis.

Du mardi 19 septembre 1486, au Conseil, en la Chambre de Parlement icelui vacant, où étaient messeigneurs M.-J. de la Vacquerie, etc.

Les présidents du Parlement, icelui vacant, ont ordonné et ordonnent que Renée de Vendomois, prisonnière au Petit-Châtelet, sera menée publiquement au cimetière des Saints-Innocents à Paris, par le greffier-criminel de ladite cour et huissiers d'icelle, avec aucuns sergents à verge au Châtelet, pour illec être recluse et emmurée, selon l'arrêt donné par ladite cour le 20 mars dernier (1), et sera l'une des clés de la maison de ladite Renée, baillée aux marguilliers de ladite église des Saints-Innocents, et l'autre apportée par-devers le greffe criminel de ladite cour.

En ensuivant laquelle ordonnance, le lendemain ensuivant, ladite Renée fut menée, à onze heures dudit jour, audit lieu des Innocents, devant l'église duquel lieu fut lu publiquement ledit arrêt, et ce fait fut mise, selon la coutume d'icelui, en la chambre basse, faite propre pour icelle Renée, fermant à deux clés et deux serrures; l'une desquelles clés fut baillée à Jacques Lemoine et Dominique de Moyencourt, marguilliers desdits Saints-Innocents, présents Jean Dousse et Drouet Daveseis, et l'autre clé apportée au greffe criminel de ladite cour; lesquels marguilliers ont promis rendre ladite clé toutes et quantes fois que, par lesdits présidents ou ladite cour de Parlement séant sera ordonné.

[Les extraits des registres du Parlement que nous venons de rapporter montrent une *recluse*, telle qu'il en a existé plusieurs au moyen-âge. Sans doute cette condamnation à la réclusion perpétuelle dans une cellule, établie auprès d'une église, a dû son origine aux réclusions volontaires dont quelques femmes dévotes et repentantes avaient d'abord donné l'exemple. Ainsi,

(1) L'année commençait encore à Pâques; c'est ce qui fait que le mois de mars 1485 était immédiatement avant le commencement de l'année 1486.

il existe aux Archives du royaume une requête adressée par le curé de l'une des paroisses de la Cité, en 1442, au chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, en faveur de Jeanne Lavrie, demandant la permission de faire construire une petite maison attenante à l'église des Innocents, pour y terminer sa vie. Le chapitre accorda cette permission, et Jeanne Lavrie ou La Voirière s'y enferma le 11 octobre 1442. Cet évènement fit une grande sensation dans Paris, et le *Journal d'un Bourgeois* en rend compte en ces termes : « Le onzième jour d'octobre, au jeudi, fut la recluse nommée Jehanne La Voirière, mise par maistre Denys des Moulins, lors évesque de Paris, en une maisonnette toute neufve, dedans le cimetierre des Innocents ; et fist-on ung bel sermon devant elle et devant moult grant foison de peuple, qui là estoit pour le jour (1). »

Une autre recluse, nommée Alix la Burgotte, résida aussi dans une cellule de l'église des Innocents et y mourut le 29 juin 1466. Elle était en si grande odeur de sainteté que Louis XI lui fit élever un tombeau sur lequel était sa statue en bronze ; ce tombeau était adossé à l'un des piliers de la chapelle de la Vierge de l'église des Innocents. L'épitaphe qui s'y lisait annonçait qu'Alix était restée *bien quarante-six ans* dans sa cellule. Elle y serait par conséquent entrée vers 1420 (2).

On sait que M. Victor Hugo a mis en scène, dans sa *Notre-Dame de Paris*, une recluse de la cellule de la Tour-Roland, qu'il nomme sœur Gudule ou Paquette-la-Chantefleurie.

Quant à Renée de Vendomois, qui fut enfermée dans la cellule des Saints-Innocents, le 20 septembre 1486, par arrêt du Parlement, l'abbé Lebeuf (3) ne pense pas que ce fut à elle qu'ait été destinée une amende de 25 livres, à laquelle fut condamné, en 1487, le duc de Bourbon, et qui est mentionnée ainsi dans les registres du Parlement : *à la recluse de Saint-Innocent* 25 *livres d'amende*. Il croit que Renée de Vendomois

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris* dans la Collection des Chroniques Nationales de M. Buchon, t. XL, p. 522.

(2) Du Breuil, *Théâtre des Antiquités de Paris*, éd. de 1612, p. 836.

(3) Histoire du diocèse de Paris, t. I, p. 79.

ne devait point avoir besoin de cette amende, et il ajoute qu'elle fut peut-être renfermée, non dans la cellule joignant l'église, mais dans la turricule octogone et isolée que l'on voyait encore de son temps dans le cimetière des Innocents. Nous pensons que les textes que nous publions prouvent suffisamment que c'est dans une chambre basse *joignant l'église* que cette recluse fut enfermée. Cette maisonnette était probablement tombée en ruine après la mort d'Alix la Burgotte, en 1466, et c'est ce qui fit que le Parlement ordonna, en 1485, qu'elle serait réédifiée aux frais de Renée de Vendomois, *ainsi que anciennement elle était*. Il est fort possible aussi que les amendes, fondations et autres condamnations pécuniaires, qui résultèrent pour Renée de son crime, l'eussent entièrement ruinée, et qu'elle ait eu besoin de l'amende de 25 livres, à laquelle fut condamné, en 1487, le duc de Bourbon.

Nous ignorons quel fut ultérieurement le sort de Rénée de Vendomois. Nous savons seulement qu'il y eut encore une autre recluse, postérieurement à elle, dans l'église des Innocents; elle se nommait Jeanne Pannoncelle. L'official de Paris avait ordonné, en 1496, aux marguilliers de lui bâtir une logette; sur leur refus, il y eut sentence d'excommunication contre eux, et elle ne fut levée que lorsqu'ils eurent obéi (1).]

(1) Lebeuf, *loco citato*, p. 80.

JOURNAL

D'ABDURRAHMAN-GABARTI,

PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE EN ÉGYPTE,

TRADUIT DE L'ARABE,

PAR ALEXANDRE CARDIN,

Drogman-chancelier du consulat-général de France à Alexandrie (1).

(SUITE.)

Le mois de ramazan commence la nuit du vendredi.

Le chef de police et le chef des artisans parcourent les rues de la ville, suivant l'usage, avec les tambours et la musique. Ils ont reçu 30,000 piastres pour les dépenses ordinaires de cette solennité.

Le 5, on s'occupa des dispositions relatives au kisvè de la Mecque, préparé antérieurement par Moustafa-Pacha et mon ami Séïd-Ismaïl-el-Kathas. Le voile était déposé dans la mosquée d'Hussein.

Le lieutenant annonça que le général en chef devait aller jeudi avant midi à cette mosquée pour reconnaître l'état dans lequel se trouvait le kisvè, le faire réparer s'il était nécessaire, et l'envoyer à la Mecque au nom de la république.

Le même jour, on lut l'annonce de la paix conclue entre la France et les Barbaresques, et on invita les négociants à se livrer sans crainte aux opérations commerciales. Ces avis n'eurent aucune suite.

(1) Voir précédemment tome XII, deuxième série, p. 161 et 329; troisième série, tome I, p. 40.

Le cheikh Ahmed-Arichi, élu au scrutin cadi du Caire, fut confirmé.

Le gouverneur Béliard ayant réuni chez lui les cheikhs du divan et les odjaklis, y revêtit un des cheikhs d'une pelisse de sammour. On se rendit ensuite en cortége, avec des troupes, au Mehkémé, où le cheikh Ahmed-Arichi fut installé, et où on lut, devant tout le monde, la confirmation du cadi.

Jeudi, le président et les cheikhs du divan se réunirent à la mosquée d'Hussein, pour y attendre le général en chef. Il y avait, ce jour-là, une plus grande affluence de monde qu'à l'ordinaire.

Le général en chef descendit de cheval à la grande porte de la mosquée, et, lorsqu'il voulut entrer, il fut étonné de voir tant de monde; il demanda à ceux qui l'entouraient ce que signifiait cette foule. On lui répondit que le peuple, pendant le ramazan, s'assemblait toujours dans cette mosquée, et que, comme il n'avait pas donné d'ordre contraire, on ne s'était pas opposé à cette réunion. Le général remonta à cheval, en disant : « Ce sera pour un autre jour. »

Dans la nuit du samedi, 9 de ramazan, on arrêta sept personnes de la maison de Séïd-Mahmoud-Abou-Deffié, savoir:

Mehemmed-Effendi, son frère; cheikh Ismaël-Munceir, son gendre; Ismaël-Tchelebi, Bernoussi, le Saka et un domestique.

Voici ce qui a donné lieu à ces arrestations :

Séïd-Mahmoud-Abou-Déffié était intimement lié avec Ali, pacha de Tripoli; ils s'étaient connus à Djizé, et avaient fait ensemble un pélerinage en 1189. Lorsque l'armée française débarqua en Egypte, Ali-Pacha était retourné à Tripoli. Il revint en Égypte avec le grand-vizir, et jouissait de la confiance de S. A., par suite des liaisons qu'il avait conservées dans ce pays. Séïd-Mahmoud-Abou-Déffié fut désigné par lui comme un homme capable, par sa position et ses connaisances, de donner d'utiles renseignements : dès lors, la correspondance fut entamée. Lorsque la paix fut rompue et que l'armée ottomane rétrograda, la correspondance continua toujours. Mahmoud

prenait les plus grandes précautions pour la cacher aux Français, qui étaient d'une extrême vigilance à ce sujet.

Il allait à Caliop, y attendait le messager, lisait ses lettres, y faisait ses réponses. Il venait de recevoir avec sa correspondance quatre papiers écrits en français, qu'on lui disait de faire placarder dans les quatre endroits les plus fréquentés par les Français. Il en avait déjà fait placer deux : son domestique était à clouer le troisième près le bain des Chiens, lorsqu'il fut arrêté. Le maître, qui observait de loin, voyant son agent découvert, avisa aux moyens de se sauver.

Mahmoud-Abou-Déffié rentra chez lui, et dit à son frère de faire face à l'orage, pendant qu'il allait se cacher. Le lieutenant arriva, arrêta les sept personnes désignées plus haut, mit des gardes dans la maison, et fit des perquisitions pour trouver Mahmoud : plusieurs jours se passèrent en recherches inutiles. La maison fut livrée au pillage, les domestiques mêmes indiquaient les endroits les plus secrets. On conduisit les personnes arrêtées à la forteresse, où elles furent mises à la torture.

On fit comparaître le cheikh de Caliop et tous ceux chez qui Mahmoud avait été; on voulut les forcer à le retrouver.

Le domestique qui avait été surpris fut relâché; on lui donna cinquante thalaris, et on lui en promit mille s'il parvenait à découvrir son maître. On le fit surveiller.

Mahmoud-Abou-Déffié eut beaucoup de peine à se soustraire aux recherches faites pour le trouver : ses parents et ses amis craignaient de le recevoir. Après avoir passé d'un endroit dans un autre, il se fixa chez les Beni-Halavé, à Humié, où il fut comblé de politesses. Il y resta caché jusqu'à ce que Dieu le délivrât.

Le jeudi, 14 de ramazan, Estève, trésorier de la république, et Foret, président du divan, nommés pour constater l'état où se trouvait le kisvé, se transportèrent à la mosquée d'Hussein[1], accompagnés des cheikhs, du cadi, du chef de police et du chef des peseurs. A leur arrivée, on fit sortir tout le monde de la mosquée, et les ouvriers employés à ce travail découvrirent le *kisvé*. L'ayant trouvé un peu endommagé, on ordonna de le

réparer ; on paya d'avance les frais, et on distribua de l'argent aux personnes chargées de le garder. Quand le *kisvé* fut réparé, on le remit à sa place.

Le 24 au matin, des salves d'artillerie tirées de la forteresse, furent le signal de l'heureuse nouvelle apportée par deux bâtiments de l'envoi prochain de troupes et de munitions.

On annonçait que Bonaparte avait triomphé des Autrichiens, et qu'il était sur le point de conclure la paix ; qu'il n'avait plus besoin de troupes ni de munitions, et qu'il les envoyait au Caire.

On attendait deux autres bâtiments qui devaient apporter la nouvelle de la paix. D'après cela, on pouvait présumer que l'Égypte resterait aux Français sans partage.

Ces nouvelles furent lues dans le divan.

Au mois de chewal, la peste se déclara ; les Français en furent effrayés. Ils mirent à l'air tous leurs effets, les lavèrent avec soin et firent balayer leurs maisons.

Dès ce moment, une quarantaine fut établie.

Le 8, Foret, président du divan, annonça que le général en chef demandait l'avis des cheikhs sur un règlement sanitaire. « Les membres du divan, ajouta-t-il, doivent coopérer de tous « leurs moyens pour arrêter les progrès de la peste. S'ils ne le « font pas de bon gré, on saura bien les y contraindre par la « force et par l'application même de la peine de mort, si la chose « est nécessaire. Il faut, à cet égard, s'en rapporter à l'expé- « rience de l'Europe, où l'infaillibilité de la quarantaine a été « reconnue. » Les cheikhs demandèrent au président ce qu'ils devaient faire. « Vous garder, leur dit-il, de tout contact, voilà « tout. Quand une maison sera compromise, personne ne pourra « plus y entrer ni en sortir : on y mettra des gardes ; des mé- « decins et des serviteurs seront particulièrement affectés à ce « service. Les membres du divan doivent les premiers donner « l'exemple, en se conformant aux règlements. »

Le président parla fort longuement encore sur ce sujet. La séance étant levée, il alla chez le général en chef, où on arrêta les mesures propres à assurer le repos de la ville.

Le 13, on tira de la forteresse un grand nombre de coups de canon, dont on ne connut pas le motif.

Le 14, on afficha une lettre que le général en chef adressa au divan. En voici le sens :

« Après les prières d'usage, etc.;

« Abdallah Jacques Menou, général en chef de l'armée de la république française en Orient, et l'exécuteur de ses ordres en Égypte; à tous les habitants, grands et petits, riches et pauvres!

« Des méchants et des intrigants, guidés par le génie du mal, se plaisent à faire circuler de fausses nouvelles et à répandre la terreur partout.

« Quiconque se permettra de débiter des nouvelles alarmantes sera arrêté et exécuté sur la place même, de quelque nation et de quelque grade qu'il soit.

« Habitants du Caire, soyez sans crainte; la république française est toujours prête à vous protéger; mais elle ne cesse d'avoir les yeux ouverts sur les perturbateurs. Salut et amitié à celui qui suit le droit chemin.

« Le 6 ventôse, an IX de la république (11 de chewal.) »

Personne ne put comprendre le motif de cette adresse : le peuple était trop occupé du paiement des impôts pour penser à autre chose.

Elle avait sans doute pour cause l'affiche saisie sur le domestique de Mahmoud-Abou-Déffié.

On annonça l'apparition d'un bâtiment anglais à Aboukir.

Les cheikhs du divan désirant connaître le motif des salves d'artillerie, le président leur apprit que c'était pour annoncer la paix conclue entre la France et les rois de l'Europe, excepté celui d'Angleterre. Il ajouta qu'on espérait que cette dernière puissance ne tarderait pas à faire aussi la paix; qu'il était parti de France sept vaisseaux pour les Indes; qu'ils pourraient venir à Suez. « Cela, disait-il encore, nous confirme dans l'opi-« nion que l'Égypte restera aux Français. A la première nou-« velle de notre expédition dans ce pays, tous les rois s'étaient « coalisés contre nous. La guerre est terminée, les peuples

« désormais seront en repos; nous n'aurions jamais exercé tant « de rigueur sans les nécessités de la guerre. »

Quelques cheikhs ayant observé que les rois pardonnaient aux peuples soumis, et ayant demandé l'oubli de ce qui s'était passé, le président répondit : « La chose est déjà faite ; il n'y a plus désormais, entre les Égyptiens et les Français, que pardon et amitié. »

On arrêta Eumer-Agha, chef des Barbaresques, Ali-Tchelebi et Moustafa-Tchelebi; on les mit dans les prisons du château. Voici le motif de ces arrestations :

Moustafa avait reçu des lettres de ses parents, qui étaient en Syrie; il les lisait devant Eumer-Agha et son ami Ali, lorsqu'un janissaire passa et alla les dénoncer.

Moustafa s'était sauvé chez Mehemmed-Effendi; on entra sans rien dire à ce dernier; on fit des perquisitions; on cerna sa maison jusqu'à ce qu'on eût trouvé Moustafa.

Mehemmed-Effendi fut aussi arrêté; on avait trouvé et enlevé de chez lui des armes et des effets cachés.

Cet évènement causa une telle frayeur dans le quartier, que plusieurs personnes en moururent subitement.

Cependant Mehemmed-Effendi et Eumer-Agha furent relâchés trois jours après : ils étaient coupables seulement de n'avoir pas fait de déclaration.

Le 17, la nouvelle de l'arrivée d'un bâtiment anglais à Aboukir fut confirmée.

Le 18, une partie de l'armée française se dirigea, par terre et par eau, vers Alexandrie.

Le 20, le divan étant assemblé comme à l'ordinaire, le président ouvrit la séance disant : « Je croyais avoir à vous annoncer une bataille, mais il paraît que les cent vingt voiles « qui se sont montrées devant Alexandrie se sont retirées. Ce « sont des Anglais avec des troupes grecques. Il y a quelques « bâtiments de guerre; les autres sont des transports. Le général en chef vous avait adressé une proclamation à ce sujet; « si les bâtiments reparaissent, cette proclamation vous sera « communiquée. »

Il fit ensuite donner lecture de cette pièce par le drogman Raphaël, en voici la copie :

« Abdallah Jacques Menou, général en chef, commandant l'armée de la république française en Orient, et présentement l'exécuteur de ses ordres en Égypte, à tous les habitants de l'Égypte, grands et petits, riches et pauvres, cheiks et ulémas, à tous ceux qui suivent la religion et la vérité. (Que le salut soit sur eux!)

« De la maison du général en chef au Caire, le 14 ventôse, l'an IX de la république une et indivisible.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux!

« Dieu est le conducteur des armées, il donne la victoire à qui cela lui plaît : le sabre pesant est dans les mains de son ami. Il soutient toujours les Français et renverse leurs ennemis.

« Les Anglais, tyrans des mers, ont paru sur la côte; s'ils ont la hardiesse de débarquer, nous les rejetterons bientôt dans leurs vaisseaux. Les Osmanlis ont aussi fait quelque mouvement : s'ils se présentaient ici, ils ne tarderaient pas à être repoussés.

« Habitants de l'Égypte, je vous engage à suivre l'exemple de ceux qui craignent Dieu; restez tranquilles chez vous, vaquez à vos affaires, vous n'aurez rien à craindre. Si quelqu'un de vous osait faire une démonstration hostile à la république française, sa tête tomberait à l'instant. Rappelez-vous tout le sang qui a été versé en Égypte et surtout au Caire.

« Quelques-uns de vos grands ont péri dans leur fuite, d'autres ont eu à payer des sommes considérables; pensez-bien à tout cela.

« Salut sur ceux qui sont dans la bonne voie.

« Le sincère

« Abdallah Jacques Menou. »

Des réjouissances et des salves d'artillerie ayant eu lieu, le peuple effrayé en demanda la cause à des particuliers qui répondirent : « C'est pour l'arrivée de deux bâtiments français à Alexandrie. »

Dans un discours, le président du divan s'étendit longuement sur la rareté des vivres qui s'était fait sentir à la nouvelle de l'apparition des vaisseaux anglais à Aboukir. Il ordonna ensuite au chef de police de surveiller les accapareurs.

Après la lecture du procès-verbal, quelques membres du divan observèrent que dans les temps de troubles les honnêtes gens se retirent chez eux : le président leur répondit qu'au contraire c'était aux honnêtes gens et aux personnes influentes comme eux à réprimer les mal intentionnés, parce que en dernier résultat les bons payaient comme les méchants : «Vous « avez vu, leur dit-il, que la révolte causée par des perturba- « teurs a produit la ruine de bien des innocents. Les boulets « et les bombes n'entendent pas raison, et ne font aucune dis- « tinction entre l'innocent et le coupable. »

Il parla longuement de cette manière en réfutant les versets de l'Alcoran que les cheikhs lui opposaient. A trois heures arriva un message du général en chef, ainsi conçu :

Après le nom de Dieu et les louanges...

« Abdallah Jacques Menou, général, etc., à tous les cheikhs et ulémas, membres du grand divan du Caire. (Que Dieu prolonge leur gloire et leur donne la force de bien remplir les devoirs de leur charge !)

« Recommandez très-énergiquement aux habitants de l'Égypte, et particulièrement à ceux du Caire, de rester tranquilles. Donnez-leur le conseil de se conformer à mes précédentes instructions, c'est votre devoir : vous êtes les agents du gouvernement français. Rappelez-vous les punitions infligées au Caire, et persuadez-vous bien que, du maintien seul de la tranquillité, dépendent votre repos et votre sûreté individuelle.

« Au moindre mouvement, le malheur pèsera sur vos têtes.

« Nous avons reçu la nouvelle que la paix était conclue avec l'empereur d'Autriche, et que l'empereur de Russie venait de déclarer la guerre à la Porte.

« Salut. »

Le lendemain les cheikhs se réunirent dans la maison d'Abdallah-Cherkavi ; on y convoqua l'agha, le chef de police, les

chefs de quartier et les chefs des marchés. On leur recommanda de bien veiller à la tranquillité, en les menaçant des plus terribles châtiments pour la moindre négligence.

Le peuple n'était plus qu'une ombre.

Le divan chargé du recouvrement de l'impôt d'un million redoubla d'activité et envoyait partout des soldats et des janissaires pour exiger ce qui restait à payer.

Le peuple était sans cesse tourmenté par les mesures sanitaires. Lorsque quelqu'un tombait malade, un médecin venait le visiter, et s'il était atteint de la peste, on le transportait à la quarantaine sans qu'aucun des siens pût le voir. S'il guérissait, il retournait chez lui, sinon il était enterré tout habillé par les gardes de la quarantaine ; on mettait un garde à la porte de sa maison et on brûlait tous ses effets. Si quelque passant s'approchait trop des malades qu'on portait, il était aussitôt envoyé à la quarantaine. On n'avait d'autre occupation dans la ville que ce service. Une grande partie de la population se retira à Riaf. C'est pour ces raisons qu'il n'y eut pas de troubles à la nouvelle de l'arrivée des vaisseaux anglais à Aboukir.

Les Français firent transporter au château leurs effets les plus précieux.

Le 19 beaucoup de troupes françaises se dirigèrent vers l'Orient. On apprit que le grand-visir s'était avancé avec son armée à El-Arich.

Le cheikh Sadat ayant été emprisonné au château, demanda à connaître son crime ; on lui répondit : « C'est une mesure de précaution, parce que nous savons que tu n'aimes pas les Français. »

Le mardi 24, Hassan-Agha, chef de police, fut mis en prison dans la grande tour du château.

Seïd-Ahmed et le cheikh Bekri intercédèrent pour Hussan-Agha auprès du général en chef ; ils firent observer qu'il avait toujours été zélé pour le service des Français, surtout en dernier lieu à l'occasion de la levée des impôts. Quel est donc son crime? le drogman leur répondit : « Cela ne vous regarde pas ; Dieu et le général en chef connaissent sa faute. »

Personne ne fut désigné pour le remplacer : ce fut son lieutenant qui remplit ses fonctions.

On avait dit qu'on brûlerait la maison et les effets de celui qui serait attaqué de peste. La terreur était dans la ville. Un crieur public démentit ces faux bruits en annonçant qu'on ne brûlerait que les effets trouvés sur le corps des pestiférés.

Le 26 le général en chef fit assembler chez lui les cheikhs du divan et les principaux commandants, leur annonça qu'il allait se rendre sur la côte et que le général Béliard le remplaçait ; qu'il laissait au Caire un corps d'armée, les employés de l'administration et les savants ; il leur recommanda à tous de veiller à la tranquillité de la ville.

Le général en chef était d'avis de garder en otage tous ces personnages ; mais le conseil ne partagea pas son avis ; le général se leva en colère, partit et ne revint plus.

Les membres du divan ayant désiré connaître les motifs du départ du général en chef, Forit leur annonça que des Maltais et des Napolitains avaient fait une descente sur la presqu'île d'Aboukir où on les tenait cernés.

Le 27 la division du général Regnier qui s'était dirigée vers l'orient, revint au Caire et suivit par eau et par terre les traces du général en chef. Arrivée à marche forcée à Salahié, elle avait expédié un courrier monté sur un dromadaire à El-Arich. Le courrier était retourné en annonçant qu'aucun ennemi n'avait paru de ce côté.

Voilà ce que publiaient les Français. Le fait est que le général Regnier, informé par les Arabes Mueïlé que des vaisseaux anglais avaient paru dans la mer Rouge, en instruisit le général en chef en lui conseillant de pourvoir convenablement à la défense d'Alexandrie et lui annonçant qu'il se chargerait de repousser tout ce qui se présenterait de son côté.

Le général en chef répondit qu'il était imposible que les Anglais se présentassent du côté de la mer Rouge, et qu'il eût à se porter sur Salahié. Le général Regnier différant son mouvement, un second ordre lui arriva. La correspondance entre ces deux chefs était très active. Une troisième fois le général Menou

intima au général Regnier l'ordre de se rendre à Salahié pour observer le camp ottoman, il l'informait en même temps de l'arrivée d'une flotte anglaise devant Alexandrie : elle avait, disait-on, fait des démonstrations, mais n'avait pas effectué son débarquement et était repartie pour Tine.

Regnier ne put faire autrement que de se conformer à ces ordres du général en chef; il lui répondit qu'il se mettait en marche, mais qu'il l'engageait lui-même à se mettre en mouvement pour couvrir Alexandrie où les Anglais ne manqueraient pas de venir. Le général en chef n'écouta pas cet avis.

Regnier s'avança lentement par Burké à Zevamel et Belbeis; il recevait chaque jour des ordres de se rendre à Salahié : dans son dernier ordre le général en chef lui annonçait que le grand-vizir était en pleine marche. Regnier assemble son conseil, l'informe de ce qui se passe et dit aux officiers qui le composaient : « Lorsque nous serons à Salahié on nous ordonnera d'aller à Alexandrie, parce que la nouvelle qu'on nous donne étant entièrement fausse, nous aurons fait une marche inutile. » Il mit trois jours pour se rendre à Carin.

Là il reçut du général en chef l'ordre de venir en toute hâte à Alexandrie. Les Anglais avaient débarqué à Aboukir et avaient battu le gouverneur d'Alexandrie (1). « Voilà, s'écria Regnier en apprenant cette dernière nouvelle, ce que j'avais bien prévu. » Il entra par Embaba et rejoignit le général en chef à Alexandrie.

Mois de zilcadé. — Le 23 le président engagea les cheikhs à écrire une lettre de compliments au général Menou.

Le 6, l'agha Mustafa mourut de peste; on ferma sa maison. Abdelhal, domestique du défunt, le remplaça et cumula les places d'agha et de chef de police. C'est une des circonstances remarquables de cette époque. Il obtint cette faveur par le canal de Nasrallak, chrétien drogman du lieutenant : c'était un vil personnage, d'abord domestique d'un chrétien de la Syrie au khan Homsavi; il entra au service de Moustafa-Agha par

(1) Mars 1801. Ce gouverneur était le général Friant.

suite de ses liaisons avec les chrétiens. Petit à petit, il gagna la confiance de son maître et devint son intendant; lorsque celui-ci mourut, la charge lui fut d'autant plus facilement accordée que les Français étaient occupés d'autres affaires, telles que les impôts, la guerre et la peste.

Le mardi 9, on apprit que l'armée ottomane était à Ghaza, et l'avant-garde à El-Arich.

Le soir, on réunit les cheikhs du divan; le président parla avec beaucoup de douceur de son amitié pour les musulmans, et plus particulièremnnt encore de son penchant pour les ulémas,.qui, disait-il, prenaient part au bonheur et au malheur des Français. Il ajouta que, quant à lui, il n'avait jamais cherché qu'à leur être utile; que si quelquefois, dans sa position, il avait dû agir avec sévérité, c'était contre son sentiment. Il dit aussi que le général en chef lui avait laissé une grande responsabilité; qu'à son départ il avait voulu garder tous les membres du divan en otages; mais que quand il avait su qu'il n'y avait que des Anglais ennemis des Français et mulsulmans débarqués à Aboukir, il s'était désisté de son projet. « Aujourd'hui que le grand-vizir « Youssouf-Pacha et l'armée ottomane sont en mouvement pour « venir en Égypte, il nous faut des otages, suivant les lois de « la guerre en vigueur chez vous et chez nous. Soyez sans in- « quiétude, ces otages seront traités avec honneur et distinc- « tion. »

Le cheikhs Cherkavi, Muhdi, Savi et Fayoumi furent désignés comme otages; on les conduisit à minuit à la forteresse; on les logea dans la mosquée Larié; ils eurent des domestiques; mais il fallait se munir d'un permis pour aller les voir.

Le cheikh Sadat, Ibrahim-Effendi, Ahmed, fils de Mahmoud; Hussein, fils de Kara-Ibrahim; Joseph Relach, lieutenant des fusiliers; Moustafa-Agha, lieutenant des cavaliers; Ali, lieutenant des negdali; Moustafa-Effendi-Djemelian, Radvan-Kiachef, furent tous également conduits à la forteresse. Les autres cheikhs reçurent l'ordre de veiller à la tranquillité de la ville, et de venir chaque jour chez le général Béliard pour faire leur rapport.

Il ne fut plus question de la levée des impôts; Dieu soulagea tellement le peuple qu'on ne s'occupait même plus de quarantaine. On enterrait les morts comme on voulait, sur une simple déclaration constatant la maladie.

Les Français étaient nuit et jour occupés à transporter leurs effets en lieu de sûreté et en préparatifs de guerre. La peste s'étant manifestée parmi eux, il en mourait beaucoup.

Le 11 de zilcadé, le cheikh Suléïman-Fayoumi descendit de la forteresse, fit sa tournée en ville, et se rendit comme à l'ordinaire au divan, où l'on s'assemblait tous les jours; mais uniquement pour parler des nouvelles, car il ne se présenta pas d'affaires.

Le 13, le président Forit se retira à la forteresse, y transporta tous ses effets, et n'en sortit plus. Il écrivit au cheikh Fayoumi d'enlever les meubles du divan, et lorsqu'on s'assemblait chaque membre apportait son tapis.

Le 14, Hassan-Agha, chef de la police, fut conduit à la forteresse avec les cheikhs, et confiné dans la mosquée Sarié.

Forit vint se loger avec eux sous prétexte de leur témoigner de l'amitié; mais en réalité parce qu'il n'y avait pas d'autre logement.

On mura toutes les issues qui donnaient sur la place de la forteresse, et on en fit une dépendance de cette dernière.

Le 19, arriva la réponse du général en chef.

Après la prière, etc...

« Abdallah-Jacques Menou, etc., aux cheikhs du divan. (Que Dieu prolonge leur existence!)

« J'ai reçu avec grand plaisir la lettre que vous m'avez adressée; j'y ai vu le témoignage d'amitié que vous manifestez pour moi et pour l'armée française. (Que Dieu vous conserve avec tous les habitants de l'Égypte!) Dieu conduit tout et accorde la victoire à qui il lui plaît; c'est en lui que j'ai placé mon espoir et ma croyance. J'implore son assistance et celle de son prophète (sur qui soit sans cesse le salut). Si je suis vainqueur, ce sera pour le bonheur de l'Égypte.

« Que le salut soit sur vous, et que Dieu vous comble d'honneur ! »

Bientôt la nouvelle se répandit qu'à la suite d'une affaire sanglante, les Anglais ayant eu l'avantage, les Français étaient rentrés à Alexandrie, et que la discorde s'était mise parmi eux; que le général Menou avait fait arrêter les généraux Regnier et Damas, les accusant d'avoir été la cause de cette defaite; que dans le conseil qui avait précédé l'action, le général en chef proposa son plan, qui ne fut pas approuvé par Regnier ni par Damas, qui avaient plus de talents militaires que lui. Menou, disait-on, s'était écrié : « C'est moi qui suis le général en chef, et je suivrai mon plan. » On ne put pas le changer; cependant il fut mis en déroute, et l'on évalua sa perte à quinze mille hommes.

Damas et Regnier étant restés spectateurs du combat, Menou les accusa de trahison. Arrivé à Alexandrie, il les dégrada et les fit mettre en prison, ensuite il les laissa sortir.

Ces deux généraux, connaissant déjà les mauvaises dispositions de leur chef et prévoyant tout ce qui devait arriver, avaient pris avec eux tout ce qu'ils possédaient au Caire, et s'étaient embarqués pour la France avec leurs principaux officiers.

Des lettres annonçaient aussi que Bonaparte, informé de l'arrivée des Anglais en Égypte, avait envoyé des troupes; mais que Damas et Regnier leur ayant dit ce qui se passait, elles avaient changé de destination.

Les Anglais coupèrent la digue sur le chemin d'Alexandrie, qui devint une presqu'île, ne touchant au continent que du côté d'*Edjina* (1).

On apprit qu'Hussein-Capitan-Pacha était à Aboukir avec des forces imposantes. Les Français cherchaient à contredire cette nouvelle, mais leurs actions la confirmaient.

(1) Les assiégeants, en élargissant les ouvertures de quelques digues, parvinrent à joindre le lac Maréotis au lac Madieh et à inonder tout l'espace de terrain qui les séparait. Par cette opération on ne pouvait plus communiquer avec Alexandrie que par les éminences du bord de la mer. (*Histoire militaire des Français, campagne d'Egypte*, in-8, Paris, 1826.)

On ferma la porte Garib, ce qui fit souffrir beaucoup le peuple. Les morts ne pouvaient plus passer par là. On était obligé de faire un grand tour pour les porter au jardin *Mudjaverin.* Pour s'y rendre, on sortait par la porte de Nasr, et on suivait les murs de la ville. Il y avait une grande mortalité, et la route était bien longue à parcourir. Quelques cheikhs firent des représentations au kaïmakan, qui fit dire au chef du quartier d'ouvrir une petite porte dans la muraille du côté de Kafre-Eel-tamaïn, de manière à ce qu'il n'y eût que les piétons qui pussent passer.

Le 22, les principaux chefs d'administration partirent pour la côte : Estève, trésorier; Forit, président du divan; Chenanilo, administrateur des propriétés de la république; Bernard, intendant de la monnaie; Voridj, trésorier de la monnaie; Volaberd, garde des sceaux. Ils emmenèrent avec eux les principaux Cophtes, Djorgios, Gevheri.

Le 23, Girard fut nommé président du divan. Dans la première assemblée, il annonça des lettres du général en chef Menou, en date du 20 de zilkadé, écrites d'Alexandrie, et tint des discours insignifiants.

Des Français amenèrent trois Arabes chez le lieutenant. On les questionna; ces Arabes n'ayant pas voulu dire la vérité, on les emprisonna.

La garnison de Salahié arriva avec beaucoup de munitions. En passant par les rues, on empêchait de fumer, de peur que le feu ne prît aux poudres.

Pendant les cinq derniers jours du mois arrivèrent les garnisons de Carin et de Belbeis.

Mois de zilhidjé. — Le président du divan avait reçu une lettre du général en chef annonçant que la dyssentrie et l'ophthalmie étaient dans le camp des Anglais; que déjà il en avait péri un nombre considérable; que la disette d'eau les faisait beaucoup souffrir, et les forcerait bientôt à capituler. Il demandait en finissant quel était l'état de la ville du Caire et le prix des denrées, recommandant bien en outre de veiller à tout ce qui pouvait assurer la tranquillité. « J'ai répondu, ajouta le prési-

dent, que la ville était tranquille et que l'abondance y régnait.»

On reçut la nouvelle de la prise de Rosette par les Anglais; les Français qui occupaient les forts s'étaient sauvés.

On arrêta environ soixante charbonniers barbaresques et guèbres que l'on exila de la ville. Cette mesure fut prise par le conseil d'Abdelhal.

Par ordre du général Béliard, un cheikh devait chaque jour accompagner cet Abdelhal dans ses courses par la ville pour le maintien de l'ordre. C'était tantôt le cheikh Mohammed-el-Emir, tantôt le cheikh Suléiman-Fayoumi.

Le 6, on fit la lecture de lettres qu'on disait avoir reçues d'Alexandrie, du général Menou. En voici la teneur:

Après la prière et le titre d'usage.

« A tous les cheikhs et ulémas membres du divan du Caire. (Que Dieu éternise leur gloire.)

« Sans aucun doute la victoire dépend de Dieu et de l'intercession du grand prophète, sur qui soit le salut.

« Les armées française et anglaise sont en présence; le terrain que nous occupons est fortifié par des retranchements et des fossés pleins d'eau : l'ennemi ne peut rien sur nous. Nous vous en informons pour votre tranquillité. L'empereur de Russie a envoyé un ambassadeur au sultan Sélim pour lui notifier qu'il lui déclarera la guerre et marchera contre lui avec cent mille hommes s'il ne retire pas ses troupes de l'Égypte. Le sultan a donné l'ordre à son armée d'évacuer l'Égypte; mais les Anglais ont engagé quelques soldats turcs à rester malgré les ordres du snltan.

« Faites connaître tout cela aux habitants du Caire; soyez sans inquiétude et toujours unis pour le service de la république française.

« Que Dieu éternise votre gloire et votre bonheur.

« Salut.

« Le 25 germinal an IX (le 3 zilhidjé 1217). Écrit par le drogman Lomaca. »

Le drogman qui fit la lecture de cette lettre ajouta : « Le Français porteur de cette lettre nous a dit que le général en

chef parlait avec éloge de la manière dont vous remplissiez votre charge. Suivez toujours la même direction. »

Un cheikh du divan, ayant déclaré que le nommé Moussé-Caleb, élevé au-dessus de ses égaux par les Français, à leur départ de Ménoufié, était devenu très-puissant, s'était emparé des chemins, et avait mis des impôts sur les gens riches de cette province, le président promit qu'il serait puni.

Ensuite il fit écrire des lettres aux principaux négociants de Mahallet-Kibra, Menouf, Mansoura, Gachem, Benisouef, pour les engager à envoyer des vivres au Caire.

On rédigea la réponse des cheikhs du divan à la lettre du général en chef.

Le général Béliard promit la remise de la moitié de l'impôt et d'autres charges si la ville continuait à rester tranquille jusqu'au retour victorieux du général en chef.

Le 10, on accorda la grâce de Mahmoud, fils de Mouharrem. C'est sa mère qui l'obtint moyennant 2,000 thalaris.

Abdelhal sortit du côté d'Abouzabel, revint avec trois paysans, et coupa la tête à l'un d'eux.

Le 12, Abdelhal exigea, au nom des Français, de l'argent des habitants de Sagat et de Merdjouch.

Des fossés ayant été creusés à Tel-el-Birakié, ceux qui transportaient les morts étaient obligés de passer ces fossés sur un pont. Cette mesure faisait crier : il arriva qu'on laissa tomber un cadavre du haut de ce pont.

Murad-Bey mourut de la peste à Kablié (1), le 4 du mois. Néfisé, son épouse prit le deuil et lui fit élever un tombeau à Carroffé, près la coupole de l'iman Chaffié. On prétend que ses restes y ont été transportés ; mais cela n'est pas bien certain.

Depuis qu'il avait fait la paix avec les Français, et qu'on lui

(1) A Benisouef suivant les relations françaises. Cette mort fut pour les Français une perte d'autant plus irréparable qu'elle les privait de leur allié le plus fidèle et le plus nécessaire. Les vertus naturelles chez ce bey n'avaient pu être étouffées par une éducation barbare. A sa mort, ses Mamlouks, qui l'idolâtraient, brisèrent ses armes sur son tombeau, nul d'entre eux ne se jugeant digne de les porter. B.

avait donné la province du Saïd, Néfisé jouissait d'une pension de 100,000 paras par mois. Elle continua à la toucher jusqu'au départ des Français.

Les Français désignèrent, pour succéder à Mourad-Bey, Osman-Bey, Tcho-Kadar, fils de Tambourdji (1).

Les principaux négociants auxquels le divan avait écrit répondirent que le peu de sûreté des routes les empêchait de faire des envois de vivres. Les portes des différentes villes étaient fermées par la crainte des Arabes.

Le messager, envoyé à Mansoura, retourna à moitié chemin, ayant appris que cette ville était occupée par les ennemis.

La peste faisait des ravages. Moustafa-Agha, chef de la cavalerie, en fut attaqué au château; on le transporta à la quarantaine située à la porte d'Asseb; comme il y était traité avec peu d'égards, les cheikhs firent des représentations, et on le transporta à sa maison où il mourut.

Il mourait trente à quarante Français par jour à la forteresse; on en portait trois ou quatre à la fois sur des brancards; deux Français marchaient devant pour faire écarter le peuple. Ils sortaient par la porte de Caraffé; on les mettait les uns sur les autres dans une grande fosse avec leurs habits et leur couverture; et, quand elle était à six pouces près remplie, on y mettait des pierres et de la terre, et on faisait une autre fosse à côté. C'était derrière le cimetière de Cadrié, entre les deux chemins qui conduisent à l'imam Chafi, que ces enterrements avaient lieu.

Les cheikhs voulurent empêcher qu'Abdelhal se mêlât de la police, en disant : « Nous sommes plus intéressés que lui au maintien du bon ordre. Nous avons donné des otages, et on nous a promis la remise de la moitié des impôts. » Celui-ci répondit qu'il fallait de l'argent pour payer les troupes, et qu'on ne pouvait rien tirer des villages.

Le jeudi 16, Estève, trésorier de l'armée, Djorgios-Djevheri et tous ceux qui étaient avec eux, revinrent au Caire.

(1) Celui-ci, bien qu'il en eût la volonté, ne put suivre la politique de son prédécesseur envers les Français. B.

On fit parvenir de nuit aux cheikhs, aux grands et aux négociants, une invitation du lieutenant pour une assemblée.

Le lendemain matin, tout le monde étant réuni, Estève, trésorier, s'exprima ainsi par le moyen d'un drogman :

« Je vous apporte des félicitations de la part du général en « chef Menou. Bientôt tout sera terminé, et il reviendra au « Caire satisfait de la conduite des habitants.

« Beaucoup d'Anglais sont morts, les autres sont démoralisés « par suite de la dyssenterie et de l'ophthalmie. Il y en a qui, « contraints par la faim et la soif, se sont réunis aux Français.

« Damiette et Rosette n'ont été évacués par nos troupes que « pour disperser les forces de l'ennemi dont nous viendrons plus « facilement à bout en les divisant.

« On a reçu à Alexandrie la nouvelle de la paix conclue par « la France avec toutes les puissances de l'Europe, excepté avec « les Anglais qui ne veulent que la discorde pour s'emparer des « richesses du monde.

« Sachez que les cheikhs qui sont à la forteresse n'ont rien à « souffrir ; c'est pour empêcher les désordres que nous sommes « obligés de les y retenir ; les lois françaises l'exigent ainsi, et « si nous nous conduisions autrement, ce serait comme si vous « ne suiviez pas le Coran.

« Le sultan a ordonné à son armée de ne pas se battre avec « les Français ; quelques insubordonnés osent seuls faire la « guerre malgré ses ordres.

« Les Français ne sortiront pas de l'Égypte, elle est devenue « leur propriété ; si le sort des armes leur était contraire, ils se « retireraient dans la province du Saïd et reviendraient bientôt. « Ne considérez pas le petit nombre des troupes, elles n'ont « qu'un seul cœur.

« Nous espérons que vous aiderez les Français en complétant « l'arriéré des impositions ; nous prierons le général en chef de « vous en remettre la moitié, comme vous l'a promis son lieutenant le général Béliard. Hâtez-vous dans ce but de presser les « gens riches, et ne tourmentez pas les pauvres. Nous avons « besoin d'argent pour payer les troupes.

« Il faut répondre au général en chef, et lui faire connaître « l'état de la ville ; s'il plaît à Dieu, lui-même sera bientôt près « de vous. »

Quelques cheikhs répondirent à ce discours en disant que tous leurs efforts tendaient à maintenir la tranquillité, qu'ils préféraient la domination des Français dont ils connaissaient le caractère, à celle des Anglais qui mentaient et s'adonnaient constamment à l'ivresse.

L'assemblée fut levée, et on exécuta ce que le trésorier avait demandé.

Taïr-Pacha, Arnaoud (1), avec beaucoup de troupes, arriva à Abou-Zabel.

Les Français allèrent saccager quatre villages du côté de Rif dont les habitants s'étaient réunis aux Arabes ; ils rapportèrent au Caire les richesses qu'ils en enlevèrent.

Le général Béliard fit demander aux odjaklis 12,000 thalaris qu'ils devaient, les menaçant de les faire mettre en prison et aux travaux forcés s'ils ne s'exécutaient pas. Ceux-ci ayant demandé du temps, l'ordre fut donné de les conduire à la forteresse.

Séid-Ahmed-Zerrou vint intercéder pour eux ; il s'engagea à payer d'abord 4,000 thalaris, et le reste plus tard. Cette démarche fut cause qu'on les transféra de la forteresse à la maison d'Abdelhal. Celui-ci envoyait ses domestiques pour les menacer.

Dieu très-saint fait ce qu'il veut, il dépose les maîtres pour élever les esclaves. Abdelhal, qui se conduisait ainsi, n'aurait pas osé auparavant se mêler parmi les domestiques de ceux qu'il tenait en prison.

On arrêta le maître-d'hôtel du défunt Hassan-Agha, et on investit sa maison où l'on avait trouvé un jeune Français que l'on avait fait musulman, et auquel on avait rasé la tête.

Le général Béliard eut une conférence avec des personnes venues de la part du grand-vizir, qui repartirent dans la nuit. Le lendemain, sur la demande des membres du divan, le

(1) L'Albanais.

président annonça que ce message avait pour but de demander la paix.

Le 22, on relâcha Ibrahim-Effendi, écrivain des épiciers ; il devait activer le recouvrement de l'impôt.

Le 24, on prévint Abdelhal et les Français que le nommé Ali-Abou-Kassem-el-Mogrebi exerçait des tyrannies dans le quartier des Barbaresques ; on le mit à la forteresse pour qu'il ne fût pas la cause d'une révolte.

On arrêta aussi Mohammed-Effendi, Youssef, second calfat, et Abéïd-Chukri.

Le 25, on montra des lettres qu'on dit venir du général en chef, en date du 18 de zilhidjé. C'était la répétition des précédentes.

Le 26, par ordre du nouveau président Girard, on remit les meubles du divan à leur place. A la sollicitation d'Hussein-Kiachef, on rendit la liberté à Ahmed, kiachef (1) de Selim-Cherkavi.

Le 28, on apprit que le grand-vizir Youssouf-Pacha et son armée étaient arrivés le 24 à Belbeis.

Fin de l'année.

Le Caire éprouva pendant cette année de grands changements On démolit beaucoup de mosquées, et on détruisit les quartiers suivants, savoir :

Le quartier Hussein en dehors de la porte de Futouh ;

Les maisons, les bains, les mosquées, les cafés, les couvents du bassin de Djennak ;

La mosquée de Djambalatie à la porte de Nasr ; toutes les habitations, depuis la porte de Nasr jusqu'à celle de Futouh, et depuis la porte de Cans jusqu'à la porte Hadid ;

Depuis la porte Zuéïlé jusqu'au marché Mardjouss ;

La rue du Pont-des-Lions, de la Croix, de Jamanis, de la porte Saladé jusqu'à celle de Cork et de Charié.

(1) Chef ou administrateur en sous-ordre d'un canton. On donne aussi le nom de kiachef en Egypte aux officiers chargés de veiller à l'entretien des canaux pendant l'inondation du Nil. B.

De manière que les murs de la ville étaient isolés ou démolis, aussi les écoles de Ras-Soué: la mosquée de ce nom fut convertie en forteresse. On creusa les tombeaux, espérant y découvrir de l'argent; n'ayant trouvé que des os de morts, on les jeta au loin: mais ils furent religieusement recueillis et enterrés au couvent, près la porte de Med redi.

On abattit également: l'école de Canébié, les mosquées des Sept-Sultans, celles de Tcherkessi, de Canode; celle de Nasr fut convertie en forteresse; on abattit celles de Rovahi, d'Osman, de Kaïr-Bey, de Berkavi, de Fartouchi, d'Adavi, d'Abdurrahman près la porte de Futouh; celle de Zemri fut convertie en forteresse et réunie à la mosquée de Nasri par une muraille et un fossé. On détruisit la grande mosquée près du pont du Tékié, le bassin d'Esbèkié, depuis le pont de Mosqui jusqu'à la mosquée d'Esbek et jusqu'au pont des Mogrebins; depuis le pont de Mosqui jusqu'à la porte de Bérakié.

L'intention du gouvernement était de faire une seule et grande rue depuis Bérakié jusqu'à Boulak.

On détruisit le bassin de l'Éléphant et la maison des princes; les matériaux servirent aux forteresses. Ce bassin était une des beautés du Caire.

On mura les portes de Futouh, de Bérakié et de Marouk.

On établit un fort sur le monticule de Bérakié.

On aplanit les élévations et on exhaussa les terrains bas.

On construisit des citernes depuis la porte de Nasr jusqu'à celle du Vizir.

On abattit le kiosk et la belle coupole du Mékias (Nilomètre). Les Français avaient l'intention d'y élever un plus bel édifice, mais ils n'en eurent pas le temps. On plaça un marbre sur la colonne qui sert à indiquer les hauteurs; on y traça de nouvelles mesures.

On fit abattre toutes les devantures des boutiques et des cafés pour que les voitures pussent passer plus librement; les propriétaires furent contraints de rentrer dans leur trou comme des souris.

Les ouvrages et les forts que les Français élevèrent à Alexan-

drie, à Rosette, à Damiette et dans la province du Saïd, sont vraiment extraordinaires pour le peu de temps qu'on a employé à leur construction.

Les Français étaient occupés à tous ces travaux, lorsque la peste se déclara parmi eux; dès ce moment, ils ne pensèrent plus qu'à creuser des fosses.

Les musulmans commencèrent à s'émanciper. Quelques Françaises arrivées avec l'armée, se promenant dans la ville à visage découvert, portaient des robes et des mouchoirs de soie de diverses couleurs et des schals sur les épaules; elles montaient à cheval et sur des ânes, couraient par les rues en riant et plaisantant avec leurs conducteurs.

Les femmes du Caire inclinèrent bientôt pour cette manière de vivre, et imitèrent les Françaises. Dans le principe, elles s'étaient observées: mais, après la révolte du Caire, Boulak ayant été pris d'assaut, les Français s'étaient emparés des femmes et des filles qui leur avaient plu, les avaient fait habiller à la manière de leur pays, et leur avaient fait adopter leurs usages.

Celles des femmes qui n'avaient pas été prises se joignirent bientôt aux premières, soit par misère, soit parce que les Français, aimant beaucoup les femmes, leur témoignent toutes sortes d'égards, écoutent leurs conseils et leur accordent tout ce qu'elles demandent, lors même que celles-ci les battraient ou leur diraient des injures. Elles renoncèrent donc à la modestie et s'abandonnèrent au penchant de leur cœur, qui les portait à se livrer aux Français.

Beaucoup de Français demandèrent en mariage les filles des grands de la ville, et ceux-ci les leur accordèrent par avarice. Quelques Français même, affectant de se faire musulmans, articulaient de vive voix les deux professions de foi; mais cela ne leur coûtait rien, puisqu'ils n'avaient pas de religion.

Des musulmanes adoptèrent le costume européen, se promenèrent avec les hommes et se mêlèrent des affaires. Des gardes armés de bâtons marchaient devant elles, et faisaient faire place au peuple, comme pour une autorité.

Les négresses, voyant l'amour des Français pour les femmes,

allaient les prendre par la main, les conduisaient chez leurs maîtresses, et leur étalaient les richesses qu'elles avaient cachées.

L'impudeur éclata surtout aux fêtes du débordement du Nil. Dans cette circonstance, les femmes se mêlèrent dans la foule avec les Français, montèrent en bateau avec eux, élégamment habillées et couvertes de bijoux : elles dansaient, chantaient et s'enivraient nuit et jour. C'était particulièrement dans l'ivresse que, perdant toute retenue, elles découvraient l'amour qu'elles avaient dans le cœur.

Yacoub, nommé général des Cophtes et Cophte lui-même, fit une levée de jeunes gens depuis le Saïd jusqu'au Caire, les fit raser et habiller à la manière des soldats français; mais leur bonnet de peau de mouton noir et leur uniforme de même couleur étaient une chose fort laide à voir. Ajoutez que leur teint jaune et la puanteur naturelle de leur personne les rendaient insupportables. Ce même Yacoub fit abattre les maisons voisines du quartier chrétien, éleva une redoute derrière la mosquée Rouge, établit des tours au sommet de sa maison, du côté d'Ezbèkié, et y plaça de l'artillerie. Cet endroit fut fortifié comme les murs de la ville : un soldat était de faction à la porte.

Les Français coupèrent un grand nombre d'arbres et de dattiers pour la construction des redoutes. Ils démolirent aussi, pour ce même usage, une grande quantité de barques; cela entrava beaucoup le commerce.

Cette année, le Nil déborda plus qu'à l'ordinaire; beaucoup de villages furent inondés; la plupart des rues du Caire étaient remplies de l'eau qui déborda le bassin de l'Éléphant et coula jusqu'aux chemins de Chems et d'Omer-Chali.

Les routes étant interceptées, les marchandises de la Syrie, de la Grèce, de l'Inde et de l'Arabie, étaient d'un prix excessif : on les payait dix fois leur valeur.

La peste fit d'affreux ravages en Egypte et en Syrie.

Mon ami le cheikh Affan-el-Attar, qui était dans la province du Saïd, m'écrivait d'Assiot, le 28 zilhidjé, que, de mémoire d'homme, jamais on n'avait vu un semblable fléau : elle enlevait

les vieux et les jeunes; les rues étaient désertes; un ami et un parent n'apprenaient la mort des leurs que long-temps après l'évènement; les cadavres restaient dans les maisons. On ne trouvait ni bière, ni laveur, ni porteur. Dans cette ville seulement, plus de six cents personnes mouraient par jour: on n'entendait partout que gémissements. On cessa même d'annoncer la prière. La moisson resta sur la terre: il n'y avait personne pour la récolter. Pour comble de malheur, les Arabes infestaient les grandes routes et pénétraient jusque dans la ville.

L'an 1216 (1801) commence le jeudi. — La peste devint moins forte.

Abdelhal fit enlever de nuit le cheikh Mouhammed l'émir, et, le lendemain matin, le fit conduire à la forteresse avec les cheikhs de la mosquée d'Azhari. Ce cheikh avait un fils signalé pour sa haine contre les Français, lequel s'était sauvé du Caire lorsque la révolution fut terminée. Revenu de nouveau, il avait obtenu la permission de séjourner à Fouah. Quand les hostilités recommencèrent, le lieutenant dit au cheikh de représenter son fils: on lui accorda huit jours pour le faire revenir. Ce terme expiré, le fils ne paraissant pas, le cheikh fut enfermé à la forteresse.

Un corps français arrivant du côté du nord, la nouvelle se répandit, le samedi 25 zilhidjé, que l'armée anglaise s'était emparée de Rhamanié.

Le 3 de mouharrem, l'épouse du général en chef et son frère Séïd-Ali-Rechidi, étant arrivés au Caire, descendirent à la maison d'Elfi, à Ezbèkié. Ils y restèrent trois jours, et se retirèrent, le quatrième, à la forteresse.

Les Anglais s'étant emparés de Rosette, l'épouse du général en chef, s'étant sauvée de cette ville sur un bateau, avait été à Rahmanié; mais, cette place ayant été attaquée par les Anglais, elle se sauva de nouveau et eut beaucoup de peine à arriver au Caire, craignant à chaque instant d'être enlevée par les Arabes.

L'armée du grand-visir s'étant avancée à Quelioub et à Munéir pour faire des vivres, le général Bélial(1) sortit avec l'armée la nuit du dimanche, pour aller à sa rencontre.

(1) C'est le général Béliard.

Le dimanche, il y eut une affaire, mais on n'en put connaître le résultat. Le général et l'armée revinrent au Caire.

Le lundi, 5 mouharrem, il ne fut plus question d'impôt. On témoigna, au contraire, de l'amitié au peuple, qui, abandonné à lui-même, n'avait fait aucun mouvement.

On transporta à la forteresse des moulins, de l'eau, du blé, de la farine, des vivres, de la poudre, du soufre, des boulets, des bombes et tout ce qui était dans les maisons.

On ne laissa dans les forts détachés que les munitions de guerre.

On exigea des marchands d'huile deux cents quintaux d'huile de sésame.

Les bouchers, envoyés dans les villages pour en enlever tous les moutons, furent arrêtés par l'armée ottomane, qui intercepta aussi les paysans qui apportaient en ville du grain, du lait et du miel.

Les Turcs étant maîtres des chemins, et la disette commençant à se faire sentir, on ne trouva plus ni viande ni beurre.

Les Français firent des retranchements du côté de l'orient et de l'occident, et creusèrent des fossés; on prenait de force le peuple pour travailler.

On jeta d'énormes pierres devant Embabé, pour empêcher les barques de passer.

Des retranchements furent élevés depuis la porte de Fer, pour protéger le cours du fleuve, jusqu'au pont des Citrons.

Le 8, le général Béliard fit assembler les grands et les principaux négociants, et leur ordonna de faire ouvrir les boutiques. On lui répondit que beaucoup de marchands étaient morts, que d'autres s'étaient enfuis.

Un crieur public parcourut les rues, ordonnant qu'on ouvrît les boutiques.

Le 10, l'armée anglaise s'avança jusqu'à Bétader, à la montagne de Pharaon.

On disait que l'armée du grand-vizir était à Nébha, sur le bord du Nil.

Le 12, une femme, nommée Ève, se sauva de la forteresse avec ses effets. Épouse d'un kiachef, elle l'avait quitté pour se marier à Nicolas, et s'était retirée avec lui dans la forteresse. Lorsque les nouvelles de l'arrivée des Turcs se répandirent, elle fit venir un ânier, chargea sur sa bête tous ses effets, et sortit par ruse de la forteresse. Elle avait congédié son ânier à l'entrée d'une rue.

L'ânier fut arrêté, mis à la torture ; et les habitants de la rue, ainsi que le chef du quartier, furent menacés et eurent beaucoup à souffrir.

Abdelhal se déguisait en femme, pénétrait dans les maisons et n'en sortait qu'après avoir mis à contribution les habitants. Suivant son plaisir, il commettait toute sorte d'iniquités, ne craignant ni Dieu ni les hommes.

Le 15, le Cophte Antoun-Abou-Takié fut arrêté et contraint de rendre ses comptes au gouvernement.

Le 16, Mohammed-Effendi et le cheikh Moustafa-Savi, qui étaient malades, sortirent de la forteresse pour rentrer chez eux.

Le cheikh Halil-Bekri, accusé d'avoir reçu un firman du grand-vizir, fut reconnu innocent par suite de la confrontation de ses délateurs; le domestique accusateur, conduit chez Abdelhal, allait être puni lorsque le cheikh sollicita et obtint sa grâce.

Husseih-Kiachef le juif informa le général Béliard que les Mamelouks du Saïd, après la mort de Murad-Bey, s'étaient déclarés contre les Français, et qu'Osman-Bey-el-Achkar avait passé derrière la montagne. Le général se rendit aussitôt auprès de la dame Néficé, et, lui remettant une sauvegarde pour elle et toutes les femmes des beys et kiachefs, il leur donna en outre l'assurance qu'on ne leur en voudrait pas pour la conduite de leurs époux.

Le 20, le général Béliard fit mettre à la forteresse le Cophte Abdallah, substitut de Yacoub. Cet homme, chargé de réunir des travailleurs, arrêtait indistinctement grands et petits. Il les

maltraitait, et avait mis la figure de l'un d'eux tout en sang. A partir de ce moment, chaque chef de quartier fut chargé d'envoyer deux hommes pour travailler aux retranchements; ces derniers étaient payés par le quartier même.

On apprit que le grand-vizir était à Dadjva.

Le 22, il y eut des salves d'artillerie dont on ne connut pas le motif.

Le lundi, à trois heures après midi, le divan, étant réuni, fut invité à se rendre auprès du général qui lui adressa le discours suivant :

« L'ennemi est près d'ici, nous vous engageons à rester unis « avec les Français. Conseillez aux habitants de rester tranquilles « et de ne se mêler en rien aux évènements. Le peuple est un « enfant dont vous êtes les pères. C'est aux pères à donner des « conseils et à montrer le bon chemin; si vous observez mes avis, « vous n'aurez qu'à vous louer de nous; si, au contraire, vous « vous en écartez, le feu tombera sur vous, vos maisons seront « incendiées et pillées, vos femmes enlevées et vos enfants réduits « à l'état d'orphelins; vos familles seront ensuite écrasées d'im« pôts qu'elles ne pourront payer; vous avez déjà vu ce qui s'est « passé. Tenez-vous bien sur vos gardes; vous ne pouvez pas « prévoir la fin des choses. Nous ne vous demandons pas de nous « aider, mais uniquement de vous tenir tranquilles. »

On rédigea un écrit conforme à ce discours; on fit venir les autorités, et on leur recommanda de maintenir le peuple dans des dispositions conformes à ce qu'il prescrivait : « Il est possible, « ajouta le général, que le canon se fasse entendre du côté de « Djizé; soyez sans crainte, ces salves sont uniquement pour « célébrer la fête du général. ».

Le mardi, on assembla les chefs de la ville, et on leur fit lecture de l'écrit rédigé la veille, en leur recommandant de s'y conformer exactement.

Le grand-vizir était à Chelkan, et l'armée anglaise à Éwel-Verakik.

Le dernier vendredi du mois, le divan s'assembla comme à

l'ordinaire. Estève, par l'intermédiaire du drogman Raphaël (1), remercia le cadi et le cheikh Ismaïl-Zerkavi des soins qu'ils avaient pris pour la rentrée des revenus du gouvernement, et les pria de continuer la levée, du reste leur donnant huit jours de terme. « Il faut que vous sachiez, dit-il encore, que l'Égypte « appartiendra toujours à la France. Vous devez être persuadés « de cela aussi bien que vous l'êtes, suivant votre croyance, de « l'unité de Dieu. Que les armées qui s'avancent ne vous en « imposent pas : elles ne pourront rien. Les Anglais sont des « voleurs et des brouillons dont les Osmanlis sont la dupe en ce « moment. Ils sont, il est vrai, parvenus à nous désunir, quoique « nous soyons les plus anciens amis de la sublime Porte ; si « jamais on pouvait aller par terre dans leur petite île, bientôt « on n'entendrait plus parler d'eux. Jugez par ce qu'ils ont fait « depuis trois mois qu'ils ont débarqué, de ce dont ils sont ca-« pables ; ils n'ont pas encore paru devant cette ville, tandis « qu'il n'a fallu aux Français que dix-huit jours après leur dé-« barquement pour se rendre maîtres du Caire. » Le trésorier Estève parla long-temps dans ce sens.

Samedi, 1er de sefer, Abdelhal parcourut la ville avant le coucher du soleil avec des crieurs publics annonçant sûreté aux rayas. Ils publièrent aussi que les salves d'artillerie qu'on venait d'entendre de la forteresse étaient faites en réjouissance de l'arrivée de Bonaparte avec beaucoup de troupes à Alexandrie, et du départ des Anglais.

Le dimanche, quatre heures après le lever du soleil, toutes les forteresses tirèrent le canon. Le peuple monta sur les minarets avec des lunettes, et vit l'armée anglaise placer son camp au-dessous d'Embabè. A leur arrivée, ils avaient tiré le canon, et les Français leur avaient répondu, voulant par là faire croire

(1) Ce même Raphaël, plus connu sous le nom de don Raphaël, était un prêtre grec fort instruit qui depuis a rempli pendant plusieurs années les fonctions de professeur d'arabe vulgaire à l'école spéciale des langues orientales de la bibliothèque du Roi, à Paris. B.

aux habitants du Caire que c'était pour une bonne nouvelle.

L'armée ottomane avait ses avant-postes à Mina-el-Eumera, port de l'Huile-de-Sésame; il y avait une quantité de djermes (1) entre les deux rives.

La disette était dans la ville; rien ne pouvait plus venir de Riaf. On ne trouvait plus ni viande ni laitage. Il n'y avait que la seule porte de *Carafé* qui fût libre, tout le reste était fermé et garni de retranchements. Le grain et la paille venant de Roumeilé ne pouvaient entrer que par cette porte, où le peuple se portait en foule..

Le 3 de sefer, un messager du général Béliard annonça au divan l'arrivée d'une lettre du général en chef datée d'Alexandrie, et apportée par terre par un courrier français. Il y avait plus de quarante jours qu'on n'avait point de nouvelles d'Alexandrie. Le général en chef annonçait qu'il se portait bien, que l'abondance régnait dans son camp; qu'il avait reçu l'avis de l'expédition d'une flotte française destinée pour l'Égypte, que cette flotte avait commencé par s'emparer d'une partie du pays appartenant aux Anglais, et qu'elle ne tarderait pas à paraître. Il finissait en recommandant au peuple de s'abstenir surtout de toute tentative de révolte.

Abdelhal tua un homme à la porte de Zuveilea; il l'accusait d'être porteur de lettres pour le camp ottoman. Un crieur annonça cette exécution en disant : « Telle est la récompense de tous ceux qui portent des nouvelles aux Osmanlis et aux Anglais. »

L'armée ottomane était campée depuis Adlié jusqu'à la porte de l'Huile.

L'armée anglaise occupait à Embabè les deux rives réunies par une grande quantité de barques.

Un corps de cavalerie française sortit de la ville et se battit pendant une heure environ.

Chaque jour il y avait des escarmouches.

(1) Sorte de barque.

Le 6, l'armée ottomane s'avança jusqu'à Coubet-en-Nasr. Ibrahim-Bey campa à la mosquée du cheik Demir-Tach.

Les Osmanlis s'étant approchés de l'endroit où l'on tue les moutons, il y eut un combat dans cet endroit qui dura jusqu'à trois heures après midi; les canons des forts de Zarié, de Nedjm-ed-Din et de Fel protégeaient les Français de leur feu.

Le 7 au matin, le combat recommença et dura jusqu'à trois heures.

On arrêta un espion que l'on conduisit chez le général Béliard où il fut mis sous le bâton; mais, n'ayant rien avoué, il fut emprisonné.

Le cheikh Suléiman, écrivain, retenu à la forteresse depuis six mois, en sortit en payant 2,000 thalaris.

Le 8, le combat dura jusqu'au soir.

Environ vingt-cinq Osmanlis entrèrent dans Husseinié, y mangèrent, prirent le café et se retirèrent.

Un soldat de Mouhammed-Pacha-Abou-Mérak, gouverneur de Gahza et de Jérusalem, fut pris et mis en prison chez le gouverneur.

Les portes de Nasr et d'Adavi furent fermées.

Dimanche, lundi et mardi 11, on se battit du côté de Djizé; on entendait distinctement la canonnade et la fusillade. Le général y commandait.

L'armée ennemie de la rive occidentale se contentait d'intercepter les vivres. Pendant deux jours on ne trouva ni beurre ni viande; une poule coûtait 40 paras (1). Abdelhal ayant fait mettre les marchands de beurre sous le bâton, on trouva avec beaucoup de peines quinze rothls (2) de beurre.

On ne se battait plus; il y avait des pourparlers. Les portes de Caraf et de Midjrat furent fermées. On les rouvrit le vendredi matin.

(1) Le para est la quarantième partie de la piastre turque, qui, à cette époque, pouvait valoir environ 25 à 30 sous de France. B.

(2) *Rothl*, poids qui en Egypte et en Asie contient vingt onces. B.

Le lundi 17, les prisonniers turcs furent rendus à la liberté; on leur donna 15 piastres et une pièce d'étoffe à chacun; ils furent renvoyés au camp du grand-vizir.

Après le coucher du soleil, le fort Zaer (1), en dehors de Hussènié, fit une salve et annonça la prière. Le matin on tira de nouveau, et on annonça la prière. Quand il fit jour, on vit flotter sur ce fort le pavillon turc, et on apprit que la paix était conclue, ce qui causa une grande joie.

Les Français commencèrent à vendre leurs effets, leurs chevaux et leurs esclaves.

Le président du divan annonça la conclusion de la paix, et promit à la prochaine assemblée d'en faire connaître les articles.

Mouhammed-Effendi-Abou-Défie et Ismaël-Coullouk eurent la permission de sortir de la forteresse, et rentrèrent chez eux.

Le 19, Osman-Bey-el-Bardessi partit pour le Saïd avec des firmans pour faire approvisionner le Caire comme de coutume.

On apprit que six mille Anglais avaient débarqué à Kosséir, port de la mer Rouge.

On pendit un Français à un arbre de la place d'Ezbèkié. On disait que c'était un voleur.

Le grand-vizir accorda deux cents chameaux aux Français pour transporter leurs effets, d'autres disent quatre cents.

Le jeudi 20 de sefer, tous les cheikhs et les prisonniers furent rendus à la liberté.

Le cheikh Sadat et ses compagnons s'étant présentés chez le général Beliard, reçurent l'assurance qu'ils seraient bien vus du grand-vizir, auquel on les avait recommandés.

Le grand-vizir s'avança à Chabrak.

Les Anglais et le capitan-pacha, du côté de l'orient, avaient construit un pont de bateaux recouvert en planches avec bastingage.

(1) Ou Dhaber, bâti dans une ancienne mosquée et appelé le fort Sulkowski, par les Français, du nom d'un officier polonais tué dans la première révolte du Caire. B.

Voilà ce qui fut affiché :

« Dieu a voulu que la paix fût conclue entre l'armée française et l'armée anglo-turque. Les chefs des trois armées sont convenus de ces articles :

« Art. 12 (1). Tout habitant du Caire, de quelque nation qu'il soit, qui voudrait partir avec les Français, n'en sera pas empêché, et on ne pourra, sous ce prétexte, inquiéter sa famille ni toucher à ses propriétés (2).

« Art. 13. Aucun habitant du Caire, au service des Français, ne doit rien craindre ; il y aura sûreté pour lui et ses propriétés tant qu'il se conformera aux lois (3).

« Habitants de l'Égypte,

« La république, jusqu'au dernier moment, pense à assurer votre tranquillité. Restez toujours dans la voie de la droiture, et croyez toujours que Dieu est unique et fait ce qu'il lui plaît.

« *Signé* le général BÉLIARD. »

Le vendredi 21, le président du divan fit connaître aux habitants du Caire les articles du traité par le moyen du drogman. En voici le résumé :

L'armée française évacuera le Caire et les forteresses (4) ; elle

(1) Ces articles de la convention du Caire approuvée par le général en chef de l'armée anglaise, Hutchinson, par le grand-vizir Youssouf-Pacha et par le général de division Béliard, sont au nombre de vingt et un.

La ratification de cette convention porte la date du 9 messidor an IX (28 juin 1801). *Voy.* MARTENS, *Collect. des traités*, *suppl.*, *tom.* 2, *p.* 250. B.

(2) Telle était la haute opinion que les Égyptiens avaient prise du caractère français, malgré l'inimitié des cultes religieux, que huit mille d'entre eux, profitant du bénéfice de l'art. 12, s'embarquèrent avec l'armée française à Aboukir, le 9 août (21 thermidor an IX). B.

(3) Cet article présente quelques différences de rédaction avec l'article officiel de la convention. *Voy.* MARTENS.

(4) De Boulack et de Djizé.

partira, avec armes et bagages, par terre, voie de Rosette; elle sera prête à s'embarquer dans cinquante jours, et ne suivra qu'une seule route.

Le général anglais est chargé de lui fournir tout ce dont elle aura besoin en vivres, montures, bâtiments, etc.; les bagages descendront le Nil, escortés par des soldats français. Il sera donné aux troupes françaises les mêmes rations qu'aux troupes anglaises.

Les Anglais et les Osmanlis fourniront chacun quatre bâtiments pour le transport des troupes en France. Ils fourniront les vivres nécessaires pendant la traversée, ainsi que les fourrages. Ils les feront escorter par leurs bâtiments.

Les membres de l'Institut et les ingénieurs emporteront tous leurs livres et effets.

Tout Egyptien qui voudra suivre l'armée française peut partir; sa famille et ses proprietés ne seront point inquiétées.

Il est accordé sûreté pour tous ceux qui étaient au service des Français, tant qu'ils se conformeront aux lois.

Les blessés français resteront au Caire jusqu'à leur rétablissement; les Osmanlis les défraieront et paieront leur retour en France. Ils doivent être traités avec égard.

Deux officiers-généraux sont chargés de porter ce traité à Toulon.

S'il survient un différend, il sera jugé à l'amiable par deux commissaires nommés de part et d'autre, pour qu'il n'y ait pas de rupture.

Les prisonniers seront rendus de part et d'autre.

On donnera des otages de chaque côté jusqu'à l'arrivée de l'armée en France (1).

Le président ajouta: «Voilà le texte du traité; mais nous ne pouvons pas vous en garantir le résultat.» Tout le divan trouva le traité acceptable et fort honorable. «Il est, dirent-ils, avantageux pour tout le monde, et, s'il plaît à Dieu, il sera bientôt la base d'une paix générale.»

(1) *Voy.* l'acte officiel de cette convention dans MARTENS.

Les marchands commencèrent à se montrer du côté de Bérakié ; ils entraient par la porte Garib, escortés par des Français qui se faisaient payer par les entrants et les sortants. Le lendemain on ferma cette porte, et on entra par celle de Caraffè sans rien payer ; seulement on visitait, et on refusait l'entrée à quelques personnes.

Quelques officiers anglais, accompagnés d'officiers français, vinrent se promener en ville.

(La fin au prochain numéro.)

DOCUMENTS

SUR LA DERNIÈRE EXPÉDITION ET LA MORT

DE MURAT.[1]

Nous avons donné (t. III, p. 143, 1re série, de cette *Revue*) une *Lettre de Murat* à la princesse Pauline, lettre dans laquelle ce prince exprime le déchirement de cœur qu'il éprouvait d'avoir trahi la cause et l'homme auxquels il devait sa fabuleuse élévation. Les puissances alliées, pour l'intérêt desquelles Murat avait renié tout son passé, ne tardèrent point à lui faire expier par la déchéance et par un exil forcé une trahison qui n'eût dû être ménagée que par eux.

La Corse fut le lieu de sa retraite, et c'est de là que Murat attendait à son tour son *vingt mars*. Il fit plusieurs démarches auprès des puissances étrangères, les pièces suivantes en feront connaître le résultat et les suites.

Le 25 septembre 1815, M. Maceroni, secrétaire de Murat,

(1) Communiqué par M. Desbrauz.

arriva à Bastia pour lui remettre un passeport autrichien, conçu en ces termes :

« M. Maceroni est autorisé, par la présente, à prévenir le roi Joachim, que Sa Majesté l'empereur d'Autriche lui accorde un asile dans ses États, sous les conditions suivantes :

« 1° Le Roi prendra un nom privé. La Reine ayant pris celui de comtesse de Lipona (1), on propose au Roi le même titre ;

« 2° On laisse au choix du Roi de fixer son séjour dans une ville de la Bohême, de la Moravie ou de la Haute-Autriche. Dans le cas où il aimerait mieux demeurer à la campagne, il le pourra sans opposition, pourvu que ce soit dans une des provinces susdites ;

« 3° Le Roi engagera sa parole envers Sa Majesté Impériale et Royale, de ne jamais quitter les États autrichiens sans le consentement exprès de Ladite Majesté, et de vivre dans la position d'un particulier de distinction, mais soumis aux lois des États autrichiens.

« En foi de quoi, et afin qu'on en fasse l'usage convenable, le soussigné a reçu ordre, de par l'Empereur, de délivrer la présente déclaration.

« Fait à Paris, ce 1er septembre 1815.

« Le prince de Metternich. »

A la réception de ce passeport, Murat écrivit à M. Maceroni la lettre suivante :

Ajaccio, 28 septembre 1815.

M. MACERONI,

Envoyé des puissances alliées près du roi Joachim.

« J'ai pris connaissance de la feuille dont vous êtes le porteur ; j'accepte le passeport que vous êtes chargé de me remettre, et

(1) Anagramme de Napoli.

je compte m'en servir pour me rendre à la destination qui m'est fixée. Quant aux conditions que Sa Majesté Impériale et Royale m'impose en m'offrant un asile en Autriche, je me réserve de traiter de cet important article aussitôt que j'aurai rejoint ma famille.

« Je n'accepte pas l'offre du capitaine Bastard, savoir : de faire usage de la frégate de Sa Majesté britannique, pour me conduire à Trieste, et cela à cause de l'intimation qu'il m'a faite, il y a quelques jours, dans des termes peu mesurés.

« Poursuivi, menacé en Corse, parce qu'on craint que je ne cache des desseins sur cette île, j'avais déjà songé aux moyens de quitter cette contrée. Je pars en effet cette nuit. J'accepte volontiers les deux valets de chambre que vous voulez bien me céder.

« Sur ce, monsieur Maceroni, je prie Dieu, etc., etc.

« JOACHIM. »

Cette lettre avait été écrite pour cacher le plan de Murat, qui était de partir la nuit même pour reconquérir son sceptre ; mais, quelques heures plus tard, il adressa une autre lettre à M. Maceroni, dans laquelle il dévoilait ses intentions véritables.

Ajaccio, 28 septembre 1815.

M. MACERONI,

Envoyé des puissances alliées près du roi Joachim.

« Ma première lettre d'aujourd'hui m'a été dictée par les exigences du moment; mais je dois à moi-même, à la vérité, à votre noble loyauté et à votre bonne foi, de vous dévoiler mes intentions. Voilà le motif de cette seconde lettre.

« Je préfère la liberté à tout autre bien. La captivité est pour moi la mort. Quel traitement dois-je attendre de ces puissances, qui, pendant deux mois, me laissèrent exposé aux poignards

des assassins de Marseille? Moi, j'ai sauvé la vie au marquis La Rivière : il était condamné à l'infamie de périr sur un échafaud; et c'est moi qui obtins sa grâce de l'Empereur. Vérité exécrable! c'est lui-même qui excitait la haine des Marseillais contre moi, et qui mettait ma tête à prix!!! Errant dans les forêts, caché dans les montagnes, je dois la vie à la pitié généreuse que mes malheurs excitèrent dans le cœur de trois officiers français, qui m'aidèrent à gagner la Corse, en y exposant plus que jamais leurs jours.

« Des gens méprisables prétendent que j'ai emporté sur moi des trésors de Naples. Ils ne savent pas que, lorsque ce royaume me fut donné en échange du grand-duché de Berg, qui était à moi en vertu d'un traité solennel, j'y ai apporté des richesses immenses. Tout cela fut employé pour mon royaume de Naples. Le souverain qui s'en est emparé après moi a-t-il reconnu ce présent? Je n'ai pas de quoi vivre, moi et ma famille.

« Monsieur Maceroni, je n'accepterai jamais les conditions qu'on vous a chargé de m'offrir. Je n'y vois qu'une abdication pure et simple qu'on exige de moi, *pour qu'il me soit permis de vivre;* mais dans un esclavage éternel, soumis à l'influence arbitraire des lois, sous un gouvernement despotique, y a-t-il de la modération et de la justice? où sont les égards dus à un monarque malheureux, reconnu formellement dans toute l'Europe, un monarque qui, au moment difficile, décida de la campagne de 1814 en faveur des mêmes puissances, lesquelles aujourd'hui, sans consulter leurs vrais intérêts, l'écrasent sous le poids excessif de leur persécution?

« C'est une vérité reconnue de toute l'Europe, que si j'ai repoussé les Autrichiens jusqu'au Pô, c'est seulement parce qu'à l'aide d'intrigues on avait réussi à me persuader qu'ils allaient m'attaquer. J'ai jugé alors nécessaire d'avancer ma ligne de défense, et d'intéresser à ma cause les peuples de l'Italie.

« Personne plus que vous, monsieur Maceroni, ou plus que lord Benting, ne doit être convaincu que le mouvement fatal de la retraite du Pô fut provoqué par la déclaration de ce général :

qu'il était de son devoir de prêter du secours aux Autrichiens, aussitôt qu'ils en demanderaient.

« Vous connaissez aussi la cause des désordres et de la désertion dans ma belle armée, le faux bruit de ma mort, le débarquement des Anglais à Naples, la conduite du général Pignatelli et la trahison de quelques officiers, qui, à l'aide d'une perfide habileté, réussirent à augmenter par leur exemple et par leur langage le découragement et la désertion.

Il n'y a pas aujourd'hui un seul des soldats de cette armée qui n'ait reconnu son erreur. Je pars pour les rejoindre. Ils brûlent de désir de me revoir à leur tête. Ils m'ont gardé leur dévouement, ainsi que mes sujets bien aimés, à quelques classes qu'ils appartiennent.

« Je n'ai jamais abdiqué. J'ai encore le droit de reconquérir ma couronne, si Dieu m'en donne la force et les moyens. En remontant sur le trône de Naples, je ne peux donner lieu à aucune crainte; on ne me suspectera pas de correspondance secrète avec Napoléon, qui est maintenant à Sainte-Hélène; au contraire, l'Angleterre et l'Autriche pourront tirer de moi des avantages qu'ils attendraient en vain du souverain qu'ils voudraient me substituer.

« C'est parce que je vous écris à vous, monsieur Maceroni, que je me livre à tous ces détails. Votre conduite à mon égard, votre réputation et votre nom, vous donnent droit à ma sincérité, et à mon estime. Vous ne sauriez empêcher mon départ, quand même vous en auriez le désir.

« Lorsque cette lettre se trouvera entre vos mains, je serai déjà bien loin de vous, dans la voie que me trace ma destinée. Ou je réussirai dans mon entreprise, ou je tarirai avec ma vie la source de mes peines. Après avoir bravé mille fois la mort en combattant pour la patrie, pourquoi ne la défierai-je pas une fois pour moi-même? Mais je ne puis m'empêcher de frémir en songeant au sort de ma famille.

« Je n'oublierai jamais la manière noble et délicate dont vous vous êtes acquitté de votre mission auprès de moi. Quel contraste entre vos procédés et la conduite grossière et révoltante

de tant d'autres, qui n'avaient ni votre autorité ni votre considération !

« J'ai ordonné qu'on vous remît tous vos papiers.

« Sur ce, monsieur Maceroni, je prie Dieu, etc., etc.

« JOACHIM. »

Dernière lettre de Murat à sa famille, écrite le jour de sa mort.

« Ma chère Caroline !

« Ma dernière heure est arrivée. Dans peu de moments, j'aurai cessé de vivre ; tu n'auras plus d'époux, et mes enfants n'auront plus de père. Ne m'oublie jamais, ne maudis pas mon souvenir, je meurs innocent, ma vie n'a jamais été souillée d'aucune injustice. Adieu, mon Achille ; adieu, ma Letitia ; adieu, mon Lucien ; adieu, ma Louise ! Montrez-vous au moins dignes de moi. Je vous laisse sans royaume et sans biens, et entourés de nombreux ennemis ! Soyez constamment unis ; montrez-vous supérieurs à l'infortuné ; songez à ce que vous êtes, non à ce que vous avez été. Dieu vous protége ! Respectez ma mémoire. Sachez que la douleur la plus profonde qui m'accable aux derniers instants de ma vie, c'est de mourir loin de mes enfants. Recevez ma bénédiction paternelle, mes larmes et mes embrassements. Que votre malheureux père soit toujours présent à votre souvenir.

Pizzo, ce 13 octobre 1815.

JOACHIM.

SENTENCE.

La commission militaire, etc., etc., s'étant réunie à dix heures du matin le treizième jour de ce mois d'octobre, et de l'année 1815, dans le château de Pizzo, pour juger comme *ennemi public* Joachim Murat, général français, en état d'arrestation,

On a procédé à la lecture des actes relatifs au procès, et entendu les témoins dans la séance publique;

Le rapporteur dans ses conclusions;

Le capitaine Joseph Starace, sous-directeur de l'artillerie dans les Calabres, défenseur officieux du prévenu, qui a déclaré n'avoir plus rien à ajouter à la défense;

Le procureur-général du roi en sa demande;

Le président a réuni à huis-clos ladite commission pour porter jugement, et lui a proposé les questions suivantes :

PREMIÈRE QUESTION.

Le général français Joachim Murat est-il ennemi public?

Attendu, que de la lecture des actes, de l'audition des témoins, et des débats, il résulte qu'il faut statuer sur ce fait :

Le dimanche 8 d'octobre courant, vers dix heures du matin, sur la plage qui appartient à la commune de Pizzo, mouillèrent deux barques, dont trente personnes, la plupart armées de fusils et de pistolets, descendirent aussitôt avec la rapidité de la foudre, en violant évidemment les lois sanitaires. Des cris, *vive le roi Joachim*, retentissaient parmi eux; celui que l'on reconnut ensuite être Joachim Murat excitait tout le monde à faire écho, et tâchait, tout le long de la route qui conduit de la marine à la place de Pizzo, de se faire reconnaître et proclamer comme tel. Lorsque enfin ils arrivèrent, répétant toujours les mêmes cris, sur la place, Murat s'adressa aux gardes nationaux pour leur faire battre l'appel, les réunir autour de lui, arracher le drapeau royal qui planait au haut de ce château, et y arborer le drapeau qu'il portait avec lui. Il proclamait hautement que, par suite de son retour sur le sol napolitain, on devait obéissance, non à Sa Majesté Ferdinand IV, mais à lui seul.

La ferme résistance que Murat rencontra dans ses séductions rebelles anima davantage ses efforts et ceux de ses compagnons. Pour s'emparer des hauteurs, et pour s'opposer de toute

sa force à cette hardiesse extraordinaire, à laquelle on avait d'abord de la peine à croire, le peuple s'arma bientôt en masse et se réunit à la légion. Murat, qui s'en aperçut, suivit en toute hâte la route supérieure, et, lorsqu'il arriva en plaine campagne, on lui tira des coups de fusil, de sorte qu'il se vit obligé à une retraite précipitée sur une pente escarpée. Escorté d'un petit nombre de ses amis (les autres s'étaient cachés dans les vallées), il tâcha de regagner la côte, poursuivi de toute part par un feu violent; mais il fut arrêté dans sa fuite, parce que les barques s'étaient éloignées. Par hasard, il trouva sur le rivage un bateau, et il se disposait déjà à le pousser dans l'eau pour s'enfuir, quand quelques matelots accourus l'en empêchèrent et s'emparèrent de lui : les compagnons de Murat, au nombre de vingt-huit, furent également arrêtés les armes à la main; c'étaient des Corses; l'un d'eux avait péri frappé par une balle.

Murat a déclaré que, dans la nuit du 28 septembre, en partant, accompagné des siens, pour se rendre d'Ajaccio à Trieste, où il se proposait de rejoindre sa famille, il fut surpris par la tempête, et que, désirant se pourvoir de vivres, et changer pour un navire plus commode et plus solide son embarcation endommagée par la tempête, il avait résolu de débarquer en cet endroit.

Parmi les papiers pris sur les personnes arrêtées, on trouva de soi-disants décrets de Joachim Murat, à la date des 25 et 27 du mois de septembre passé, en vertu desquels, s'arrogeant le titre de roi des Deux-Siciles, il conférait des promotions militaires et des honneurs à Jean Moltedo, et Pierre Pernice, deux de ses compagnons.

D'une lettre en date d'hier, écrite par M. l'intendant de Cosenza au général Nunziante, il résulte que Murat, dans la journée du 7 octobre, avait essayé de débarquer sur la côte de Saint-Lucido, et que, repoussé par la force publique, il y avait laissé deux de ses camarades sur le terrain.

Considérant que Joachim Murat, après avoir quitté, il y a

quatre mois, à l'issue de la guerre, le royaume de Naples, qu'il devait aux chances des armes; qu'après être, par conséquent, devenu simple citoyen, et soumis comme tout autre à la loi; qu'après que le souverain légitime a été rétabli sur son trône, il a débarqué à Pizzo en plein jour de fête, suivi par des gens armés, et proclamant la rébellion;

Considérant que le besoin prétendu de vivres et l'échange du navire sont démentis par des faits, savoir : par les efforts tendant à allumer la révolution dans cette commune; par le débarquement essayé à Saint-Lucido le jour précédent; par la descente précipitée d'étrangers en armes qui violaient d'une manière inexcusable les lois sévères de santé; et qu'en outre on n'a demandé à personne ni vivres ni navire, mais qu'au contraire la barque a poursuivi son voyage; circonstances qui, en détruisant toute idée de secours espéré de l'hospitalité de ce pays, prouvent pleinement une invasion ayant pour effet de troubler l'ordre public;

Considérant que les papiers signés par Murat en forme de décrets, la veille même de son départ d'Ajaccio, prouvent qu'il n'a jamais renoncé à la royauté, et que, faute de moyens pour réussir dans son entreprise de détruire le gouvernement légitime, il voulait allumer ici la guerre civile, en excitant les habitants à s'armer pour le soutenir, sacrifiant ainsi à ses desseins criminels la sûreté privée des citoyens paisibles, soumis aux lois, et attachés à leur souverain;

La commission a jugé et juge à l'unanimité que Joachim Murat est coupable d'avoir attenté directement à la sûreté de l'Etat, d'avoir excité les citoyens à porter les armes contre le roi et l'ordre public, et d'avoir provoqué une insurrection dans la commune de Pizzo pour l'étendre dans tout le royaume : ce qui rend Murat coupable de crime commis contre la sûreté intérieure de l'Etat, et en fait un *ennemi public*.

SECONDE QUESTION.

Quelle est la peine applicable à Joachim Murat?

Considérant, que la compétence est fixée d'une manière inattaquable par le décret du 28 juin 1815, article V, paragraphe 3 et 4, qui porte :

« Les commissions militaires procèderont contre les auteurs des délits cités ci-dessus, commis après le 29 du mois de mai dernier;

« Contre ceux qui sont prévenus d'un des crimes contenus dans le paragraphe 2, 2ᵉ section, chapitre 1ᵉʳ, titre Iᵉʳ, du premier livre du Code pénal, lorsqu'ils ont été saisis les armes à la main ou en flagrant délit;

« Contre ceux qui sont saisis en délit flagrant ou quasi-flagrant d'exciter le peuple à la révolte contre le gouvernement, soit par des cris, soit par des actes commis dans des lieux publics; »

Considérant, que les attentats dont Joachim Murat a été reconnu coupable, sont prévus par les articles 87 et 91 du Code pénal, dans les termes suivants :

« Art. 87. L'attentat ou le complot, dont le but est, soit de détruire, soit de changer le gouvernement ou l'ordre de succession au trône, d'exciter les citoyens ou les habitants à porter les armes contre l'autorité royale, seront punis de la peine de mort et de la confiscation.

« Art. 91. L'attentat ou le complot dont le but est d'exciter à la guerre civile en armant les citoyens et les habitants, ou en les excitant à s'armer les uns contre les autres; à porter la dévastation, la ruine et le pillage dans une ou plusieurs communes, seront punis de mort, et les biens des coupables seront confisqués. »

A jugé, et juge que les susdites sanctions pénales sont applicables à Joachim Murat.

C'est pourqnoi, à la même unanimité, elle l'a condamné et le condamne à la peine de mort, avec la confiscation de ses biens.

Le rapporteur est chargé de l'exécution de la présente sentence, dont on imprimera cinq cents exemplaires.

Fait à cinq heures après midi, des jours, mois et an susdits.

Pizzo, ce 18 octobre 1815.

Le prêtre Thomas Antoine Masdea, chanoine de l'église de la ville très fidèle de Pizzo

A M. l'intendant de la Calabre ultérieure.

Monsieur,

Après avoir été appelé le 8 du présent mois d'octobre, malgré mon âge de soixante-dix ans, auprès du célèbre Joachim Murat, alors détenu prisonnier, pour maintenir le bon ordre et la modération de par l'autorité de l'église, à quoi je réussis en effet en l'escortant au château de Pizzo, je me suis trouvé, par ordre de M. le maréchal de camp Nunziante, le 13 du même mois, audit château, de 13 heures (1) du matin jusqu'à 23 heures du soir, pour disposer Murat aux derniers devoirs de la religion avant de mourir. En effet, Dieu en soit loué, je fus assez heureux pour recevoir sa confession sacramentale, et pour espérer son salut éternel comme prix de la résignation qu'il témoigna jusqu'à ses derniers instants aux décrets de la Providence. Et comme avant d'aller à la mort, pour laisser un souvenir éternel de sa

(1) De six heures du matin à quatre heures du soir.

conversion et confondre l'impiété, il a voulu me remettre un billet écrit par lui-même, portant ces mots: *Je déclare mourir en bon chrétien, J. M.;* j'ai l'honneur de vous l'envoyer pour le rendre public. Je crois aussi de mon devoir de faire parvenir ledit billet d'une manière sûre entre les augustes mains de S. M. R. notre monarque bien-aimé Ferdinand IV, afin que son ame religieuse en soit soulagée.

MASDEA.

LETTRE

A

L'ABBÉ DE PURE.[1]

Quoique l'outrage que j'ai reçu de M. de Brébeuf soit des plus cruels, beaucoup de respect et une forte amitié pour sa personne m'avaient rendu presque insensible, et je vous assure, Monsieur, que j'aurais tout-à-fait oublié ce déplaisir, si vous ne m'aviez témoigné que vous vouliez en être informé. Puisque c'est par votre ordre que je vous fais mes plaintes, j'espère que vous les porterez auprès de M. Lucas, et qu'il prendra mon parti. Je n'ai pas oublié que je dois à mon dit sieur de Brébeuf l'honneur de vous connaître tous deux : je sais bien qu'il est la cause de toutes les bontés que vous avez pour moi ; mais n'importe. Je suis, Messieurs, si persuadé de votre intégrité, que je ne crains point que l'amitié que vous avez pour lui vous fasse faire une fausse démarche quand il s'agira de rendre justice à un homme qui vous remet ses intérêts. J'ai besoin de toute votre patience : car il faut que je vous apprenne notre querelle et ce qui m'a fait faire les vers qui l'ont fait naître.

Je vous dirai qu'étant allé aux Tuileries, j'y trouvai un de mes amis marchant à grands pas et d'une manière si chagrine, que je crus être obligé de lui demander le sujet d'une si profonde rêverie. Il me répondit, après deux grands soupirs, qu'il était

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, supplément français.— Nous ignorons de qui est cette lettre assez curieuse et fort amusante,

le plus malheureux homme du monde, sa maîtresse l'ayant abandonné avec son argent. Je lui dis tout ce que je crus capable de le consoler, et qu'enfin je le plaignais bien plus pour la fin de son argent que pour l'inconstance de sa Chimène. Toutes mes raisons furent inutiles : il pesta contre l'amour et contre les femmes ; il les nomma ingrates et perfides et se mit fortement dans l'esprit de se venger. Moi, qui suis l'adorateur de ce beau sexe, je lui conseillai de ne perdre jamais le respect que nous leur devons, s'il ne voulait perdre l'estime des honnêtes gens. « Tout ce que vous pouvez faire, lui dis-je, c'est de vous plaindre aux rochers, la poésie ayant de grands charmes pour de semblables maux. » Ce conseil lui plut ; mais, en m'avouant ingénument qu'il n'avait jamais monté sur le Parnasse, il me pria de travailler pour lui, espérant que mes vers lui donneraient une grande satisfaction. Quoique je ne sentisse pas ses douleurs, je lui promis pourtant un sonnet, à condition qu'il irait dans ce moment tâcher de faire quelque chose de lui-même, et qu'il me laisserait seul jusqu'à ce que j'allasse le trouver. Nous nous séparâmes. Je choisis le lieu qui me sembla le plus agréable : j'invoquai les muses et leur papa, muses ou papa qui me furent si favorables, qu'à peine avais-je fait quatre pas, que je me sentis saisi de ce divin enthousiasme père des convulsions poétiques, qui me fit faire le sonnet promis avec une facilité tout extraordinaire. Ravi d'avoir réussi, et en peu de temps, j'allai chercher mon ami qui s'écria d'abord : « Comment diable, vous avez déjà fait quatorze vers ; et à peine j'en ai fait un. » — « Oui, lui dis-je, ils sont faits ; mais voyons le vôtre. » Sans se faire presser, il me dit ce prétendu vers :

Ingrate, que j'aimais d'un amour si violent que j'aurais perdu la vie pour toi,

que j'approuvai : et l'ayant assuré qu'il en valait beaucoup d'autres, nous allâmes chez lui où je lui donnai les miens.

Après vous avoir parlé de mes vers, je vais vous entretenir du démêlé qu'ils ont fait naître. Comme c'est le propre de l'homme d'aimer ses productions, M. de Brébeuf m'étant venu voir le

jour d'après ma rencontre des Tuileries, je ne lui eus pas plus tôt demandé l'état de sa santé, que je lui dis : « Monsieur, j'ai fait un sonnet que vous ne trouverez point méchant, ou je me trompe. » — « Je le crois, dit-il, que vous vous trompez, ou vous avez bien changé depuis cinq ans, car vous étiez le plus pernicieux poétard qui ait jamais barbouillé papier. Je vous ai cent fois averti de ne point rimer de peur de vous gâter la cervelle, et je vous trouve incorrigible. » Je vous avoue, Messieurs, que cette réponse imprévue me surprit beaucoup, mais pourtant pas assez pour m'empêcher de lui dire mon ouvrage qu'il écouta, sans m'interrompre, avec sa froideur ordinaire, et sur lequel, en riant et me disant adieu, il proféra ces désobligeantes paroles : « Voilà le sonnet le plus sonnant qui fut jamais sonné. »

Que vous semble de ce discours, Messieurs, ne le trouvez-vous pas un peu brusque? Est-il rien de plus offensant qu'un mépris poussé de cette sorte? Pour moi, j'en fus si fortement touché, que je n'eus pas la force de lui répondre. Son départ me donna le temps de repasser mon sonnet et de l'examiner en juge sévère pour voir s'il était assez méchant pour mériter ce fâcheux traitement; mais ayant trouvé qu'il était excellent, je conclus que la jalousie avait fait parler M. de Brébeuf, et qu'il ne me regardait plus comme un ami, mais comme un rival capable de lui disputer le premier rang entre les poètes français. En effet, si par un miracle Apollon rendait mes vers aussi bons qu'ils sont méchants, ayant une grande facilité pour rimer, ses ouvrages seraient peu considérables, car ceux que je mettrais au jour feraient périr *la Pharsale* d'abord qu'ils auraient un peu couru le monde. Vous jugerez par ce sonnet, fait en badinant, ce que je pourrais faire si je travaillais sérieusement. Mon rival, qui l'a bien connu, a insulté cette pièce pour me dégoûter de la poésie. S'il avait cru que je vous l'eusse fait voir, il s'en serait bien empêché. Mais puisqu'il plaît au destin que vous sachiez cette querelle, j'espère votre applaudissement et votre appui pour pousser cet ennemi caché s'il se veut déclarer. Ce n'est pas que je ne donne mes ressentiments à notre ancienne amitié et

que je n'oublie tous sujets de plaintes si vous le trouvez à propos ; mais il n'est pas juste qu'un excès de bonté l'empêche de me satisfaire. Ce que je demande est facile, car je serai content pourvu qu'il trouve un sens favorable à ces paroles : « C'est le sonnet le mieux sonnant qui fut jamais sonné. » Cette petite réparation nous remettra dans notre première intelligence, et cet accommodement fera connaître à ceux qui sauront cette affaire que MM. l'abbé de Pure et Lucas ont autant d'esprit et d'adresse quand il faut mettre la paix entre leurs amis, qu'ils ont de générosité lorsqu'ils ont besoin de leurs services.

SONNET.

Amants, qui soupirez pour des biens à venir,
Vous êtes trop heureux au milieu des supplices :
En aimant constamment, vous pouvez parvenir
A goûter de l'amour les suprêmes délices.

J'ai souffert plus que vous : et si j'ai vu finir
Les rigueurs de Philis pour payer mes services,
Mille fois dans mes bras (ô charmant souvenir),
Elle a fait à l'amour les plus doux sacrifices.

Plaisirs, que j'ai goûtés avec tant de douceurs,
Vous faites maintenant mes plus fortes douleurs.
Je ne vois plus Philis : un autre la possède.

Hélas ! fut-il jamais un plus cruel tourment !
De tous les maux mon mal est le seul sans remède,
Car je ne puis guérir qu'avecque de l'argent.

MÉLANGES.

LA COMÉDIE FRANÇAISE ET L'HÔTEL DE BOURGOGNE (1).

Projet de requête à Louis XIV.

AU ROI.

Sire,

Les comédiens de Votre Majesté, étant avertis que quelques particuliers ont dessein de demander l'hôtel de Bourgogne pour une nouvelle troupe, supplient très respectueusement Votre Majesté, en cas qu'il lui plaise d'augmenter le nombre des spectacles, d'avoir la bonté d'en accorder la préférence à leur troupe, qui, étant composée de vingt-six acteurs, se trouve assez nombreuse et en état, sans se désunir ni séparer leurs intérêts, de représenter en même temps toutes sortes de pièces sur les deux théâtres.

L'hôtel de Bourgogne (2) a été affecté de tout temps à la troupe de Votre Majesté.

Elle paie actuellement, par les ordres de Votre Majesté, les

(1) Archives de la Comédie Française.

(2) Le théâtre construit en 1402 rue Mauconseil, dans l'hôtel des anciens ducs de Bourgogne, fut fermé en 1680 par ordre de Louis XIV, qui en incorpora tous les comédiens dans la troupe de Guénégaud. Ce théâtre, malgré les réclamations de la Comédie Française, fut affecté aux Italiens, qui y représentèrent tout le répertoire de Marivaux. Plus tard Desforges et d'autres auteurs y firent jouer des pièces en vers, en concurrence avec les Comédiens Français.

(*Note de M. Régnier, de la Comédie Française.*)

pensions de la Brécourt, Hauteroche, Hubert, Verneuil, la La Tuillerie, la Dauvilliers, la Dennebant, la Dupin, la Debrie, Baron, la Baron, la Guérin veuve de Molière, la Poisson, Raisin, la Billonde, la Lagrange et Saint-Georges, anciens comédiens de l'hôtel de Bourgogne, du Palais-Royal et Guénégaud, dont la plus grande partie n'ont que cette pension pour vivre, et qui montent tous les ans à dix-sept mille livres.

Ils n'ont quitté l'hôtel de Bourgogne que par l'ordre de Votre Majesté ci-attaché.

C'est aussi par un ordre de Votre Majesté qu'ils ont quitté l'hôtel de Guénégaud, et qu'ils se sont engagés dans un établissement qui leur coûte deux cent mille livres, et leur tient lieu, par conséquent, de dix mille livres de loyer par an.

Établir une autre troupe à leur préjudice, ce serait les mettre hors d'état de fournir à toutes ces dépenses, de répondre avec éclat à l'honneur qu'ils ont d'être à Votre Majesté, de contribuer aux plaisirs de Monseigneur et à ceux des princes, et de soutenir parmi les étrangers la gloire et la magnificence des spectacles.

Si Votre Majesté a la bonté de faire attention à toutes ces raisons, ils ont une parfaite confiance qu'elle leur fera la grâce de maintenir la troupe en l'état qu'elle est, ou qu'elle leur accordera le privilége d'occuper les deux théâtres exclusivement à tous autres, sans rien changer à l'ordre de Votre Majesté, qui les a unis ensemble.

Ils continueront leurs vœux pour les prospérités de Votre Majesté et pour sa santé si précieuse à ses peuples et à tout l'univers.

Nous sommes convenus de présenter au Roi le placet dont le projet est ci-dessus arrêté à l'assemblée du lundi 9 fevrier 1699.

De La Thorillière; Le Comte; Duclos; Du Périer; De Champmeslé; De Rosélis; Dancourt; De Beaubour; Beauval; Clavel; Lavoy; Guérin; Dufey; De Villier; Godefroy; Champvalon; Desmare; Durieu; Baron; Poisson; Raisin; Desbrosses.

LETTRE DE LA HARPE AU MARÉCHAL DE DURAS (1).

22 décembre 1783.

Monseigneur,

Il s'est introduit depuis quelques années dans la littérature un abus si préjudiciable aux auteurs qui composent des pièces de théâtre et aux comédiens qui les représentent, que, pour le faire cesser, ils n'ont plus d'autre ressource que de réclamer votre justice et votre autorité. De tout temps le *Mercure* seul était en possession de parler des pièces de théâtre, et ne paraissant qu'à des époques plus ou moins éloignées, un ouvrage avait tout le temps de produire son effet avant qu'on en fît l'analyse. Aujourd'hui le *Journal de Paris* et les *Petites Affiches*, qui paraissent tous les jours, se sont arrogé le droit de juger une pièce de théâtre le lendemain de la première représentation. Ces feuilles, à raison de l'utilité dont elles sont pour beaucoup d'objets, sont dans les mains de tout le monde; et dans la classe nombreuse des personnes qui fréquentent le spectacle, on sait combien il y en a qui s'en rapportent entièrement aux journaux, et qui n'ont d'autre avis que celui qu'on leur donne.

Il arrive de là que si le journaliste est ignorant ou partial (et combien il est rare qu'il ne soit pas l'un ou l'autre), l'auteur est livré à sa discrétion. Un extrait infidèle et ridiculement rédigé, un exposé faux des effets que l'ouvrage a produits, enfin tout ce que la malignité peut inventer pour décrier une nouveauté, en voilà assez pour influer beaucoup sur l'opinion du moment, et pour remplir le but que se propose un journaliste animé par l'esprit de parti, c'est-à-dire pour empêcher beaucoup de personnes d'aller juger la pièce au théâtre. Il est pourtant bien évident que tant qu'elle n'est pas imprimée, elle a besoin d'être vue pour être jugée, et que c'est faire un très grand mal à l'auteur qui

(1) Archives de la Comédie Française. — On verra dans cette lettre comment La Harpe comprenait la liberté de la presse et les droits de la critique.

n'a aucun moyen de défense que de se mettre entre le public et lui, et d'établir arbitrairement, dès le premier jour, une décision toujours si facilement adoptée par la multitude crédule et peu instruite.

Le seul moyen d'obvier à cet abus, si propre à déranger les talents, c'est que les journaux qui ont le dangereux avantage de paraître tous les jours, ne puissent rendre compte d'une pièce et de son succès que lorsqu'elle a été imprimée. Alors son sort est fixé par le public, et l'ouvrage et la critique sont sous les yeux du lecteur; cette demande paraît si juste que nous n'avons pas craint, Monseigneur, de la soumettre à votre équité, et de nous joindre aux Comédiens Français et Italiens pour obtenir qu'il soit fait défenses expresses aux auteurs du *Journal de Paris* et à celui des *Petites Affiches* de parler en aucune manière quelconque d'un ouvrage de théâtre avant l'impression. Nous n'avons point la folle prétention de n'être point critiqués; mais nous réclamons le droit d'être du moins entendus, et nous attendons, Monseigneur, de la protection que vous annoncez aux gens de lettres, que vous ne souffrirez pas qu'on ajoute de nouveaux dégoûts et de nouveaux obstacles à tous les dangers d'une carrière si pénible à parcourir.

VOYAGE

DU COMTE D'ARTOIS

A GIBRALTAR.[1]

1782.

[La relation de ce voyage, ou, comme on l'appelait à la cour, de cette campagne du comte d'Artois, depuis Charles X, est écrite par le sieur Alexandre Ballet, premier valet de chambre de M. de Vaudreuil, grand fauconnier de France, qui accompagnait le prince.

Elle abonde en détails curieux et fait voir que M. de Choiseul, si vanté comme ministre, était du moins un détestable prophète, car il ne craignit pas de prédire au comte d'Artois qu'il égalerait le grand Condé.]

En 1782, la France, l'Espagne, la Hollande et les Etats-Unis d'Amérique, étaient ligués contre l'Angleterre; et Gibraltar occupé par les Anglais, excitait le ressentiment des Espagnols.

Ce rocher escarpé ne tient à l'Espagne que par une langue de

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits, supplément français, 254[5].

terre d'environ un quart de lieue, et les Anglais s'en sont emparés par une ruse.

L'armée chargée de faire le siége de cette place était composée de vingt-huit mille hommes Espagnols, et de quatre régiments français qui avaient fait la conquête de Mahon (Lyonnais, Bretagne, Bouillon et Royal-Suédois). Le duc de Crillon commandait les Espagnols et MM. de Falkenheim et de Bonsoler les Français. Le blocus se faisait sous les ordres de Dom Bonaventure Moreno. La flotte, forte de quarante-cinq vaisseaux de ligne, dont sept à trois ponts, avait pour commandant le vice-amiral Cordova. Le constructeur des batteries flottantes était M. d'Arçon, ingénieur français.

Ce siège mémorable fit naître au comte d'Artois le désir d'en voir les opérations. Il demanda au roi son agrément pour faire ce voyage, ainsi qu'au roi d'Espagne, son parrain, qui reçut cette nouvelle avec joie.

On ordonna de préparer les équipages de ce prince, et on les envoya à Marseille, d'où ils furent transportés par mer à Saint-Roch, qui n'était qu'à deux lieues du camp espagnol.

Les seigneurs qui accompagnaient Monseigneur étaient le comte de Vaudreuil, grand fauconnier de France, chef du conseil, et chargé par le Roi de lui rendre compte des opérations; le prince d'Hénin, le chevalier de Crussol, le chevalier d'Escars, tous trois capitaines des gardes; le comte de Maillé, premier gentilhomme de la chambre; M. de Greli, écuyer commandant; M. de Ribourgueil, exempt; M. Duverne, écuyer cavalcadour; deux pages, un aumônier, un médecin, un chirurgien et un apothicaire. Plusieurs personnes de la chambre et de la bouche suivirent les équipages dans l'espérance de s'enrichir aux dépens des négligents.

Avant son départ de Versailles, le comte d'Artois fit expresses défenses d'emporter aucune marchandise de contrebande, sous les peines les plus graves et d'être abandonné à la voracité des employés. On emporta cependant, malgré cet ordre formel, beaucoup de tabac, parce qu'il vaut dix-huit ou vingt francs la livre en Espagne.

Le roi d'Espagne ne permet à aucun seigneur ni à aucun particulier de faire usage de tabac de France, quoiqu'il soit infiniment plus agréable que la misérable poudre d'Almage (1), que l'habitude et le bon ton ont introduite. Pour faire sa cour au roi, il faut user du tabac; aussi tous les seigneurs en consomment-ils. Le grand magasin de Séville en contient pour plus de vingt millions. Si le roi savait qu'un grand de la cour fait usage de tabac de France, ce personnage courrait le risque d'être disgracié; mais pour éviter ce malheur, ils ont des boîtes à double fond. Le prince de la Riccia, capitaine des gardes, fut soupçonné par Sa Majesté, qui visita son mouchoir, et, le trouvant en défaut, lui fit des reproches très sévères.

Ce fut le 5 de juillet 1782, à trois heures après midi que nous partîmes de Versailles, pour aller coucher à Orléans, chez M. de Cipierre, intendant de cette généralité. Il nous traita avec magnificence : chaque grade avait sa table particulière servie par gens aux ordres de M. l'intendant, et à chacune un homme très honnête faisait le service de maître d'hôtel, et avait les égards et les soins les plus minutieux. M. de Cipierre visitait toutes les tables et faisait les honneurs avec une extrême politesse.

Nous passâmes la nuit dans cette maison d'abondance, et à six heures du matin nous partîmes pour aller dîner et coucher à Chanteloup, chez M. le duc de Choiseul, où nous fûmes bien reçus, mais d'une manière moins prodigue qu'à Orléans. Monseigneur, qui aimait cet inremplaçable ministre, s'était fait une fête de passer quelques heures avec lui, et de son côté M. de Choiseul se faisait une joie de prouver à ce prince son entier dévouement, en l'instruisant sur certaines choses qu'on ne peut connaître que par le temps et l'expérience. Ce ministre a dit plusieurs fois dans différentes occasions et à diverses époques que Monseigneur égalerait le grand Condé, par son goût décidé pour les arts et les armes, et par son esprit et les qualités de son cœur.

(1) Cette terre se trouve dans un petit village proche de Carthagène, nommé Almazarron. C'est cette terre qui fixe le volatil de leur tabac, et qui le colore. (*Note de l'Auteur.*)

Il disait qu'il ne lui connaissait qu'un défaut, celui d'être prince.

M. le duc fit parcourir tout son apanage à Monseigneur. Tout, dans ce palais, respire la noblesse et le goût, et décèle le grand homme qui l'habite. J'ai vu en France les maisons les plus riches et les mieux ordonnées, celles même appartenant à des princes du sang, aucune ne me paraît comparable à Chanteloup. C'est une petite cour que ce château; il est digne de loger un roi. Un nombreux domestique de tous les grades rend ce lieu extrêmement bruyant. Une chose m'a frappé, c'est de voir un chevalier de Saint-Louis porter la livrée et remplir les fonctions d'écuyer. En face de l'appartement du duc est un tapis vert où se trouve un bassin dont les jets d'eau figurent les armes de France.

Nous quittâmes Chanteloup le 7 à huit heures du matin et fûmes dîner aux Ormes, chez M. de Voyer. Aussitôt le dîner, qui dura deux heures, nous fîmes route pour Poitiers, où nous couchâmes au palais épiscopal. M. de Chabrillant nous attendait à la tête de son régiment qui bordait la haie dans la ville. Il marchait à la tête de la voiture du prince, et nous conduisit à l'évêché, à travers une foule nombreuse qui faisait retentir l'air de cris d'allégresse. On avait eu soin de sabler les rues par lesquelles nous devions passer, pour éviter les malheurs, cette ville ayant un pavé très mal entretenu. Les rues sont étroites et les maisons mal bâties, ce qui ne donne pas à Poitiers une grande réputation.

Nous fûmes reçus tant bien que mal. M. l'évêque avait laissé le soin de notre réception à quelques chanoines économes qui firent les honneurs de manière que peu de personnes acceptèrent. Il faut croire que quelque mécontent s'en plaignit, car, à notre retour, nous fûmes traités aussi splendidement que chez M. de Cipierre à Orléans. Le prince ne se mit point à table; il causa quelque temps avec M. l'évêque et fut se coucher, laissant à sa suite la liberté d'en faire autant, ce que chacun accepta avec grand plaisir.

Le 8, à six heures du matin, nous nous mînes en route, et fûmes dîner dans une mauvaise auberge au bourg de Maule, et nous vînmes coucher à Barbezieux, chez le maire de la ville.

Toute la suite du prince fut logée chez différents particuliers.

Le 9, nous quittâmes ce méchant endroit à cinq heures du matin, et nous fûmes dîner à Cubsac, petit village sur le bord de la Dordogne, où M. le maréchal de Mouchy attendait Monseigneur pour le conduire à Bordeaux. M. de Richelieu, gouverneur de Bordeaux, étant absent, M. de Mouchy, commandant de la province de Guyenne, fit les honneurs pour la réception du prince.

Le dîner fut très gai, et monseigneur le comte d'Artois parut très content, soit qu'il commençât à s'accoutumer à l'éloignement des plaisirs de la cour, ou qu'il eût de la joie de revoir une ville dont les bons habitants l'adoraient, et où, quelques années auparavant, on lui avait donné toutes sortes de fêtes. Sa physionomie était rayonnante du contentement qu'il éprouvait.

Après le dîner on s'embarqua sur la Dordogne, et à cinq lieues nous trouvâmes la Garonne qui baigne les murs de la ville. Monseigneur fut visiter la rivière et plusieurs des bâtiments qui étaient en construction. Tous les navires tirèrent chacun vingt coups de canon, et les forts répétèrent ce salut. Depuis le fort Médoc jusqu'à une lieue de la ville, il y avait en rivière plus de huit cents vaisseaux marchands et quelques frégates, dont la mâture présentait l'aspect d'une belle forêt. Le prince trouva, à son débarquement, les grenadiers du régiment de Blaisois, commandés par M. le comte Edouard Dillon, le guet à pied et à cheval, ainsi que les gardes du gouverneur, qui le conduisirent au gouvernement, à travers une foule immense qui criait *vive le roi! vive le comte d'Artois!* Le prince fut au spectacle après le dîner. La salle est superbe, noble dans sa construction, riche dans son décor, et les acteurs sont remplis de talent. Nous eûmes aussi notre part de la représentation, toute la suite eut ses entrées. On donnait *la Partie de chasse de Henri IV*, suivie de *la Rose et le Bouton*. M. de Mouchy nous donna à souper et ensuite un bal masqué, où il y eut une affluence prodigieuse qui s'empressait pour voir Son Altesse Royale. Le prince y assista masqué; mais comme le public parut mécontent, il se démasqua, et le 10 il alla au spectacle et au bal, en uniforme de dragons,

où chacun put le voir à son aise. Il se montra dans la loge du gouverneur, alla dans les loges de plusieurs personnes qu'il connaissait de son premier voyage, et dansa avec madame la vicomtesse Du Hamel, cousine de M. le comte de Vaudreuil. Toute la salle retentissait du nom du prince, et chacun était enchanté de ses manières agréables. Il parlait à tout le monde, et encourageait chacun au plaisir; la gaieté la plus vive régnait dans ses yeux et sur son visage. Il quitta le bal de bonne heure, pour aller se reposer, et il en avait besoin. Ce jour 10, il avait dîné chez M. le comte Edouard Dillon, dans un pavillon qu'il avait loué sur le boulevard Saint-Surin. Ce seigneur le traita de la manière la plus distinguée.

Nous abandonnâmes cette ville délicieuse le 11, à sept heures du matin, les acclamations du peuple nous accompagnèrent jusque passé les portes, et nous allâmes dîner à Lipostey dans une auberge où la bouche du prince avait préparé plutôt une collation qu'un dîner, et nous fûmes coucher à l'Éperon dans une maison appartenant au président Dussault. Nous avions huit chevaux sur notre voiture; mais elle était tellement chargée et les chemins étaient si mauvais, et le pays si sablonneux, que plusieurs fois les roues entrèrent dans le terrain, et on eut beaucoup de peine à les dégager; aussi n'arrivâmes-nous que le lendemain matin au moment où le prince se disposait à partir, ce qui donna beaucoup d'humeur à M. de Vaudreuil, vu qu'il fut obligé de se passer de ses gens qui lui faisaient grande faute à cause de sa faible santé. Après avoir, de notre mieux, réparé le temps perdu, nous nous mîmes en route pour Bayonne. Le 12, à dix heures du matin, nous nous arrêtâmes à Saint-Vincent, où Monseigneur trouva un fort mauvais dîner que M. Messellier lui avait fait préparer, et semblable à celui du jour précédent. Nous continuâmes notre route par des chemins abominables. Ce fut dans ces environs que, pour la première fois, nous entendîmes chanter la cigale. La route est à peine tracée dans ce pays de sables, où l'on trouve des forêts immenses de pins et de sapins d'où découle cette résine dont on fabrique le goudron pour le calfatage et pour enduire les cor-

dages de la marine. Les malheureux habitants de cette contrée inspirent la pitié; leur misère est affreuse. On rencontre une foule de jeunes gens des deux sexes, montés sur des échâsses qui les élèvent à plus de huit pieds de terre, ce qui, de loin, les fait prendre pour des fantômes. Ils viennent demander l'aumône : on les voit suivre la poste plus d'une lieue, sans avoir l'air de courir, par les longues enjambées qu'ils font. Nous arrivâmes au sommet d'une montagne, à une lieue de Bayonne, où nous faillîmes tous périr. Nos postillons ayant été retardés perdirent la bonne route, et la nuit nous surprit; ils furent jetés sur le bord d'un fossé assez profond, et notre voiture faillit de renverser. M'apercevant qu'elle penchait, j'avertis nos conducteurs; il était temps : encore quelques pas, et nous étions perdus. Nous évitâmes le danger, et nous arrivâmes à Bayonne sans avoir éprouvé de malheur. La ville était illuminée, sablée, et parée de verdure. Monseigneur logea au palais épiscopal, et nous à l'intendance. Le lendemain 13, la garnison prit les armes, et soixante jeunes gens des plus qualifiés de la ville, en uniforme vert, parements et revers amaranthe, s'emparèrent de la maison où logeait le prince, et y firent le service comme garde d'honneur. La ville envoya ses présents, qui consistaient en vins et jambons. A onze heures, Monseigneur se rendit à une fête que les échevins lui donnèrent dans une petite île plantée de pins; il traversa la ville aux acclamations du peuple; la troupe bordait la haie, les maisons étaient tapissées, les rues sablées, et couvertes d'herbes odoriférantes. On avait construit dans l'île une maison en bois et placé des tentes pour le prince et pour sa suite. Cette fête ne lui était donnée que pour lui faire voir les travaux que l'on a faits à *la barre* pour faciliter l'entrée des vaisseaux dans le port où ils ne pénétraient auparavant qu'à la faveur de la grande marée. Il s'embarqua et fit un trajet d'environ une lieue, et fut salué par plusieurs navires marchands et par la frégate *la Fille Unique*, nouvellement construite dans ce port. Ce qu'on nomme *la barre* est un banc de sable qui ferme le bassin de façon que les bâtiments n'y peuvent entrer sans courir de grands risques. Monseigneur visita ces ouvrages qui

coûtèrent plus de 10 millions à la ville, et qui ne sont pas d'une grande utilité, puisque *la barre* existe toujours. Ce sont de gros murs en forme de digues qu'on a construits pour arrêter les eaux et les rendre plus hautes. Ce travail n'ayant pas produit le bien qu'on en attendait, on l'abandonna avant qu'il fût terminé.

Vers six heures, Monseigneur revint à la ville, au bruit de toute l'artillerie du port, fut au jeu de paume, joua avec les Basques trois parties qu'on lui laissa gagner par complaisance ; car ces jeunes gens jouent avec la plus grande adresse et la plus grande force. Il sortit du jeu de paume et parcourut à pied plusieurs endroits de la ville pour satisfaire le public, qui désirait beaucoup de le voir. En rentrant à l'évêché, il fut agréablement surpris d'y trouver huit jeunes demoiselles et huit jeunes gens qui, au son du tambourin et du galoubet, et tenant des guirlandes de fleurs et de rubans, formaient une danse de caractère nommée la *Peperuche*. Monseigneur jouit de ce petit spectacle environ une demi-heure, et ensuite ordonna à une compagnie de grenadiers et à la musique du régiment de reconduire cette charmante société chez elle.

Cette compagnie revint après souper, dansa encore, et le prince la fit accompagner de même.

Toute la ville était dans la joie ; les illuminations, les pétards, les fusées, les acclamations, se faisaient entendre de tous côtés. Les vieillards comme les jeunes gens semblaient s'être donné le mot pour témoigner le plaisir qu'ils éprouvaient de posséder dans leurs murs un jeune prince qui ravissait d'admiration tous ceux qui le voyaient.

Le 14, à sept heures du matin, toutes les voitures étant attelées de six à huit mules, nous nous mîmes en marche pour franchir les Pyrénées. Nous quittions le plus beau pays du monde pour aller dans le plus exécrable, faute d'une bonne administration. Nous arrivâmes à Saint-Jean-de-Luz, qui est la dernière ville de France dans ces parages. Elle est petite, mal construite et mal pavée. Un pont de bois mal élevé et assez long traverse une petite rivière qui se jette dans la mer de Biscaye, à une demi-lieue. A la faveur du reflux, d'assez gros vaisseaux mar-

chands et même de petites frégates arrivent à cette ville. Près de la ville et sur notre route se trouvait un couvent de récollets dont les moines nous fêtèrent en jetant sur notre passage une grande quantité de roses, d'œillets et de jasmins, dont l'odeur était des plus suaves. Deux frères qui les répandaient me dirent qu'ils en avaient une prodigieuse quantité dans leur jardin, et que jamais ces fleurs n'avaient été employées plus agréablement, puisque c'était pour un prince chéri et adoré de la France.

A deux lieues de Saint-Jean-de-Luz, nous entrâmes sur le territoire espagnol : une petite rivière, nommée la Bidassoa, sert de limite aux deux royaumes. Il y avait des troupes françaises d'un côté, et de l'autre des troupes espagnoles. Le roi d'Espagne avait envoyé un seigneur pour recevoir le prince. Des jeunes filles habillées en bergères, et beaucoup d'habitants de la ville d'Andaye, qui est à deux lieues, étaient venus présenter à Monseigneur des biscuits et de l'eau-de-vie. Lorsqu'il traversa la Bidassoa, l'artillerie des forts d'Andaye le salua. Nous vîmes l'île de *la Conférence*, fameuse par l'entrevue de Louis de la Harce avec le cardinal de Mazarin, pour le traité des Pyrénées. Elle se nommait avant l'*île des Faisans.*

Deux envoyés de la cour de Madrid haranguèrent le prince à son entrée. A une lieue de cette rivière, nous trouvâmes une petite ville nommée Irun : elle est mal bâtie et contraste mal avec cette entrée de l'Espagne qui est magnifique. On est frappé par la richesse des sites et la beauté des points de vue. Monseigneur dîna dans une petite maison où il fut très mal servi ; mais comme il était prévenu que tout manquait dans ce pays, il avait fait emporter des provisions qu'on trouva fort à propos. Il fut reçu dans cette première ville de la monarchie espagnole avec tout le respect dû à un prince de la maison de celui qui gouverne ce pays. Des troupes espagnoles bordaient les rues et firent le service auprès du prince. En attendant le dîner, il assista du balcon de son appartement à un spectacle dont l'usage est très ancien dans ce pays. Vingt-quatre hommes, tenant de vieilles épées rouillées, formèrent trois colonnes de huit

hommes chacune, et, sans se quitter, dansèrent différents pas qui ne ressemblaient à rien. Après un quart d'heure de ces tours de force, un seul fit, sans grâce ni adresse, un autre tour qu'ils croyaient devoir beaucoup amuser. On se débarrassa de ces importuns en leur donnant quelques pièces d'or. Le dîner ne fut pas long, et nous partîmes aussitôt après.

Nous passâmes par Ernina, petite ville fort laide, et nous arrivâmes à Oyarzun, autre ville qui ne le cède en rien à la précédente pour le goût qui y règne. Ces petites cités espagnoles sont entre des montagnes inaccessibles; et pour y arriver les chemins sont mauvais. La ville était close, et Oyarzun était illuminé avec des flambeaux de cire attachés aux murs de chaque maison et à trois pieds les uns des autres. Ces flambeaux avaient plus de huit pieds de hauteur sur douze de circonférence.

Cette ville paraît bien peuplée; peut-être notre arrivée y avait-elle attiré les habitants de son voisinage. Nous eûmes de la peine à y entrer par la foule de monde dont les rues étaient remplies. Nous logeâmes chez des particuliers, où nous fûmes aussi bien reçus que nous pouvions l'espérer. On se sent du voisinage de la France, ce qui fait qu'on est moins mal que lorsqu'on est plus avancé dans le pays. Lorsque notre besogne fut faite, il nous prit envie de voir la ville et le logement de Monseigneur, qui était sur la place de l'hôtel de ville. A peine nous aperçut-on, que tous les habitants nous offrirent des *refrescos*, c'est-à-dire des rafraîchissements de toute espèce, des biscuits, des bonbons de toutes les manières, et ensuite un souper à la française que nous n'avons point accepté, vu que nous étions trop fatigués.

Le lendemain matin, à quatre heures, nous partîmes par le plus beau temps du monde, une chaleur insupportable et des chemins affreux. Nous arrivâmes à Tolosa, petite ville assez jolie située sur la rivière d'Oria, qui prend sa source dans les montagnes Saint-Adrian, à dix lieues de là. Monseigneur dîna avant d'entrer dans cette ville; et, tandis que l'on préparait le dîner et que nos mules se reposaient, je fus visiter ce petit en-

droit. Les maisons sont assez bien bâties et peintes de différentes couleurs : sur leur devanture différents sujets sont représentés, comme des jeux, des danses, des parties de chasse, etc., ce qui les rend agréables à l'œil. Vers le milieu de la ville il y a une très belle fontaine d'où l'eau sort par plusieurs tuyaux pour tomber dans un bassin où chacun vient puiser, car on boit plus d'eau que de vin dans ce pays.

Ce fut dans cette ville que nous reconnûmes la capacité et l'intelligence d'un valet de chambre de M. de Vaudreuil. Une énorme vache était sur l'impériale de notre voiture et contenait les effets du maître. Il me prit envie de la visiter pour m'assurer si tout était en ordre. Quel fut mon étonnement lorsque je vis huit pots de pommade posés sur des habits de cour de la plus grande beauté. La chaleur les avait fait fondre, et les habits furent perdus ou gâtés ainsi que tout ce qui en approchait. La négligence de cet homme l'a porté à ne pas les faire nettoyer, et il en habillait son maître, qui ne s'en aperçut jamais par le peu d'attention qu'il fait à sa parure.

Nous quittâmes Tolosa en suivant la rivière dont la vue nous réjouit jusqu'à Villa-Franca. Des cascades naturelles chassent la mélancolie produite par la vue de montagnes escarpées, dont la stérilité afflige le voyageur. Cette route est désagréable par les montées et les descentes qu'il faut faire à tout instant; mais elle a son agrément, car on y rencontre continuellement une grande quantité de bœufs qui traînent de la mine de fer dans beaucoup de moulins qui bordent la route. C'est de ces endroits que l'on tire ces beaux et ces bons canons de fusil si vantés dans toute l'Europe. Les rochers escarpés ne produisent rien; mais le peu de terrain cultivable est employé, et les habitants de ces contrées en tirent parti avec intelligence. Il n'est pas rare de voir d'un côté de la rivière une terre bien employée, et de l'autre il ne vient que de méchantes bruyères et des chênes verts qui ne servent qu'à borner la vue. On peut dire de ce site pittoresque qu'il est beau et laid, triste et gai. Le voyageur qui fait route par nécessité voit d'un autre œil que celui qui chemine pour son agrément : l'un admire avec gaieté ce que l'autre voit avec un

cœur froid et glacé. J'ai vu des auteurs qui ont décrit ces contrées d'une autre manière que moi, et qui, d'après leur récit, donnaient une grande envie de les visiter; moi je soutiens que mille endroits de la France présentent des choses plus belles et plus intéressantes que ces tristes Pyrénées.

Nous arrivâmes à Villa-Franca qui n'est éloignée de Tolosa que d'environ trois lieues. Il était de bonne heure. Nous entrâmes au bruit épouvantable des cloches de toute la ville, et nous la traversâmes au milieu des flots de curieux qui s'empressaient sur notre passage; nous ne nous y arrêtâmes point et continuâmes notre route jusqu'à Mont-Dragon qui est à trois lieues de Villa-Franca. La route qui établit la communication entre ces deux villes est semblable à celle que je viens de décrire; des montagnes à perte de vue, des sites affreux, des précipices, tout n'inspire que la crainte : le moindre orage y est épouvantable : les roulements du tonnerre répétés par les échos s'y prolongent et vous pénètrent d'une sombre horreur. Enfin nous arrivâmes à Mont-Dragon, petite ville située sur la rivière de Deva; sa position charmante est des plus agréables; les campagnes qui l'entourent produisent beaucoup de fruits, il y a aussi des mines dont le fer est très estimé. On nous a montré quelques morceaux d'acier naturel que produit une mine à quelques lieues de celle-ci.

Le son des cloches et les réjouissances du peuple prouvaient le plaisir qu'on avait de voir le prince. Plus de cent feux de joie attestaient la satisfaction des habitants. Monseigneur logea à la Ville et nous chez un curé. Ce bon prêtre nous traita assez bien; il avait deux jolies nièces dont l'une, bonne personne, faillit cesser d'être vierge dans la nuit qu'on passa chez son oncle.

Il était question d'un combat de taureaux; mais, Monseigneur étant fatigué, ce spectacle n'eut pas lieu.

Nous partîmes de Mont-Dragon, à cinq heures du matin. Les montagnes nous paraissaient plus hautes à mesure que nous avancions, et leur prodigieuse élévation semblait nous faire approcher du ciel. Si l'on n'avait pas avec soi des gens qui connaissent le pays, on courrait risque souvent de coucher à la belle

étoile sur des rochers, et même d'y passer des journées, ne pouvant se reconnaître parmi les sentiers tortueux qu'il faut suivre pour arriver à des routes qui vous égarent elles-mêmes lorsque vous croyez être dans le bon chemin. Nous passâmes la Sierra-san-Adrian qui est une des dernières de ce canton, et au bas de laquelle nous nous trouvâmes dans une petite plaine qui nous conduisit à Vittoria, qui est à cinq lieues de Mont-Dragon. Elle est bâtie sur une hauteur à l'extrémité d'une plaine fertile où sont épars plusieurs villages. Sanchez, roi de Navarre, fit bâtir cette ville en 1431 : nous y entrâmes à deux heures après midi.

Vittoria n'a de remarquable que sa grande place, qui paraît être plutôt hors de la ville que dedans. On y voit deux églises qui s'élèvent en amphithéâtre et quelques galèries ornées de colonnes dans le goût antique. Les maisons sont mal bâties, les rues étroites, obscures; les portes de la ville sont basses et sombres, ce qui en rend l'entrée semblable à celle d'une prison. Cette ville paraît être assez peuplée et faire un peu de commerce. Plusieurs écrivains ont publié que Vittoria est un lieu charmant; je suis loin d'être de leur avis, car on n'y trouve pas d'ombre et on y manque totalement d'eau. Monseigneur logea au Gouvernement, qui donne sur une place où on avait construit une arène pour un combat de taureaux. Le monde s'y était rassemblé de plus de dix lieues à la ronde. Je visitai la ville. J'entrai dans plusieurs églises. La principale est d'une construction très antique. On y voit plusieurs tombeaux dont je n'ai pu retenir les noms. La décoration du maître-autel s'élève jusqu'à la voûte et représente la vie de Jésus-Christ, sculptée en bois, assez mal exécutée. Le chœur de cette église est construit au-dessus de la principale porte. Je fus aussi voir celle de Saint-Michel. On y voit plusieurs figures grandes comme nature et artistement groupées. Si le détail n'a pas infiniment de mérite, l'ensemble plaît et est digne de fixer l'attention. Le temps les a dégradées : les uns les regardent comme très antiques, d'autres leur donnent moins d'ancienneté; mais je crois que l'on doit se ranger de l'avis des premiers.

Aussitôt le dîner terminé, Monseigneur, sans sortir de chez

lui, assista au spectacle national aussi barbare qu'il est sauvage, dangereux et dégoûtant : je veux parler du combat des taureaux. L'arène où devaient combattre les hommes et les animaux était très vaste ; six rangs de gradins ambulants et peu solides l'entouraient ; sur la droite du prince était élevée une loge ornée de tapisseries où étaient quelques prêtres avec le viatique, en cas d'évènements fâcheux : ces prêtres l'avaient dans leur poche.

Monseigneur donna le signal, et les *matadors* et les *taureadors* vinrent le saluer, ainsi que les prêtres de l'inquisition, ce qu'ils firent aux applaudissements de toute l'assemblée. On ouvrit une cage qui renfermait un taureau qu'on avait aiguillonné pendant plus d'une demi-heure, pour exciter sa fureur. L'animal s'élança avec rage sur un matador qui lui présenta fort adroitement un petit manteau rose (il y en a de jaunes, de bleus, de noirs) dans lequel il se précipita ; mais il revint à la charge, furieux d'avoir manqué son coup. J'ai vu de ces animaux qui ne donnaient plus dans le manteau et poursuivaient l'homme qui, se sauvant à toutes jambes, leur abandonnait le manteau que le taureau mettait en pièces ; d'autres fois il ne s'amusait point au manteau et n'en voulait qu'au matador qui n'évitait sa colère qu'en sautant par-dessus la barrière. Cette première course me fit beaucoup d'impression : il y eut dix taureaux de mis à mort, et deux chevaux qui furent éventrés. Les taureadors sont à cheval, et il est d'usage qu'ils ne peuvent et ne doivent quitter leur cheval que lorsqu'il tombe mort. Cette fois, le premier cheval qui périt avait reçu sept blessures dans le ventre ; ses entrailles sortaient, on les lui faisait rentrer avec les mains ; enfin étant poursuivi par le taureau, le taureador piquait pour gagner au large, les entrailles du cheval s'échappèrent, il marcha dessus et les traîna tout autour de l'arène. Du moment que le cheval ne peut plus aller par les douleurs qu'il endure ou par la fatigue, et par là ôte au taureador les moyens de combattre, on lui bande les yeux ; et, par ce stratagème, on le conduit devant son ennemi qui souvent achève de l'exterminer. Aussitôt que le cheval est expiré, un autre reprend la place. Les matadors excitent la furie des taureaux par mille singeries, et ne manquent jamais

leur but. Les loges étaient remplies d'hommes et de femmes intéressantes. Ce spectacle les divertissait beaucoup : une pareille fête ne devrait cependant inspirer que de l'horreur et du dégoût, et je ne conçois pas comment une mère de famille peut y assister avec ses enfants, à moins qu'elle n'ait l'intention d'éteindre chez eux toute sensibilité. La rage expirante des animaux, l'écume mêlée de sang qui sort de leur bouche, des chevaux éventrés, des hommes tués ou blessés, sont pour moi un spectacle affreux et qui n'est digne que d'un peuple de cannibales. Il faut cependant avouer qu'il y a quelque chose de beau et même de superbe, lorsqu'on voit arriver un taureau vigoureux, l'œil enflammé, sans cesse aiguillonné par trois ou quatre hommes qui lui lancent des dards. Cet animal mugissant, furieux, écumant, grattant la terre avec ses pieds, est vraiment magnifique dans ses attitudes, et par l'air de menace qu'il marque à celui qui, lui ayant enveloppé la tête d'un léger morceau de taffetas, a arrêté sa colère. On ne peut s'empêcher de suivre ses mouvements et même de prendre son parti contre les hommes de sang qui l'environnent. Il est facile de concevoir le contentement et les acclamations de la foule lorsque le taureau s'élance sur son piqueur, éventre le cheval, jette au loin le cavalier, se détourne en un clin d'œil pour chercher une nouvelle victoire; c'est le héros de la pièce; dès qu'il est vaillant, il intéresse : les hommes qui l'attaquent ne sont plus des hommes; dans l'arène les qualités se confondent, et le plus fort et le plus brave est celui qu'on applaudit; le sang ruisselle, mais on s'y accoutume. Le dernier taureau qui parut dans l'arène faillit tuer ou blesser plus de deux cents personnes. Les loges en face de celle de Monseigneur culbutèrent, par le peu de solidité de leur construction; les spectateurs poussèrent des cris affreux, et chacun se trouva pêle-mêle dans l'arène. Je frissonnai en pensant à ce qui pouvait arriver; mais l'adroit matador coupa le jarret au taureau et le poignarda. Cette circonstance nous mit à même de juger des appas des Vittoriennes; je peux dire à leur louange qu'elles me parurent charmantes. Personne heureusement ne fut blessé, et

cet accident, qui pouvait avoir des suites funestes, donna matière à la plaisanterie.

Aussitôt le combat fini, il y eut de la musique sous les croisées du prince, et le soir on dansa par toute la ville. Deux taureaux furent lâchés dans l'arène; le peuple les brûla à petit feu avec des torches de résine. Ces taureaux étaient *embolado*, c'est-à-dire qu'ils avaient des boules à l'extrémité des cornes, afin de ne blesser personne. Il est libre à chacun de descendre dans l'arène pour y exercer son adresse.

Le bruit qu'on fit pendant la nuit nous empêcha de dormir. Les Espagnols portent tout à l'excès; ils sont ou trop tristes ou trop gais. C'est un spectacle plaisant que de voir un millier de personnes des deux sexes dansant chacun avec sa chacune, et tous la même danse qu'on nomme le *fandango*.

Nous partîmes de Vittoria le lendemain de notre arrivée, étant très contents des charmantes Vittoriennes. Leur gaieté, leur tournure leste et gaie plaît infiniment; et on peut assurer que c'est à Vittoria et à Cadix que l'on trouve les plus charmantes Espagnoles. Elles nous conduisirent jusqu'à deux lieues de la ville, à la Venta-Gaetano (*petit hameau* ou *grande maison seule*). Nous traversâmes ensuite un assez gros bourg fermé de murailles, nommé Puebla, et situé sur la Juaicabal, petite rivière qui prend sa source à peu de distance, traverse la principauté de Biscaye et va tomber dans la mer près de Bilbao.

En sortant de la Puebla, on trouve quelques arbres, et un couvent de franciscains. Notre route était assez belle quoique nous paraissant fort longue par la grande chaleur qu'il faisait. Enfin, vers une heures après midi, nous sommes arrivés près de Miranda-de-Ebro, où nous avons dîné. Une maison avait été désignée sur le bord de la rivière pour le prince et sa suite. Je me détachai de mes camarades et fus voir les ruines d'un vieux château bâti sur une montagne plantée en vignes en plusieurs endroits. Le vin de cette contrée est d'une assez bonne qualité. En sortant de la ville, on passe sur un pont de pierre, assez long, construit sur l'Ebre, rivière qui sépare la province d'Alava, que

nous quittions, de la Vieille-Castille. Nous ne partîmes de Miranda que vers quatre heures, après avoir laissé passer la chaleur qui était insupportable. Nous retrouvâmes des chemins dans le genre de ceux des Pyrénées, à travers des montagnes fort élevées, jusqu'à un petit bourg nommé Avingo, à environ deux lieues de Miranda. Nous traversâmes la sierra Docca, qui est une chaîne de montagnes inaccessibles. La route suit leurs replis, ce qui la rend beaucoup plus longue et ennuyeuse. De l'autre côté de cette chaîne on trouve des rochers à perte de vue, au milieu desquels notre chemin passait. Il était assez beau et agréable, d'autant qu'une petite rivière le borde sur la gauche. Pendant environ un quart de lieue on est obligé de passer sous des portiques naturels formés par ces rochers. Dans d'autres endroits ces rochers ont été percés pour établir le passage. Souvent il s'en détache des parties qui écrasent les voyageurs et interceptent la communication. Ces masses sont de couleurs variées, jaune, bleu, vert, et fixent la curiosité. C'est un coup d'œil agréable, mais qu'on ne peut voir sans émotion. Tant d'accidents fréquemment arrivés n'ont pas intimidé un vieux qui prend le titre d'ermite. Il a construit une chapelle au pied de ces ruines de la nature. Il reste toute la journée à prier; le soir il ferme sa chapelle, et en bon Espagnol, il couche sur la pierre sans lit ni paille. A quatre pas de son oratoire passe la rivière où il prend du poisson pour sa subsistance. Cette petite rivière prend sa source dans la sierra Docca et produit d'excellentes truites, et va tomber dans un bras de l'Ebre, à peu de distance.

A environ une lieue de ces montagnes, on trouve le village de Pancorbo, qui est long et mal bâti; les habitants en sont sauvages et d'une malpropreté dégoûtante. Nous continuâmes notre route dans une plaine assez fertile en blé, jusqu'au village de Maria, qui est bien peu de chose: ensuite on trouve encore une petite plaine, cultivée comme la précédente, à l'extrémité de laquelle il y a encore des coteaux qu'on franchit par des chemins détestables et absolument déserts. Au bas de ces coteaux nous trouvâmes un assez gros bourg, mais aussi mal bâti que les autres. Il se nomme Briviesca et est situé sur un ruisseau qui tombe

dans l'Ebre. Nous y trouvâmes des troupes espagnoles, qui étaient venues pour servir de garde à Monseigneur qui refusa leur service. On les envoya aux équipages. Il vaut mieux n'en rien dire que d'en mal parler; mais ces malheureux font pitié. Nous bûmes d'assez bon vin, ce qui est rare en Espagne, où il est toujours chaud et sent la peau de bouc des outres dans lesquelles on le transporte, faute de tonneaux et de possibilité de conduire des voitures par les routes.

Nous couchâmes chez des particuliers où régnait la plus grande négligence concernant la propreté. Nous fûmes comme les autres; nous nous couchâmes très tard et nous nous levâmes de grand matin, sans avoir pu fermer la paupière, ce qui nous est arrivé bien des fois dans notre voyage.

Le lendemain, à six heures du matin, nous quittâmes ce maudit endroit. Nous passâmes devant une maison de dominicains, très vaste et entourée de bons murs en pierre de taille. Le chemin devient montueux; on traverse des campagnes moitié cultivées et moitié désertes; la route se perd et on erre à travers champs. Quelques pâturages couverts de bestiaux donnent un air de vie à cette vaste solitude. On trouve un bourg appelé Quintanablo et ensuite une plaine immense, où sont épars des bosquets et des touffes de chêne vert. Le terrain est pierreux et ne produit que des ronces et des épines. A environ deux lieues une belle avenue de peupliers vous annonce l'entrée de la ville de Burgos. Sur la gauche est une belle chartreuse environnée de grands arbres. Pour entrer dans Burgos on traverse l'Arlançon, sur un pont de pierre assez mal bâti. Nous fûmes reçus par le régiment *du Prince*, cavalerie, qui rendit les honneurs à Monseigneur. Le clergé l'attendait à la cathédrale, pour lui présenter le dais, mais le prince n'y alla point; il fut descendre à l'Intendance dont le bâtiment est assez beau et est situé sur une place où on avait construit une arène pour un combat de taureaux. Cette arène était ornée avec assez de goût. Aux deux extrémités on avait élevé deux arcs de triomphe; l'un représentait des attributs militaires, et l'autre l'union des deux nations par la même famille. Une demi-heure après, Monseigneur, en

bon chrétien, fut visiter l'église qui est très belle et renferme beaucoup de choses dignes de fixer la curiosité. Les chapelles, très grandes, représentent plusieurs sujets de l'Écriture, de l'ancien et du nouveau Testament. La sacristie contient beaucoup d'objets précieux. Une particularité qui m'a paru digne de remarque, surtout dans un pays comme l'Espagne, où on a l'air de vouloir paraître plus religieux qu'ailleurs, ce sont les stalles du chœur qui sont en beau bois très dur, où l'on a sculpté des bas-reliefs représentant divers sujets mythologiques, Bacchus, Sylène, des Faunes, des satyres, des bergers, des animaux et des divertissements champêtres. Je ne pensais pas que le respect pour la religion pût être violé à ce point, et qu'impunément on eût osé mêler le sacré au profane; mais ici comme ailleurs ceux qui prêchent la morale sont ceux qui la pratiquent le moins; mais ils sont puissants, et personne n'oserait contredire leurs actions; on risquerait beaucoup, car ceux qui se disent les apôtres de la paix sont des hommes méchants dont la vengeance vous poursuivrait jusque passé les portes de la mort.

La cathédrale est bâtie en forme de croix; elle a quatre cents pieds de longueur sur une largeur de deux cent cinquante. Les chapelles en sont si vastes que l'on dit que l'on y pourrait chanter cinq grand'messes à la fois, sans que les chantres pussent se troubler.

Un commis de l'alcade m'accompagnait et parlait français, ce qui me fut très commode pour l'explication de ce que je voulais voir. Dans la première chapelle est celle de la famille de Velasco, connue aujourd'hui sous le nom des ducs d'Uzeda. On voit au milieu le tombeau d'un connétable de Castille et de son épouse, de la famille de Figueroa. Les deux figures sont en marbre blanc. A côté de ce mausolée est un bloc de marbre de plusieurs couleurs, bien poli et couvert d'un tapis. Son épaisseur est de vingt pouces, sa longueur de vingt pieds, et sa largeur de dix. C'est un présent qu'ils ont fait à l'église; l'inscription porte qu'il pèse quatorze mille sept cent quatre-vingts livres.

Nous fûmes voir la sacristie dont la boiserie moderne est d'un travail minutieux, mais sans goût ni principes.

La décoration du maître-autel est élevée jusqu'à la voûte. On y admire la vie et la mort du Christ. Les figures sont grandes comme nature, mais sculptées grossièrement.

Mais nous voici arrivés au véritablement curieux. Vers le milieu de l'église, près d'un portique, on voit la chapelle des reliquaires ; on y voit des saints enchâssés, des os dans des niches dorées ; ensuite un coffre plein de vraies reliques de l'ancien Testament, un morceau de la verge de Moïse, un os du prophète Ézéchiel ou Zacharie (on croit que c'est Zacharie), un morceau du livre que mangea le prophète Ezéchiel, et qu'il rendit sans l'avoir digéré, une pierre de la montagne du Calvaire, un soulier de la Vierge, un peu de sable du Jourdain, une boîte de plomb remplie du sang des saints Innocents. Il ne faut pas s'aviser de douter de la réalité de ces objets, leur vérité est attestée par des gens dignes de foi. On y montre aussi une fiole qui contient de l'urine de la sainte Vierge.

Plus de cent tombeaux sont placés dans cette église : ils sont de marbre ; quelques-uns sont bien travaillés. On y a placé des figures de chanoines, d'abbés, d'évêques et de particuliers. Les grilles des chapelles sont bien faites. Il paraît que les Espagnols travaillent mieux le fer que le bois. La plupart sont dorées.

La façade de l'église est, à ce qu'on prétend, un chef-d'œuvre d'architecture gothique ; elle est couverte de figures et terminée par des aiguilles en pierres.

Nous allâmes voir la chapelle des Augustins. Elle est placée dans un cloître très ancien. L'autel est de vermeil, la balustrade, le dais et le fond sont tout en argent. Cinquante ou soixante lampes d'or et d'argent sont suspendues devant le Christ, lequel est couvert de trois rideaux brodées en perles fines où se trouvent quelques diamants ; on ne le découvre qu'avec beaucoup de cérémonies et au son des cloches. Ce jour on l'avait découvert pour attirer les grâces du ciel sur Monseigneur. On prétend que ce Christ est l'ouvrage de Nicodème. Sans être merveilleux il est assez bien fait, et le ton des chairs est naturel. Ce qui m'affecta à ce Dieu, c'est une chemise indécente qui ne couvre qu'une partie de sa nudité. Des gens dévots prétendent qu'il vient du

ciel en droiture; mais rien n'annonce ni quand ni comment. Deux fois on a tenté de le dérober, mais content du traitement qu'il reçoit chez les augustins, il est revenu se placer nuitamment dans sa niche. C'est un bien précieux pour ces moines, à qui il est d'un revenu immense, par les dons que les dévots ne cessent de faire à leur couvent.

Dans la sacristie est une Vierge d'albâtre, tenant l'enfant Jésus et environnée d'anges, le tout porté sur un nuage. Le groupe est d'un précieux travail; il y a aussi plusieurs tableaux et miniatures très bien finis.

Nous visitâmes le faubourg de Béga, qui est séparé de la ville par la petite rivière d'Arlançon. C'est dans ce faubourg que sont la plupart des couvents et des hôpitaux.

Nous rentrâmes dans la ville par la porte principale. Elle est ornée de beaucoup de sculptures et des statues de plusieurs rois d'Espagne. On y voit celle de Ferdinand Gonzalve, premier comte souverain de Castille. J'y ai lu plusieurs inscriptions à la louange de Charles-Quint, de Philippe II et de Philippe III: beaucoup d'autres sont tellement dégradées par la vétusté, qu'il m'a été impossible de les lire.

Comme l'heure de dîner approchait, je regagnai l'intendance. Lorsqu'il fut terminé, le régiment du Prince vint exécuter plusieurs évolutions dans l'arène, sous les yeux de Monseigneur; mais on peut assurer que ces soldats savent à peine l'exercice. Leur uniforme est rouge, parements noirs, boutons jaunes, et chapeau bordé en or. Ils sont sales, leurs cheveux non poudrés sont huileux, leur teint est basané; ils sont lourds; enfin, c'est un vilain régiment. Quel contraste ils formeraient à côté de nos soldats français! Leurs chevaux sont superbes; ils ont sur les cavaliers un air de supériorité. Après avoir donné différentes preuves de maladresse, et manqué cent fois de se rompre le cou, ils se retirèrent et cédèrent le champ à quatre gaillards qui devaient combattre contre des taureaux. Les galeries étaient remplies de spectateurs que la passion de ce genre de spectacle y avait attirés de vingt lieues à la ronde.

Le premier animal qui parut était furieux; il combattit plus

d'une demi-heure contre les matadors et les tauréadors; il reçut plus de cinquante coups de dards, non compris plus de trente flèches ferrées en forme d'hameçon qui lui tenaient au corps. L'alcade major ayant donné le signal pour le faire mourir, sur le champ le beau et vaillant Pepillo arriva, le sabre à la main, salua l'assemblée, présenta son manteau à l'animal qui fondit dessus. D'un coup de son arme frappé entre les deux cornes, il l'étendit à ses pieds. Chacun applaudit à tout rompre, il fut comblé d'éloges et des bienfaits du prince et de ceux de la ville; ce coup d'adresse lui valut plus de cinq mille livres. — Il périt dix taureaux dans ce combat, et pas un seul cheval ne fut blessé. Le combat fini, les réjouissances commencèrent, les illuminations, les bals, les feux d'artifice durèrent toute la nuit et ne cessèrent qu'au jour.

Burgos est une des plus intéressantes villes de l'Espagne; c'est la capitale de la Vieille-Castille; elle est le séjour d'un archevêque; les places, les édifices publics et les fontaines y sont d'une grande beauté, mais son pavé est détestable, et les maisons des particuliers y sont mal bâties, et construites, pour la plupart, sur des piliers qui forment des galeries au premier et au second étage. Outre la rivière d'Arlançon, il y passe une autre petite rivière qui fait tourner plusieurs moulins, et dont l'eau est excellente pour préparer et blanchir les belles laines de Castille, dont on fait un commerce considérable dans cette ville.

Nous fûmes voir un vieux château ou citadelle qui domine la ville, et qui est situé sur une montagne très élevée. Je fus fâché d'y être monté. Il est tellement ruiné qu'on n'y distingue plus rien que des pierres. Philippe Ier, de la maison d'Autriche, père de Charles-Quint, y mourut.

A cinq heures du matin, nous quittâmes Burgos et côtoyâmes la rivière environ deux lieues. A cette distance, nous trouvâmes la célèbre abbaye de Las Huegas qui a le titre de noble; elle a été fondée par Alphonse IX, roi de Castille au commencement du treizième siècle. C'est la demeure d'une centaine de religieuses. On la compare à l'abbaye de Fulde en Allemagne.

A une demi-lieue de cette abbaye, nous traversâmes un

petit village nommé Villaréal de Bumil. La route n'est agréable que parce qu'elle suit le bord de la rivière dont la fraîcheur tempère les feux brûlants du soleil. On passe entre de petits coteaux dépouillés de verdure qui pourraient cependant être cultivés puisque la rivière passe au bas, et en outre on y rencontre beaucoup de sources.

A trois lieues, on trouve Villa Nueva de las Caretas. Ce pays ne produit rien, il offre le tableau de la plus affreuse misère; les habitants font pitié. La chaleur était si grande que nous fûmes contraints de nous y arrêter. Il était midi : à peine y avait-il une maison où Monseigneur pût descendre. Nous nous baignâmes dans l'Arlançon qui borde les murs de ce lieu diabolique, tandis que le prince chassa aux cigognes, ce qui n'amusa pas les habitants qui faillirent se révolter, ayant beaucoup de vénération pour ces animaux qui font leur nid sur les églises. Il y en avait un sur le clocher de la paroisse. Ces oiseaux volent mal par la pesanteur de leur corps.

Nous devions partir après le dîner, mais Monseigneur, jugeant que nous étions fatigués, donna l'ordre de coucher. Chacun fut mal, et de plus rongé par la vermine qui dévore ces malheureux et en général tous les Espagnols.

Nous partîmes le lendemain à quatre heures du matin et fûmes dîner à Torquemada, éloigné de sept lieues et situé dans une plaine dont l'horizon est à perte de vue. Ce bourg est au confluent de la Pesquera et de l'Arlançon qu'on passe sur un pont en pierre et nouvellement bâti. Les terres qui avoisinent ce lieu attestent la négligence de ses habitants, qui pourraient tirer grand parti de sa situation près de deux rivières dont l'une passe à Burgos et l'autre vient du royaume de Léon en passant par Carrion, Palencia, Duennas, Valladolid, et tombe dans le Duero près de cette dernière ville ; mais ce peuple paresseux dédaigne de profiter de ces avantages.

Nous laissâmes Torquemada après que la grande chaleur fut passée et fûmes coucher à Duennas, petite ville agréablement située. J'y ai remarqué une maison de bénedictins. La plaine contient plusieurs bourgs ou villages; on voit sur la droite

du chemin la ville de Palencia qui en est à environ une lieue.

Monseigneur fut reçu à Duennas au son de toutes les cloches. La musique de la ville précédait sa voiture. Les maisons étaient tendues de tapisseries, les rues sablées, et il y avait une illumination générale. Le peuple était joyeux et passa la nuit à danser au son des castagnettes. Devant une église de bernardins, près de la place, on avait allumé douze seaux de résine, qui formaient la gerbe et produisaient un bel effet. Les moines en avaient aussi placé sur le sommet de leur église. Nous logeâmes chez des particuliers où nous fûmes assez bien. A trois heures du matin de jeunes filles et de jeunes garçons vinrent avec de la musique et des flambeaux allumés, quoiqu'il fît jour, et dansèrent sous mes croisées. Quoique ce bruit fît tort à mon sommeil, je me levai, et ce spectacle gai me divertit beaucoup.

Nous voilà arrivés au 21 juillet. Ce jour nous quittâmes Duennas à cinq heures du matin et traversâmes une plaine immense sablonneuse et stérile, qui nous conduisit à Valladolid. Je remarquai à environ deux lieues de cette ville, un très beau couvent d'hospitaliers, qu'on nomme Parras Sol. A peu de distance de ce même couvent sur la route, est un village qu'on nomme Cabeçon. La Puiserga y passe; là nous trouvâmes les autorités civiles et militaires de la ville, qui étaient venues pour recevoir le prince et le complimenter. Monseigneur les reçut avec beaucoup de bonté. Il continua sa route accompagné de ces notables, au milieu d'une foule de peuple et de moines qui se trouvait sur son passage. Les rues de Valladolid étaient tapissées, sablées, et jonchées de verdure. Le prince descendit chez le marquis d'Albaréal, l'un des vingt-quatre régidors de la ville. Devant son appartement on avait dressé un amphithéâtre où des musiciens exécutèrent plusieurs morceaux fort agréables.

Comme notre séjour dans cette ville devait être fort court, je la parcourus rapidement pour en voir les curiosités; je proposai à mes compagnons de voyage de m'accompagner; je visitai un couvent de dominicains qui est la demeure de cent six moines dont l'embonpoint et la rouge trogne m'annoncèrent qu'ils s'accommodaient bien de leur retraite. Ils nous reçurent fort bien

et nous firent voir leur maison, leurs jardins, leur trésor et même leur réfectoire où nous bûmes de bon vin. Ils se firent un plaisir de nous faire voir ce qu'ils possédaient de précieux : le premier objet était une superbe croix de cristal de roche d'environ trois pieds de haut, et renfermant un morceau de la vraie croix. On nous montra deux beaux et grands crucifix en corail dont la hauteur est de quatorze pouces. Ces deux pièces sont de la plus grande rareté, eu égard au volume de la matière. Nous vîmes une châsse de cristal, ornée d'or et d'émail, renfermant une épine de la couronne de Jésus-Christ; cette châsse est à huit pans et en forme de dôme, elle est enrichie d'un grand nombre de pierres précieuses, l'or qui la décore pèse vingt-huit marcs; nous remarquâmes aussi une très belle urne de porphyre. Les chapelles de l'église sont ornées de belles sculptures et contiennent beaucoup de tableaux de dévotion : dans l'une nous vîmes la Vie, la Mort et la Résurrection du Christ, en figures de grandeur demi-nature. Toutes ces figures sont bien dorées, c'est là où brillent les Espagnols, qui croient que la prodigalité de ce métal doit fermer les yeux sur leurs défauts.

En sortant de ce couvent, nous fûmes voir l'esplanade qui est fort grande et presque hors la ville, sur la route de Ségovie; cette immense place est entourée de couvents, d'hôpitaux et de chapelles. Le palais bâti par Philippe II tombe en ruine; on n'y voit plus rien de son ancienne magnificence.

On a fait une promenade sur le bord de la Pesquera : elle n'est agréable que la nuit; car le jour on y est brûlé par le soleil. Les bords de cette rivière sont délicieux : elle est large, profonde, et produit de bon poisson. Avec peu de dépense on pourrait la rendre navigable au moins pendant trente lieues, ce qui activerait le commerce à Valladolid.

Nous allâmes voir la grande place où est construite une des deux chancelleries d'Espagne, aussi y voit-on circuler beaucoup de juges, d'avocats et de plaideurs. Cette place est malpropre, parce que le marché s'y tient tous les jours; toutes les maisons étaient tendues de riches tapis et ornées de lustres. A la chancellerie, on avait mis les tapisseries de la couronne pour célé-

brer l'arrivée du prince. Les rues qui avoisinent sont garnies de galeries sous lesquelles on peut se promener à couvert. Ces espèces de portiques sont ornés de colonnes de granit.

Toutes les rues sont larges, les maisons bien bâties, quoique la plupart le soient en bois; mais la misère est grande et la police des nettoiements ne se fait point avec assez d'activité. La position de cette ville sur les rivières d'Esgueva et de Pesquera près du Duero, lui donne un grand avantage; mais il faudrait des habitants qui ne fussent pas Espagnols, qui eussent de l'industrie, du courage et pour qui la paresse n'eût pas autant d'attraits. On compte onze mille maisons à Valladolid, et soixante dix couvents plus superbes les uns que les autres. Parmi plusieurs palais magnifiques, on distingue celui du comte Stanislas. On peut dire que c'est une des plus belles et des plus considérables villes d'Espagne.

Après avoir parcouru Valladolid, nous vînmes à la comédie dans une loge qu'on nous avait destinée. On donnait *le Cid*.

C'est une chose extraordinaire de voir les acteurs danser le *fandango* et les *siguedilles* dans les entr'actes (qu'ils appellent *journées*). Deux personnes commencent très doucement, l'orchestre les suit et à mesure la musique hausse, et la danse de s'animer et les personnages de tenir toutes sortes de postures et faire des grimaces qui font mourir de rire. Les spectateurs s'en mêlent, font chorus, et c'est un tapage de tous les diables: on ne s'entend plus. On a vu des femmes pisser à force de plaisir, et d'autres se trouver mal. Je descendis au foyer et je m'aperçus que les actrices n'y sont pas cruelles; leur toilette n'est pas magnifique, leurs cheveux sont renfermés dans un grand filet de soie, or et argent, qui leur descend jusqu'au milieu du dos, et lorsqu'elles n'ont pas assez de cheveux pour le remplir, elles en ajoutent de postiches; ainsi qu'en France, elles se peignent le visage de rouge et de blanc. Leur ajustement est galant et leste; il est composé d'une jupe n'importe de quelle couleur, un corset fort court, une écharpe et un demi-manteau garni d'une frange d'or ou d'argent. Les hommes jouent ordinairement en manteau de soie rose, jaune ou bleue.

En sortant de la comédie, nous trouvâmes la ville tapissée et illuminée ; il y avait deux lustres à chaque maison. Les habitants avaient exposé à l'extérieur tout ce qui pouvait orner l'intérieur, particulièrement des tableaux, dont les Espagnols paraissent être amateurs. Le luxe est extrême ; des femmes sans pain et presque nues ont des pendants d'oreilles de quatre pouces de longueur, des bagues, des bijoux, le tout monté de pierres fausses de toutes couleurs qu'elles tirent de France. Toutes les maisons ont des balcons du haut en bas, soit en fer, soit en bois. La foule était immense et ne cessait de crier: *Vivat el principe comte d'Artois.*

Nous eûmes beaucoup de peine à regagner le logement du prince. En arrivant nous trouvâmes un *refrescot* qui nous attendait ; il était composé de dix sortes de glaces et de dix sortes de liqueurs et rafraîchissements et de sucreries, avec une profusion étonnante. Il ne fallait que dire un mot, et nous étions environnés de pages de ville qui s'empressaient à nous servir. Tel était l'ordre du Roi.

Cette ville est une de celles où il règne le plus de mauvais esprit ; aussi pour éviter les accidents on avait affiché huit jours avant notre arrivée que si un sujet espagnol insultait un Français, il serait mis aux galères pour la vie. Les civilités nous furent donc prodiguées, peut-être politiquement, mais nous n'eûmes aucun sujet de nous plaindre. Le bruit courut que le Roi avait donné quinze cent mille francs pour donner des fêtes à Monseigneur depuis sa sortie de France jusqu'à son arrivée à Madrid. Il y eut bal chez un régidor, auquel le prince assista jusqu'à une heure du matin. Il était brillant et la société bien choisie. Les femmes ne sont pas jolies dans cette ville, on pourrait même dire qu'elles y sont laides (1).

(1) On lit dans les *Mémoires de Bachaumont*, aux dates du 26 juillet et du 15 août 1782, les passages suivants sur le voyage du comte d'Artois :

« 26 *juillet.* L'itinéraire du comte d'Artois, parti pour Madrid, porte que ce prince avait couché le 5 à Orléans chez M. de Cipierre, intendant; que le 6 il

avait dîné à Chanteloup et passé le reste de la journée; le 7 il avait dîné aux Ormes chez M. de Voyer, et soupé à Poitiers chez l'évêque, etc.

« Son Altesse Royale a ainsi voyagé de fêtes en fêtes. Son plus agréable séjour a été à Bordeaux, que ce prince a revu avec un nouveau plaisir, ainsi qu'il l'avait promis aux jurats. Messieurs *Piis* et *Barré* sont venus y faire exécuter une pièce nouvelle de leur façon, ayant pour titre *la Rose et le Bouton*. Elle a paru si libre qu'on l'a dénoncée à MM. les jurats, qui d'abord devaient en empêcher la continuation. Cependant elle n'a pas été défendue. Les prudes seulement se sont abstenues d'y aller. Le lendemain on a représenté l'opéra de l'*Iphigénie en Aulide*, où le sieur le *Gros* a joué le rôle d'Achille. Le comte d'Artois en est reparti le 11, et est arrivé à Bayonne le 12. On ne peut se faire une idée de l'empressement des Bayonnais et de la gaieté qui a surtout distingué leurs fêtes. La ville a donné au prince une superbe halte au Boucau, où l'on a dansé devant lui la basque, la sauvage et toutes les danses du pays. Les Lambourdins ont joué à la *pecotte* contre les Navarrois, et le prince a beaucoup ri. »

15 *août*. Par des détails particuliers, on apprend que M. le comte d'Artois a été bien surpris de trouver partout en Espagne des spectacles, des fêtes et des danses qui ne se ressentaient point de la gravité espagnole.

« On ajoute qu'on a été un peu scandalisé à la cour de le voir dans un ajustement très leste et trop peu conforme à son étiquette. On dit que ce prince a beaucoup ri de cette cour, et l'on prétend que dans ses lettres à la reine, il en plaisante on ne peut plus agréablement.

« Tout est disposé sur la route d'Espagne de façon que l'arrivée des nouvelles soient rapides et continues dès que le siége de Gibraltar sera commencé. Ce fameux siége occupe toute l'Europe aujourd'hui, et sera certainement l'événement de la guerre le plus intéressant. Il est bien essentiel qu'il se finisse, par les dépenses énormes qu'il entraîne, la quantité d'hommes et de forces navales qu'il occupe depuis trois ans. »

(La suite au prochain numéro.)

LETTRES

DE

MARGUERITE DE VALOIS

A HENRI IV. (1)

SUITE.

AU ROI (HENRI IV), MON SEIGNEUR ET FRÈRE.

Ce 17 avril 1602.

Monseigneur, entre tous les desservices que j'ai reçus de quelques chanceliers et trésoriers que Votre Majesté m'a vus, celui duquel je leur veux le plus de mal est de m'avoir contrainte et me contraindre encore de l'importuner, pour me dégager de l'importunité où leurs larcins et mauvais ménages m'ont mise, où je n'ai coulpe que de nonchalance, vice commun à ceux de notre qualité ; mais, si c'est une marque de grandeur, ils m'ont bien fait payer l'intérêt de cette vanité. Je recours donc à Votre Majesté, comme à celui seul à qui, après Dieu, je dois avoir et ai tout mon espoir, et qui me représente tous les rois desquels

(1) Voir précédemment page 97 de ce volume.

je suis sortie. Votre Majesté m'offrit de payer toutes mes dettes lorsqu'il lui plut que je consentisse à la séparation : je fus si mal conseillée que j'aimai mieux deux cent mille écus payables en quatre ans, estimant que mes dettes, qui ne montaient l'an 85 qu'à quatre-vingt mille écus, ne pourraient excéder cette somme; toutefois, les intérêts des années qui ont couru les ont tellement accrues, que les commissaires qui les ont vérifiées à Paris et à Bordeaux, pour France et Gascogne, les ont trouvées montées un tiers plus que la susdite somme, de laquelle, outre ce, il reste une partie des quatre derniers quartiers des quatre années susdites; de quoi il me faudra remplacement pour parfaire ladite première somme qu'il plut à Votre Majesté m'accorder pour l'acquit de mes dettes, à quoi je supplierai très humblement Votre Majesté avoir égard et ne vouloir laisser en telle peine celle qui loue tous les jours Dieu d'avoir pu servir à établir le contentement de Votre Majesté. Il me serait besoin, et, si j'osais, j'en requierrais très humblement Votre Majesté, qu'il lui plût me continuer encore cette même assignation pour trois ans tout ce que dessus revenant à cette somme.

La bonté de Votre Majesté et l'assurance qu'il lui a plu me donner d'affectionner mon bien me donnent hardiesse d'oser lui représenter ma nécessité, ainsi que je la supplie très humblement se souvenir que, hormis cette assignation pour mes dettes, je n'ai que cinquante mille francs de pension de Votre Majesté; car, les autres cinquante mille, je les avais des rois mes frères, et il y a plusieurs princes qui ne sont pas de ma qualité qui ont cent mille francs de pension; outre ce que je n'ai eu nulle récompense des terres de Picardie, qui me valaient soixante et trois mille francs, bien que Votre Majesté m'eût souvent assurée qu'en ce changement de condition elle ne voulait que j'y diminuasse de moyens, même les voulait plutôt augmenter. Me voyant ladite assignation qu'il lui plaisait me bailler pour mes dettes, je me suis tenue trop satisfaite, comme je ferai encore, s'il plaît à Votre Majesté me continuer ladite assignation encore pour trois ans : ce sont bienfaits qui passent mon mérite, mais non l'affection que j'ai à son service, en laquelle je lui supplie très humblement me permettre

de lui baiser les mains, priant Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très longue, très heureuse vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 7 d'août 1602.

Monseigneur, entre tous ceux de votre royaume qu'il a plu à Votre Majesté d'obliger, j'ai toujours reconnu et avoué être celle qui lui est plus redevable et obligée de dédier à son service tout ce que je puis avoir qui y soit propre. Je me suis acquittée de ce devoir en tout ce qu'il a plu à Votre Majesté me le permettre, la suppliant très humblement se souvenir que, par son commandement réitéré par deux fois par M. Erart, je retins le nom de quoi j'avais volontairement cédé l'effet pour l'affection et zèle très grand que j'aurai toute ma vie au bien et contentement de Votre Majesté, à laquelle je n'osai pour lors davantage contrarier ; mais à cette heure que Dieu nous a fait la grâce de lui donner des enfants, et que l'on voit, ce qu'on n'eût jamais pensé, des ames si monstrueuses qu'elles conçoivent des volontés parricides (1) contre un prince tel que Votre Majesté, de qui ils ont tant éprouvé la bonté et connu la valeur, je la supplierai très humblement avoir agréable que je laisse ce nom de reine, afin que tels pernicieux esprits ne prissent à l'avenir quelque prétexte sur ce nom qui peut, en quoi que ce fût, troubler le repos de MM. vos enfants, et trouver bon que je me nomme de ma duché de Valois, qui est aussi le nom de ma maison, et comme fit madame Jeanne de France, fille du roi Louis onzième, lorsqu'elle fut séparée du roi Louis douzième, qui se nomma duchesse de Berri de sa duché, et qu'il plaise à Votre Majesté commander qu'ès-patentes qu'il faudra à cette heure refaire pour l'assignation qu'il lui plaît m'octroyer pour l'année prochaine pour mes dettes, de quoi je lui rends très

(1) Conspiration du maréchal de Biron.

humbles grâces, j'y prenne ce nom de duchesse de Valois; car je supporterais trop impatiemment que moi, qui voudrais au prix de ma vie accroître la grandeur de Votre Majesté et de MM. ses enfants, servisse de sujet pour une telle vanité à vos ennemis, Monseigneur, et aux miens, pour troubler votre État, à quoi je n'eusse pensé si je n'eusse vu la prodigieuse entreprise de ce misérable ingrat, qui m'a conviée soudain de faire cette très humble requête à Votre Majesté, à qui, avec sa permission, je baiserai très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, lui donner très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

LETTRE DE M. DE LORRAINE A LA REINE MARGUERITE.

De Nanci, ce 18 septembre 1602.

Madame, j'ai reçu la lettre qu'il vous a plu m'écrire, et vu par icelle les considérations que Votre Majesté a pour prendre le nom de duchesse de Valois, qu'il me semble, Madame, avoir raison et tiens qu'il vous est plus avantageux que celui de reine, et me semble qu'aviez raison, dès la séparation, de le prendre pour beaucoup de raisons. Votre Majesté juge très prudemment, et me semble qu'elle ne saurait juger plus prudemment pour ôter tout sujet aux esprits malins, que d'en user comme elle le désire; je crois, que le Roi ne pourra trouver que très bon, parce que ce change ne peut que lui apporter que du repos et à vous aussi; enfin, Madame, ce sera couper le chemin à ceux qui voudront prendre sujet pour rompre le repos du Roi et de son royaume, et, comme votre serviteur, je vous en parle librement, comme je crois être votre bien et repos. Je ne changerai jamais l'affection que j'ai vouée à votre service, ne désirant rien tant que d'avoir un jour cet honneur de la pouvoir voir et lui baiser les mains, et lui rendre le service très humble que je lui ai voué, à quoi ne manquerai jamais, comme sait le

Créateur auquel je supplie qu'il doint à Votre Majesté, Madame, très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissant frère et serviteur.

CHARLES DE LORRAINE.

AU ROI.

Ce 16 d'octobre 1602.

Monseigneur, la faveur et les bienfaits de Votre Majesté accroissent tellement les obligations où la nature et votre bonté m'ont de tout temps liée, que le seul regret de ma vie est de ne me voir aussi utile à en rendre les très humbles services que j'en dois à Votre Majesté, comme j'y suis redevable et portée de toutes les affections de mon ame, et, puisque mon sexe ne permet que j'offre autre chose à Votre Majesté qu'une volonté toute soumise aux siennes et une résolution de n'avoir jamais autre loi à mes actions que ses commandements, je la supplie très humblement me tenir comme sa créature, et me commander absolument comme à telle, la suppliant très humblement, s'il est besoin, pour me faciliter la remise des cent mille écus qu'il lui a plu m'accorder en deux ans, pour l'acquit de mes dettes, qu'il lui plaise me continuer sa faveur, commander ce que j'aurai besoin pour tel effet, et se souvenir de me faire comprendre en l'état de l'année prochaine pour la moitié, comme il lui a plu m'accorder. J'avais proposé à Votre Majesté combien j'estimais utile à son service et de MM. ses enfants que je prisse le nom de duchesse de Valois, qui me serait, en la condition où je suis, trop mieux séant. J'ai pris la hardiesse d'enclore dans celle-ci la réponse que mon frère, M. de Lorraine, m'en a faite, lui en demandant avis, où il témoigne combien il est zélé à la grandeur et repos de Votre Majesté et de MM. ses enfants. Je supplie très humblement Votre Majesté de prendre la peine de la voir et de la considérer, et je m'assure qu'elle approuvera la proposition que je lui en ai faite, et mon intention qui ne bute qu'au repos et service de Votre Majesté et de MM. ses

enfants, où les infinies obligations que je lui ai me rendent par devoir étroitement liée. Je requiers donc encore très humblement Votre Majesté me permettre de lui rendre ce second service, qui m'apportera trop plus de contentement que toutes les plus élevées qualités du monde, et espérant que m'octroiera cette très humble requête, avec sa permission, je lui baiserai très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très longue et très heureuse vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

A M. SÉGUIER.

Ce 5 novembre 1602.

Monsieur Séguier, j'ai été infiniment aise de savoir que le procès que j'ai contre Choisnin est entre vos mains pour le rapporter, n'ayant besoin en cette affaire-là que d'un rapporteur, homme de bien et de mes amis, comme je me le promettrai toujours de tous ceux qui portent votre nom. Je crois que M. de Rieux vous aura fait entendre tout ce que je lui ai écrit sur ce fait; toutefois étant chose que j'affectionne infiniment pour les ingratitudes et perfidies de ce méchant homme, je ne me saurais empêcher de vous découvrir ce fait. Je pris ce méchant homme pour me servir de précepteur lorsque je partis de Paris la première fois, pour la réputation qu'il avait d'être docte; cette qualité trouvai-je bien en lui, mais en une ame très méchante, qu'il déguisa néanmoins de telle façon que je ne pus qu'à la fin découvrir ni son hérésie héréditaire, étant né de Châtellerault, où ils sont tous huguenots, ni sa perfidie, que, par une si prodigieuse malice, il s'est efforcé de me faire tant ressentir, s'étant ainsi couvert et déguisé un fort long-temps en bon catholique et fidèle serviteur. Me trouvant en Gascogne du temps des premiers troubles de la ligue et des huguenots, où tout était en armes, ayant été contrainte de me retirer en une ville mienne, nommée Agen, laquelle, bien qu'elle fût mienne, tenait néanmoins le

parti de la Ligue, de telle sorte qu'il m'eût été malaisé de m'y conserver, sans l'appui de feu M. de Guise, j'eus besoin d'envoyer vers lui. Regardant de choisir entre mes serviteurs quelqu'un capable et fidèle, le malheur voulut que je fisse élection de ce méchant homme, et lui ayant baillé des instructions et des lettres selon le temps et le besoin que j'en avais lors, il fait le voyage et m'en rapporte réponse; néanmoins, couvant toujours une mauvaise intention contre moi, à qui il ne pouvait avoir d'affection pour me connaître tant catholique et si ennemie de ceux de sa religion, il ne se dessaisit point des susdites instructions que je lui avais baillées, et les garde à intention de m'en rendre un jour du déplaisir, ce que j'ignorais, et le tenais pour fort zélé à mon service, comme son apparence feinte le démontrait. La prise d'Agen avenant et ayant été contrainte de me retirer en Auvergne, mon trésorier et mon contrôleur ne m'ayant pu suivre si tôt pour avoir été nécessaire qu'ils demeurassent pour m'amener le reste de mon train, n'ayant personne auprès de moi qui, en leur absence, me pût servir de l'un et de l'autre plus propre que ce méchant homme de Choisnin, je lui commandai en leur absence de faire leurs charges jusqu'à tant qu'ils fussent venus, ce qu'il trouva si doux, maniant les deniers, et tout lui passant par les mains, qu'au bout de cinq ou six semaines que mon trésorier et mon contrôleur arrivèrent et qu'il fallut qu'ils se remissent chacun à faire leurs charges, il en prit un si grand désespoir, qu'ayant le naturel comme le visage de More, il ne machinait que trahisons et vengeances. Encore qu'au compte qu'il me rendit lors des deniers qu'il avait maniés, montant environ à quatorze ou quinze mille écus, il y demeurât redevable de grandes parties, et qu'il s'en fût fort mal acquitté, et que j'en passai par-dessus, ne l'en ayant voulu rechercher, il commença à découvrir son mécontentement par de grandes plaintes qu'il me fit d'avoir employé plusieurs années à mon service, et qu'il voyait bien qu'il n'en pouvait plus espérer aucun avancement, puisque je lui avais ôté le maniement de mes deniers et la charge qu'il avait faite depuis six semaines; je lui représentai que mon trésorier et mon contrôleur

étant arrivés, je ne pouvais pas empêcher qu'ils fissent leurs charges, et qu'il savait que ce n'était qu'en leur absence que je les lui avais fait faire, et que, s'il désirait quelque autre chose de moi qui fût en ma puissance, je le ferais de bon cœur. Lors il me demanda six mille écus de récompense qu'il voulait avoir comptant, sachant bien qu'alors j'en étais incommodée; je lui dis qu'il savait bien que je ne pouvais faire cela, et que je lui en ferais expédier un bon pour le payer à ma commodité. Cela ne pouvant contenter son avarice et son ambition, sa rage allant toujours croissant, il ne passait jour qu'il ne tâchât de m'offenser ou me déplaire en quelque chose; enfin, il fut si outrecuidé qu'il bailla un soufflet à mon huissier à la porte de ma chambre. Voyant son insolence, pour le châtier et réprimer un peu cette audace, je lui fis défendre de n'entrer en ma chambre de huit jours, lesquels il employa à vomir sa rage contre moi par un pasquin qu'il fit, le plus sale et le plus vilain qu'il se soit jamais vu, lequel il fut si effronté de m'envoyer, faisant accroire à celui qui me l'apporta que c'était des fruits de ses études pour se remettre en grâce avec moi, sachant que je me plaisais aux œuvres doctes et belles. Il me fut présenté devant quelques-uns des gentilshommes qui m'accompagnaient lors, et, l'ayant fait lire, voyant les injures et calomnies de quoi en paroles couvertes il m'offensait, ils en furent tous si émus qu'à peine les pus-je retenir qu'à l'heure même ils ne l'allassent traiter comme une telle insolence et méchanceté le méritaient; mais, ne m'étant jamais plu à telle violence et estimant me venger assez de ceux qui m'offensent quand je les éloigne de mon service, je leur priai et commandai de ne lui rien faire, et que je le punirais assez en le chassant, et lui fis commander de s'en aller. Il demanda jusqu'au lendemain pour partir, et, le matin, comme il sortait, usant de son arrogance accoutumée, il passa par-devant quelques-uns de mes gentilshommes, de ceux qui avaient été lors qu'on me lisait ledit pasquin, et se plaignant de moi avec paroles indignes, ces gentilshommes, ne le pouvant souffrir, emportés de colère, lui donnèrent quelques coups de bâton, lesquels mirent sa malice à son période, et se résolut d'effec-

tuer son premier dessein, pour lequel il avait gardé les susdites instructions que je lui avais baillées pour feu M. de Guise, et, estimant qu'avec cela il me ruinerait avec le feu Roi, il les lui porta et y ajouta toutes sortes de calomnies; il n'omit rien en quoi il me pût nuire. Je vous laisse à juger si cette ingratitude et méchanceté ne le rendent indigne de tous les dons qu'estimant qu'il fût mon serviteur, je lui avais faits; et si ce ne serait un trop mauvais exemple qu'au lieu de la punition que mérite une telle perfidie, il en reçût récompense. Je vous prie donc m'obliger tant, en représentant cette vérité à Messieurs de votre cour, de faire en sorte que cette prodigieuse perfidie serve d'exemple à tous les mauvais serviteurs qui, ayant l'âme assez corrompue, voudraient faire de pareils traits à leurs maîtres. Et veuillez prendre assurance, par celle-ci en votre particulier, de l'amitié que j'ai vouée à toute votre maison, et que je veux conserver à la mémoire de feu MM. les présidents votre père et votre frère, pour me témoigner en votre endroit et de tout ce qui porte votre nom en toutes les dignes occasions qui s'en présenteront.

AU ROI.

D'Usson, ce 10 d'octobre 1603.

Monseigneur, j'ai vu, par celle qu'il a plu à Votre Majesté écrire à M. de Rieux, qu'estimant madame du Monastère morte, elle désire son abbaye pour la fille de M. de Roquelaure; plus agréable commandement Sa Majesté ne me peut-elle faire, car rien ne sera jamais tant affectionné de moi que ceux que je sais l'être si fidèlement à Votre Majesté comme M. de Roquelaure. J'ai envoyé en Rouergue savoir en quel état elle est, pour ce que j'ai reçu de ses lettres, datées du 27 septembre, écrites de sa main, que j'envoie à M. de Roquelaure, avec une d'un de ses amis, qui me priait lui bailler un brevet pour résigner: ce que je fis, n'estimant pas qu'aucun de mes amis pût désirer cela; mais il n'empêchera lorsqu'elle mourra, soit à cette heure

ou quand que ce soit, que je n'obéisse à Votre Majesté, la suppliant très humblement s'assurer que, si elle est encore vivante, elle n'aura jamais de moi les provisions qu'autre n'aura jamais de moi que la fille de M. de Roquelaure.

Tout l'heur de ma vie, Monseigneur, est d'être commandée de Votre Majesté, et ma seule ambition d'être reconnue pour la plus fidèle et affectionnée à son service de ses créatures; telle me puis-je nommer, car, après Dieu, je ne tiens l'être ni le bien-être que de Votre Majesté, à qui je requiers très humblement me continuer la faveur de sa protection, en ne permettant qu'il soit contrevenu à la déclaration de nonante-neuf, qu'il a plu à Votre Majesté faire en ma faveur, en confirmation du délaissement que le feu roi mon frère me fit des terres de ma dot, qui ne me peuvent être retirées durant ma vie. Votre Majesté l'a si exactement fait observer, que je me promets qu'elle ne permettra par aucune surprise qu'il lui soit préjudicié, comme l'on s'attache à faire en l'érection du duché d'Aiguillon, de qui toutes les justices que l'on y mettait sont de ma justice d'Agen, comme plus particulièrement je l'ai fait entendre à Votre Majesté par une autre lettre que j'ai envoyée, il y a deux mois, à M. de Rieux, pour présenter à Votre Majesté. L'on a usé en cela de tel artifice que je n'ai jamais pu savoir au vrai l'intérêt que j'y avais que la vérification n'en ait été faite à Bordeaux, ce qui m'a empêchée d'en recourir plus tôt à Votre Majesté, qui peut transférer cette duché en quelque autre terre de M. du Maine, qui ne dépende que de la justice de Votre Majesté, m'assurant qu'elle ne me voudrait ôter pour donner à autrui, et ne voudrait permettre que telle indignité me fût faite, que je tiendrais pour la plus grande que je saurais recevoir; car, la susdite déclaration de nonante et neuf ayant été vérifiée par avant cette érection aux parlements de Paris et Bordeaux, ils ne purent donner aucun arrêt qui ait lieu au préjudice de la précédente vérification, vu la qualité de ladite déclaration que Votre Majesté sait avoir été mise au lieu de mon contrat de mariage; par quoi je la supplie très humblement y apporter le remède qui est en sa seule puissance, transférant cette érection de duché,

ne me déniant cette justice que Votre Majesté ne dénierait au moindre de son royaume, me conservant le bien qu'après Dieu je ne tiens que de Votre Majesté, à qui, avec sa permission, je baiserai très humblement les mains, priant Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très longue et très heureuse vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 26 d'octobre 1603.

Monseigneur, je rends très humbles grâces à Votre Majesté de l'assurance qu'il lui plaît me donner, que si elle eût su que les justices d'Aiguillon et autres que l'on se voudrait attribuer sont à moi, qu'elle n'eût accordé l'érection prétendue; je l'ai toujours cru ainsi, Monseigneur, comme aussi je m'assure que, sachant que vos cours de Parlement de Paris, Toulouse et Bordeaux, ont donné arrêt de vérification de la déclaration qu'il plut à Votre Majesté faire en 99, pour être subrogée lors de la séparation en la place de mon contrat de mariage, et laquelle, confirmant le délaissement que le feu Roi mon frère me fit des terres de ma dot, porte qu'il ne me peut rien être ôté ni retiré, durant ma vie, des terres, justices ni autres choses de ma dot; que Votre Majesté, suivant ce qu'il lui plaît m'écrire qu'il n'est en son pouvoir de faire rien au contraire des arrêts donnés par ses parlements, ne voudrait rendre les susdits arrêts de vérification de ladite déclaration de 99 de pire condition que les autres, n'étant les arrêts des vérifications d'érections de duchés plus sacrés ni plus authentiques que les arrêts donnés par les mêmes cours sur la vérification de la susdite déclaration de nonante et neuf, lesquels arrêts étant paravant celui de cette prétendue duché, Votre Majesté voit que le premier renverse le dernier et le rend nul, puisque, comme il lui plaît de m'écrire, elle veut estimer avoir les mains liées par les arrêts des parlements. Je supplierai donc très humblement Votre Majesté

de reconnaître que c'est à M. du Maine à qui Votre Majesté doit user de cette raison, et non à moi ; car c'est lui qui, par surprise, veut renverser les arrêts des parlements de Paris, Toulouse et Bordeaux, donnés sur la vérification de ladite déclaration de nonante et neuf, me voulant ôter, contre ce qui est porté par icelle, mes justices. Et moi, je ne fais que défendre le mien et supplier très humblement Votre Majesté ne permettre que, par telle surprise, l'on contrevienne à ladite déclaration de 99 et aux arrêts de vérification donnés de tant de parlements sur icelle; que, suivant ce qu'il plaît m'en écrire, Votre Majesté n'y peut toucher, par quoi M. du Maine ne se peut plaindre que de lui-même, et ne peut que rester très content quand Votre Majesté lui transférera ce même honneur en quelque autre de ses terres, comme j'en supplie très humblement Votre Majesté, et de se souvenir de quelle importance m'est l'entretènement de ladite déclaration de nonante et neuf, d'où dépend la conservation de tout ce que je possède, et combien Votre Majesté m'a promis, lors de la séparation, de la faire entretenir comme il lui a plu exactement faire jusqu'ici; et, puisque même raison fait pour moi que pour M. du Maine, qui ne s'appuie que sur les arrêts, que les miens sont premiers que les siens, et pour une cause trop plus importante et recommandable vu ma qualité, et qu'elle me tient lieu de contrat de mariage, et qu'au contraire les siens ne sont que par surprise et usurpant ce qui n'est pas à lui, je supplie très humblement Votre Majesté me maintenir en ce que ladite déclaration de Votre Majesté et les arrêts des parlements de Paris, Toulouse et Bordeaux, m'y ont acquis, et transférer cette qualité de duché et pairie en quelque autre terre de M. du Maine, me pardonnant si j'ai osé importuner Votre Majesté d'un si long plaid. La défaveur de telle injustice me serait une si grande indignité qu'elle me serait insupportable aussi, me promettant de l'équité et bienveillance de Votre Majesté, que, me continuant sa protection, elle me voudra maintenir en mon droit et aux clauses de ladite déclaration de 99, comme je l'en requiers très humblement, et me permettre de lui baiser très humblement les mains comme celle

qui, avec plus d'affection, prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très longue et très heureuse vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

A M. DE LOMÉNIE.

D'Usson, ce 16 novembre 1603.

Monsieur de Loménie, étant certaine que verrez celle que j'écris au Roi, je ne vous en ferai redite; seulement vous prierai-je que, pour si être trop longue, Sa Majesté ne m'honore tant de la lire, m'obligiez tant de lui représenter ce qui y est, où Sa Majesté connaîtra que cela se fait plus pour faire perdre à Sa Majesté ceux qui lui ont de l'affection, et pour lui donner le blâme d'avoir si indignement traité une fille de France, que pour autre chose; mais quoique, par les réponses du Roi, l'on me veuille désespérer, l'on ne m'arrachera jamais du cœur le (1)... que j'ai voué à Sa Majesté, à qui je ne puis croire que l'on baille mes lettres, à qui j'en ai, avec celle-ci, écrit quatre sur ce sujet; vous m'obligerez beaucoup de m'écrire s'il les a reçues. Je connais bien qu'il n'y a nul qui ne connaisse mon droit et l'état que l'on me fait, que l'on me mène comme cela pour penser me contraindre de consentir à vendre ou changer mes justices; mais j'ai plus de courage et de résolution que l'on ne me saurait donner de tourment : je sais que le Roi, juste et bon comme il est, ne me peut ôter mon bien ni me forcer à y consentir, et faut enfin que M. du Maine cesse de désirer l'impossible en voulant le bien d'autrui, et qu'il requière du Roi ce que l'on doit attendre d'un roi, non d'un tyran : c'est faire tort à Sa Majesté de la requérir de chose telle, et de lui vouloir faire offenser personne de ma qualité; que, si telle violence avait lieu, je ne ferais plus état de chose que j'eusse au monde. Bon Dieu! faut-il avoir tant de peine pour conserver le sien

(1) Une tache contemporaine de la lettre rend ce mot illisible.

contre cette persécution assez dure! J'ai été malade de déplaisir des deux réponses du Roi, les voyant si éloignées de la justice et du support que Sa Majesté m'avait promis pour me conserver en tout mon bien, et en ce que l'on a prévu par la déclaration qui fut mise au lieu de mon contrat de mariage, de laquelle il y a eu arrêt de vérification en trois principaux parlements de la France. Je vous prie donc encore, si le Roi ne lit ma lettre, la lui représenter, et croire que n'obligerez jamais personne qui soit si désireuse de votre amitié, et de qui puissiez faire plus d'état que de

Votre plus affectionnée amie, MARGUERITE.

AU ROI.

D'Usson, ce 19 novembre 1603.

Monseigneur, à vous seul comme à mon supérieur, à qui je dois tout, j'ai tout cédé; à mes inférieurs, à qui je ne dois rien, je ne cède rien. J'ai cédé à Votre Majesté ce qui, entre les humains, est estimé de meilleur et plus excellent, qui est la grandeur, non par faute de courage et de connaissance, mais par la très grande affection que j'ai au service de Votre Majesté et bien de son état; mais, de ce qui m'est resté pour témoignage de la bienveillance de Votre Majesté, qui est la déclaration qu'il lui a plu faire en la place de mon contrat de mariage où la dot, que les rois mes père et frères m'ont laissée, m'est confirmée en terres et priviléges répondant à ma qualité, il n'est en la puissance de créature qui vive, non pas même de Votre Majesté, à qui je ne voudrais refuser mon sang ni ma vie, de m'en faire jamais rien céder, connaissant que ce me serait une indignité irréparable et une marque de défaveur de Votre Majesté; qu'aussi l'on ne pourrait faire une seule brèche à ladite déclaration de 99, qui me tient lieu de contrat de mariage, qu'elle ne soit du tout annulée, et par conséquent le peu de bien que les rois mes père et frères m'ont laissé pour dot, qui n'est en terres que quarante-quatre mille livres de rente à l'abandon,

sans qu'il me reste aucune assurance de Votre Majesté, qui m'en conserve la jouissance, indignité aussi inédite à personne de ma qualité que peu convenable à l'accoutumée bonté de Votre Majesté et au respect qu'il a plu à Votre Majesté porter à la maison des rois dont je suis sortie, de qui Votre Majesté a été chérie et honorée comme fils et comme frère, et d'elle tenant maintenant le lieu; elle me doit, comme telle, une particulière protection, telle que je l'ai jusqu'ici ressentie, et que Dieu me fera la grâce qu'elle me la continuera, et connaîtra que ceux qui lui veulent faire chose si inédite que de manquer à la parole de Sa Majesté, à la foi publique, annulant une déclaration si authentique, qui tient lieu de contrat de mariage d'une fille de France, et renverser les arrêts de vérification donnés sur icelle en vos cours de parlements de Paris, Toulouse et Bordeaux, veulent attirer sur Votre Majesté le blâme d'une violence si injuste, et lui faire perdre l'affection des plus obligées et fidèles créatures. Mais ils y travaillent en vain; car l'affection que j'ai vouée à Votre Majesté m'est si naturelle et tellement innée en mon cœur, qu'il faut qu'elle ait durée autant comme il respirera, ne m'offensant nullement de Votre Majesté de ce que, par faux donné à entendre, l'on lui a fait m'écrire, appelant hardiment de Votre Majesté à Votre Majesté mieux informée du fait qui est tel.

Si j'ai l'heur que Votre Majesté ait lu ma lettre jusqu'ici, je la supplie encore très humblement lire ce peu de lignes. Les duchés ne peuvent être ni subsister sans justices; toutes les justices du duché d'Aiguillon, même celle d'Aiguillon de quoi il porte le nom, sont à moi, comme il appert par l'arrêt de vérification que la cour de Bordeaux a donné sur cette érection de duché, qui porte ces mots: « Que les terres d'Aiguillon, Montpezat, d'Olmerac, Madallan, Granges, Sainte-Livrade et autres, attribuées audit duché, iront toujours plaider à Agen, comme ils l'ont fait de tout temps, jusqu'à tant que j'en aie reçu l'indemnité; qu'il renvoyait à Votre Majesté pour l'ordonner. » Or, Votre Majesté, qui n'a jamais usé de violence à aucun de ses sujets, ne me voudrait ni saurait forcer, vu ma qualité

et celle de ladite déclaration de 99, mise au lieu de mon contrat de mariage, qui porte ces mots : « Qu'il ne me peut être rien ôté ou retiré durant ma vie des terres, justices ni autres choses qui m'ont été délaissées pour ma dot. » Or, pour ces causes, ne me voulant ni pouvant, Votre Majesté, forcer à donner ou vendre mes susdites justices à M. du Maine, déclarant à Votre Majesté, comme je fais par celle-ci et comme j'ai fait par toutes les autres, que je ne veux aucunement vendre ni échanger mes susdites justices, qui, faisant partie de ma dot, ne me peuvent être ôtées, si ce n'était par violence indigne de ma qualité et d'un roi prudent et juste comme Votre Majesté, et à laquelle déclarant encore qu'il n'y a chose au monde en quoi je ne l'obéisse et jusqu'au hasard de ma vie, fors en ceci où l'indignité me serait un affront trop cuisant et une trop grande marque de la défaveur de Votre Majesté, elle ne peut me dénier de me laisser jouir entièrement de ma dot, de quoi lesdites justices font partie, ainsi et en la même façon que le porte ladite déclaration confirmant le délaissement qui m'en fut fait par le roi mon frère, et ne peut Votre Majesté faire une duché sans justices, par quoi M. du Maine ne peut requérir l'impossible de Votre Majesté, de qui il faut que M. du Maine requière et attende ce qu'il a espéré d'un roi et non d'un tyran; car Votre Majesté ne peut forcer une personne libre à quitter ni vendre son bien. De se fonder sur l'arrêt de vérification que, par surprise, il en a eu, les arrêts de vérification de ladite déclaration qui me tient lieu de contrat de mariage sont précédents et trop plus authentiques pour être donnés pour causes trop plus importantes que l'érection d'un duché; et, outre ce, vous voyez, Monseigneur, que l'arrêt de Bordeaux est conditionnel, ordonnant que je serai, avant l'établissement du duché, indemnisée de mes justices, qui sont toutes celles qui lui étaient attribuées, comme j'ai dit. Et moi déclarant n'en vouloir recevoir aucune récompense, Votre Majesté ne m'y pouvant forcer, il faut que M. du Maine reconnaisse l'impossibilité de ses déraisonnables désirs, et que Votre Majesté transfère en quelque autre de ses terres ce nom superficiel de duché, de quoi mes justices étaient la base, et

moi les tirant de dessous, comme Votre Majesté ne me voudrait ni saurait empêcher, il faut par nécessité qu'il renverse; mais Votre Majesté le peut relever en quelque autre de ses terres où il ne prenne rien sur moi, qui ne veux ni vendre ni changer aucune chose de ma dot; il se doit contenter qu'en sa faveur vous m'en ayez écrit comme Votre Majesté a fait, qui eût ébranlé toute autre affection à votre service que la mienne; mais, en ce martyre non mérité, j'ai toujours prié Dieu, comme je fais encore, pour la très heureuse et très longue vie de Votre Majesté, de qui je serai à jamais, quoi que mes ennemis pensent de faire, plus que tout autre,

Votre très humble et très obéissante et très fidèle servante, sœur et sujette. MARGUERITE.

Pour ne point tourner le feuillet, j'use de cette incivilité (1).

AU ROI.

D'Usson, ce 27 mars 1604.

Monseigneur, je loue Dieu qu'il m'ait fait cette grâce de faire entendre à Votre Majesté mon droit en la surprise qui avait été faite et à elle et à moi pour l'érection du duché, ou plutôt Corneille d'Horace (2) que l'on voulait parer de mes plumes, et rends très humbles grâces à Votre Majesté de la justice qu'il lui a plu m'y rendre, que je tiens à une très grande faveur; car, bien qu'elle ne soit du tout entière, je sais la peine que Votre Majesté y a eue, et les importunités et respects qu'il lui a fallu combattre et surmonter pour me maintenir en ce qui m'appartient; de quoi encore je remercie très humblement Votre Majesté et la supplie commander que l'arrêt, de quoi l'on m'a envoyé seulement un extrait, soit baillé à M. de Rieux, en forme, pour m'en pouvoir servir; car, l'indignité ayant été publique, je désire que l'on reconnaisse que ma condition n'est si misérable que je ne

(1) Les dernières phrases de cette lettre sont écrites à la marge.

(2) Marguerite a voulu sans doute employer ici la locution proverbiale *Corneille d'Ésope*, consacrée par l'Académie, dont *le Geai paré des plumes du paon* de La Fontaine a fait perdre l'usage. (*Note de l'Éditeur.*)

puisse avoir justice de Votre Majesté, qui la rendez à tous, en chose de soi-même si favorisée qu'est la conservation des droits d'une personne de ma qualité. Je loue encore Dieu, Monseigneur, que Votre Majesté ait entendu les raisons que j'avais de l'affectionner; que, s'ils ne m'eussent été de telle importance, je n'en eusse importuné Votre Majesté comme j'ai fait, ne désirant que de lui plaire et rendre très humble service comme celle de ses plus obligées et affectionnées servantes, qui prie Dieu avec plus d'affection donner à Votre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante et sujette,

MARGUERITE.

A MADAME LA PRINCESSE DE CONDÉ.

D'Usson, ce 17 novembre 1604.

Ma cousine, tant que je me suis vue inutile à vous servir, j'ai estimé que votre prudence approuverait que je ne vous importunasse de mes lettres; mais, à cette heure que ce triste sujet de la perte de M. de La Trimouille votre frère m'oblige à cet office l'adoucir, vous recevrez, s'il vous plaît, en m'en acquittant par ce peu de paroles pour en consolant n'affliger, où je vous proteste compatir à votre ennui plus que parente qu'avez au monde, cette très véritable assurance que j'ai toujours gardée vive en mon ame, la souvenance de vos mérites et l'affection que je leur voue avec telle perfection que le temps si long ni ses cruels accidents n'ont pu le rendre capable de diminution. Que je sois si heureuse que sa vérité s'imprimant pour toujours en vous comme en moi, elle se conserve immortelle pour vous en rendre les effets lorsqu'il vous plaira vous servir de moi, qui vous baise les mains, désirant pour jamais être reconnue de vous pour

Votre très affectionnée et très fidèle cousine, pour vous servir,

MARGUERITE.



AU ROI.

D'Usson, ce 21 novembre 1604.

Monseigneur, bien que, sous la faveur de Votre Majesté, j'aie toujours cru pouvoir tout entreprendre de juste et raisonnable comme le rétablissement en mon bien, que violemment m'usurpait Charles (1) que je ne nomme plus neveu, puisqu'il s'est montré ennemi de Votre Majesté, ne tenant pour parents ou amis que ceux qui sont affectionnés à Votre Majesté, la crainte néanmoins de sa malice et le pouvoir qu'il avait en cette province m'a toujours fait retarder de poursuivre la possession du bien de la feue Reine ma mère, qui m'est justement acquis par la substitution de son contrat de mariage, qu'il a plu à Votre Majesté me faire recouvrer, obligation très grande que je lui ai, outre un million d'autres; mais voyant à cette heure qu'il sera très aisé, avec l'arrêt de la cour en ma faveur, qui ne peut être dénié à un droit si clair que le mien, accompagner ledit arrêt du commandement de Votre Majesté à ceux qu'elle a mis dans les places . . . . . . (2) de votre état de les en tirer, lesquelles, si Votre Majesté le trouve bon, je désire faire soudain raser. Je me suis résolue commencer la poursuite de ce procès, où je supplie très humblement Votre Majesté commander à mes juges qu'ils m'y fassent prompte et bonne justice; car mon droit est si clair, ne consistant qu'en cette seule pièce du contrat de mariage de la reine ma mère, où il ne faut que des yeux pour connaître qu'elle ne pouvait disposer de son bien ni aussi par le feu roi mon frère, dernier mort, sur la donation duquel ce perdu s'appuie, la substitution ne finissant pas à lui et venant des fils aux filles. Je supplie donc encore très humblement Votre Majesté de commander à MM. les présidents et procureurs et avocats de Votre Majesté de m'y faire prompte et bonne justice, et s'il lui plaît me tant honorer

(1) Charles de Valois, comte d'Auvergne, fils de Charles IX et de Marie Touchet.

(2) Ligne enlevée avec le cachet de la lettre.

que M. de la Varenne aille à tous mes juges leur faire ce commandement de la part de Votre Majesté, d'ôter ces places fortes à ce méchant homme et à ses enfants, qui peut-être seront un jour semblables à lui et donneraient autant de peine à MM. vos enfants que le père lui en a donné. Il y a quatre châteaux qui sont presque aussi forts que celui-ci, où les capitaines ne servent d'autre chose que de manger le revenu, qui est fort petit. A moi qui n'en veux que le revenu, étant à cette heure sur le ménage, comme mon âge le porte, il me sera aussi utile que nécessaire au service de Votre Majesté de les faire abattre, ce que je ferai soudain que, par un arrêt accompagné de l'autorité de Votre Majesté, j'en serai en possession, et tiendrai ce bien de Votre Majesté, après Dieu, comme tout celui que j'ai au monde, pour lui dédier et ma vie et mon très humble service de tout ce qui dépendra de moi, de même affection que je prie Dieu continuellement pour la très heureuse et très longue vie de Votre Majesté.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette,

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Artenay, ce.... juillet 1605.

Monseigneur, j'ai fait parler à M. de Rosny le gentilhomme qui m'avait donné l'avis qui était si précipité, disant que le mal en devait éclater dans le mois d'août (1), que j'eusse été indigne de tant d'honneur et de bien que je reçois de Votre Majesté, si promptement je ne lui eusse fait entendre. Il voulait le dire à Votre Majesté en ma présence pour obtenir d'elle, par mon moyen, que ses parents, qu'il n'eût voulu mettre en peine, n'en pâtissent. L'ayant considéré, M. de Rosny, M. de la Varenne et moi, nous croyons que la promesse que cet ingrat leur fait de se rendre dans le mois d'août en sa maison pour effectuer leur entreprise, n'est que pour embarquer les plus fous, et ne pouvons croire qu'il se veuille jamais hasarder à tel retour. Toute-

(1) Conspiration du comte d'Auvergne et de madame d'Entragues conduite par le Père Archange, fils de Marguerite.

fois, Votre Majesté en jugera trop mieux; mon devoir ne permettait que je le lui pusse taire. Je vais, avec la permission de Votre Majesté, en ma maison de Boulogne, pour y faire ma demeure en l'obéissance de ses commandements, et, lorsqu'il plaira à Sa Majesté, je présenterai à M. le Dauphin ce que je lui ai dédié, ainsi que plus particulièrement je l'ai discouru à M. de Rosny. J'ai laissé votre château d'Usson en sûre garde entre les mains d'un vieux gentilhomme, mon maître d'hôtel, de tous mes Suisses et soldats qui m'y ont servie le temps qu'il a plu à Dieu que j'y ai été, et j'ai aussi laissé madame de Nermont pour les tenir tous sollicités de leur devoir: c'est une place d'importance. J'ai pris assurance d'eux de n'y laisser entrer personne qu'ils ne voient homme, de la part de Votre Majesté, accompagné de lettres scéllées de son sceau. Il serait nécessaire que Votre Majesté y pourvût promptement de quelque personne qui lui soit fidèle. Je l'ai eu de Vos Majestés, je le lui rends. C'est une place qui ruinerait tout le pays, si elle était en mauvaises mains. Je supplie donc très humblement Votre Majesté d'y pourvoir promptement, et de croire que mes ambitions, après l'honneur des bonnes grâces de Vos Majestés, sont bornées à Boulogne. L'habitude que j'ai faite d'aimer le repos en un séjour de dix-neuf ans ne me permettant, ayant trouvé une demeure en bel air comme Boulogne, de désirer autre changement, très heureuse qu'elle soit en lieu où mes actions puissent être reconnues, qui ne tiendront jamais qu'à honorer et servir Votre Majesté comme la plus obligée et fidèle de ses créatures, qui, après lui avoir très humblement baisé les mains, prie Dieu, Monseigneur, lui donner très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette,

MARGUERITE.

AU MÊME.

De Boulogne, ce 20 juillet 1605.

Monseigneur, toutes paroles sont au-dessous de ce que je ressens de l'honneur dont il a plu à Votre Majesté m'honorer par M. de Vendôme, digne effet d'une royale naissance, tant

en corps parfait, en beauté, qu'en l'esprit qui surpasse son âge. Je crois, Monseigneur, que Dieu l'a donné à Votre Majesté pour en recevoir quelque grand service et contentement. Je n'eus jamais plus agréable ravissement que l'admiration de la merveille de cette enfance, toute prudente et pleine de sérieux discours; c'est, à la vérité, une royale production digne de Votre Majesté, qui ne fait d'animé ou d'inanimé qui ne surpasse l'ordinaire, comme ce beau bâtiment que j'ai vu passant l'eau, et comme l'honneur dont il lui plaît combler ceux qu'il lui plaît rendre dignes de sa faveur. Je l'éprouve aujourd'hui n'en pouvant rendre assez de très humbles grâces à Votre Majesté, n'ayant rien en moi ni de moi qui puisse égaler l'obligation d'un tel honneur, qui me croîtra non l'affection très humble et fidèle à son service, l'étant de long-temps mise à son période, mais le courage de m'en rendre digne pour me faire, en toutes les actions de ma vie, paraître

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette,

MARGUERITE.

En l'honneur que j'ai reçu, Monseigneur, j'ai eu l'extrême appréhension que la corvée que faisait ce petit ange tant délicat ne lui fît mal, et l'ai importunément supplié de ne passer Paris, et aussi certes cela ne se devait pas, et s'en est pensé trouver mal. Votre Majesté me pardonnera si j'ose lui dire qu'il en faut avoir plus de soin.

AU MÊME.

De Paris, ce 9 avril 1606.

Monseigneur, je loue Dieu du bon succès qu'il a donné au voyage de Votre Majesté. Je ne reçus jamais nouvelle qui m'apportât plus de joie, jugeant le contentement qu'elle en reçoit, ayant fait double gain d'une bonne ville et d'un bon serviteur (1); tel le nommé-je, puisque Votre Majesté l'estime tel, et souhaite de tout mon cœur qu'il reconnaisse bien la grandeur de la bonté

(1) Le duc de Bouillon venait de faire son accommodement avec le roi par la cession de Sedan.

de Votre Majesté et l'obligation qu'il lui a; car il faut avouer qu'il est capable, et ayant reconnu l'inclination qu'elle a eue de lui vouloir du bien, je sens la joie qu'elle ressentit de le réacquérir. Je m'en réjouis infiniment pour le déplaisir qu'en recevront les ennemis de Votre Majesté, le roi d'Espagne et tous ses autres voisins, à qui cet effet rendra Votre Majesté redoutable, et nous fera jouir d'une longue paix. Le retour de Votre Majesté nous sera aussi joyeux que son partement nous fut triste. Il est que j'ai toujours cru ce qui en est réussi; car Votre Majesté sait que je le lui ai toujours disputé, mais elle croyait son obstination. Je loue Dieu d'y avoir été prophète. Soudain que Rodelle est arrivé, j'en ai été rendre grâces à Dieu, transportée de joie pour tant d'appréhension de maux convertis en biens. J'estime ma maison de Villers-Coterêts heureuse d'y voir Votre Majesté si contente; j'eusse extrêmement désiré avoir l'honneur d'y participer, si ma cuisse me l'eût permis; mais, si je n'y suis de présence, j'y serai de volonté. Madame de La Trimouille s'est trouvée en ma chambre à l'arrivée de Rodelle, qui n'eut jamais une telle joie qui a soudain paru à son visage; cette nouvelle transpirant en un instant, et non seulement elle, mais toute cette ville, a soudain changé d'une extrême tristesse à une extrême allégresse, et tout retentit de louanges à Dieu et de bénédictions à la prudence et bonté de Votre Majesté. Je crois qu'elle sait que madame la marquise est en cette ville; elle trouva hier aux Jésuites madame de Salignac, par qui elle me manda qu'elle désirait me voir. Je dis à madame de Salignac que je la suppliais trouver bon que j'en susse votre volonté. Je ne sais si celle-là restera. Je supplie très humblement Votre Majesté me commander ce qu'il lui plaît que je fasse. Je ne suis née que pour la servir : commandez donc à votre très humble votre volonté, que j'observerai toute ma vie en cela et en tout. J'ai très humbles grâces à rendre à Votre Majesté de la bonne justice qui m'a été faite de l'assassinat (1) fait en ma présence, le méchant ayant

(1) Date, favori de Marguerite, tué, d'un coup de pistolet tiré dans la tête, à la portière de la voiture de sa maîtresse, par Vermond, qu'il avait supplanté auprès d'elle. Marguerite assista à l'exécution de l'assassin.

confessé à la justice que son frère aîné, qui est en Espagne, lui avait baillé, et à tous ses autres frères, le caractère de magie par lequel il avait parlé au diable, et que sa mère et son frère de Torsay lui avait fait faire cet assassinat. Ils ont banni la mère et les enfants pour neuf ans, avec défense d'approcher de votre cour ni du lieu où je serais de vingt lieues, seul moyen d'assurer ma vie; car, cette méchante femme ayant encore trois fils aussi mal nés que celui-ci, il faut s'assurer qu'elle les emploierait tous à venger la justice qui en a été faite, si ce bannissement ne l'en éloignait, qui me fait supplier très humblement Votre Majesté pour assurer la vie de la plus très humble et fidèle servante qu'elle aura jamais, vouloir commander au prévôt de faire exécuter l'arrêt de cedit bannissement et de la conduire jusqu'en l'abbaye de Salvares qu'elle a de moi, qui est en Rouergue, et qu'elle et ses enfants n'en bougent sur la peine corporelle. Je nomme cette abbaye pour ce que, par le bon ménage de son mari et d'elle, elle n'a point d'autre bien. Son ingratitude est un prodige si étrange qu'autre qu'elle n'en était capable. Lorsque j'aurai l'honneur de voir Votre Majesté, je lui en ferai l'histoire tout au long, la suppliant très humblement de m'excuser si ces deux passions contraires, la joie de l'heureux fait de Sedan et la crainte des attentats de ces mauvaises personnes et de leurs sorcelleries, m'ont fait importuner Votre Majesté dans une si longue lettre que je finirai, avec les prières à Dieu qui me sont ordinaires, de donner à Votre Majesté, avec parfait accroissement de grandeur, très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette,

MARGUERITE.

Monseigneur, cette mauvaise femme affectionne fort mon neveu Charles, qui me donne crainte, à cette heure qu'il voit que je sollicite votre procès, qu'il ne se serve de la malice de cette femme et de ses enfants pour attenter contre moi, qui me fait encore supplier Votre Majesté de m'en délivrer en l'éloignant.

D'Issi, le 24 d'octobre 1606.

Monseigneur, Votre Majesté entendra, par le fils de M. d'Aire, présent porteur, comme Villemain avait surpris le château de Morenval où M. d'Aire a remédié si promptement, et toute la noblesse appréhendant ce voleur là-dedans, y ont si promptement servi Votre Majesté, qu'il en a été tiré et la place remise entre les mains de M. de La Guèle, qui était seulement allé voir M. le procureur-général son cousin, lorsque Villemain fit cette entreprise : c'est une place presque aussi forte qu'Usson. Je crois que le service de Votre Majesté serait que telles places fussent par terre ; si Votre Majesté me le commande, il sera soudain abattu. Votre Majesté jugera si cette entreprise a autre suite ; car une place si forte, s'il eût eu loisir d'y mettre des vivres, eût donné de la peine à reprendre, et peut-être amené d'autres brouilleries. M. d'Aire y a fort bien servi Votre Majesté, que je supplie m'honorer de la continuation de l'honneur de ses bonnes grâces, comme celle de ses servantes qui, avec plus d'affection, prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette,

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Issy, ce 8 novembre 1606, et de ma maladie, 11e.

Monseigneur, l'honneur que Votre Majesté me fait d'avoir tant de soin de la vie de sa créature, serait suffisant pour me retirer du tombeau, la suppliant très humblement de croire que le temps qu'il plaira à Dieu me conserver en ce monde ne sera employé que pour lui rendre très humble et très fidèle service que je lui dois ; et, puisqu'il lui plaît me commander de lui rendre compte du cours de ma maladie, je lui dirai qu'il est très vrai ce que le sieur de Marillac lui a dit, qu'il y avait huit

jours que j'étais malade quand il plut à Votre Majesté l'envoyer. J'étais allée, il y a dimanche huit jours, ouïr la messe aux Augustins, où je sentis un si grand froid, que dès lors je fus saisie d'une très grande fièvre et d'une pleurésie avec ses accidents ordinaires, une grande douleur de côté, courte haleine et extrême douleur de tête, qui me durèrent jusqu'au septième, auquel je perdis la douleur de côté, mais non encore la courte haleine, le mal de tête et la fièvre que j'avais encore quand je vis ledit sieur de Marillac; mais la joie que je reçus de l'honneur qu'il plut à Votre Majesté de me faire par ledit sieur de Marillac, et Dieu bénissant la médecine qui me fut baillée, le lendemain elle m'emporta la plupart de ces accidents; elle est allée depuis toujours amendant. Je perdis hier au soir la fièvre du tout, ne me restant plus que la faiblesse d'un mal si cruel pour lequel on m'a tiré tant de sang, que je crois que, quand j'aurai l'honneur de baiser les mains à Votre Majesté, vous me prendrez pour une anatomie ayant, à cette heure, le nez aussi long que le roi mon grand-père. Je ferai néanmoins tout ce que je pourrai pour me remettre le plus tôt qu'il me sera possible pour continuer le très humble service que Votre Majesté se doit promettre de celle qui, avec plus d'affection, priera toujours Dieu donner à Votre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie, et l'honneur de vos bonnes grâces à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

Je supplie très humblement me pardonner cette erreur d'emprunter une main; ma faiblesse m'en excusera et sa bonté.

AU MÊME.

De Paris, ce 20 avril 1607.

Monseigneur, je m'assure que Votre Majesté se ressouvenant des fidèles services qu'a faits feu M. de Brézé à la reine ma mère et au roi Charles mon frère, elle approuvera la très humble requête que je lui fais pour ses enfants, d'avoir agréable de

laisser faire la justice sur une grâce que Votre Majesté a donnée à un qui a tué l'un de MM. de Brézé tout autrement que l'on ne l'a donné à entendre à Votre Majesté ; car, s'étant battus en duel sur un sujet fort léger, que ce Taluet rechercha comme de gaieté de cœur M. de Brézé, l'ayant fort blessé et porté par terre sans avoir aucun coup, lui demandant la vie et le priant le relever, M. de Brézé quitte ses armes, et, le prenant pour le relever, Taluet lui donna un coup de dague, de quoi il mourut soudain. La mère du mort et tous ses frères et moi avec eux supplions très humblement Votre Majesté se contenter de la grâce qu'elle lui a donnée, et ne lui donner plus autre chose, mais permettre que la justice juge si la grâce contient vérité ou non, et, en ce cas, permettre à la justice de la leur rendre. Votre Majesté hait tant les assassins et a l'équité en si grande recommandation que je me promets qu'il lui plaira m'accorder cette juste requête, comme encore je l'en requiers très humblement, et de me conserver l'honneur de ses bonnes grâces comme à celle qui prie Dieu avec plus d'affection, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette,
MARGUERITE.

(La fin au prochain numéro.)

JOURNAL

D'ABDURRAHMAN-GABARTI,

PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE EN ÉGYPTE,

TRADUIT DE L'ARABE,

PAR ALEXANDRE CARDIN,

Drogman-chancelier du consulat-général de France à Alexandrie (1).

FIN.)

Dimanche soir, 24, on annonça que le lendemain on tirerait le canon, et que personne n'eût à s'en effrayer, ces salves devant avoir lieu pour la translation des restes du général Kléber. Effectivement, le matin, il y eut beaucoup de coups de canon de tirés lorsqu'on sortit du tombeau son cercueil de plomb (2).

Les membres du divan furent invités à se réunir pour la dernière fois. Le président leur remit une dépêche cachetée ; le chef la transmit au drogman, qui l'ouvrit et la lut.

Après le nom de Dieu, la profession de foi et l'adresse, voici ce qu'elle contenait :

« Mon cœur est rempli d'allégresse en apprenant que vous « suivez toujours la justice et maintenez le bon ordre chez vous.

(1) Voir précédemment tome XII, deuxième série, p. 161 et 329 ; troisième série, tome I, p. 40 et 138.

(2) Le canon français ne fut pas le seul qui salua les dépouilles héroïques de Kléber ; instruits du motif de ces explosions, les Anglais et les Turcs y répondirent par de nombreuses salves d'artillerie ! B.

« Vous souhaiteriez, dites-vous, que l'Égypte fût à jamais au « pouvoir des Français ; Dieu très-haut, par l'intercession de « son grand prophète (sur qui soit le salut!), vous récompen- « sera dans les deux mondes de vos bonnes actions.

« Nous avons informé Bonaparte le courageux de tout ce que « vous avez fait ; son cœur en a été réjoui ; dans peu il répondra « lui-même à votre lettre.

« Dans peu de temps aussi j'espère vous revoir, ainsi que les « habitants du Caire ; cela, j'en suis persuadé, vous fera plaisir, « car vous désirez, je n'en doute pas, que la république triomphe « de tous ses ennemis d'Europe ; bientôt, par la grâce de celui « qui dispose de tout, elle triomphera également de ses ennemis « d'Égypte.

« Mettez toute votre confiance dans la personne du citoyen « Gérard. Si nous l'avons placé près de vous, c'est qu'il est un « homme estimable et connu par sa droiture et sa justice.

« Nous recommandons à votre nation la respectable dame « Zubéïda, notre épouse chérie, ainsi que notre cher fils, Su- « léïman-Murad, actuellement au Caire.

« C'est avec un vrai chagrin que nous avons appris le passage « de Murad-Bey de ce monde à l'éternité. Nous avons accordé « une pension à sa veuve Néfisé. Tel est l'usage des Français « envers leurs amis.

« Dites au peuple du Caire que toute ma confiance est en « Dieu, et mettez toujours la vôtre dans ce que vous dira le « citoyen Estève, notre conseiller.

« Puisse Dieu répandre toujours sur vous et vos familles des « jours remplis d'allégresse !

« Le 11 messidor an IX (30 juin 1801) de la république. — « 18 sefer.

« *Signé* Abdallah-Jacques MENOU. »

Cette lettre a été copiée fidèlement et traduite par le drogman Lomaca.

Le président assura le divan que le général en chef avait été très satisfait de sa conduite.

Suite.

« Dans quatre ou cinq jours, ajouta-t-il, vous recevrez des « réponses de Bonaparte. Vous savez qu'il n'oublie ni ses amis « ni ses ennemis. Vous avez vu tout ce qu'il a fait pour les hô- « pitaux du Caire; son intention était de faire construire une « grande mosquée dans cette ville, le voyage de Syrie l'en a « seul empêché. » Le président parla long-temps encore dans ce sens. Estève tira ensuite un papier de sa poche, le lut en français et le donna au drogman, qui en fit la traduction. En voici la copie :

« Estève, inspecteur des frontières, aux membres du divan.

« Je ne vous parlerai pas des motifs de notre départ de l'É- « gypte, je me bornerai seulement à vous témoigner le regret « que nous ressentons. Chacun de vous connaît l'amitié et la « fraternité qui unissaient les Français et les habitants du Caire : « l'armée et les Égyptiens ne formaient qu'un seul peuple.

« Bonaparte, le premier consul actuel de la république fran- « çaise, qui vous a chargés de veiller à la tranquillité publique « en Égypte, a été forcé de passer en France pour apaiser les « troubles de ce pays; ces motifs ont seuls empêché l'entière « exécution des promesses qu'il vous avait faites. Des soupçons « ont depuis altéré votre amitié pour nous; cependant, si les « Français étaient restés en Égypte, tout ce que Bonaparte avait « promis aurait été exécuté.

« Le général en chef Menou s'est conduit avec douceur en- « vers vous; le pardon a été accordé aux révoltés. Vous avez « été délivrés du poids accablant de l'odieuse tyrannie qui pesait « depuis long-temps sur vous. Obligé de s'éloigner, Bonaparte « a nommé un lieutenant chargé d'exécuter ses intentions bien- « veillantes envers les habitants du Caire. Nous l'avons secondé « de notre mieux.

« Son désir était de détruire tout ce qui s'opposait au bonheur « des Égyptiens; il voulait faire le pélerinage à la Mecque ; et, « dans ce but, il aurait fait construire une route magnifique « allant du Caire au tombeau du prophète.

« Vous devez avoir apprécié le gouvernement des Français, « et j'ai l'espoir que vous ne l'oublierez jamais. Son but unique « était de vous arracher, ainsi que les autres peuples, au joug « de la tyrannie.

« Les rois, qui abusent toujours de leur pouvoir, ont eu peur « que leurs peuples s'unissent aux Français; ils se sont coalisés, « et nous ont fait, pendant plusieurs années, une guerre des « plus terribles; cependant partout ils ont été vaincus. Nos prin- « cipes se sont consolidés et prévaudront à jamais.

« Il serait superflu de vous parler de choses que vous con- « naissez déjà; je me borne donc, de la part du premier consul « et du général en chef Menou, à vous assurer de toute l'amitié « et de l'intérêt que les Français ne cesseront jamais de porter « aux Égyptiens. Cette amitié ne saurait être altérée. L'armée « française se retire aujourd'hui; le jour viendra où nous re- « tournerons dans ce pays pour réaliser tout le bien promis par « le gouvernement français.

« Oh! cheikhs! ne croyez pas que notre séparation soit de « longue durée; notre gouvernement, j'en suis persuadé, ne « tardera pas à faire la paix. La Sublime Porte alors ouvrira les « yeux sur la perfidie des Anglais, comprendra que les Français « ne se sont emparés de l'Égypte que pour le bien même de ce « pays et pour abaisser l'orgueil britannique qui veut dominer « sur terre et sur mer. »

Cette pièce, composée par Estève, a été rédigée en arabe par Aboudif.

Le divan se leva en disant : « Dieu seul est le maître, il donne « le pouvoir à qui bon lui semble. »

Les cheikhs se rendirent immédiatement auprès du grand-vizir et des personnes de sa cour. Ils restèrent la nuit dans son camp ainsi que les Mamlouks, et, le lendemain, ils passèrent sur la rive occidentale pour saluer le capitan-pacha.

Ibrahim-Bey envoya un sauf-conduit aux principaux habitants du Caire, qui allèrent le saluer.

Yacoub le Cophte se retira à Raoudha avec son corps, dont

quelques soldats désertèrent. Les femmes de ces soldats se portèrent en foule chez le général Béliard, en poussant des cris ; le général leur promit qu'on ne ferait partir personne de force.

Le général Béliard et trois officiers-généraux français allèrent faire une visite au grand-vizir, qui les revêtit de pelisses.

Le mercredi 19, tous ceux qui devaient suivre les Français se réunirent à Raoudha et à Djizé ; il y avait parmi eux beaucoup de Cophtes, de négociants européens, des drogmans, quelques musulmans et un grand nombre de Syriens et de Grecs.

L'agha Abdelhal vendit tout ce qu'il avait, et ne prit avec lui que les choses faciles à transporter.

Le président du divan vendit ses meubles pour 36,000 paras à la femme de Séïd-Ahmed-Zerrou.

On nétoya la mosquée d'Azhari, et on en ouvrit les portes.

Le jeudi, on ne parlait que de l'évacuation de la forteresse ; les uns disaient qu'elle devait se faire le lendemain ; d'autres que ce serait pour le lundi.

Le vendredi matin, l'armée ottomane occupait la ville qui avait été évacuée de nuit par les troupes françaises, lesquelles s'étaient retirées à Djizé, Raoudha et à Casr-el-Aïn. Personne des Français n'était resté au Caire ni dans les environs.

On salua avec des démonstrations de joie l'armée ottomane, espérant qu'on s'en trouverait bien ; les femmes faisaient entendre par les fenêtres leur cri d'allégresse. Le bas peuple recommençait à crier : Que Dieu rende le sultan victorieux ! etc.

Les Ottomans entraient par une petite porte de Garib. Quelques soldats turcs pénétrèrent du côté de Caraffé en passant par-dessus les murs. Les portes de Nasr et d'Adavi restèrent fermées. La porte de Futouh était maçonnée.

Le matin, le lieutenant des janissaires ouvrit les portes de Nasr et d'Adavi, et y établit un poste. Une partie de l'armée entra confusément ; les janissaires parcoururent les rues, et attachèrent le signe de leur compagnie sur les boutiques, les cafés et les bains. Cette manière d'agir modéra beaucoup la joie des habitants (1).

L'abondance reparut, on trouva de la viande et des fruits; mais la plupart des vendeurs étaient turcs et albanais; ils achetaient des paysans à bon marché, et revendaient cher aux habitants.

Vendredi, avant la prière de midi, Son Altesse Youssouf-Pacha entra par la porte de Nasr; il était précédé par des tchaouches et un grand nombre d'aghas; il se rendit à la mosquée d'Hussein, y fit sa prière et visita le tombeau du cheikh. Le cheikh Sadat l'invita à se reposer chez lui; de là il alla voir la mosquée d'Azhari, la parcourut, fit des largesses aux serviteurs de ce temple, et rentra dans son camp à Killis sur les bords du Nil.

Des corps-de-garde de janissaires s'établirent dans tous les quartiers; ils se faisaient nourrir par les habitants.

Pendant le peu de temps que l'armée ottomane resta à Killis, elle ruina toutes les maisons qui s'y trouvaient, détruisit les batteries et les galeries en bois que les Français y avaient construites avec beaucoup de goût.

Le samedi, l'agha des janissaires entra au Caire.

Dimanche, 1er de rabi-ul-wel, il se promena par la ville avec Selim-Agha et beaucoup de soldats égyptiens.

Mehmed-Pacha-Abou-Merac, gouverneur du Caire, vint occuper la maison d'Éïtoun près de la mosquée d'Anéfé. Il envoya aussitôt l'ordre aux cheikhs et aux chefs de quartier de déclarer le nombre des maisons inhabitées.

Le mardi, Hussein, capitan-pacha, vint visiter le tombeau du cheikh d'Hussein, y fit égorger cinq buffles et sept béliers, et les partagea entre ceux qui avaient soin des tombeaux. Il déposa ensuite quatre cachemires sur le cercueil, dont il prit la mesure, voulant y faire faire une nouvelle couverture; il fit aussi distribuer aux pauvres deux mille sequins de Constantinople.

Notre ami le cheikh Ali-Cheranbachi, l'un des ulémas du Caire, lui adressa ces vers, dont voici le commencement :

« La lune de joie, se montrant au ciel, a rendu le repos au « monde : après la terreur règne la sécurité. »

Cette pièce est très longue, elle se termine par la date, formée

elle-même par l'addition des lettres du dernier hémistiche (1).

Le cheikh Ali ayant présenté cette pièce au capitan-pacha, en reçut des marques de générosité.

Du côté de Djémalié, un soldat albanais prit un sorbet sans vouloir le payer. Le marchand ayant porté plainte au corps-de-garde, on voulut faire payer le soldat. Au même instant celui-ci tire son pistolet et tue un des janissaires du poste, se sauve dans la ville, entre dans la première maison qu'il rencontre, et fait feu par la fenêtre sur ceux qui cherchent à l'approcher; déjà il avait tué cinq janissaires, lorsque deux Albanais vinrent à passer, et furent également victimes de sa fureur; on n'eut enfin pas d'autre moyen de le faire sortir que de mettre le feu à la maison, et de le tuer aussitôt qu'il se présenta. C'est ainsi que pour une tasse de sorbet, neuf personnes furent tuées et une maison incendiée!

Deux soldats de marine entrèrent dans la maison d'un chrétien, firent deux paquets d'effets, et en chargèrent deux paysans qu'ils rencontrèrent dans la rue. Le chrétien ayant été porter plainte au chef du poste, on courut après les Galioundjis qui se sauvèrent; les deux pauvres paysans furent arrêtés et eurent la tête tranchée.

Tel fut le début de la police des Ottomans à leur rentrée au Caire.

Le mercredi, les Français partirent de Casr-el-Aïn, de Raoudha et de Djizé, ils allèrent camper à Vérarik. Ils étaient suivis par le général en chef anglais (2), par le capitan-pacha (3) avec cinq mille Albanais, par les Mamlouks, Osman-Bey-el-Achkar, Murad-Bey le jeune, et Ahmed-Bey.

(1) C'est ce que les Turcs et les Arabes appellent un *Tarykh* ou chronogramme, sorte de vers ou distique ayant un sens déterminé et composé de mots dont chaque lettre, d'après sa valeur numérique, étant supputée, donne à l'addition un total qui forme juste la date de l'année où le fait en question a eu lieu. B.

(2) Hutchinson.

(3) C'était le célèbre Ghazi-Hussein-Pacha, le frère de lait, le compagnon d'enfance et le favori de sultan Sélim III. Ce grand amiral, l'un des plus distingués de l'empire ottoman, porta depuis, jusqu'à l'enthousiasme, son attachement et son admiration pour les Français. Il mourut en décembre 1803. B.

Le gouvernement des Français au Caire avait duré trois ans et vingt-un jours. Il avaient vaincu les Mamlouks le samedi 7 de sefer 1213 (1798), et évacuèrent la ville dans la nuit du jeudi 21 sefer 1216 (1801). Dieu très haut est le seul dont le règne soit éternel.

Séïd-Eumer-Effendi, chef des émirs, et Séïd-Ahmed-Mahrouki, revêtus de pelisses de samour, firent leur entrée au Caire. Celle du grand-vizir fut annoncée comme devant avoir lieu avec solennité pour le jeudi suivant.

On loua très cher des places pour jouir de ce spectacle. Avant le jour, les troupes commencèrent à entrer par Bab-Nassir; un peu avant midi entra Son Altesse, précédée de troupes de toute espèce, Albanais, janissaires, Syriens, Mamlouks, Barbaresques, Galioudjis; chaque corps avait sa musique.

Le réis-effendi, les grands de la Porte, le cadi Asker, les ulémas du Caire, les cheikhs et les derviches précédaient Son Altesse. Enfin, parut le grand-vizir Youssouf-Pacha, entouré de tchaouchs et de tchokadars qui jetaient des paras au peuple.

Derrière lui, une foule d'officiers de sa maison.

Le cortége était fermé par un corps d'Albanais, par le trésorier et la musique du grand-vizir.

Il fut salué par plusieurs salves d'artillerie tirées de la grande forteresse.

Pendant sept jours consécutifs, les minarets furent illuminés.

Le grand-vizir fut logé à la maison de Réchvan-Bey, au quartier d'Abdin.

Le vendredi, on publia l'ordre aux corps-de-garde de ne rien exiger des divers quartiers, et aux janissaires de ne pas s'associer de force avec les marchands; mais cet ordre fut sans effet.

Le dimanche, 8 de rebiul-ewel, l'ordre fut donné de ne pas inquiéter les chrétiens ni les juifs rayas (1) du sultan.

Quelques Grecs qui, étant au service des Français, avaient adopté le costume turc, marchaient encore armés, et insultaient les Égyptiens, en les traitant de chiens d'infidèles. Il était difficile de les reconnaître parce qu'ils parlaient turc.

(1) Les rayas, sujets soumis à la capitation. B.

Mouhammed Bey-el-Elfi fut nommé gouverneur du Saïd, et revêtu d'une pelisse d'honneur.

Des courriers montés sur des dromadaires furent expédiés dans l'Hidjaz, porteurs de lettres du visir et des négociants; elles annonçaient le départ des Français, et invitaient les habitants à reprendre les relations commerciales.

L'ordre fut donné par toute l'Égypte de ne rien payer sans un mandat du grand-vizir.

Le lundi 9, deux pélerins furent exécutés à Roumeilé. On disait qu'ils avaient administré à Boulak du temps des Français.

Le grand-vizir parcourut la ville incognito; il alla au tombeau d'Hussein, fit une visite à Séïd-Ahmed-Mahrouki, et rentra chez lui.

Il fit de nouveau défense aux troupes de s'associer de force avec les artisans. Cet ordre resta, comme à l'ordinaire, sans effet, et causa beaucoup de mécontentement.

Le mardi 10 arriva un Tartare de Constantinople, porteur d'une pelisse d'honneur pour le grand-vizir.

On donna l'ordre de se préparer à célébrer la naissance du Prophète.

Mercredi matin, l'ordre fut réitéré.

Les rues furent balayées, et les boutiques décorées avec des étoffes d'or et de soie. Cependant, on n'était pas sans inquiétude sur les dispositions de l'armée. A trois heures après midi, le grand-vizir parcourut la ville. Le soir il y eut illumination générale. Auparavant il n'y avait dans cette circonstance que la place d'Esbèkié qui fût illuminée.

Le jeudi 12, Suléiman-Agha partit pour la Syrie; il était chargé d'aller chercher le coffre dans lequel on place les présens destinés pour la Mecque; il devait aussi ramener les familles des Mamlouks.

On forma, dans la maison du trésorier, un divan pour la répartition des impôts que devaient payer les divers quartiers.

Le vendredi, le grand-vizir fit sa prière à la mosquée d'Echari, et revêtit l'imam d'un caftan.

L'ordre fut donné aux chrétiens de reprendre les couleurs

bleu foncé et noire qu'ils portaient avant l'arrivée des Français. Les corps-de-garde avaient bien soin d'examiner ceux qui passaient. S'ils n'étaient pas vêtus conformément à l'ordre, ils les dépouillaient, non par esprit de religion et de discipline, mais par pure avidité et pour s'approprier leurs vêtements.

Les chrétiens, sur la plainte des grands, firent des représentations au grand-vizir, et l'ordre fut donné à chaque nation de se conformer à ses anciens usages.

Un impôt de 110 bourses (1) fut mis sur le commerce. Les négociants voulurent y comprendre les artisans ; mais il fut décidé que les négociants seuls devaient l'acquitter.

Mohammed-Agha, de la maison de Cassim-Bey, fut nommé gouverneur du Caire à la place d'Ali-Agha-Cherkavi.

Le 18, le Nil ayant débordé, Méhemmed-Pacha-Abou-Merac, gouverneur du Caire, alla en cérémonie au pont du Sud, rompit la digue, et jeta de l'or suivant l'usage.

Kotsi-Effendi, ancien chef des chérifs à Alep, fut nommé cadi du Caire à la place de celui qui avait été nommé depuis quinze jours.

Cet homme avait voulu s'immiscer dans les affaires des quartiers. Il prétendait que l'armée s'étant emparée du Caire, les propriétés appartenaient au sultan, et que les habitants devaient les racheter. Vainement les ulémas lui firent des représentations à cet égard. Ce procès, qui fit du bruit, fut porté devant le grand-vizir, qui déposa le cadi.

Mouhammed-Bey-el-Elfi fut de nouveau revêtu d'une pelisse, et partit immédiatement pour le Saïd. Il était chargé de recueillir toutes les propriétés des personnes mortes de la peste.

Le réis-effendi vint occuper sa maison, place d'Ezbèkié.

La femme Éva d'Ismaïl-Kiachef, qui s'était mariée avec Nicolas, étant retournée auprès de son premier mari, fut étranglée ainsi qu'un esclave et deux autres femmes. On prétendit que ces exécutions eurent lieu du consentement du grand-vizir.

Le même jour, la fille du cheikh Halil-Bekri fut tuée pour avoir désobéi à son père.

(1) La bourse (*kicè*) vaut cinq cents piastres turques de quarante paras l'une. B.

J'ai entendu dire que ce n'étaient pas les seules victimes; une multitude de femmes furent noyées dans le Nil au départ de l'armée.

Arfé-Ibn-Messiri fut mis en prison chez le grand-vizir. Son frère Ibrahim, cheikh de Merdjouh, avait levé des contributions pour les Français. Celui-ci étant mort, on s'empara de son frère, et l'on confisqua tous ses biens.

Mouhammed-Pacha-Abou-Mérac, gouverneur du Caire, fit arrêter le cheikh de Calliope et le fit conduire au Caire, à pied, les mains liées derrière le dos. Le lendemain son frère paya 5,000 piastres pour sa délivrance. Cette arrestation eut lieu parce que des gens du gouverneur, s'étant présentés à Calliope pour demander des fourrages, en avaient été chassés.

Le dernier jour du mois on paya 16,000 bourses au gouvernement.

A la suite d'une rixe, à Djizé, entre les janissaires et les soldats anglais, il y eut des morts des deux côtés. On défendit depuis aux janissaires d'aller de ce côté.

Les soldats s'associaient de force avec les artisans; ils prenaient des vivres sans payer, forçaient les propriétaires de boutiques de leur payer tant par jour; entraient dans les maisons, en chassaient les habitants, et se portaient à toute sorte d'excès jusqu'à ce qu'on leur eût donné de l'argent pour se retirer; ils commirent enfin toute sorte de désordres, et lorsqu'on allait se plaindre aux chefs, ils répondaient : « Pourquoi n'avez-vous « pas la patience de supporter vos frères? ils vous ont délivrés « des infidèles; ils sont vos hôtes pour peu de jours seu« lement. »

Les corps-de-garde même exerçaient toutes sortes de tyrannies.

Le mardi, 1er de rebi-ussani, Arfé-Ibn-Messiri sortit de prison moyennant quinze bourses.

Le 2, on ordonna aux odjaklis de reprendre le caouk (1).

Le vendredi 11, les Mamlouks et les odjaklis, coiffés du

(1) Sorte de turban en drap bourré de coton, aplati par le haut, et autour duquel les Turcs entortillent une pièce de mousseline. B.

caouk, se rendirent au divan du grand-vizir, qui fut charmé de cette visite et les reçut avec distinction.

Quelques Cophtes, partis avec les Français, revinrent au Caire.

Le gouvernement exigea les impôts des années 1215 et 1216.

On arrêta le départ des janissaires.

L'ordre de ne pas inquiéter les chrétiens fut envoyé dans les provinces de Ménoufié, Charkié et Garbié. Cet ordre, basé sur le Coran et sur les paroles du Prophète, se terminait ainsi : « Ils « sont bien excusables de s'être unis aux Français, ils ne pou- « vaient faire autrement. »

Le vendredi 4, le corps de la femme d'Ibrahim-Bey fut apporté au Caire. On lui éleva un tombeau à l'école qui est située devant la mosquée d'Azhari, à côté de celui de son frère Mohammed-Bey-Abou-Zeheb.

Le samedi 5, on reçut la nouvelle de la mort d'Ahmed-Bey, de la maison de Hassan-Bey-Djidavi. Envoyé par Hussein-Capitan-Pacha, pour punir les Arabes Eunadi, qui portaient des vivres aux Français d'Alexandrie, il reçut une balle et mourut la nuit même. C'était un brave comme son maître.

Le mardi, une caravane de Syrie apporta des vivres, du savon et du tabac.

On reçut la nouvelle que les Français, embarqués à Aboukir, en étaient partis (1).

Dimanche, Hassan-Agha-Mouharan, chef de police pendant l'occupation, fut mis en prison. On lui demanda, 1° 200 bourses pour les trois années pendant lesquelles il avait rempli cette charge ; 2° 4,000 piastres qu'il avait reçues de l'intendant des vivres ; 3° tous les effets de l'agha mort dans sa maison.

A toutes ces demandes il répondit qu'il lui avait été défendu de rien prendre en qualité de chef de police ; que le divan lui avait alloué des appointements fixes, et que les Français lui avaient donné bonne et valable décharge des 4,000 piastres et des effets de l'agha.

(1) Le 21 thermidor an IX (9 août 1801).

Cette réponse ne satisfaisant pas l'autorité, il fut maintenu en prison.

Les paysans obtinrent la faculté de payer en nature les impôts de l'année 1215.—Ibrahim-Bey et Osman-Bey étaient chargés d'en délivrer les reçus.

Les Français n'avaient pas suivi le système du gouvernement turc, qui veut que la capitation et les impositions soient payées un an d'avance; ils trouvaient avec raison ce mode injuste. A l'arrivée des Ottomans on exigea donc les années 1215 et 1216.

Le lundi 15, défense fut faite de contracter mariage avec des soldats turcs.

La plupart de ces mariages étaient contractés par les mêmes femmes qui s'étaient unies aux Français, et qui s'étaient promenées effrontément avec eux. A l'arrivée des Osmanlis, elles avaient repris leur ancien costume, et cherchaient de nouveaux époux.

Les chrétiens et les juifs reçurent l'avis de payer la capitation pour quatre années.

Ali-Djerbedji, fils de Moussa-Djézavi, fut arrêté et imposé à vingt bourses. Son intendant, Moustafa-Tarati, fut bâtonné et emprisonné chez le gouverneur.

Le lundi, les Anglais partirent de Djizé et de Raoudha, se dirigeant vers Alexandrie; le manque de bateaux et de montures les retint plusieurs jours.

Une partie de l'armée ottomane reçut aussi l'ordre de partir.

Jeudi, on retira aux paysans la faculté de payer l'imposition en nature. Des Cophtes allèrent dans les villes et les villages pour percevoir les revenus. Cette mesure, disait-on, avait été ordonnée par la Sublime-Porte.

Le vendredi 18, Moustafa-Tarati fut imposé à 15,000 thalaris.

Le lundi, Suleïman-Agha revint de Syrie avec les familles des Mamlouks, et rapportant avec lui le coffre des présents. Il apportait aussi le corps de Salih-Bey pour être enterré au Caire. Comme il était campé à la place des Pélerins, beaucoup de personnes allèrent le complimenter.

Son entrée en ville fut annoncée pour le lendemain. Le Tchaoueh-bachi, suivi de capdjis, criait en langue turque par les rues: *A demain le cortége.*

Le mardi matin, le mahmel (coffre renfermant les présents destinés pour la Mecque), entra par la porte de Nasr; on avait voulu le faire entrer par la porte Futouh, mais elle avait été murée par les Français, et depuis trois jours on y travaillait sans avoir pu encore terminer l'ouverture, tellement les bâtisses des Français étaient fortes et solides.

Le cortége passa par la rue Droite; c'était l'anniversaire de la naissance d'Husséin, les rues étaient décorées. Les odjaklis, les cheikhs, les ulémas, les odabachis (1) étaient du cortége.

Le chef des chérifs les avaient tous fait convoquer, et tout ce qui portait le turban vert était obligé de se joindre au cortége. Si l'un d'eux s'y refusait, il était maltraité, et on lui disait qu'il n'était pas musulman.

Toutes les autorités faisaient partie du cortége avec leur musique; la foule suivait en criant: *Allah akbar!* (2)

Arrivé à Kara-Méïdan, Suléïman-Agha remit le mahmel à Moustafa-Pacha-Abou-Merac, gouverneur du Caire, qui le fit porter à la forteresse.

On tira des fusées et des salves d'artillerie.

Soliman-Agha remplissait les fonctions de son maître Salih-Bey, *Emir-Hadj*, conducteur en chef de la caravane.

Le 16, Méhemmed-Effendi, connu sous le nom de Chérif-Effendi-Defterdar, vint demeurer dans la rue Djémanis. Il était avec Simoun, kiaïa de la Porte.

Le dernier jour du mois, il y eut plusieurs salves d'artillerie en réjouissance du départ des Français d'Alexandrie. Le général en chef Menou, ayant informé Bonaparte de sa position, en avait reçu l'ordre de revenir en France; en conséquence, il s'était embarqué, et avait immédiatement mis à la voile.

Jeudi, 1er de djémaziul-ewel, on lut des firmans envoyés de Constantinople.

(1) Officiers des janissaires.

(2) *Dieu est le plus grand*, partie de la prière.

Le lundi 5, on publia qu'il y aurait trois jours de fêtes à raison de l'évacuation d'Alexandrie. À partir du mardi, la ville était décorée et illuminée ; le peuple se promenait jour et nuit. L'endroit le plus brillant était la place de Ferraïn, où demeurait le grand vizir, et d'où l'on tira un feu d'artifice.

Six officiers européens, accompagnés d'officiers ottomans, visitèrent la mosquée d'Husséïn, et y entrèrent avec leurs bottes (1).

Le samedi 3, Hassan-Agha, chef de police, obtint sa liberté par l'entremise d'Osman-Kiaya et de Hassan, lieutenant du capitan-pacha. On n'exigea plus rien de lui.

Un grand nombre de femmes de paysans entrèrent chez le grand-vizir en poussant des cris aigus ; on avait exigé d'elles de l'argent, et on ne voulait pas leur permettre de vendre leurs denrées.

Le grand-vizir délivra l'ordre de recevoir les paiements en nature, le fit remettre au defterdar (trésorier) et au rouznamédji (contrôleur-général). Ces deux personnages firent semblant de ne pas comprendre l'ordre du grand-vizir, et cette affaire traîna en longueur.

Séïd-Ahmet-Mahrouki et Séïd-Ahmed-Zerrou en étant venus à une dissolution de société ; le dernier devant vingt et une bourses, fut mis en prison chez le kawasbachi.

Le lundi 12, les soldats s'étant mis à piller, les boutiques furent fermées : les troupes réclamaient leur paye. On la leur promit, et le désordre fut apaisé. Khosrew-Mehemmed-Pacha, lieutenant du capitan-pacha, fut nommé gouverneur d'Égypte (2). Mouhammed-Pacha était déposé.

(1) Les musulmans laissent toujours la partie extérieure de leur chaussure à la porte.

(2) Né en Georgie, Khosrew-Mehemmed-Pacha fut, comme esclave et ensuite en qualité de page de sultan Abdul-Hamid, élevé dans le sérail avec le célèbre Hussein-Pacha. Esclave comme ce dernier, il fut d'abord son camarade d'enfance et devint plus tard son khaznadar ou trésorier. Dès sa jeunesse, Mehemmed-Khosrew s'était fait remarquer par une grande sagacité.

De la noblesse dans les manières, de l'affabilité envers les étrangers, de la fierté envers les siens ; tels étaient, à l'époque où il vint en Égypte, les signes

Des personnes arrivées de Rosette et d'Alexandrie assurèrent que le pavillon français n'avait jamais cessé de flotter sur les murs de cette dernière ville et que le capitan-pacha n'y était pas entré comme on l'avait dit.

Le jeudi 22, les Mamlouks Osman-Bey-el-Murad, Osman-Bey-el-Bardissi, Ibrahim-Kiaïa et autres, furent appelés par le capitan-pacha. Ils partirent le 24.

Vendredi soir, le sarraf Moustafa eut la tête tranchée devant sa boutique, rue des Orfèvres. Il avait commis beaucoup d'exactions. Chargé de prélever l'impôt mis sur sa rue et sur le marché des Armes, il s'en acquitta si mal que des plaintes en furent portées au grand-vizir.

Son corps resta trois jours exposé devant sa boutique, et avant de l'enlever on fit payer tous les voisins : on prenait dix et quinze paras par boutique et autant pour les maisons. Ceci était encore un mauvais usage des Osmanlis.

Séïd-Ahmed-Zerrou se sauva sans que personne pût savoir ce qu'il était devenu. Il craignit d'être traité comme le sarraf. Le

distinctifs du caractère de ce pacha. Appelé en qualité de vice-roi (vali) au gouvernement général de ce pays, il lui manquait encore la prévoyance et surtout la connaissance des hommes. Mais si son inexpérience fut d'abord la cause des malheurs qu'il éprouva dans cette circonstance, ces disgrâces passagères l'instruisirent aussi à mieux juger plus tard des hommes et des choses, et développèrent en lui des talents et une habileté qui le mirent en faveur, lui méritèrent la confiance illimitée du sultan, et le maintinrent toute sa vie au faîte des grandeurs et du pouvoir.

Depuis son retour d'Egypte, Mehemmed-Khosrew a été successivement capitan-pacha, gouverneur de Trébizonde, généralissime des troupes stationnées sur les frontières de Perse; une seconde fois grand-amiral pendant la guerre de Morée, puis inspecteur-général des détroits (boghaz-naziri), et enfin, en 1827, seraskier ou généralissime des armées de l'empire et ministre de la guerre. Ce fut surtout dans ce poste éminent que l'habileté, l'esprit de réforme et l'activité infatigable du seraskier exercèrent sur l'état militaire et la politique même de l'empire ottoman une grande influence. Retiré aujourd'hui, par suite de son grand âge, de ce centre d'activité, Mehemmed-Khosrew conserve encore, comme doyen des généraux de l'empire, avec le titre de général de premier rang, le traitement intégral de seraskier et ne cesse d'être en cette qualité l'ame du cabinet ottoman et l'agent le plus zelé des réformes du sultan Mahmoud. B.

grand-vizir fit brûler sa maison et envoya partout l'ordre de l'arrêter.

Le jeudi 29, le grand Ibrahim-Bey fiança sa fille Adilé, veuve d'Ibrahim-Bey (noyé à Embabè lors de l'entrée des Français), à Suleïma-Kiachef, Mamlouk de son premier mari. Celui-ci paya pour la dot deux mille thalaris au père. Le contrat fut dressé par le cheikh sadat, Séïd-Eumer, chef des chérifs, Fayoumi et autres grands personnages.

Le dernier vendredi de ce mois il y eut un homme tué au marché des Armes, ce qui fut un motif pour les divers corps-de-garde d'exiger de l'argent du peuple.

Ce mois fut fertile en troubles et en agitations, causés par la défense et la permission accordées successivement aux paysans de payer l'impôt en nature, et par la prétention élevée par l'autorité de s'emparer de toutes les propriétés du Caire pour le compte de la Porte.

La tranquillité publique était troublée à chaque instant, et les mesures que l'on prenait pour l'assurer, étaient révoquées le lendemain même.

Sous prétexte de faire du bien aux mosquées et aux fondations pieuses, on fit des recherches sur les propriétés religieuses de l'Égypte; mais on voyait clairement que le but n'était que de se procurer de l'argent. Lorsqu'on trouvait un administrateur sans appui, on lui démontrait que ses recettes excédaient ses dépenses, et on lui faisait payer quatre à cinq ans de ses revenus. Les réclamations restaient toujours sans effet.

Le Nil fut trop abondant; il dépassa l'échelle de mesure tracée par les Français, pénétra dans les maisons de Djizé et du Vieux-Caire, et engloutit entièrement l'île de Racouda.

L'inquiétude et les vexations causées par les Osmanlis tenaient toute la population dans la tristesse. D'ailleurs ils avaient détruit tous les beaux endroits où on allait se promener, et en avaient coupé les arbres, tels que Felhis, Melik, Djisré, Kalderim, Mekiar-Casrani, Mekian-Megrabi, Nahi et Cantar, Sed-Caser-Aïn, etc.

Mouhammed-Bey-el-Muradi se sépara du capitain-pacha et

vint à Thram, du côté de Djizé. La mort d'Ahmed-Bey-el-Hussein était la cause de leur différend. Le capitan-pacha et les Mamlouks lui ayant écrit, il retourna à Alexandrie.

Le cheikh Djerdjavi, le cheikh Arif et beaucoup d'autres personnes vinrent du Saïd pour se plaindre de l'excès des exactions et des injustices de Mouhammed-Bey-el-Elfi (il ne suivait que ses instructions).

L'armée ottomane tourmentait le peuple de toutes les manières. Un soldat s'établissait dans un magasin ou une boutique et disait : On m'a volé ma bourse ; et sous ce prétexte, s'emparait de tout ce qu'il trouvait. Les soldats donnaient pour bonnes des pièces de monnaie fausses ou rognés. Ils insultaient aussi les femmes dans la rue.

Dans les villages c'était encore pis ; en y arrivant ils montraient un papier écrit en turc, et disaient aux habitants : « Nous sommes envoyés pour empêcher qu'on vous maltraite ; » puis sous ce prétexte ils commençaient par demander leurs frais de route ; ensuite prenaient le cheikh et le forçaient à donner de l'argent ; s'emparant également des femmes, ils commettaient des actions que la plume se refuse à décrire !

En ville un soldat monta de force sur un âne, le conduisit dans un endroit écarté ; là il tua l'ânier et revint effrontément vendre l'âne au marché.

Hors de la ville les soldats dépouillaient et tuaient tous ceux qu'ils rencontraient ; tellement que tout le monde et surtout les paysans regrettaient les Français.

Lorsqu'un Turc était nommé chef d'un corps d'artisans, il rassemblait tous ceux qui exerçaient cette profession et en exigeait le revenu de quatre années. La terreur était telle que personne n'osait dire : Pourquoi en agissez-vous ainsi ?

Au départ des Français tous les forts étaient bien fournis de vivres et de munitions ; par l'incurie des chefs, ces approvisionnements devinrent la proie des soldats.

Le magasin du Kias était plein de farine, de grains, de munitions et de chaux pour les bâtisses : tout fût pillé par les soldats.

Le samedi, 1er de djêmazi-ussani, le pont, construit par les Français, de Raoudha à Djizé, menaçait ruine : personne ne pensait à l'entretenir. Le Nil, ayant dépassé ses limites, l'ébranla et finit par l'emporter. C'était une œuvre digne d'un roi. Il y avait eu jadis un pont dans cet endroit du temps du roi Eiub ; depuis lors, on ne l'avait pas reconstruit : ce furent les Français seuls qui s'en occupèrent.

Dans la nuit du samedi au dimanche, trois heures après le coucher du soleil, il y eut un très fort tremblement de terre.

Le lundi 3, Moustafa-Tarati eut la tête tranchée à la porte Charié : il avait été si maltraité que ses pieds étaient enflés. Il avait d'abord obtenu la faculté d'aller en ville, escorté par des soldats, pour poursuivre ses créanciers. Sous ce prétexte, il entra dans une maison qui avait deux issues ; et laissa ses gardes à la porte. Ceux-ci, ennuyés d'attendre, entrèrent à leur tour dans la maison ; et, ne trouvant pas Moustafa-Tarati, s'emparèrent des habitants et les mirent sous le bâton, pour leur faire avouer où il était caché. Le lendemain, on l'arrêta au moment où il cherchait à sortir par la porte Caraffé ; et, trois jours après, il fut exécuté. Son corps resta exposé pendant trois jours, et il fallut financer pour le faire enlever.

Ce Moustafa, étant au service du chef de police, monta en grade sous Yacoub le Cophte, pendant le gouvernement des Français. Les temps ayant changé, Dieu le punit de ses méfaits.

Le mardi 4, Chems-ed-Din-Bey, écuyer du Grand-Seigneur, et Merdjan-Agha, apportèrent au grand-vizir une pelisse, un sabre et une aigrette en diamans. Quand ils entrèrent au divan, le grand-vizir, qui y avait réuni les pachas, les Mamlouks et les grands du Caire, se leva et vint jusqu'à la porte recevoir ces présents ; ensuite il revêtit les pachas de pelisses d'honneur, et leur distribua des tchelenks (sorte d'aigrette).

Toussomi-Mehemmed-Pacha reçut l'investiture du gouvernement de Djidda.

Des salves d'artillerie annoncèrent toutes ces promotions.

Le samedi 8, Moustafa-Effendi-Rabbag-Zadé, nouveau cadi du Caire, étant arrivé à Boulak, se rendit en grand cortége au

Mehkémé (tribunal). C'était un homme estimable : il avait avec lui sa famille. Les grands du Caire allèrent, le lendemain, le féliciter. . . .

Le mardi 11, le grand-vizir, ayant réuni chez lui les Mamlouks, les fit arrêter. Il envoya ensuite Arnaoud-Taïr-Pacha dans la province du Saïd, pour s'emparer de Mouhammed-Bey-el-Elfi, et dirigea un autre corps d'émissaires vers Munéïl, pour s'emparer de Sélim-Bey-Abou-Diab. Celui-ci, ayant eu avis qu'on le cherchait, prit la fuite et fut poursuivi jusqu'à Tourra, où il se défendit. Il y eut des morts des deux côtés. Cependant le bey se sauva à Kiblé par le chemin d'Adjir.

Le grand-vizir fit arrêter les autres Mamlouks dans la rue, et fit publier une défense de leur donner asile.

Dans cette circonstance, les Mamlouks passèrent une nuit plus cruelle que celle durant laquelle les Français se rendirent maîtres du Caire.

Sélim-Bey-Abou Diab s'était réfugié chez les Anglais.

Le grand-vizir envoya Suléiman-Agha, de la maison de Salih-Bey, à Constantinople, après l'avoir fait habiller à la turque.

Mercredi, on donna la nouvelle que le kisvé, fait à Constantinople, était arrivé à Boulak, et qu'on devait l'aller chercher processionnellement.

Jeudi, Osman, lieutenant, beaucoup de tchouchs, de soldats, le cadi, le chef des chérifs, les cheikhs, les ulémas et les grands, se rendirent à Boulak, accompagnèrent le kisvé, et le déposèrent à la mosquée d'Husséin.

On apprit que le capitan-pacha, ayant attiré les Mamlouks à bord de son vaisseau, leur avait déclaré qu'il avait l'ordre de les conduire à Constantinople; mais que, ceux-ci s'étant défendus, Osman-Bey et Tambourdji avaient été tués dans l'action, ainsi que plusieurs autres; que ceux qui avaient pu se sauver s'étaient réfugiés chez les Anglais.

Ceux-ci firent des démonstrations hostiles; leur général en chef se rendit auprès du capitan-pacha, et demanda les Mamlouks blessés et les corps de ceux qui avaient succombé. Il les fit transporter avec pompe au camp des Mamlouks, près d'A-

lexandrie, et leur fit rendre les honneurs usités en pareil cas pour un officier supérieur. On leur éleva un beau monument.

Les Anglais de Djizé voulurent imiter leurs compatriotes d'Alexandrie : déjà ils se disposaient à la guerre. On fit porter des vivres et des munitions à la forteresse, et bientôt le bruit se répandit qu'il allait y avoir la guerre entre les Anglais et les Turcs. La terreur se répandit. Il y eut une correspondance suivie entre le grand-vizir et le général anglais.

Le lundi 24, le général en chef de Djizé vint chez le grand-vizir, y fut revêtu d'une pelisse, et reçut une riche pipe en présent.

Osman-Agha, lieutenant de la Porte, fut nommé émir-hadj (chef des pélerins).

Les janissaires et les Barbaresques se battirent dans la rue de Gaourié. Les boutiques furent fermées ; mais le janissaire agha les apaisa.

Le jeudi 27, le cortége d'une nouvelle mariée, escorté par des janissaires, fut attaqué par des Barbaresques. On commença par dépouiller la mariée, et il y eut un soldat tué. Les Barbaresques, en apprenant cet évènement, se mirent à courir par la ville, le sabre nu à la main, en poussant des cris affreux et en tirant des coups de fusil. Les soldats des corps-de-garde abandonnèrent leur poste ; les boutiques furent fermées : on se battit jusqu'au soir, et quatre Barbaresques furent tués. Le lendemain, le janissaire agha, s'étant établi dans la rue de Gaourié, s'entendit avec les chefs des Barbaresques pour le rétablissement de la tranquillité ; les gardes retournèrent à leur poste, mais les boutiques restèrent fermées.

Il y eut, pendant ce mois, de grandes calamités. Les troupes inquiétaient dans la ville les marchands ; elles insultaient les femmes. Dans la campagne, elles tuaient tous ceux qui avaient l'imprudence de marcher isolés.

L'eau du Nil couvrit la terre au-delà du temps où elle devait être ensemencée.

Les paysans du Riaf, poursuivis par les soldats, vinrent se réfugier en ville : ce fut en vain qu'on leur donna l'ordre de se retirer chez eux.

Le grand-vizir força les Égyptiens à quitter le costume turc.

Le 2 du mois de redjeb, Moustafa-Agha partit pour Constantinople.

Le grand-vizir engagea les Mamlouks à écrire une lettre aux Anglais, dont voici le sens : « Nous sommes sujets du Grand-Seigneur, et comme tels soumis à ses ordres. S'il le veut, il peut nous confirmer ou nous donner d'autres emplois ; et, s'il nous appelle auprès de lui, nous nous empresserons de nous y rendre : n'intervenez donc pas entre lui et nous, etc. »

Les Anglais répondirent qu'ils ne croyaient pas une lettre qu'on avait fait écrire à des gens retenus en prison ; que, si cette lettre était véritable et sincère, on n'avait qu'à envoyer les Mamlouks au camp anglais pour être interrogés.

Pendant la nuit du dimanche, le grand-vizir fit comparaître Ibrahim-Bey et les autres Mamlouks, et leur annonça qu'il allait les envoyer à Djizé, pour déclarer aux Anglais qu'ils avaient en effet écrit de leur propre mouvement la lettre susmentionnée.

Ibrahim-Bey feignit de ne vouloir pas y aller, en disant : « Ce sont les ennemis de ma nation ; » mais le grand-vizir l'engagea, en lui faisant de superbes promesses pour son retour.

Le lundi matin, les Mamlouks montèrent à cheval, suivis de toute leur maison, et annoncèrent qu'ils reviendraient dans la journée ; mais ils ne revinrent plus. Après cinq jours d'attente, le grand-vizir les fit prier de revenir. Ibrahim-Bey refusa, et s'exprima très clairement sur la perfidie des Osmanlis.

Le grand-vizir dit aux cheikhs et aux odjaklis d'écrire aux Mamlouks pour les engager à rentrer dans l'obéissance. Ceux-ci répondirent qu'ils n'avaient jamais prétendu se révolter contre les ordres du sultan ; qu'ils étaient chez les Anglais, alliés de la Sublime Porte ; que le sort de leurs frères d'Alexandrie leur prescrivait cette mesure de prudence ; que, du reste, ils obéiraient lorsqu'on leur ferait voir un ordre du sultan.

Le vendredi 21, Abdi-Bey, gendre du grand-vizir, fit son entrée au Caire. Tous les grands de la ville et les officiers-généraux de l'armée avaient été à sa rencontre.

Le grand-vizir n'était pas bien portant, et le plus souvent même n'était pas visible.

On apprit que le capitan-pacha avait mis à la voile.

Mouhammed-Pacha, gouverneur de l'Égypte, qui était resté à Aboukir, avait envoyé son trésorier au Caire : celui-ci descendit à la maison de Séïd-Bekri, à Ezbèkié.

Le mardi, 1er de chaban, Séïd-Youssouf-Effendi arriva avec le titre de chef des chérifs. Le grand-vizir ne fit pas attention à lui, et les habitants suivirent son exemple.

Ce Youssouf-Effendi, cheikh d'un quartier de la mosquée d'Azhari, ayant été déposé avant l'arrivée des Français, était parti pour Constantinople. Il revint quatre ans après, avec le titre de nakibul-échraf.

Les portes de la ville étaient gardées par des soldats turcs et des Cophtes, qui exigeaient de l'argent des entrants et des sortants, et faisaient beaucoup de mal. Cette mesure fit monter les vivres à un prix exorbitant.

Les douaniers de Boulak avaient provoqué cette disposition, sous prétexte qu'on faisait entrer beaucoup de marchandises en fraude par terre. Le divan, sans trop considérer les conséquences de cette mesure, y consentit. Le peuple en souffrit beaucoup. Comme dit le poète :

« Dans la maladie, nous prenons des drogues du médecin;
« maintenant la maladie provient du médecin même. »

Cet état de choses étant devenu insupportable, le grand-vizir l'abolit.

Les peseurs obtinrent aussi une diminution dans le droit qu'on exigeait d'eux.

Un malfaiteur, nommé Radi-Nadjar, fut arrêté à Ménoufié; amené au Caire, il eut la tête tranchée à Rouméïlé.

Le grand-vizir accorda aux Arabes de Bahira un firman dont voici la copie :

« Ordre impérial au gouverneur de Bahira et à tous les cheikhs « des Arabes Inadi, Ifrad, Djemniat, Bedjet et Benni-Douna.

« Vous nous avez exposé que, depuis long-temps, vos ancê-

« tres étaient établis dans la province de Bahira, et répondaient « de la sûreté des routes. Vous nous avez demandé qu'un ordre « impérial émanât à cette fin, que vous soyez confirmés dans la « jouissance de vos anciennes demeures suivant l'usage qu'a- « vaient les tribus arabes de l'Égypte de se fixer dans une pro- « vince pour que d'autres tribus ne vinssent pas les inquiéter.

« Comme vous avez sollicité cette grâce de notre gouverne- « ment, je vous permets d'habiter les lieux que vous occupiez « précédemment sans aucun obstacle, en vous conformant aux « lois qui vous gouvernent, et en observant les conditions aux- « quelles vous vous êtes engagés envers notre grand-vizir par « un écrit scellé, c'est-à-dire que vous ne tourmenterez per- « sonne, que vous ne ferez aucun mal aux rayas. Les rayas sont « les créatures du Créateur. Vous devez veiller à la sûreté des « routes, ne rien détruire des moissons, ne pas inquiéter les « troupeaux, et ne donner asile à aucun malfaiteur ou aux vo- « leurs.

« Rappelez-vous que vous vous êtes engagés à payer 200,000 « piastres au trésor d'Égypte dans le cas où les conditions sus- « dites seraient violées. C'est à ces fins que le présent ordre est « émané.

« L'usage étant que chaque tribu arabe de l'Égypte se fixe « dans un lieu qui lui est propre, nous vous confirmons dans la « possession des vallons de Bahira, suivant les conditions que « vous avez acceptées et signées, vous engageant à payer 200,000 « piastres à la première violation. Dans ce cas, vous sortirez de « cette province sans avoir droit d'y rentrer; sachez-le ainsi. « Ayez foi à notre ordre impérial tel qu'il est émané; mettez-y « toute votre confiance, conformez-vous y sans cesse, et gar- « dez-vous bien surtout d'y contrevenir. »

Le grand-vizir remit cet ordre au cadi Asker, et il fut due-ment enregistré dans les archives. (Suit l'acte d'enregistrement qui est une paraphrase éloquente de la teneur même de ce firman.)

Le 5 de chaban, Mouhammed-Pacha-Toussoun, gouverneur de Djizé, descendit de la forteresse en grand cortége, et fut camper à Adlié pour de là se rendre à son poste.

Le mercredi 9, trois janissaires furent arrêtés et eurent la tête tranchée, l'un au marché des Armes, le deuxième à Roumeïlé, et le troisième dans la rue Rouge; c'étaient, disait-on, des Grecs qui avaient pris le costume turc pour faire toute sorte de mal au peuple.

Le jeudi 10, Ali-Tchelebi, au service d'Hussein-Agha-Chennan, fut arrêté, et eut la tête tranchée par ordre du grand-vizir devant la porte de Coura.

Feu Youssouf-Pacha-le-Grand avait déposé toutes ses richesses chez Hussein-Agha. A l'arrivée des Français, Ali-Tchelebi disposa de ces dépôts en se donnant des chevaux et des domestiques. Les Français, le considérant comme un fou, lui permirent de s'habiller comme un dignitaire; mais, ayant eu connaissance du dépôt, ils s'en emparèrent en disant toutefois que ce n'était pas lui qui l'avait déclaré, afin qu'il trouvât moyen de s'excuser un jour s'il en survenait quelque accident.

Son maître étant revenu avec l'armée ottomane, le grand-vizir lui demanda compte des richesses de Youssouf-Pacha. L'affaire fut portée au cadi; l'innocence d'Hussein-Chennan fut prouvée, mais le grand-vizir ordonna l'exécution d'Ali-Tchélébi. Son corps resta exposé trois jours et trois nuits.

Mercredi, 1er du ramazan, on ne fit point d'illuminations, de crainte de troubles parmi les troupes.

Le chef de police étant absent, son lieutenant vint faire sa déposition au Mehkmé, et certifia avoir aperçu la lune. On annonça que le ramazan était commencé.

Mouhammed-Pacha-Abou-Mérac alla camper à la coupole de Nasr; il devait précéder le grand-vizir, qui avait reçu de la Porte l'ordre de revenir; c'est lui qui devait faire disposer les logements et préparer les vivres.

Le 5, le Réis-effendi quitta la maison d'Elfi pour aller occuper celle d'Ismaïl-Bey; l'on répara et meubla cette maison pour y recevoir Méhemmed-Kosrew-Pacha, gouverneur de l'Égypte.

Le 13, sept consuls européens arrivèrent à Djizé; le canon de la forteresse les salua.

Le 15, les consuls vinrent faire leur visite au grand-vizir, ils furent revêtus de pelisses et retournèrent chez eux.

Mehemed-Pacha, arrivé à Boulak, vint camper à la coupole de Nasr.

Le 17, il fit son entrée en ville, mais sans beaucoup de pompe; il n'avait pas non plus, par égard pour le grand-vizir, le bonnet de cérémonie. Il se rendit chez Son Altesse, y resta jusqu'au soir: ils dînèrent ensemblc.

Halil-Effendi-Ridjal, defterdar de la Sublime Porte, fut déposé, et sa charge donnée à Hassan-Effendi-Bach-Mouhassébé. Cette destitution eut lieu parce que les pelisses d'honneur ne furent pas prêtes à la demande du grand-vizir lors des visites du consul anglais et du gouverneur du Caire.

Les Mamlouks allèrent dresser leurs tentes à l'île du Zéeb, et envoyèrent leurs familles dans leurs maisons au Caire.

Ibrahim-Bey, Osman-Bey-el-Husséïni, Mouhammed-Bey-el-Mebdoul, Cassim-Bey-Abou-Séïf, restèrent à Djizé, et firent venir du Caire tout ce qui leur appartenait.

Dimanche soir, ils montèrent à cheval et se retirèrent dans le Saïd. Cassim-Bey-Abou-Séïf, Mouhammed-Agha-Muteferrika, et autres Mamlouks malades, restèrent à Djizé.

Le 20 et 21, un crieur public annonça qu'il était accordé sûreté aux Mamlouks et à tous ceux qui leur appartenaient.

Le 28, le pacha déposa son lieutenant Mouhammed-Zorba, Égyptien; il le nomma kiachef de Garbié. Sa place fut donnée à Youssouf, intendant de la monnaie.

Le mardi 29, dans la nuit, Youssouf-Effendi fut confirmé par le pacha dans la charge de chef des Chérifs.

L'agha des janissaires égyptiens fut déposé, et exilé dans le Saïd. Un Osmanli fut mis à sa place.

Jeudi, 1er de chewal.

Samedi 3, les tchaouchs du grand-vizir allèrent s'établir à Bab-Nasr; on donna trois jours à l'armée pour sortir de la ville.

Le lundi 5, le grand-vizir se transporta à son camp de la porte de Nasr. Dans ce moment, le peuple eut beaucoup à souffrir.

Un soldat ayant pris trois batmans de café d'un marchand de la rue de Béïn-Carréin, au prix de 120 musfs d'argent, ne voulut en donner que 20. Le marchand, s'étant récrié et exigeant le paiement, fut tué par le soldat.

Toutes les boutiques furent fermées, et l'on se tint caché jusqu'au départ de l'armée.

Mohammed-Pacha, gouverneur de l'Égypte, et Taher-Pacha, parcoururent la ville nuit et jour incognito; sans cela l'armée aurait fait bien plus de mal encore.

On afficha dans les rues l'ordre de ne pas tourmenter le peuple;

De porter tous les procès au tribunal du pacha;

De vaquer à ses affaires comme à l'ordinaire;

D'aller faire la prière dans les mosquées;

D'allumer des lampes aux portes des boutiques et des magasins;

De marcher avec une lanterne après le coucher du soleil;

De ne pas donner asile aux soldats.

Tous les nouveaux cafés devaient être fermés; on ne laissa subsister que les anciens, et défense leur fut faite d'y laisser dormir des soldats.

Défense fut faite également de vendre des boissons enivrantes.

Toutes les dispositions convenables furent prises pour assurer la tranquillité du peuple.

Six mille hommes environ de l'armée se retirèrent du côté du sud.

Le samedi 10, le grand-vizir transporta son camp à Hankat; Séïd-Eumer et quelques autres cheikhs, ayant été lui présenter leurs vœux pour son bon voyage, en furent généreusement récompensés.

BIBLIOGRAPHIE.

Les manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglois, hollandois, italiens, espagnols, de la même collection; par M. PAULIN PARIS, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. II. Paris, Techener, 1838, in-8° de XXXII et 408 pages (1).

On se rappelle encore, sans doute, quel étonnement profond, quel ébahissement général accueillit, il y a bientôt un an, la nouvelle de l'admission de M. Paulin Paris dans le sein de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Qui fit naître cette surprise? Les productions du nouvel élu, infiniment trop multipliées peut-être, avaient-elles retenti de ce fâcheux éclat qui rend un homme inadmissible pour la vie dans un corps ayant quelque soin de sa dignité? Non : chacune d'elles, morte pour ainsi dire en naissant, reposait paisiblement dans le doux sommeil de l'oubli. Ce qui valut à M. Paris de fixer pour quelques instants l'attention publique, ce fut le nom du concurrent auquel il venait d'être préféré. M. Villemain (qu'il veuille bien excuser notre hypothèse!), M. Villemain, aussi pauvre archéologue peut-être que M. Paris, aussi inhabile (nous le voulons) à se prononcer en connaissance de cause sur le sens d'une inscription, sur la valeur d'une expression de la latinité du moyen âge, M. Villemain semblait pourtant plus digne que son rival de s'asseoir, du moins au nom des belles-lettres, dans le fauteuil vacant par la mort de M. Raynouard. Le docte corps en jugea différemment. Il n'y eut alors, pour tout le monde, qu'à

(1) Article communiqué.

courber humblement la tête devant la décision de l'infaillible aréopage. Aucuns pourtant (et nous sommes du nombre), aucuns conservaient des doutes sur la légitimité des titres de M. Paris aux honneurs dont il venait d'être comme accablé. Ces doutes, que rien encore n'a dissipés, nous allons les faire connaître ; nous appellerons, en quelque sorte, du jugement de l'Académie à l'Académie elle-même. Nous pourrions prendre une à une les diverses publications du nouvel illustre, et, si cet examen nous révélait presque à chaque page des fautes telles que la moindre eût dû valoir à son auteur une exclusion éternelle, nous nous croirions en droit d'inviter la savante compagnie, dans l'intérêt de sa gloire, à mettre à l'avenir plus de circonspection dans ses choix, plus de maturité dans ses jugements. Mais pour épargner aux lecteurs de ce recueil une longue revue critique, et pour ne combattre M. Paris qu'avec armes courtoises, nous nous bornerons à l'examen de celui de ses ouvrages qu'il a le plus récemment publié. Outre qu'il y a toujours chance pour un auteur, dans la force de l'âge et du talent, que son dernier écrit soit préférable à ses aînés, il est encore à présumer qu'ayant désormais deux réputations à soutenir, la sienne et celle du corps auquel il appartient, M. Paris aura mis d'autant plus de soin à ce que son nouveau volume ne compromette ni l'une ni l'autre.

Et d'abord nous nous empressons de reconnaître qu'il y a dans sa nouvelle production, comparée à celles qui l'ont précédée, une amélioration très sensible, un notable progrès. C'est surtout sous le rapport du style que cet heureux changement se fait remarquer. On trouverait bien encore çà et là quelques phrases dont la construction embarrassée semble appartenir à l'école de M. Jourdain, comme, par exemple (page 129) : « S'il avait pu connaître combien de bonnes leçons la Bibliothèque du Roi possédait du même livre ; » quelques expressions plus que naïves du genre de celle-ci (page 23) : « On *voit* encore les traces *visibles* du calque, etc. ; » mais ces taches légères disparaissent devant des traits de la force de ce qui va suivre (page 259) : « Jean Robertel était l'ami et l'admirateur de Georges

Chatelain, auquel il envoyait souvent *les fruits longuement mûris de sa veine poétique.* » Voilà qui a du nombre et de la cadence.

C'est l'érudit seul que nous cherchons en M. Paris. Il est, parmi ses intimes, en jouissance d'une réputation d'esprit dans laquelle nous sommes d'autant moins portés à le troubler, qu'ici même il nous paraît avoir semé, avec plus de profusion encore que par le passé, les réflexions piquantes, les allusions malignes, toutes les richesses enfin d'un esprit ingénieux et délicat. S'est-il toujours garanti de l'abus? Nous n'oserions l'affirmer. Voyez-le (page 277), à l'occasion de quelques mots flatteurs adressés à dame Anne de Graville par Pierre de Rochechouart, son cousin; voyez-le ne pouvant « s'empêcher de sourire en voyant les trisaïeux de la marquise de Montespan faire des *grâces* à la bisaïeule de la marquise de Verneuil. »

Voyez encore (page 339) Jason soupçonné d'avoir eu « *les premiers torts* avec la sorcière Médée; »

Ou bien (page 94): « Tout ne se perfectionne-t-il pas? *demandez plutôt à ce grand Lazarille appelé le dix-neuvième siècle.* »

Admirez enfin (page 342), à propos de deux volumes du roman de Tristan que les anciens catalogues de la Bibliothèque royale avaient distingués, et que M. Paris reconnaît pour être du même copiste et former un seul exemplaire, admirez ces lignes ingénieuses: « Voilà bientôt deux cents ans qu'ils restent séparés d'un très court intervalle *sans s'être encore reconnus, rappelant ainsi* les cœurs faits pour être joints, *et que, sans l'art de M. Villiaume, une simple cloison tiendrait à jamais désunis. O volumes jumeaux du plus beau des romans, qu'il me soit enfin permis de vous rassembler ici!* »

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!

Et que n'avons-nous à signaler partout des beautés d'un ordre si élevé! Il n'en est malheureusement pas ainsi: toutes les phrases de M. Paris, toutes ses pensées n'ont point la clarté ni l'élévation que nous venons d'admirer. Quelques idées ne sont émises, quelques faits ne semblent articulés que pour amener des ré-

flexions visant à la profondeur et n'atteignant que le ridicule. Ainsi, par exemple, M. Paris ne craint pas d'avancer que la révolution seule de 1830 et ses résultats ont pu déterminer l'Académie Française ou *Françoise*, pour ne le point choquer, à adopter enfin le *méchant usage* qui a fait prévaloir *l'hérésie voltairienne* contre toutes les lois de l'harmonie du langage et de la saine étymologie. M. Paris ne se trompe-t-il point à bon escient? Ne sait-il pas bien que la nouvelle édition du Dictionnaire était commencée avant l'époque qu'il rappelle? que, dès lors, le parti de l'illustre corps était déjà bien arrêté? Si M. Paris sait tout cela, et sans doute il ne l'ignore pas, ne devrons-nous pas croire qu'il ne se permet cette supposition que pour motiver ces paroles d'une ironie qui donnerait beaucoup pour être amère (page x) : « C'est pitié que la chute des rois entraîne le déshonneur de la langue ! »

Que dirons-nous de ce passage (page 169) où l'auteur nous entretient du duc de Glocestre, oncle du roi Richard II, venant offrir à ce prince un ouvrage de sa composition? « Cela, plus tard, ne l'empêcha pas d'être saisi, conduit à Calais et mis à mort par ordre de son royal neveu. *Et ce n'est pas tout...* » Vous frémissez à ces mots ; sans doute l'ordre logique du langage et de la pensée vous fait entrevoir déjà les mutilations horribles, les effrayants supplices auxquels le malheureux duc doit être livré ! Rassurez-vous toutefois : M. Paris ne suit point les routes battues. « Et ce n'est pas tout, vous dira-t-il, car les historiens s'accordent à dire que le duc de Glocestre avait, à force de crimes et de conspirations, mérité sa destinée. »

Mais c'est trop nous arrêter peut-être sur le choix plus ou moins propre d'expressions employées par M. Paris. Abordons le fond des choses. Sa critique acerbe gourmande sans pitié les écrivains qu'il lui arrive de surprendre en flagrant délit d'erreurs parfois bien excusables. Ce défaut d'indulgence pourrait nous autoriser à suivre son exemple, et à nous armer de sévérité contre quelques décisions hasardées, contre quelques fautes d'inattention choquantes. Nous n'en ferons pourtant rien : nous nous bornerons à soumettre à M. Paris les observations suivantes :

Au lieu des mots « *Oro et unum necessarium* » qu'il croit avoir lus (page 15) sur la dernière feuille de garde de la *Bible historiale*, et qui ne nous semblent offrir aucun sens satisfaisant, ne pense-t-il pas qu'il serait mieux de lire ce demi-verset si connu de saint Luc (x, 42) : « *Porrò est unum necessarium?* »

Si l'on peut raisonnablement admettre que Louis (et non pas *Charles*) d'Anjou, frère de Charles V, ait fait passer de France en Italie l'exemplaire des *Politiques et Économiques d'Aristote*, qui, plus tard, revint prendre place à la Bibliothèque royale, grâce aux victoires de Louis XII, est-on forcé de conclure de là que cette date « VII d'octobre III.** », rapportée sur le premier catalogue des livres de Charles V, désigne l'année 1380? N'était-ce pas plutôt 1360 qu'il fallait dire?

N'y a-t-il pas quelque légèreté à déclarer coupable de *bévue* (page 208) le copiste des *Problèmes d'Aristote*, pour avoir donné à Évrart de Conty, traducteur de cet ouvrage, le titre de « médecin du roy Charle le Quint et de la royne Blanche? » M. Paris ne comprend pas ce que peut signifier ici *la royne Blanche*. « Charles V, dit-il, avait eu pour femme Jeanne de Bourbon.....; la *reine* de Charles VI était, comme on le sait, Isabeau de Bavière. » Mais, mon Dieu! qu'il veuille bien consulter le plus mince écolier de sixième, qu'il ouvre même ce pauvre père Anselme, par lui si malmené, il apprendra que, par la royne Blanche, il faut entendre ici Blanche de Navarre, deuxième femme et veuve de Philippe de Valois, morte à Neaufle-le-Châtel le 5 octobre 1398. Il en devra conclure que le traducteur Évrart de Conty put très bien exercer simultanément les fonctions de médecin auprès de Charles V et de la veuve de Philippe VI; et s'il persistait encore à croire à l'existence d'une bévue, ne la devrait-il pas chercher ailleurs que chez le pauvre copiste?

Autant que nous en pouvons juger d'après certains passages de son livre, M. Paris professe un grand respect pour tous les souvenirs qui se rattachent aux illustrations de notre France. Celles-là surtout, nous avons cru le remarquer du moins, celles-là lui inspirent les plus vives sympathies qui se recommandent par des services de dévouement aux individus de races royales ou

princières. Ces sentiments, fort louables sans doute, ne les a-t-il pas quelquefois poussés à l'excès? n'a-t-il pas craint que ses lecteurs n'éprouvassent quelque surprise à la lecture d'un passage tel que celui-ci (page 132) : « Cette maison, qui donna des amiraux, des grands maîtres, des maréchaux, des académiciens et *des maîtresses de rois* A LA FRANCE, est assez *illustre* pour n'avoir pas besoin des secours de la fable. » Le conseiller Bonneau n'eût pas dit autrement.

Nous nous garderons bien de pousser jusqu'à leurs conséquences extrêmes les inductions qu'il semblerait permis de tirer de phrases pareilles. Nous croirions plus volontiers à la réalité des sentiments élevés que nous révèlent ces quelques mots (page 122) : « L'inventeur des *dédicaces* fut nécessairement un mendiant. » Pourquoi faut-il que M. Paris les ait imprimés dans un volume en tête duquel nous lisons en majuscules :

A M.
N.-A. DE SALVANDY,
MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,
GAGE D'UN DÉVOUEMENT RESPECTUEUX ET INALTÉRABLE.

P. PARIS.

C. D.

MÉLANGES.

I.

EXPOSÉ

Des moyens par lesquels les cendres du cœur de Henri-le-Grand ont été recueillies (1).

La ville de La Flèche éprouvait toutes les secousses de la guerre civile, lorsque Thirion, représentant du peuple, y arriva accompagné du général Fabre, communément connu sous le nom du général Moustache.

Le cœur d'Henri IV reposait honorablement dans l'église du collége d'après le testament de ce bon prince. Cette église servant aux assemblées du club, l'œil du représentant aperçut bientôt ce monument; il en fut choqué, et des ordres furent donnés pour le livrer aux flammes. Le général mit sous les armes toute sa troupe; des ouvriers furent commandés pour descendre la boîte en forme de cœur, qui désignait l'objet précieux qu'elle renfermait: elle fut brisée, on aperçut une autre boîte en plomb sur laquelle on lisait en lettres d'or:

Cy gist le cœur de Henri-le-Grand.

Elle fermait à cadenas, mais la clef n'y étant pas, on l'ouvrit

(1) Bibliothèque royale. Section des manuscrits.

avec un ciseau et un maillet, il en sortit une poussière assez considérable, formée par les poudres aromatiques de l'embaumement; au fond on découvrit une substance solide noirâtre.

Dans cet état on porta cette boîte sur la place de la Révolution. On apporta de chez un boulanger voisin quelque menu bois, et le feu fut pris chez un serrurier du quartier. La flamme ayant éclaté, on y renversa ce cœur autrefois si magnanime, qui, desséché par le temps, fut réduit en cendres en un instant.

La troupe retirée, nous nous approchâmes peu à peu du petit bûcher, en nous promenant d'un air indifférent; lorsque nous crûmes que les cendres étaient refroidies, nous jetâmes un mouchoir sur l'espace qu'elles couvraient, et en le resserrant une grande partie des cendres s'y trouva comprise.

Arrivés à la maison, nous rassemblâmes ceux qui naturellement devaient être dépositaires de ces précieux restes, notre épouse, notre fille et notre gendre, et nous leur tînmes à peu près ce langage. — « Mes amis, tandis que les honnêtes citoyens se sont renfermés chez eux pour n'être pas témoins du sacrilége qui vient d'être commis, mus par un sentiment d'amour, de respect, de reconnaissance, nous avons voulu sauver les cendres du cœur du bon Henri; les voici... Elles seront pour nous et pour nos enfants un objet de vénération, et peut-être un jour pourront-elles être rendues à la vénération de nos concitoyens. Ces temps sont encore éloignés, ils ne reviendront peut-être que sous une autre génération. En attendant, conservons en secret ce dépôt qui sera confié au dernier vivant d'entre nous.»

En conséquence, ces cendres furent déposées dans une bouteille sans aucune inscription, dans la crainte que dans une de ces visites ou fouilles auxquelles les maisons des gens appelés *modérés* étaient sujettes, elles ne fussent découvertes.

Le calme ayant succédé à l'orage par le retour à jamais mémorable de Bonaparte, nous voulûmes jouir du plaisir de jeter de temps en temps un coup d'œil sur ces restes précieux. On imagina un tableau un peu profond sous verre, garni de satin blanc, au haut duquel fut placée une image en couleur très ressemblante de Henri IV; au-dessous on lit en broderie d'or :

Henricus magnus
Francos amavit
Flexienses dilexit.

Au-dessous de cette inscription est un flacon contenant une partie des cendres recueillies dans la bouteille (la majeure partie y est restée). Le flacon est entouré de l'inscription suivante :

Cineres cordis Henrici magni pietate et gratâ memoriâ ob educationis pretium servati à C. Boucher, chirurgo.

Ce petit monument de famille était resté ignoré du public, lorsque M. Morin, supérieur du collége, se rappelant les temps heureux de cette maison qui, lorsque nous y étions écoliers, renfermait des élèves des quatre parties du monde, gémissant sur l'abandon dans lequel elle semblait tomber, s'écria : « Le bonheur, la gloire ont abandonné ce collége au moment où le cœur de son fondateur a disparu. » Partageant sincèrement ces sentiments, nous lui dîmes : « Non, non... le cœur de Henri est encore parmi nous, il n'a que changé de forme. » Alors M. Morin apprit ce qu'on vient d'exposer.

Messieurs le sous-préfet et le maire en furent instruits ; l'oreille de M. le préfet ne tarda pas à en être frappée, son cœur devait en être vivement ému, lui qui, à la distribution des prix, avait encore, dans des temps peu sereins, manifesté devant les élèves son attachement à la mémoire d'Henri.

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. le sénateur, pendant son séjour en cette ville, a voulu que nous lui rendissions compte de l'existence des cendres du cœur d'un souverain cher à celui sous lequel nous avons le bonheur d'exister. Nous nous sommes fait un devoir sacré de remplir ses ordres avec le respect dû à la vérité et au caractère dont Sa Majesté l'Empereur et Roi l'a revêtu pour le bien de notre pays.

Fait à La Flèche, le 2 messidor an XIII.

BOUCHER.

Membre correspondant de la ci-devant Académie royale de chirurgie, membre de la Société libre des arts de la Sarthe.

II.

DISCOURS SUR LA FRANC-MAÇONNERIE, PAR LEVASSEUR (de la Sarthe) (1).

C'est aux travaux des francs-maçons que sont dus les progrès des lumières et de la civilisation. L'établissement de la franc-maçonnerie se porte aux temps les plus reculés. De grandes commotions se firent sentir dans l'intérieur de notre globe, et de grands bouleversements à sa surface : un déluge presque universel força ce qui restait à se réfugier sur les hauts lieux : par suite de grands tremblements, l'on vit disparaître des régions comme l'Atlantide, d'autres séparées comme au détroit de Gibraltar. La secousse avait été si violente et le coup si fort, que les vibrations furent long-temps à se calmer et finir. Les hommes, témoins de si terribles catastrophes, conservèrent long-temps cet état de stupeur et d'anéantissement où ils étaient tombés. Ce qui leur restait de force fut employé uniquement à se procurer les premiers besoins de la vie. La culture des beaux arts et des sciences, portée à un haut degré, ainsi que l'attestent d'anciens monuments, fut abandonnée : ainsi la terre, devenue féconde par une bonne culture, par des travaux assidus, ne rapporte plus que des ronces et des épines dès qu'elle est abandonnée et laissée en friche. Nos facultés intellectuelles s'affaiblissent, notre esprit s'engourdit si l'on cesse de les exercer : alors l'ignorance et le fanatisme s'établissent. A peine s'est-il conservé quelques traditions des évènements passés et transmis des pères aux enfants, et plus elles s'éloignaient des temps dont elles voulaient conserver la mémoire, et plus elles s'altéraient.

Tel fut long-temps l'état de la société. Peu à peu cet état

(1) Communiqué par M. David (d'Angers), membre de l'Institut.

d'engourdissement se dissipa : quelques hommes, avec un certain degré de sensibilité, ne purent voir sans admiration le beau spectacle que la nature leur offrait; leurs hommages s'adressèrent d'abord aux effets; mais, après de longues méditations, ils reconnurent qu'il n'y a point d'effets sans causes; ils s'appliquèrent avec ardeur à la recherche des causes; des sociétés se formèrent et prirent pour devise : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*. Dans la recherche de ces causes, ils découvrirent de grandes vérités, qui, plus connues, contribueraient au bonheur de l'homme; mais comment les promulguer? Le peuple, plongé dans la plus grande ignorance où des imposteurs le retenaient pour le gouverner plus aisément, n'aurait pu comprendre ces vérités et en faire l'application aux besoins que l'organisation de sa nature lui renouvelle sans cesse. D'un autre côté, il y avait danger pour ces prédications de la part des imposteurs, dont le pouvoir diminuerait en raison que l'instruction s'étendrait davantage. Cette crainte ne put ralentir leur zèle : ils crurent que mettre la lumière sous le boisseau serait un crime de lèse-humanité; ils crurent écarter les dangers auxquels ils s'exposaient en voilant ces vérités sous des allégories, des mystères, des hiéroglyphes et même des fables. Des initiés furent admis et soumis à des épreuves, quelquefois très dures comme en Égypte, pour s'assurer du courage de l'aspirant et de sa discrétion. Pythagore eut un grand nombre de disciples : ils formèrent une société divisée en apprentis, en compagnons et en maîtres; et, pour avoir un prétexte de s'assembler, ils dirent que c'était pour préparer les matériaux d'un temple qu'ils voulaient élever à l'auteur de toutes choses, qu'ils désignaient à leurs initiés être la vérité, la liberté et l'égalité. D'après l'idée que l'on eut de leurs talents, on les employa à la construction de différentes églises, ce qui les fit désigner sous le nom de Francs-Maçons. Ce que les francs-maçons avaient prévu leur arriva : ils furent persécutés, proscrits, exilés, mis à mort dans les plus cruels tourments, brûlés vifs; les druides les désignaient au peuple pour victimes à être immolées sur les

autels de leurs dieux, qui leur avaient déclaré qu'ils avaient faim. Dans une autre contrée, on les brûlait vifs en grande cérémonie, à la suite d'une brillante procession où assistait le tyran, conformément à l'alliance qu'il avait faite avec les imposteurs. La lumière ayant éclairé un plus grand nombre, les francs-maçons ne furent pas aussi généralement persécutés; justice leur fut rendue : le Grand-Frédéric établit la loge du trente-troisième degré, dont j'ai l'avantage d'être membre.

Dans ce moment-ci, plus que jamais, nous devons resserrer les liens qui nous unissent; que la fraternité, qui est la base de la franc-maçonnerie, prenne, s'il est possible, une nouvelle activité; que notre empressement à venir au secours des malheureux redouble, et que le bel exemple que vous avez donné d'une souscription en faveur des Polonais soit imité. L'histoire, dont le temps présent ramasse les matériaux, vous désignera comme ayant rempli les devoirs de francs-maçons. La position dans laquelle je me trouve en ce moment a un rapport assez exact avec celle où se trouve un marin, qui, sur la fin du voyage de long cours pendant lequel il a essuyé bien des malheurs, perte momentanée de sa liberté, perte de sa fortune, ingratitude et mauvais procédés de ses commettants, dont il a défendu les intérêts au préjudice des siens, est poussé par un ouragan vers un port national.

LEVASSEUR.

III.

LETTRE D'ALEXANDRE LAMETH

A M. David, membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur, à Paris.

Paris, le 9 septembre 1828.

Je m'empresse, mon cher David, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, et par laquelle vous me mandez que M. le docteur Fossati, l'élève et l'ami du docteur Gall, vous a prié de savoir si je voudrais faire partie de la commission destinée à diriger la souscription et l'érection d'un monument que les admirateurs du savant docteur se proposeraient d'élever à sa mémoire.

Je ne vous cacherai pas d'abord que, sans pouvoir, sous le rapport de l'art, avoir une opinion sur la doctrine du docteur Gall, je n'en pense pas moins que, si elle était admise, elle porterait une atteinte funeste à la morale : car, si l'homme vient au monde avec une organisation qui le pousse, pour ainsi dire, invinciblement vers des vices ou des crimes, il n'existe plus de libre arbitre, et la vertu ou l'immoralité ne sont plus qu'un jeu cruel de la nature. Alors il n'y a plus aucun mérite dans les actions humaines; l'improbation ou l'éloge ne sont plus que de vains mots. Enfin, la nature humaine est condamnée par cette doctrine à un nouveau péché originel, plus désolant encore que celui qu'on nous enseigne.

D'un autre côté, cette même doctrine ne désenchante-t-elle pas en entier la terre ou plutôt l'univers? Que deviendraient la poésie, la peinture, la sculpture, l'éloquence, si chaque être est irrévocablement condamné à suivre la trace empreinte sur sa tête, à sa formation? C'est en vain que votre génie cherchera à animer le marbre, lorsqu'on aura désanimé la race humaine.

Phidias, sous son ciseau, montrait aux hommes des dieux et des demi-dieux ; la poésie et tous les arts se réunissaient pour célébrer des prodiges ; mais tous ces arts périssent du jour où le monde n'est plus à nos yeux que de la matière.

Sans doute les idées de spiritualisme seront toujours vagues, parce qu'elles sont d'une nature supérieure à la nôtre. Le voile les couvre, et il est attaché de manière à ce qu'aucune main humaine ne puisse le lever ; mais il y a dans tous les cœurs généreux, dans toutes les ames élevées, un certain instinct qui porte à espérer que tout n'est pas entièrement fini à la séparation des parties. C'est peut-être une erreur, mais au moins elle est douce ; elle est favorable à la morale, elle entoure les tombeaux de regrets et d'espérances, enfin elle est consolatrice.

C'est assez vous dire, mon cher David, que, tout en honorant la science du docteur Gall, il me conviendrait peu de figurer dans une commission qui paraîtrait avoir pour but de consacrer ses doctrines.

Recevez, mon cher David, l'assurance de ma sincère et inaltérable amitié.

ALEX. LAMETH.

VOYAGE

DU COMTE D'ARTOIS

A GIBRALTAR.[1]

1782.

(SUITE.)

Le lendemain 22, à cinq heures du matin, nous sommes sortis de Valladolid par la porte de Madrid et l'esplanade, et avons continué notre route dans une plaine dont le mauvais terrain ne permet d'y faire aucune espèce de plantation, et où les roues de nos voitures entraient de plus d'un pied dans le sable qui est brûlant. A une lieue de la ville nous avons traversé le Duero, sur un pont de pierre. La route devient moins désagréable étant moins sablonneuse, jusqu'à Olmedo qui est éloigné de six lieues. Cette ville m'a paru assez vaste par la circonvallation des murs qui la fermaient autrefois et qui aujourd'hui sont totalement ruinés, faute d'entretien, ainsi que plusieurs tours qui paraissent avoir été construites du temps des guerres avec les Maures. La plaine est entièrement déserte et privée de verdure, excepté un bois de cyprès et de térébinthes qu'on y rencontre, à l'extrémité duquel passe une petite rivière

(1) Voir précédemment, page 193.

nommée l'Adajo. Je vis aussi une maison qu'on édifiait et qui me parut disposée pour être une habitation monastique.

Nous sommes arrivés à Olmedo à deux heures du soir et y sommes restés jusqu'au lendemain matin. Monseigneur y trouva M. de Montmorin, ambassadeur de France près de Sa Majesté Catholique, et M. le prince de Nassau, qui y étaient venus au-devant de lui. Après le dîner, Monseigneur chassa aux cigognes et en tua une; on donna un combat de taureaux, mais il fut peu intéressant; les matadors et les tauréadors avaient l'air de bandits, et l'assemblée, où se trouvaient peu de gens distingués, était composée de misérables guenilleux. Aussi le prince ni personne de sa suite n'y resta jusqu'à la fin. Olmedo est une des villes où j'ai vu le plus de misère et de malpropreté, et c'est aussi celle où l'on observe la plus stricte étiquette pour la religion. Les habitants sont des hypocrites, le moindre mot peu dévotieux blesse leurs oreilles, et ils ne font pas attention à des choses plus essentielles. Les petits enfants sont tous habillés en moines, on regarde cela comme une vocation qui vient directement du ciel et qui doit attirer ses bénédictions sur les familles: il n'en est pas moins vrai que ces petites mascarades font honte à l'espèce humaine.

Les prêtres et les moines sont très puissants et même despotes ici comme dans toute l'Espagne, et font croire au peuple tout ce qui leur passe par la tête. Aussi n'y a-t-il pas de pays où l'on trouve plus de cagotisme; cela va même jusqu'au pied du trône.

Le 23, nous avons quitté cette ville, et sommes venus dîner à Santa Maria de Nieva, petit bourg bien pauvre. La chaleur étant diminuée, nous avons fait route pour Ségovie où le roi attendait Monseigneur, dans le château qui en fait partie.

Nous avons traversé rapidement la ville, et à la sortie nous trouvâmes une partie de la maison du roi et les voitures de la cour, qui sont tellement antiques qu'on dirait qu'elles ont servi au chevalier de la Triste Figure. Elles sont attelées de six mules avec deux postillons à l'anglaise, qui mènent aussi vite que le vent. Plusieurs relais étaient sur la route, et huit gardes-du-corps

et un exempt suivaient la voiture du prince et changeaient à chaque poste. C'est toujours de cette manière que voyage le monarque espagnol ; il ne se sert jamais de coches ni de chevaux. Ses habitudes sont simples, et il déteste tout ce qui a rapport à la coquetterie. La poudre et la pommade odorantes sont proscrites chez lui ; aussi Monseigneur ne se servit-il plus que de poudre non parfumée et de suif pour sa toilette, ce qui flatta Sa Majesté. Ce prince est homme d'esprit et vertueux, et il est adoré de ses sujets : on peut faire son éloge en peu de mots : il est bon roi, bon père et bon ami. Son entrevue avec Monseigneur a été des plus sensibles ; il l'embrassa et le serra long-temps dans ses bras, en lui disant tout ce que l'amitié la plus tendre pouvait lui suggérer, et toute la famille royale et la cour en furent attendries. Le roi présenta Monseigneur au prince des Asturies, à la princesse, à l'infante Marie-Josephe, aux infants don Gabriel et don Antonio. La suite de Monseigneur fut aussi très bien reçue par le roi.

A peine fûmes-nous arrivés que l'on apporta des rafraîchissements de toute espèce, des vins français et espagnols, des sucreries, des glaces, enfin de tout avec une prodigalité sans exemple. Tout nous était présenté par des officiers de la bouche du roi.

Du moment de notre arrivée, un *refresco*, c'est-à-dire une table garnie, fut établie tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures du soir, dans l'antichambre de M. de Vaudreuil. A mesure qu'on faisait quelque consommation, on remplaçait de suite ce qui avait été enlevé, afin que le service fût toujours complet. En outre, Sa Majesté avait assigné une maison tenue à la française, où nous allions prendre nos repas. Le roi payait quinze livres par jour pour chaque personne ; aussi étions-nous parfaitement bien traités.

Le lendemain 25, nous nous présentâmes pour voir les appartements du château ; mais M. le prince de la Riccia, capitaine des gardes, me dit qu'il fallait une permission de Sa Majesté. Nous allâmes voir le parc, qui est fort beau ; mais, avant de parler de ce qu'il renferme de curieux, je vais donner une idée

de la position du château. La façade est au nord, sur une grande place formant un carré long et environnée de bâtiments, pour loger les officiers de la cour. L'architecture n'a rien de bien remarquable. Le derrière, qui donne sur les jardins, est orné de sculptures. Une montagne le domine. Elle fournit les eaux qui arrosent cette maison de plaisance. Philippe V fit bâtir cet édifice, et y dépensa plusieurs millions; il voulait que cet asile lui représentât Versailles, qu'il avait quitté pour venir régner en Espagne; mais ce n'est qu'une miniature de ce dernier château, qui a infiniment plus d'agréments, quoique plus mal situé. Il a l'avantage sur Versailles, que les eaux qui y circulent sont aussi claires et limpides que celles de Versailles sont troubles et puantes.

Nous avons remarqué la *fontaine d'Andromède;* elle est fort belle; le grand jet s'élève à plus de cent trente pieds. Le groupe d'Andromède délivrée du monstre par Persée ne m'a pas paru être très bien travaillé : ce groupe est en marbre. Un autre jet, qui s'élève à plus de cent pieds, reçut aussi notre visite : c'est la *fontaine de la Renommée.*

Le *Bain de Diane* est une autre pièce où plus de cent figures ou bouches jettent de l'eau, qui ensuite sort du bassin et se dérobe pour aller grossir les ruisseaux qui serpentent dans la plaine. Cette onde se précipite avec fracas, et sa chute forme une vapeur qui se répand dans les allées adjacentes et y entretient la fraîcheur.

La Corbeille a sept jets, qui vont à une grande hauteur; mais la grande quantité d'eau qu'elle dépense est cause qu'elle ne va que rarement. C'est un superbe ouvrage hydraulique. La plupart des figures qui ornent ces bassins sont en plomb bronzé et ensuite doré; mais le travail en est bien mauvais, et, tous les ans, on renouvelle la dorure.

La grande cascade est en face de la chambre à coucher du Roi, de manière qu'il en voit l'effet étant dans son lit.

Au haut du parc est une belle plate-forme où on a construit un immense bassin appelé *la Mer.* Il est très profond, et toutes les eaux des rochers s'y rendent en formant des chutes qui sont

fort agréables. Ces rochers naturels sont hérissés de pins, de sapins, de chênes verts et autres arbres qui bordent des allées tortueuses régnant le long des ruisseaux, qui arrivent dans ce vaste étang. Après avoir monté près d'une heure, nous avons été arrêtés par un mur de clôture, où l'on a placé des grilles aux endroits où passent ces petites rivières, qui arrivent de points plus élevés. Cette solitude est délicieuse, et ces cascades naturelles ont infiniment d'attraits. Le bruit qu'elles font, se mêlant au chant des oiseaux, a quelque chose d'enchanteur. Avant de quitter ces lieux, nous avons fait une pause pour contempler ce beau spectacle et vider quelques bouteilles d'excellent vin, dont nous nous étions précautionnés. Après nous être égarés à dessein, le cours des eaux nous ramena au lieu d'où nous étions partis. Une grande allée de tilleuls nous conduisit au château. Ces arbres viennent très bien par le soin qu'on en prend. Les allées sont en pente, et on a construit des rigoles qui aboutissent au grand bassin dont je viens de parler, et qui, en tournant autour de chaque arbre, l'arrosent et le tiennent vert malgré la chaleur du climat. Ce jour, elles étaient à sec.

Les statues qui ornent le parc ne sont pas des chefs-d'œuvre comme celles de Versailles et des Tuileries. Les draperies en sont grossières, au point de laisser douter si ces figures sont de marbre. Sur la plupart, on lit : *Fecit* FREMYN. Les figures des fontaines sont nues et du même artiste ; elles sont d'un travail plus exquis, ce qui ferait croire qu'il a fait le sacrifice de son goût à la chasteté apparente des Espagnols.

On prétend que ce parc et le château ont coûté plus de soixante millions, et qu'ils coûtent deux cent mille livres d'entretien. Le jour baissait, et nous avions encore quelque chose à voir. Un homme vint nous proposer de nous faire voir la beauté des allées. En un instant, toutes les rigoles furent remplies d'une eau qui circulait en bouillonnant, et, en répandant sa douce fraîcheur, nous fit croire que ce lieu était enchanté.

Nous allâmes voir le *bassin d'Apollon*, où vingt figures dorées répandent l'eau avec beaucoup d'art. Plus loin le *Char embourbé*, celui des *Quatre Saisons* et plusieurs autres, dont les groupes

représentaient des sujets de la mythologie, attirèrent nos regards. Toutes ces pièces d'eau sont nettoyées tous les ans, de façon que l'eau, toujours claire et limpide, n'y répand point de mauvaise odeur et permet toujours de jouir de la promenade.

En rentrant, nous passâmes près du logement du prince des Asturies. Les enfants de Son Altesse se divertissaient avec leurs officiers et des dames, sous une belle allée de marronniers qui était en face.

Le roi arrivait de la chasse et était fort empressé de revoir Monseigneur; il nous regarda quelque temps et nous salua. Il paraît avoir quatre-vingts ans, quoiqu'il ne soit que dans sa soixante-sixième année; il est maigre, et son teint est basané. Sa coiffure consiste en une petite perruque collée, placée fort en arrière, et qui lui va très mal : elle est ornée d'une petite boucle serrée, roulée dans du suif avec un peu de poudre. Son plus grand plaisir est la chasse et la pêche; il fait deux ou trois de ces parties chaque jour; le mauvais temps ne le retient pas. Le prince des Asturies l'accompagne toujours.

Madame l'infante, fille du roi, arriva un instant après dans une voiture à la française, avec cocher et postillon qui semblaient être des caricatures. Elle nous regarda et nous salua, comme avait fait le roi. Elle est petite, bossue et bancale; on dit que c'est la meilleure princesse de la cour.

Les Espagnols n'aiment pas le roi (1), mais ils adorent le prince des Asturies. On prête à ce dernier le projet d'abolir l'inquisition, lorsqu'il sera monté sur le trône.

Le lendemain, le prince de la Riccia nous fit prévenir que nous pouvions nous présenter pour voir les appartements du château. Le roi avait donné lui-même l'ordre de nous laisser entrer partout; mais ma curiosité ne fut pas satisfaite : je m'attendais à voir de plus belles choses. La pièce où couche le roi est remplie de tableaux de dévotion; son lit est entouré de reliques, qui sont attachées à la tapisserie; au pied du lit est un

(1) Ceci est en contradiction avec ce qu'on lit plus haut, pag. 191, ligne 11. Nous serions tenté d'adopter cette dernière version. (*Note de l'éditeur.*)

grand crucifix fait en broderie. Les glaces sont du plus grand volume ; elles ont jusqu'à douze pieds de haut sur dix de large.

Dans la chambre suivante, nous vîmes des tableaux des grands maîtres d'Italie et de Flandre, Raphaël, Titien, Piètre de Cortone, Rubens, Van Dyck, etc.

La galerie des antiques est au rez-de-chaussée et a besoin d'être réparée ; elle est composée de plusieurs salles à la file. On y voit plus de quarante statues, plusieurs groupes, des bustes, des médaillons, des bas-reliefs, et quelques tableaux en mosaïque. J'y remarquai le groupe de Castor et Pollux en marbre blanc et bien conservé. Ces deux frères sont nus et couronnés de laurier. Cet ouvrage est d'un artiste célèbre. Nous vîmes aussi Ganimède enlevé par l'aigle de Jupiter ; une statue grecque représentant un faune ; plusieurs Vénus, dont la Vénus accroupie ; Cléopâtre ; huit muses qui ont appartenu à la reine Christine (on nous a dit que la neuvième était dans un musée de Rome). Près de la porte est une statue admirablement drapée, en marbre blanc, représentant la Religion. Elle est si bien voilée que l'on croirait que ce voile est de gaze, et on aperçoit tous les traits de la figure à travers.

Deux petits tableaux en mosaïque représentent deux femmes expirantes. Le coloris en est beau, et le choix des pierres en est bien assorti.

Après avoir visité cette galerie, nous sommes allés voir ce qu'on appelle le petit appartement ; tout y est abandonné et dans le plus mauvais état. C'est dans cet endroit que l'on sert les dormants pour les grands couverts. Il y en a vingt représentant des chasses, des danses, des divertissements, des forêts, le tout travaillé en lames, et avec beaucoup de délicatesse et d'art : ils sont en argent et pèsent plus de huit cents marcs.

Nous sortîmes de ce lieu pour respirer le bon air et nous purger de celui humide et putréfié qui y règne ; et, en sortant, un officier de la bouche du roi nous offrit une collation que nous acceptâmes, et qui dura jusqu'à la nuit, heure où l'on sonna l'*Angelus*. C'est une chose plaisante dans ce pays. Au premier coup de la cloche, tout le monde s'arrête et reste dans la posi-

tion où il se trouve, sans oser se moucher, ni tousser, ni cracher. Les cavaliers, les personnes en voiture, tous paraissent comme pétrifiés; les ouvriers cessent leurs travaux, on n'entend pas le moindre bruit. Aussitôt que le dernier tintement a frappé, chacun reprend l'usage de ses membres et achève sa course ou sa promenade, en souhaitant à ses amis le *boino notché* (la bonne nuit).

Le lendemain 26, nous fûmes voir le maître d'hôtel et l'officier de la suite du prince de la Riccia, près desquels nous avions des lettres de recommandation. Après nous avoir régalés d'excellent bordeaux, ils nous conduisirent aux appartements de la reine mère. Ils sont à côté de ceux que nous avions visités la veille, et que nous traversâmes de nouveau. Nous y remarquâmes quatre grands tableaux de tapisserie représentant des paysages où des anachorètes sont en méditation. Ils sont si bien travaillés qu'on les croirait peints. Je ne pouvais me lasser d'admirer ces chefs-d'œuvre.

Il y a plusieurs statues en pierre de proportion plus forte que nature. Elles représentent des hommes nus et armés; mais leurs positions ne sont pas naturelles, et, comme leur nudité pouvait blesser des regards pudiques, on les a drapées.

On nous montra huit dormants, qui me parurent plus précieux que ceux que j'avais vus la veille; ils représentent des sujets tirés de la fable; ils sont en argent, et ne servent que pour la table du roi.

En sortant des appartements de la reine, nous visitâmes la chapelle qui est fort belle, et où nous vîmes un soleil magnifique: il a trois pieds de hauteur, et est enrichi de cinquante émeraudes et de quantité de pierres fines. Il a coûté trois cent mille livres; c'est un cadeau de Philippe V, dont le tombeau est dans une chapelle, près de la sacristie, avec celui de la reine son épouse. Ce prince y est représenté en buste et en médaillon de marbre blanc. A droite de ce mausolée est une femme qui allaite un enfant et en console un autre, qui verse des larmes. Ce groupe est plein d'expression, et la douleur de l'enfant et de la femme passe dans l'ame du spectateur. A la gauche, une autre femme

tient un voile, dont elle essuie les pleurs qui inondent son beau visage. Au-dessus sont les médaillons du roi et de la reine, surmontés d'une Renommée embouchant la trompette. Tout ce monument est en marbre blanc : l'inscription est en lettres d'or.

Nous sortîmes de ce lieu plus tristes que quand nous y entrâmes, et le plafond de la chapelle frappa nos regards. Il est peint à fresque dans le genre le plus nouveau, et cette décoration plaît infiniment à l'œil : les masses sont bien détachées, les repoussoirs pleins d'effet, et le clair-obscur y est bien entendu et produit le meilleur effet.

Nous fûmes entendre un concert que l'infant don Gabriel donnait à Monseigneur, et dans lequel il exécuta sur le violon plusieurs morceaux de sa composition, qui ont été applaudis. Ce jeune prince a du talent dans cette partie, et ne manque pas de moyens : si son éducation était plus soignée, ainsi que celle de don Antonio, ils feraient des progrès rapides ; mais il faudrait des maîtres pour instruire leurs maîtres. Ces deux princes ont une figure commune, un mauvais maintien, portant toujours leurs cheveux en queue avec un ruban jaune, ce qui leur donne une tournure de Jeannot; leur taille est petite : en général, ce sont deux vilains princes. Le concert fini, le reste de la journée fut passé à table.

Le 27, Monseigneur alla visiter la verrerie, où il vit travailler dans tous les genres. La matière qu'on y emploie est peut-être la plus belle de l'Europe; mais l'Espagnol peu intelligent ignore ou dédaigne le parti qu'il pourrait en tirer, et laisse imparfaits des ouvrages qui seraient de la plus grande beauté. C'est cet établissement qui fournit l'Espagne de verres et gobelets en forme de calices qu'on rencontre partout. On y fait des lustres fort riches de matière ; mais d'un mauvais goût, et tous de forme antique et désagréable. Cette verrerie, étant bien administrée, devrait rapporter beaucoup et à peu de frais, puisque, dans son arrondissement, on trouve tout ce qui est nécessaire à son exploitation.

On nous fit voir les ateliers des graveurs et des ciseleurs, qui s'empressèrent de nous montrer leurs plus beaux ouvrages, qui

sont surchargés d'ornements mal distribués, dont le travail doit être aussi long qu'ennuyeux. Des ouvriers m'ont assuré qu'on y avait fini des gobelets qui avaient été payés jusqu'à trois cents réaux (cent vingt livres de notre monnaie). J'en ai fait faire deux, qui m'ont coûté chacun soixante-quinze réaux (dix-huit livres et quinze sous); ils sont assez beaux.

En sortant de cette verrerie, nous sommes allés à la manufacture des glaces : c'est une des plus réputées qui existent, et où on coule des glaces du plus grand volume : on en coula une devant le prince, et elle réussit très bien. Elle avait huit pieds quatre pouces de hauteur sur une largeur de trois pieds deux pouces. Nous fûmes voir l'atelier où on les polit, et ensuite celui du tain, où nous avons vu la plus magnifique glace qui existe, et qu'on venait de terminer. Ce morceau capital avait douze pieds de haut sur six pieds trois pouces de large.

Le 28, nous visitâmes Ségovie, qui est distante du château d'environ deux lieues. Cette ville est bâtie sur un rocher, sur un coteau et sur une colline. Elle a été beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, à en juger par les ruines de bâtiments considérables qui annonçaient sa splendeur. C'est cependant une des plus belles et des plus considérables villes d'Espagne, avec un évêché suffragant de Tolède. Elle est près de la rivière d'Eresma : il y a un superbe aqueduc qui conduit l'eau dans la ville. Il s'y fait un grand commerce de drap fort beau et de fine laine que fournissent les nombreux troupeaux de moutons nourris dans son territoire. On y fabrique aussi de bon papier. La basse ville est embellie par une promenade agréable, plantée de pins de la plus grande hauteur, et qui sont arrosés par une petite rivière dont l'eau est très limpide. Il y a aussi plusieurs jardins potagers, chose que je n'avais pas encore vue depuis que j'avais mis le pied sur le territoire espagnol; car ces paresseux préfèrent se passer de légumes dans leur pot à feu, à avoir la peine d'en cultiver.

De la ville basse nous sommes entrés dans la ville haute, près de l'aqueduc que j'ai cité plus haut. Les églises fixèrent d'abord notre curiosité.

Nous commençâmes par celle de Notre-Dame, qui n'a de remarquable que ses dorures et un nombre infini de petits miroirs.

Nous entrâmes à la Monnaie où jadis on ne frappait que des pièces d'or; et, actuellement, on n'y frappe que des pièces de cuivre.

La cathédrale est très ancienne et très vaste. Le maître-autel est orné de marbre et de jaspe rares, et quatre colonnes de marbre noir, veiné de blanc, en supportent le fronton. Plusieurs bons tableaux décorent l'intérieur de cet édifice; ils sont des plus grands maîtres pour lesquels on a peu de vénération, car ces chefs-d'œuvre sont couverts d'une croûte d'ordure et leurs cadres sont vermoulus, jusqu'à ce que quelque amateur les tire de l'état de dégradation où les laisse le clergé espagnol, car les prêtres de ce pays ne démentent pas la noble idée que le clergé en général de tous les pays a su donner; ils aiment beaucoup à recevoir pour eux et n'aiment pas à donner, et ceux qui prêchent la charité et la tempérance sont les êtres les moins charitables et les moins tempérants. Un beau bas-relief en bois représente la descente de la croix. Les figures sont grandes comme nature, c'est un ouvrage achevé, et les personnes représentées sont tellement expressives que leur douleur passe dans l'ame du spectateur. C'est dans cette église qu'est le tombeau du célèbre jurisconsulte Cavarruvias.

Nous allâmes voir un couvent de dominicains, fameux par une grande figure de moine, qu'on nous a dit être saint Dominique. Cette figure est dans une chapelle souterraine où l'on dit que ce personnage avait pleuré et médité sur les péchés des hommes; lorsqu'on regarde cette statue, on croirait qu'elle pleure encore; un frère qui nous conduisait nous le fit observer. Moi, je crois que c'est l'humidité de son appartement caverneux, ou quelque autre chose qui tient au charlatanisme monacal, qui produit cet effet, d'autant que les pleurs sont d'un bon rapport pour le couvent par le concours de dévots que ce miracle attire, et il est de l'intérêt des moines d'accréditer cette erreur. Ce saint est séparé du peuple par une balustrade qui ne permet pas

d'aller essuyer ses larmes, ce que j'étais tenté de faire. Les moines le veulent ainsi, afin qu'on ne découvre pas leur moyen de supercherie. Après avoir fait nos révérences à ce saint protecteur de la sublime inquisition, nous sortîmes, car une sueur presque égale à la sienne nous couvrait, grâce à l'air humide et puant qui règne dans ce lieu, révéré de tous ceux dont le génie étroit les tient sous la férule d'hommes qui ne se soutiennent que par l'empire qu'ils exercent sur les faibles et les crédules, et il en est dans tous les états.

Le besoin que nous avions de respirer un air pur nous fit quitter ce lieu méphytique, et nous allâmes voir l'Alcazar. C'est une ancienne forteresse bâtie sur un roc d'une hauteur considérable. La bâtisse est sans fondation; elle est seulement appuyée sur la montagne. Ce bâtiment est en ruine et sert de prison à huit officiers maures, qui y sont depuis plus de vingt-cinq ans. Le roi leur donne cinq réaux par jour et les habille tous les ans. La figure triste et les traits déformés de ces malheureux annoncent combien la captivité leur est douloureuse.

Nous entrâmes dans une grande salle où sont beaucoup de statues d'anciens rois. J'y remarquai celle de Jeanne-la-Folle, mère de Charles-Quint, et celle du fameux Cid. Ces morceaux antiques sont d'un travail sans mérite et n'intéressent que par les personnages qu'ils représentent.

De cette salle nous passâmes dans le cabinet où Alphonse X, dit le Sage, faisait ses observations astronomiques. Il est orné dans tout son pourtour d'un cordon de saint François, modelé en relief sur la muraille. C'est une espèce d'humiliation que les moines lui firent souffrir, parce que, voulant tourner en dérision le système de Tycho-Brahé, ce prince avait dit : *que s'il avait assisté au conseil de Dieu lorsqu'il fit le monde, il lui aurait donné de bons avis.* Le tonnerre étant tombé quelque temps après sur le cabinet, la gente caffarde ne manqua pas de tirer parti de l'évènement, en disant que le roi avait attiré sur lui la colère du ciel par le propos impie qu'il avait tenu, et que, pour l'apaiser et témoigner son repentir, il fallait un acte de pénitence qui prouvât sa contrition. On fit une procession où le roi, accompagné de

sa cour, assista pieds nus et ayant au cou un cordon de saint François. Ah! préjugé, à quel degré de faiblesse conduis-tu la pauvre humanité? Voir ainsi l'homme de génie céder à l'orgueilleuse ignorance d'hommes, dont l'existence est la honte du genre humain! Plus loin est la salle où on conserve les dessins des élèves du génie qui ont remporté des prix et obtenu des grades. Je n'y ai rien vu de bien merveilleux, et je dirai qu'en Espagne les examinateurs ne sont pas difficiles.

Nous parcourûmes ensuite une partie de la ville. Le sexe m'y a paru charmant, aux couleurs vermeilles près; mais en récompense la jambe, la taille, les traits y sont divins. Les rues étaient remplies de ces êtres fainéants qu'on appelle des moines et des prêtres.

Il y a plusieurs belles manufactures de laine et une particulièrement où le roi est intéressé pour trois cent mille réaux (75,000 fr.); les autres personnes qui la font valoir y ont mis en commun quatre cent mille réaux (100,000 fr.). Les draps qu'on y fabrique sont très beaux; mais la teinture qu'on leur donne n'est pas solide, ce qui provient de ce que leurs laines sont mal dégraissées. Ils ne se servent au foulage que de savon; et, comme il est fort cher, ils l'épargnent le plus qu'ils peuvent. Cette matière se dissolvant très vite dans l'eau, les draps n'ont pas autant de corps, et leur tissu n'est pas aussi serré que par le moyen des terres qu'on emploie dans les manufactures françaises. Le foulage de ces draps étant fait inégalement, il arrive très souvent qu'ils se raccourcissent plus d'un côté que de l'autre. On y fabrique un drap nommé par eux Baijeton, il ressemble au Londrin fabriqué en Languedoc, il est presque toujours teint en noir, et est acheté par les prêtres et les étudiants de la vieille Castille. On y fabrique aussi de belles couvertures qui surpassent celles des manufactures françaises; elles sont aussi plus chaudes et plus légères; j'en achetai une qui me coûta quatre-vingts livres. Un défaut existe dans tous ces ouvrages et y occasionne souvent des clairs où il se forme des trous, c'est qu'ils ne savent pas filer leurs laines et qu'ils n'observent aucun choix dans les qualités; et le rebut, qu'on devrait réserver pour les ouvrages

grossiers, est employé avec la plus fine matière. Les ouvriers sont des routiniers; aussi la beauté de ces ouvrages ne leur est-elle pas due, mais à la laine en général qui est d'une beauté et d'une qualité supérieures. On prétend que le commerce de ces manufactures est de plus de trois millions.

Le peuple de Ségovie paraît être misérable, ce que j'attribue au grand nombre d'hôpitaux et de couvents qu'elle renferme: on y en compte cinquante-deux.

L'aquéduc est d'une construction admirable; le peuple dit que c'est Hercule ou le Diable qui a fait ce présent à leur ville; il est placé au centre de la côte, et c'est lui qui convoie toute l'eau dont les Ségoviens ont besoin, et qu'il amène de Lagrange, nom du château royal dont j'ai parlé plus haut. Il a cent soixante arches et cent deux pieds de haut, il est bâti en pierres bleuâtres et posé de champ sans aucun mortier; on n'aperçoit même aucun lien de fer pour les assujettir. Cet édifice n'a que cinq pieds neuf pouces d'épaisseur à sa base, et il n'est dégradé en aucun endroit. Les étrangers qui visitent ce monument ont le soin de graver leur nom sur la pierre, ce qu'on ne fait pas sans peine, car elle est plus dure que le marbre. Je les ai imités.

Rentré pour le souper, nous trouvâmes un homme qui nous demanda si nous avions vu la grande friperie ecclésiastique. C'est un lieu où les moines et les prêtres conservent leurs vieux vêtements pour les vendre fort cher pour revêtir les morts; car ces fripons ont su glisser adroitement dans l'idée des Espagnols que celui dont le corps est ainsi enveloppé va de suite en paradis, aussi ne les délivrent-ils qu'en les faisant payer vingt fois leur valeur lorsqu'ils étaient neufs et en faisant consentir des dons envers l'église. C'est un singulier trafic; mais de quoi ne sont pas capables ces hommes de boue?

Monseigneur avait décidé de former son train en deux divisions, pour aller du château de Lagrange au camp de Saint-Roch, dont la première partirait quelques jours plus tôt que la seconde, afin de ne pas affamer le pays. M. de Vaudreuil me laissa le choix, et je fis partie de la première. Nous partîmes

donc le lendemain 29 pour aller coucher à Madrid. La route est assez belle en été ; en hiver c'est tout autrement : on travaille cependant toujours à son entretien.

Un bois de pins antiques comme la terre qui les porte se trouve à la Sierra de Guadarrama qui sont des montagnes d'une hauteur prodigieuse, mais d'un coup d'œil agréable par la manière dont la nature les a placées. Nous montâmes environ deux lieues pour arriver à leur sommet où se trouve un piédestal supportant un lion en pierre, et qui sert de démarcation entre la vieille et la nouvelle Castille. Un marbre fixé dans le dé porte cette inscription :

Fernandus IV
Pater patriæ
Viam utrique Castellæ
Superatis montibus fecit
An. salut. M. DCC. XLIX
Regni sui IV.

Ce chemin n'est point pavé. On paie trois livres dix sous pour une voiture attelée de deux mulets, et quatre livres dix sous pour celles plus considérables. Nous ne payâmes pas, comme étant de la suite du prince. Cette somme se paie pour le passage de ces montagnes. Nous descendîmes environ une lieue, manquant cent fois de nous rompre le cou, par la vitesse de nos conducteurs. De grands piliers de pierres indiquent la route à temps et sont très utiles en hiver où la neige empêcherait de se reconnaître. Au sortir des gorges de ces montagnes est une plaine immense, dont le sol, bon et mauvais, est cultivé suivant les localités.

La petite rivière de Guadarrama prend sa source dans ces montagnes dont elle conserve le nom. Nous trouvâmes sur ses bords une mauvaise auberge où nous dînâmes avec les provisions que nous avions emportées de Lagrange et que nous quittâmes aussitôt que nos mules furent reposées. Rien n'annonce que cette route conduit à la capitale de l'Espagne. Elle est bordée de deux rangs d'arbres qui végètent mal par la grande sé-

cheresse du terrain ; on a cependant le soin de les arroser tous les jours. On ne voit ni châteaux ni maisons de plaisance : le sol est partout dépouillé de verdure.

Au bas d'une petite montagne, à une lieue de Madrid, on trouve une belle fontaine que le roi a fait construire pour la commodité des voyageurs. Les auberges sont dépourvues de tout, et de la plus grande malpropreté. Enfin, vers trois heures après midi, nous aperçûmes cette ville tant désirée ; nous y entrâmes par un pont de pierre, fort long, orné de grosses boules posées sur les piles, et sous lequel coule le Mançanarès qui n'était alors qu'un ruisseau large de quatre à cinq pieds : il est présumable que cette rivière est beaucoup plus considérable en hiver, car on donnerait raison à celui qui disait qu'il faudrait vendre le pont pour avoir de l'eau. Ce pont, tant vanté, est large d'environ vingt pieds à son entrée, et il se rétrécit ensuite jusqu'à dix. La porte de Ségovie est au bout et est très peu de chose. Elle a éte bâtie, ainsi que le pont, sous le règne de Philippe II. Cette entrée en ville est montante, tortueuse, et si mal pavée, que les personnes à cheval y culbutent fréquemment. Après avoir passé par toutes ces petites rues, nous sommes arrivés à celle d'Alcala où est l'hôtel de l'ambassadeur de France chez qui nous devions loger. Mais on jugea à propos de nous reléguer dans une auberge, parce que l'on disposait la maison pour recevoir Monseigneur. Nous fûmes bien traités d'après les ordres du roi et ceux de M. de Montmorin. Le reste de la journée fut employé à parcourir la ville qui n'offre rien d'agréable dans son ensemble, mais qui est intéressante dans le détail. Une grande population, un beau palais, beaucoup d'églises et d'édifices publics qui sont fort beaux, une académie fondée par Philippe IV, une très belle bibliothèque publique, plusieurs places superbes dont la *Plaça mayor* est la plus belle, une maison d'enfants trouvés qui sont censés bourgeois et même réputés gentilshommes, ayant le privilége d'entrer dans un ordre de chevaliers appelé *habito;* tous ces objets attirent l'attention du voyageur et le dédommagent des peines qu'il a supportées pour arriver.

Plusieurs fontaines de marbre et décorées de statues ornent des rues qui seraient fort belles si le pavé y était entretenu et si la police faisait enlever les immondices qui les obstruent. L'air y est cependant pur et serein, ce que j'attribue à la position de cette ville sur une hauteur, autrement la peste ne manquerait pas d'y faire ses ravages. — Quand on bâtit une maison, le premier étage appartient au roi, qui peut le vendre ou le louer.

J'avais oublié de dire que, depuis notre départ du château de Lagrange jusqu'à notre arrivée à Madrid, nous avions essuyé un orage épouvantable accompagné de grêle très grosse et d'un vent furieux. Tous les carreaux des fenêtres exposées à sa furie avaient été brisés, et il n'était pas resté une feuille aux arbres de la promenade du Retiro.

Les plus belles rues de cette ville, ou du moins les plus fréquentées, sont celles d'Alcala, d'Atocha, de Tolède, et la grande rue ; elles sont assez bien bâties, mieux parées et plus propres que les autres. On y voit peu de commerce ; ce sont les petites qui lui sont réservées.

La place de Plaça Mayor est réellement belle, elle est entourée de cent trente-six maisons à cinq étages et à balcons, et de la même architecture. Des colonnes supportent le premier étage et forment une galerie où l'on se promène à couvert. Il est dommage qu'une aussi belle place soit consacrée à la tenue du marché, ce qui la rend sale et puante. Une belle fontaine située au milieu sert à la laver et la nettoyer, lorsque la halle est finie.

Une autre place assez belle est celle de la *Puerta del Sol*, mais les maisons n'y sont pas bien bâties : excepté quelques édifices en pierre, le reste est en bois et en briques, et même en terre, ce qui ne lui donne pas une perspective opulente ; une belle fontaine la décore.

Après avoir parcouru les rues jusqu'à la nuit, nous allâmes voir *le Prado*, qui est une promenade dans le genre des vieux boulevarts de Paris, et où tous les gens à équipage viennent étaler leur luxe et leur nonchalance. Ce lieu est impraticable

dans le jour, parce que les arbres, trop jeunes encore, ne donnent aucun ombrage; mais au soleil couchant, c'est le rendez-vous de ce qu'il y a de plus brillant à Madrid : des carrosses magnifiques, des chevaux richement équipés, des laquais couverts d'or et d'argent. Si le jour est la fête de M. ou madame la duchesse, le patron richement habillé, et haut de trois à quatre pieds, est placé sur le haut de la voiture avec les attributs de son martyre ou de ses vertus, et en général la cause majeure qui l'a fait nommer saint, ce qui donne à cette marche une tournure un peu mascarade. Ce jour, il y avait une telle affluence, que, malgré l'arrosement qu'on répète quatre fois par jour, la poussière empêchait de voir les voitures, et je ne conçois pas quel plaisir on trouve à cette promenade monotone. C'est à M. le comte d'Aranda que la ville doit cette promenade, ainsi que la sûreté et le peu de propreté dont elle jouit. Auparavant c'était un terrain inégal où l'on se rendait pour respirer le frais; grâce aux soins de ce ministre, cet emplacement a été nivelé, planté et orné tel qu'il est aujourd'hui; mais je crains bien que la plantation ne réussisse pas, malgré les fontaines construites pour donner l'eau nécessaire à l'arroser. La chaleur du soleil y est si grande qu'elle brûle tout. On était en train d'élever une nouvelle fontaine au bout, près la porte d'Alcala; elle représente Cybèle dans un char traîné par deux lions, le tout en marbre blanc.

Près de là est l'arène où se donnent les combats de taureaux. Elle est vaste et commode : sa forme est celle de la halle au blé de Paris, elle est construite en bois.

Comme il était trop tard pour en voir davantage, nous entrâmes à notre auberge de la Croix de Malte, où un bon souper nous attendait et auquel nous rendîmes les honneurs en gens de bon appétit.

Le lendemain 30, je me mis en marche de bonne heure, et commençai par voir l'église de Saint-Pascal qui n'a rien de recommandable pour sa construction, mais qui renferme plusieurs tableaux précieux des trois écoles. Dans la première chapelle à gauche, on voit sur l'autel un tableau de J. Palme, représentant

Saint François soutenu par un ange ; dans la deuxième est une Visitation par Jordaëns ; dans la quatrième, le martyre de saint Étienne par Van Dyck. Dans la première chapelle à droite Jésus-Christ lié à la colonne, par A. Véronèse. Dans la troisième, un pape donnant un drapeau à un général, par le Titien : sur un pilier, une Vierge tenant l'enfant Jésus et le présentant à saint Jean, par Léonard de Vinci, et plusieurs autres chefs-d'œuvre. On y voit aussi saint Ignace et saint François Xavier agenouillés devant saint Grégoire revêtu de ses habits pontificaux, par le Guerchin ; sur la porte de la sacristie, le Baptême de Jésus-Christ et le Martyre de saint Sébastien, tous deux par l'Espagnolet. Sur l'autel, saint Antoine de Padoue délivrant son père du supplice : on le croit du Calabrèse ; et à droite et à gauche un saint ermite et un martyr auquel un prêtre du paganisme présente une idole qu'il refuse d'adorer, par l'Espagnolet. Le tableau de l'autel aurait besoin d'être nettoyé.

L'autel du chœur est orné de chaque côté d'un tableau, l'Adoration des Rois, par Paul Véronèse, et Hérodias recevant le chef de saint Jean Baptiste, par le Caravage ; celui de l'autel est la Conception par l'Espagnolet. Il n'y a que ces tableaux qui attirent l'attention, le reste ne vaut pas la peine d'être cité. J'entrai dans la sacristie, où je vis une Nativité et les Disciples d'Émmaüs par A. Schiavone ; le Centurion aux pieds de Jésus, par P. Véronèse ; Jacob donnant sa bénédiction à Ephraïm et à Manassès, par le Guerchin.

En sortant de Saint-Pascal, j'entrai au couvent de Sainte-Isabelle. La Conception, par l'Espagnolet, orne le maître-autel : la tête de la Vierge était le portrait d'une des filles du peintre ; les religieuses l'ayant appris, la firent repeindre par Coëlo. Ce procédé est digne de femmes qui, si elles n'étaient pas enfermées, mériteraient de l'être. Cette église possède plusieurs autres tableaux d'un mérite inférieur.

Le couvent de la Trinité est dans la rue d'Atocha. L'architecture de l'église est d'un bon style ; les pilastres sont d'ordre corinthien. Il y a plusieurs tableaux assez bons, signés Rizzi, Donato, Palamino. Sur la fontaine de la sacristie est une statue de

la Vierge en bronze, elle est estimée des connaisseurs. Le maître-autel est décoré de quatre pilastres et d'une colonne d'ordre corinthien. Le tableau, d'un bon genre, est digne de son auteur, Gaspard Becerra; le cloître est soutenu par des pilastres d'ordre dorique qui forment vingt-huit arcs; dans les angles sont de belles peintures par Caxes et Jean Vander Hamen.

L'église royale de Saint Isidore est dans la rue de Tolède; elle appartenait autrefois aux Jésuites et se nommait le collége impérial. On y a transporté le corps de saint Isidore et celui de sa femme sainte Marie de la Cabesa. Ce saint, qui était un laboureur des environs de Madrid, était déposé dans une belle chapelle près de la paroisse de Saint-André. Son tombeau était décoré d'une couronne et de quatre colonnes de jaspe. Les murs de cette chapelle étaient incrustés de marbres rares, et la coupole couverte de feuillages et de dorures, et de plus, de quatre tableaux représentant l'histoire du Saint, par François Rizzi et Jean Caregno. Cette chapelle, élevée par Philippe IV, lui a coûté plus d'un million. En transportant le saint dans sa nouvelle demeure, on l'a accompagné de plusieurs ornements de l'ancienne, entre autres plusieurs statues de laboureurs, ses confrères, qu'on a faits saints comme lui. Il y a beaucoup de tableaux dans l'église de Saint-Isidore, mais on les a placés si haut qu'il est impossible de juger de leur mérite.

L'église des religieuses bénédictines de Moussera possède un superbe crucifix de bois, exécuté par Alphonse de Cano. On conserve dans ce couvent les manuscrits de Dom Louis de Salazar, chroniste de Castille et des Indes, mort le 9 février 1734, avec la réputation d'être un des hommes les plus érudits de son temps.

Je visitai l'église de las Calzas Reales, de l'ordre de saint François, fondé en 1560, par l'infante dona Juana, mère de don Sébastien, roi de Portugal, et fille de Charles-Quint. L'extérieur n'a rien d'admirable; on voit à l'autel beaucoup d'ornements en peinture, sculpture et architecture: mais comme les grands objets frappent plus que les petits, je remarquai par-

ticulièrement les deux autels latéraux, qui ont chacun deux belles colonnes de porphyre dont les bases et les chapiteaux sont en bronze doré. Dans une petite chapelle à gauche est le tombeau de la fondatrice; elle y est représentée à genoux sur un piédestal; c'est un beau monument exécuté en marbre.

Voici l'épitaphe en espagnol:

Aqui y ace la serenisima senora dona Juana de Austria, infanta de España, princesa de Portugal, gobernadora des états Reynos, hija del señor emperador Carlos V, muger del principe don Juan de Portugal, madre del rey D. Sebastian, muriò de 37 años dia 7 de setiembre de 1575,

En sortant de cette église, j'allai au couvent de la Visitation. J'y remarquai de bons tableaux et le maître-autel, qui est orné de six colonnes de marbre vert, tiré des carrières de Grenade. Elles sont hautes de dix-sept pieds, et les bases et les chapiteaux sont en bronze doré.

C'est dans ce lieu qu'est le tombeau de Ferdinand IV. L'urne qui contient ses cendres est soutenue par deux lions de bronze; une partie est recouverte par une draperie. Deux génies pleurant sont assis sur l'urne; l'un soulève le voile qui la couvre, et l'autre tient une épée. Derrière ce groupe s'élève une pyramide sur laquelle est placée la figure du Temps, qui d'une main tient un médaillon représentant le roi mort, et de l'autre le montre aux spectateurs. Sur le devant du mausolée sont deux figures colossales représentant la Justice et l'Abondance.

Les carmes déchaussés possèdent beaucoup de tableaux renommés du Titien, Rembrandt, Jordaens, Rubens, etc.

Les églises en général sont remplies de dorure; le fer, le bois, la pierre même en sont revêtus: les saints, les diables, le sacré, le profane, tout est doré; l'œil est partout ébloui par l'éclat de ce métal.

Je ne sais pas pourquoi les Espagnols ont l'usage de revêtir le Christ d'une chemise courte; je ne vois pas qu'il y ait acte d'indécence à ne le pas faire. On n'a point voulu satisfaire aux diffé-

rentes questions que cette bizarrerie m'a fait faire : *C'est notre usage*, est la seule réponse que j'aie pu obtenir.

Des églises, je passai aux prisons dont je ne vis que l'extérieur : on les nomme, *Carcel de corte*. Philippe IV les a fait construire. Le bâtiment est beau et d'un goût sévère qui répond à l'emploi qu'on en fait, sur le fronton est placé un ange armé d'un glaive, et plus bas sont les quatre vertus cardinales.

La Douane est dans la rue d'Alcala : c'est un bel édifice d'une construction moderne, bâti en pierre de taille ; il renferme l'administration des rentes générales et celle des tabacs.

La poste aux lettres est placée sur la place del Sol, le plus beau quartier de la ville de Madrid ; c'est un magnifique bâtiment.

Dans la rue d'Alcala est le superbe monument renfermant le cabinet d'histoire naturelle, un des plus riches qui existent, par la quantité de choses rares et précieuses qu'il contient. C'est le roi régnant qui l'a fait élever. Sur son fronton, on a placé l'inscription suivante :

Carolus III rex, naturam, artem, sub uno tecto
in publicam utilitatem consecravit,
anno MDCCLXXIV.

C'est le second étage qui forme les galeries du muséum, qui est entretenu avec le plus grand soin et avec un ordre et une propreté qui surprennent chez les Espagnols. Le roi a donné des ordres à tous les gouverneurs et vice-rois des Indes de lui faire parvenir tous les objets susceptibles de pouvoir l'enrichir ; aussi cette immense collection augmente-t-elle tous les jours.

Je remarquai, dans la galerie des minéraux, un morceau considérable d'argent rouge mêlé de soufre cristallisé, et un morceau de cuivre bleu qu'on prendrait pour du lapis : il ne serait pas plus beau s'il était taillé.

Une opale carrée de la plus grande beauté; une collection des plus complètes et des plus variées en agates et marbres représentant des combats, des incendies, des forêts, des animaux, etc. :

plusieurs contiennent des gouttes d'eau dont la limpidité est sensible à l'œil nu; une agate représentant une tête de cheval; une autre où l'on voit un grand-prêtre tenant une jeune fille sur ses genoux; beaucoup de pierres dendritées; un chapelet d'horlis sardonnés; une grande quantité de superbes cornalines; un morceau de mine d'or pesant quarante marcs, un autre pesant trente marcs, un autre de vingt-huit marcs, et plusieurs autres de moindre poids; un morceau de mine d'argent pesant cent quarante marcs; un morceau d'argent natif du poids de quatre vingt-cinq marcs quatre onces; un morceau de cristal de roche ayant des fils capillaires dans l'intérieur, et pesant cinquante livres; un rocher d'émeraude gros comme deux fois la tête; un morceau de cristal de roche plat et à lames en forme de pic;

Des pétrifications, entre autres une tête humaine, un bonnet d'indien; un nid d'oiseau, une écrevisse, etc;

Plusieurs bésoards, dont un trouvé dans le corps d'un jeune homme, âgé de vingt-six ans; cette pierre pèse deux livres quatre onces : l'individu est mort à Montevideo;

Une corne de bœuf sauvage, de trente pouces de circonférence à sa base; deux cornes de rhinocéros, deux cornes de buffle; beaucoup de singes, dont celui nommé *la paresseuse* ressemble à une femme encapuchonnée; un renard fourmilier qui a le museau fort long et très pointu, la queue longue et plate, les poils hérissés comme ceux du sanglier; plusieurs tortues terrestres et amphibies; un chien ayant un bec d'oiseau; deux couleuvres de dix-huit pieds de long; une poule jaune et blanche avec une huppe rose; une renne; un cerf d'Amérique de six pieds et demi de long; un cochon géant qui pesait mille livres; un serpent de vingt-huit pieds de long; un veau à deux têtes; un enfant à deux têtes; une fille à deux corps avec une seule tête; une perdrix ayant quatre pattes, un chien ayant huit pattes; une âne ayant deux têtes; un enfant à deux têtes, quatre bras et quatre jambes, dont les deux troncs sont tenus par l'estomac; une coquille d'huître pesant trois cents livres; un membre de baleine de six pieds de longueur; deux poissons scie; deux loups et un lion de mer; deux veaux marins; un grand et gros poisson

nommé Manetti; beaucoup de lézards et autres reptiles conservés dans de l'esprit de vin; beaucoup de lithophites ou arbrisseaux de mer; des arbustes de corail très grands; une magnifique conchiologie; une superbe coquille où sont représentés géographiquement les États du roi d'Espagne dans les quatre parties du monde; des squelettes de chevaux et d'éléphants; un éléphant empaillé; deux dents d'éléphant de plus de cinq pieds de longueur; deux tam tam (instrument indien) dont la matière est un alliage d'or, d'argent, de zinc et d'étain; une pierre d'aimant où est suspendu un poids de cinquante livres; quatre urnes cinéraires pour recevoir les vêtements des princes américains; un carquois indien garni de ses flèches; un mantelet de dents sauvages et de lames de nacre de perle; un vêtement de jeune fille, en laine teinte, qui resta enfoui en terre pendant plus de quatre siècles, sans que sa qualité ni sa couleur se soient détériorées : cet habit est encore très beau; vingt-quatre tableaux en tapisserie, représentant la conquête du Mexique par les Espagnols; une grande quantité de vases en agate et autres pierres fines, enrichis de belles gravures; un fusil que l'empereur de la Chine envoya au roi, enrichi d'or et de pierres précieuses; une topaze taillée en ciboire, de huit pouces de haut; un vase et deux plats en lapis lazuli; un ciboire de cornaline monté en or et garni de pierres fines; un miroir avec cadre d'or et d'argent, d'une ciselure admirable; un tableau brodé en perles fines représentant un intérieur de forêt où est un chasseur endormi, et une femme tenant deux chiens en lesse; quatre tableaux d'argent travaillés avec le plus grand art: dans l'un une femme reçoit un lavement; dans le deuxième, un chirurgien saigne une dame; les deux autres sont des sujets d'assemblée; trois autruches, des lions, des ours, et une multitude d'animaux et d'oiseaux empaillés; une collection d'insectes des quatre parties du globe; la lance d'un poisson qui attaqua un bâtiment portant quatorze canons, et s'y enfonça d'une telle force qu'elle s'y rompit, etc., etc.

Il faudrait plus d'un mois pour voir ce cabinet dans tous ses détails : je n'ai parlé que des objets les plus apparents. Je sortis

très satisfait et fus me promener au Retiro où l'orage avait occasioné beaucoup de dégâts, particulièrement dans les jardins.

Ce palais était l'ancienne demeure des rois avant que le palais neuf ne fût construit. Ce bâtiment commence à n'être plus habitable par l'état de dégradation où il se trouve; il fut érigé par Philippe IV, et est divisé en quatre grands corps de logis liés par quatre pavillons qui forment les angles, et du bout font un carré. La statue équestre de Philippe IV est dans une cour de cent pieds carrés; c'est un morceau précieux qui ferait l'ornement d'une place publique. On doit ce chef-d'œuvre à Pierre Tocca, élève de Jean de Bologne, qui l'exécuta à Florence pour le grand-duc Ferdinand qui en fit présent à ce roi d'Espagne. Le cheval est représenté au moment où il se cabre; de sorte que ce superbe animal ne porte que sur ses deux pieds de derrière qui supportent toute la masse de ce groupe de bronze qui pèse dix-huit mille livres. On prétend que tout l'équilibre est dans la croupe de l'animal. On ne peut se lasser d'admirer une exécution aussi hardie et aussi parfaite.

Les appartements sont ornés de bons tableaux représentant les siéges et batailles où les Espagnols se sont illustrés : 1° l'attaque d'un château par don Fadrique de Tolède, où les soldats traversent une rivière à la nage; 2° le siége de Reinfelt; 3° le secours donné à Constance par le duc de Ferra; 4° une victoire remportée par le fameux Gonzalès de Cordoue; 5° le siége de Breda, par le marquis de Spinola et de Laganès; 6° la prise du Brésil par dom Fadrique de Tolède; 7° Valence secourue par don Carlos Colonna; 8° la prise de Gênes, par le marquis de Santa-Cruz. Tous ces tableaux ont été peints par de bons maîtres et ont conservé leur coloris, malgré l'abandon où ils sont restés et surtout l'insouciance du concierge actuel, qu'on peut appeler un bon Espagnol. Il y en a deux autres qui n'ont pas moins de mérite. Les Travaux d'Hercule sont le sujet du premier, celui du second est l'arche de Noë.

Dans une autre salle est un grand tableau, représentant l'Acte de Foi célébré dans la grande place de Madrid sous Charles II. Ce sujet est intéressant pour ceux qui connaissent

toute l'horreur de cette horrible cérémonie. Il y a une multitude de figures en scène. Voici la description que je m'en suis procurée.

Cet acte de foi ou auto-da-fé eut lieu le 30 juin 1680. On distingue dans le tableau, le fameux théâtre; la porte d'Alcala où était le magasin de fagots qui servirent à former le bûcher. Chaque soldat, au nombre de deux cent cinquante, a un fagot au bout d'une pique. Le capitaine de cette compagnie présente un fagot orné au duc de Pastrana, qui le présente à Charles II, qui lui-même le présente à la reine Louise-Marie de Bourbon; le roi a l'air de commander qu'on le jette le premier au feu. On distingue la croix verte et la croix blanche, ainsi que le grand inquisiteur Antonio Zambrada de Belanos, accompagné de dom Ferdinand Alvarès de Valdès. On distingue parfaitement le cortége de cette affreuse cérémonie qui s'ouvre par une troupe de deux cent cinquante soldats et la croix de Saint-Martin, accompagnés de douze prêtres en surplis: ensuite viennent cent vingt malheureux, accompagnés chacun de deux moines. Les trente-quatre premiers ne sont qu'en effigie: les onze suivants avaient fait abjuration de Lévi, et ne reçurent que le fouet: ils ont des cordes au cou dont le nombre de nœuds indique le nombre de coups de fouet qu'ils ont reçus: ensuite cinquante-quatre autres revêtus du san benito, tenant en main un cierge de cire jaune; ils avaient été convaincus de judaïsme, mais réconciliés; la marche est fermée par vingt-un accusés de relaps: ils sont couverts d'une casaque chamarrée de flammes et de démons. De ces vingt-un malheureux, douze ont des bâillons et les mains liées sur le dos, beaucoup de religieux les accompagnent en les exhortant et les consolant. Le grand inquisiteur se revêt de ses habits pontificaux, descend de son trône et se rend au balcon, où est le roi qui met la main sur une croix tandis que ce monstre lui prononce un discours auquel le roi répond: *Je le jure et j'engage ma foi et ma parole royale*, serment qu'il eût dû remplacer par un ordre sévère de prendre l'inquisiteur et tous ses dignes acolytes, qui comme lui, n'étaient qu'une compagnie d'assassins. Après le serment, ce brigand quitte le faible

et inepte roi, et la messe commence. Arrivé à l'Évangile, le plus ancien secrétaire de cet infame tribunal monte en chaire et prononce à haute voix le serment du peuple, et fait un sermon après lequel on lit le jugement inique rendu par ces hommes de boue, et surtout la confiscation des biens des victimes, article essentiel pour enrichir les domaines de ces coquins encapuchonnés.

Ensuite on fait ranger en file ceux qui doivent être brûlés, et, par le plus court chemin, on les conduit à la porte de Fuen Carral où est le brasier; mais, avant que de les y conduire, on continue la messe qui ne finit qu'à dix heures du soir. Le bûcher avait soixante pieds carrés sur sept pieds de hauteur; on y montait par un bel escalier, et les criminels y étaient attachés à des pieux rangés en file. La canaille, qu'on nomme soldats de la foi, entoure le bûcher, et le peuple imbécille est spectateur d'un pareil sacrifice fait par des hommes qui osent se dire les ministres d'un Dieu bon et juste qui mourut pour racheter les hommes et dont la vie ne fut employée qu'à prêcher l'union, la paix et le pardon les offenses. Les cadavres ne furent réduits en cendre que le lendemain matin vers neuf à dix heures.

Ce tableau est de François Rizzi. Dans la même salle sont les portraits de Ferdinand et d'Isabelle; le Combat d'Hercule contre l'hydre, par Rubens; la Sicile outragée qui a recours à la monarchie espagnole; la Chute des géants; Saturne dévorant un enfant, par Rubens. Dans une autre salle qu'on nomme *del Despacho*, on voit un grand dessin de la bataille de Constantin contre Maxence : on le donne pour original de Raphaël; et beaucoup d'autres tableaux moins remarquables.

Dans la pièce suivante, Philippe V avec la famille royale, par Vanloo. Cette salle est grande, élevée avec une galerie dans son pourtour, dans sa partie supérieure, pour placer les musiciens les jours de concert. Le plafond est peint à fresque et représente l'origine de la Toison-d'Or. On voit Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui reçoit des mains d'Hercule la toison qu'il a conquise; il est accompagné des argonautes. Toutes les

provinces de ce royaume sont représentées par des allégories. Dans la partie la plus élevée de la voûte est un globe céleste avec les douze signes du zodiaque; entre l'architrave et la corniche, il règne une frise en architecture où sont représentés les travaux d'Hercule. La corniche est bien sculptée et tellement surchargée de dorures que les peintures, qui sont au-dessus, en sont comme anéanties. Les parois de la pièce sont recouvertes de peintures en mauvais état. La salle voisine est remplie de peintures par Jordaens. A l'extrémité est une petite salle ronde remplie de miroirs en guise de tableaux; elle est surmontée d'une coupole où l'on a représenté le lever du soleil avec les diverses nations qui lui adressaient leur culte. Les autres pièces de ce palais sont nues et ne méritent aucune attention.

La salle de spectacle est d'une bonne coupe et très vaste, et le théâtre est pourvu de beaucoup de décorations. La loge du roi est ornée de quatre tableaux représentant les quatre saisons.

Les jardins ne présentent rien d'agréable et on n'y entre qu'à pied, ce qui est cause qu'on les fréquente peu; les Espagnols, aimant beaucoup la promenade en voiture, préfèrent le Prado qui est auprès. Ces jardins sont très spacieux et renferment une manufacture de porcelaine pour le service de la cour. Je n'ai pu la voir, l'entrée en étant défendue par ordre du roi. Il y a aussi plusieurs ermitages. Les eaux et le terrain eussent offert à Le Nôtre des ressources immenses pour faire de cet endroit un lieu de délices; mais le génie espagnol n'a su profiter de rien, et s'est borné à faire une promenade maussade et ennuyante.

J'ai traversé une partie de ces jardins qu'on appelle jardin de Saint-Paul. Il y a trois statues de bronze: l'une, fort belle, représente Charles-Quint foulant aux pieds la Fureur enchaînée. La pose de cet empereur est noble et fière; la Fureur est nue et presque renversée sur des trophées militaires. L'empereur tient une lance dont la pointe est appuyée sur le genou de la figure renversée. Son sabre est à son côté. L'armure de Charles-Quint est de pièces mobiles, de sorte qu'à volonté on peut lui mettre le corps nu. Tout ce groupe est superbe et mériterait d'occuper

une autre place. Les deux autres statues n'ont point de socles; l'une représente Philippe II, et l'autre la reine Marie de Hongrie. Ces figures sont grandes comme nature. Philippe II est représenté à l'âge de vingt-neuf ans, époque où il fut élu roi. La reine porte un habit de veuve, et tient un livre de la main gauche.

Au milieu du jardin est une jolie fontaine avec la statue de Narcisse se mirant dans les eaux du bassin qui est en marbre noir et la figure en bronze. On cultive plusieurs plantes rares et des arbres fruitiers pour la table de Sa Majesté. On y récolte abondamment d'une herbe nommée *marum verum.* Elle sert à faire un baume dont le pape Ganganelli donna la recette au roi. Il y a des *pietre fugace*, pierres qu'on a apportées d'Italie, et qui produisent d'excellents champignons.

J'ai vu aussi un grand étang, où la famille royale vient jouir du plaisir de la pêche.

Je sortis du Retiro et traversai la ville pour aller au palais Neuf qui est situé près de la porte de Saint-Vincent, à peu de distance de celle de Ségovie. La vue n'en est pas publique, mais lorsqu'on sut que nous étions de la suite du prince, on s'empressa de nous prévenir et nous entrâmes partout.

Ce palais est un carré parfait de quatre cent soixante-dix pieds de face et cent pieds de hauteur; la façade principale a trois étages, celle du Nord en a cinq, et celles d'Orient et d'Occident quatre; les murs sont épais et renforcés, ce qui lui donne l'aspect d'une forteresse. L'architecture du rez-de-chaussée et des entresols jusqu'au premier étage est une simple masse supportant un ordre ionique composé de douze colonnes, dont quatre au centre de la façade et quatre à chacune des extrémités formant les angles; l'intervalle est rempli par des pilastres. La façade du nord a huit colonnes au milieu; les chapiteaux des pilastres sont doriques. La corniche qui couronne l'édifice est surmontée d'une balustrade sur laquelle on avait placé des figures et des vases qui ont été ôtés par le mauvais effet qu'ils produisaient; le faîte est plat et couvert en plomb; les croisées

du premier étage du milieu de la façade sont surchargées d'ornements qui cadrent mal avec la simplicité du bâtiment.

On arrive dans le palais et on se trouve sous un immense portique soutenu par une multitude de colonnes, dont la disproportion ne donne pas une grande idée du talent de l'architecte Saquelt, Piémontais, qui éleva ce bâtiment dont les fondements furent jetés en 1737. Ce portique conduit au pied du grand escalier décoré de douze colonnes de je ne sais quel ordre, car dans les chapiteaux l'on a sculpté des lions, des châteaux, le cordon de la Toison d'Or et plusieurs autres belles choses qui parlent en faveur du génie de celui qui en donna le dessin.

Les degrés de l'escalier et la balustrade sont en marbre blanc veiné de noir; quatre médaillons, dans les angles de la corniche, représentent les quatre éléments sous la figure d'enfants; chacun de ces médaillons est soutenu par deux satyres. Le plafond est peint à fresque; le sujet est le Soleil sous la figure d'Apollon, à la vue duquel les éléments se réjouissent et prennent de nouvelles forces. Cet escalier est superbe; on entre dans la salle des Gardes, dont la porte est indiquée par deux colonnes de marbre jaspé. La fresque du plafond représente les forges de Vulcain avec plusieurs groupes allégoriques, par Tiepolo.

En suite de la salle des Gardes est celle de bal, dite *salle des Colonnes*. Toutes les peintures sont à fresque; on voit la Religion et l'Église personnifiées, portées sur un groupe de nuages, par Corrado.

En suite l'antichambre des appartements du roi: la fresque du plafond est la Monarchie espagnole appuyée sur un lion; à côté, Apollon jouant de la lyre, et Hercule abattant une des colonnes qui portent son nom.

La pièce suivante est très grande et l'ameublement en est magnifique. L'éclat des glaces et des dorures fait mal à la vue. Tiepolo a peint, dans le pourtour au-dessus de la corniche, les diverses provinces de l'Espagne et des Indes, caractérisées par leur costume particulier.

La salle de banquet est ornée d'une belle fresque. Antoine

Mengs y a représenté l'Apothéose de Trajan. Cet empereur y est entouré de ses vertus personnifiées; à l'opposite est le temple de l'Immortalité où les Muses s'occupent de transmettre sa gloire à la postérité.

La salle de la Conversation vient ensuite; le plafond représente Jupiter au milieu des dieux, couronnant Hercule et le récompensant de ses travaux. Il y a quatre bas-reliefs représentant des actions humaines. Tous ces appartements sont superbement meublés.

Le cabinet de la Chine est recouvert de grands panneaux de porcelaine provenant de la manufacture du Retiro. La matière est belle, mais les couleurs ont perdu leur éclat à la cuisson. L'or qui les relève éblouit, mais ne rachète pas le défaut de talent du manufacturier, qui ne connaît pas l'effet que produit le feu sur les couleurs, et en conséquence ne sait pas graduer les fonds et les teintes; la décoration de ce cabinet doit avoir coûté des sommes considérables.

La salle à manger est remplie de tableaux; on voit au plafond la Conquête de Grenade par Ferdinand et Isabelle. Dans la pièce à côté, Christophe Colomb offrant le Nouveau Monde aux souverains; il y a aussi quatre bas-reliefs, savoir: le Mexique, le Pérou, le Chili et les Philippines.

Les tableaux qui sont dans tous ces appartements sont des plus grands maîtres et formeraient une bien riche collection, et sans contredit la plus belle de l'Europe. En outre, il y a une quantité de porcelaines rares, beaucoup de bustes antiques et modernes en bronze, marbre et autres pierres précieuses. Il semble que tout l'or du Pérou soit rassemblé dans ce palais, tant il est répandu avec profusion sur les meubles et les ornements. On peut assurer que ce palais est le seul qui renferme autant de richesses en tous les genres. Les appartements des princes et princesses sont décorés et enrichis de la même manière. L'œil est las d'admirer et demande à se reposer.

La chapelle m'a paru encore au-dessus de tout ce que je venais de voir. Depuis le pavé jusqu'à la voûte, ce sont des co-

lonnes corinthiennes en marbre formant galerie; de plus on n'y voit que de l'or et toujours de l'or. La sacristie est vaste et est remplie de beaux tableaux.

L'arsenal est une vaste maison près du palais, et qui contient aussi les écuries. Le premier étage forme galerie où sont les armes et armures qui ont servi aux monarques espagnols et à leurs plus habiles généraux. Je remarquai l'empereur Charles-Quint à cheval, couvert de l'armure dont il se servit à l'expédition de Tunis; la cuirasse de la reine Isabelle, épouse de Ferdinand: toutes ces pièces sont artistements ciselées. Le bouclier dont le pape Pie V fit présent à Don Juan d'Autriche, porte au milieu un crucifix d'argent avec cette légende autour: *Christus regnat, Christus imperat, Christus vincit.* On nous montra les épées de Pélage, de Roland, du Cid, de Bernard del Carpio; celle de François I[er] dont la garde est garnie d'or et d'émail; plusieurs damas pris à la bataille de Lépante, des armures de sauvages, etc., etc. Cette galerie est tenue avec beaucoup d'ordre et de propreté, et montre le respect que les Espagnols portent à la mémoire des braves à qui ont appartenu ces armes.

Nous donnâmes une pièce d'or de vingt livres à nos conducteurs; ils furent très contents et nous aussi.

Le lendemain matin, on fit les apprêts de notre départ, qui devait avoir lieu le 1[er] août. Le restant de la journée fut employé à parcourir la ville. Nous voulions aller voir la *Casa del campo*, mais on nous en détourna, vu qu'après le palais neuf qui nous avait éblouis par sa magnificence, le reste nous paraîtrait peu digne de remarque. C'est une petite maison royale sur le bord de la rivière, près des portes de la ville; d'ailleurs l'entrée n'en est pas permise. Le roi aime si peu les Espagnols et a si peu de confiance en eux, qu'il ne souffre que ceux qu'il ne peut pas chasser, et l'entrée de ses palais est entièrement interdite aux nationaux. Tout ce que ce prince fait faire est pour sa gloire particulière, et non pour celle de la nation qu'il gouverne; et, il faut en convenir, ce peuple fanatique n'est pas aimable: qu'il ait des prêtres et des combats de taureaux, le reste n'a aucun

attrait pour lui. Aussi toutes les entreprises de spéculation sont-elles le fruit de la gent papistique, et par cette raison en gardent-ils le produit. Le roi n'habite pas Madrid plus de trois mois de l'année; il aime beaucoup les Français, et méprise des sujets indolents, paresseux, sales, ineptes, et qui ne jouissent que dans le repos ou à la vue d'une procession, et qui cependant ne sont pas religieux dans le cœur.

A deux lieues de Madrid est une autre maison royale nommée le *Pardo*. Le roi et sa famille y passent six semaines tous les ans. On m'a dit que c'était un endroit délicieux, tant par sa position que par les embellissements que le roi y a fait faire; on y arrive par un beau chemin qui est éclairé quand le roi y séjourne. Il s'y est formé un bourg, où, chose rare dans ce pays, il y a une bonne auberge.

En général, les Espagnols sont d'une gravité dans leur maintien et dans leurs discours, qui révolte tout homme franc et noble de cœur. Leur jalousie les porte à des excès qui tiennent de la frénésie, et leur fait commettre des bassesses; ils sont superstitieux et hypocrites, et vous témoignent froidement de l'amitié, quoiqu'ils vous détestent intérieurement. Leur vanité est insupportable. On voit souvent des hommes de soixante ans se vêtir des couleurs les plus tendres, avoir habit et manteau roses, aller avec des jeunes gens, et les singer dans toutes leurs habitudes. Rarement l'Espagnol s'enivre; son goût dominant est la parure. Il est très sobre, aussi l'étranger trouve-t-il à peine de quoi vivre. Il craint peu le roi, mais il tremble à l'aspect d'une étole; l'inquisition lui fait une peur des plus grandes, et le nom seul anéantit tout son être.

Il est peu de nations dont l'ignorance soit plus crasse; la plus grande partie du peuple ne sait pas écrire ni même lire; il est défendu même d'avoir des livres de dévotion; ils récitent des prières avec des rosaires ou grands chapelets; il est plaisant de voir tous ces nigauds, l'épée sous le manteau et le chapelet en main, suivre les processions ou le viatique. Ce cagotisme et cette ignorance puante ont leur source dans ce tribunal mépri-

sable par la conduite réprouvée de ses membres et les arrêts iniques qu'il a rendus, dans cette Inquisition qui exerce une tyrannie atroce et qui a été même portée jusqu'à attaquer ses souverains.

Un Espagnol soutient de sang froid que les Français sont chrétiens, mais ne sont pas catholiques. Le peuple dit que sa nation est la première nation, et que, hors Madrid, on ne trouve que de l'ennui et des chagrins. Il y a un proverbe espagnol qui annonce leur vanité : *Où est Madrid, que le monde se taise.* J'ai acheté une brochure qui a pour titre : *Il n'y a point d'autre cour que Madrid.* Un prédicateur s'avisa de dire dans un sermon : « Que le Diable avait transporté le Christ sur une haute mon-« tagne, d'où il lui avait montré la France, l'Angleterre, l'I-« talie, etc., excepté l'Espagne, qui heureusement était cachée « par les Pyrénées, car le fils de Dieu se serait laissé tenter. »

Un Espagnol rit rarement ; sa politesse est affectueuse, mais froide et réservée. Autrefois, toutes les églises étaient franches, et un assassin pouvait s'y réfugier impunément : maintenant il n'y en a plus qu'une par ville ; mais cela suffit pour entretenir l'idée de se venger d'un ennemi, car l'Espagnol ne pardonne jamais.

Le domestique des seigneurs est nombreux, et, une fois entré au service d'un maître, le serviteur reste avec lui jusqu'à la mort de l'un ou de l'autre ; et à la mort d'un maître, le fils ou l'héritier se charge de tous les domestiques, et leur assure une existence honnête, soit dans son hôtel, soit en leur faisant un revenu, disant qu'ils sont assez à plaindre de servir les autres, sans encore rendre leur sort plus malheureux ; bien différents des Français, chez qui un seigneur fait quelquefois maison nette trois ou quatre fois par an, et souvent pour payer les gages de ses laquais.

Le sexe féminin n'est pas beau à Madrid ; à en excepter une sur vingt, les femmes ont une tournure très commune, et ceux qui les ont trouvées charmantes avaient des raisons particulières pour les trouver telles ; moi qui ai fait vœu de fidélité à nos

aimables Françaises, je dis la pure vérité. Une femme espagnole, avant de vous dire *Je vous aime*, vous le laisse apercevoir cent fois. Celles qui font commerce de galanterie sont assez jolies; mais je dirai encore, une sur vingt et les Espagnoles sont charmantes.

(*La suite au prochain numéro.*)

LETTRES

DE

MARGUERITE DE VALOIS

À HENRI IV. (1)

FIN.

AU ROI (HENRI IV), MON SEIGNEUR ET FRÈRE.

Monseigneur, j'ai, depuis quelques jours, commencé le procès de la succession de la reine ma mère, et l'avocat de mon neveu ne voulut point répondre, délayant, sous l'espérance qu'il disait avoir, de faire gagner Votre Majesté pour eux, ce que je ne craindrai jamais, croyant que Votre Majesté aimera toujours mieux le bien de M. le dauphin que celui des enfants de ce misérable qui l'y a si peu obligée, mais se défaire de leur importunité. Votre Majesté se souviendra, s'il lui plaît, que ce que j'ai donné à M. le dauphin est uni à la couronne et par conséquent inséparable. J'ai prié M. de Merse, à qui Votre Majesté fit traiter cette affaire, de lui faire ressouvenir des termes du contrat. Il publiait ainsi ce que je dis à Votre Majesté, et disait qu'à Fontainebleau la conclusion en doit être faite sous la caution de ma sœur. Je crois que ce serait faire tort à la prudence de Votre

(1) Voir précédemment pages 97 et 221 de ce volume.

Majesté de le croire. Il prenait l'exemple de M. de Bouillon pour espérance, mais il n'est semblable ; car cettui-ci n'avait offensé qu'une fois, avait fort servi de long-temps Votre Majesté, et est capable pour l'avenir de lui rendre beaucoup de services; et l'autre je le laisse au jugement de Votre Majesté, pour lui dire que j'ai vu Despoux à son partement. Cette naissante beauté, au milieu de tous ses adorateurs, en perd le respect de Votre Majesté. J'ai fait à la mère et à la fille la bonne chère et l'honneur que j'ai, comme ne vivant que pour servir et complaire à Votre Majesté, et prier Dieu sans cesse, Monseigneur, qu'il donne à Votre Majesté très longue et très heureuse vie, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, il vient d'être fait un assassinat (1) à la porte de mon logis, à ma vue, tout contre ma croisée, par un fils de Vermont, qui a tiré un coup de pistolet à un de mes gentilshommes nommé Saint-Julien. Je supplie très humblement Votre Majesté vouloir commander qu'il en soit fait justice, et n'en vouloir point donner de grâce. Si cette méchanceté n'est punie, il n'y a nul qui puisse vivre en sûreté. Je supplie très humblement encore Votre Majesté vouloir faire punir cet assassin. J'envoie M. de Fourquevaux pour en requérir très humblement Votre Majesté, à qui je baise très humblement les mains, et prie continuellement Dieu pour sa très longue vie et heureuse fortune.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, j'ai tant d'occasions de rendre très humbles grâces à Votre Majesté, que j'estime non seulement toutes pa-

(1) Voir la note de la page 243 de ce volume.

roles, mais tous services au-dessous de ce que j'en dois à Votre Majesté, à qui, ayant tout voué, il ne me reste qu'une affection renaissant et croissant à toute heure, de la très fidèlement servir et d'y employer tout ce que Dieu me donnera de vie et de moyens.

Je renvoie M. de Fourquevaux pour rendre à Votre Majesté autant de très humbles grâces que je puis en témoigner qu'il lui a plu mander de ressentir l'injure qui m'a été faite, et pour lui faire entendre que cette méchante femme, qui a si bien instruit ses enfants au meurtre et à la magie, se vante que, par le moyen de ses amis, elle obtiendra de Votre Majesté un rappel de son bannissement, défaveur que je ne craindrai jamais recevoir de Votre Majesté, ayant reçu trop d'honneur d'Elle ; mais aussi, pour son service, il importe qu'elle et son mari soient en lieu où ils ne puissent faire de pratiques, et principalement avec les ambassadeurs ; car, à cause de sa sœur, qui est mariée en Espagne, où est à cette heure son fils aîné, elle a toujours telle intelligence avec tous les ambassadeurs d'Espagne, que les meilleurs avis que l'on sût étaient de son mari et d'elle, étant des misérables qui ne gagnent leur vie qu'à ce métier.

Pour cette cause et pour la sûreté de ma vie, qu'elle menace en toutes sortes, je supplie très humblement Votre Majesté commander au prévôt de la conduire à son abbaye de Rouergue, car j'ai découvert que ma sœur d'Angoulême la veut retirer au bois de Vincennes, pour ce qu'elle a toujours été affectionnée à mon neveu Charles. Votre Majesté connaît son esprit et sa méchanceté : telles personnes ne peuvent produire que querelles. Je supplie donc encore faire ce commandement au prévôt, afin qu'elle ne s'arrête point ici autant, et excuser cette importunité causée avec tant de raison et pour votre service et pour ma sûreté, et m'honorer que croire qu'elle n'aura jamais soin de la conservation d'aucune de ses servantes qui lui rende service avec tant de passion et de fidélité que moi, qui n'aimerai ma vie que tant qu'elle y pourra utile, dressant toutes mes actions à l'obéissance de ses commandements ; et suis, attendant le retour de Votre Majesté, comme ces peuples qui ont six mois de nuit

le retour du jour, et faut avouer que Paris n'est point Paris, privé de l'honneur de la présence de Vos Majestés. Je prie Dieu les ramener bientôt, et donner à Votre Majesté à très longues années, très heureuse et très contente vie, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, j'ai estimé être de mon devoir, ne travaillant à la liquidation de la succession de la feue Reine ma mère, que pour l'honneur que M. le dauphin me fait de l'accepter, d'avertir M. le chancelier, pour le faire entendre à Votre Majesté, du progrès qu'a pris le procès des terres de Limousin. J'y ai presque éprouvé ce que j'ai quelquefois ouï dire à Votre Majesté, qu'Elle y reçoit moins de justice que les seigneurs particuliers. J'espère néanmoins, avec l'aide de Dieu, avoir bientôt des pièces qui conserveront votre droit, et ne plaindrai jamais ma peine, quand je pourrai rendre à Votre Majesté et à M. le dauphin le service très humble que je leur dois, qui sera toujours accompagné d'une très fidèle affection en laquelle je prierai Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, il vient d'arriver un très fâcheux accident à Balagni et au baron de Benac, pour lequel je n'entreprendrais d'implorer la bonté de Votre Majesté s'il était contrevenant à vos édits ; mais, étant une pure rencontre inopinée et dont ils sont innocents l'un et l'autre, n'ayant aucune querelle ensemble. mais ayant tous deux pensé que l'on venait pour les offenser.

Cela me fera en toute humilité et à genoux supplier très humblement Votre Majesté donner la vie à ces deux gentilshommes qu'elle connaît braves, de bonne maison, et ses très humbles serviteurs, qui, la tenant de Votre Majesté, la sacrifieront pour son service, et Votre Majesté ne fera moins de grâce à sa très humble servante qui l'en supplie très humblement, que s'il y allait de la mienne même; car cet accident est si digne de compassion pour être si fortuit, que Balagni se désespère du mal de Benac, et ne m'a moins priée de demander la grâce de Benac que la sienne. Je me jette donc encore à genoux devant Votre Majesté avec protestation que, si cet accident était de qualité contrevenante à vos édits, quand ce serait pour mon propre frère, je ne lui en voudrais requérir; mais, étant un malheur fortuit, duquel personne ne se peut garder, il est si digne de la miséricorde de Votre Majesté que je m'ose promettre qu'elle me pardonnera, et n'aura désagréable ma très humble supplication. Sugi sait comme tout s'est passé : j'eusse craint que de le représenter à Votre Majesté par écrit, ma lettre eût été trop longue et trop ennuyeuse, aussi que tel sujet sera mieux en la bouche d'un homme qu'en la plume d'une femme. J'attendrai la grâce de Votre Majesté avec prières continuelles à Dieu de donner à Votre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de vos bonnes grâces.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, la joie qu'il vous plaît me témoigner par votre lettre est ce qui rend ma félicité parfaite, et, la reconnaissant telle, mon désir s'en fera trop plus grand, ne mesurant ores les heures qu'à l'impatience de ce seul désir, qui me les rend si tardives et lentes qu'elles me sont autant de siècles, ne pouvant assez louer Dieu de la résolution qu'enfin la Reine a prise de partir demain pour vous aller trouver. Elle se porte, Dieu

merci, fort bien et ne se sent plus de son rhume. Je pense que la joie qu'elle a de penser bientôt vous revoir a été sa meilleure médecine; mais aussi, qui pourrait sentir mal en l'espérance d'un si grand bien, en l'attente duquel je vous supplie très humblement, Monseigneur, me permettre de vous baiser très humblement les mains.

A LA REINE, MA DAME ET SOEUR.

Madame, l'extrême contentement que je reçois d'ouïr dire le bon état où s'est relevée Votre Majesté, me donne un impatient désir d'avoir l'honneur de m'en réjouir par présence comme sa plus fidèle et très humble servante.

Je me fusse rendue à Fontainebleau dès samedi passé; mais, ayant su que le Roi n'avait commencé sa diète que jeudi, j'ai craint l'incommoder, et envoie M. de Fourquevaux pour me reporter son commandement et la bonne disposition de Vos Majestés et de MM. vos enfants, à qui je souhaite autant de prospérité et félicité que pour moi-même, conservant passionnément le vœu que j'ai fait à Vos Majestés de mes très humbles services, que je supplie très humblement Votre Majesté d'agréer et me conserver l'honneur de ses bonnes graces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU ROI.

Monseigneur, je tiens la faveur qu'il a plu à Votre Majesté me faire de vouloir que j'aie reçu la première la bonne nouvelle de la naissance de M. d'Orléans (1), que je ne puis dire quelle est en moi plus grande la joie ou l'obligation que j'en ai à Votre Majesté. Je la supplierai très humblement croire que nul ne me devancera jamais en ressentiment de ce qui apporte ou accrois-

(1) Mort en 1611.

sement ou contentement à Votre Majesté. M. de Loménie témoignera à Votre Majesté l'universelle joie de tout Paris, telle qu'à la naissance de M. le dauphin elle n'ait su être plus grande; c'étaient des cris redoublés qui ont duré tout le jour, et, à cette heure, les feux de joie feront passer la nuit en mêmes réjouissances : ce sont effets, Monseigneur, de votre bonne fortune, mais plutôt des particulières faveurs de Dieu, qui vous traite en fils aîné, mais en fils chéri et tendrement aimé. Votre Majesté le saura bien reconnaître, comme elle le sait dignement confesser : pour moi, je suis si ravie en cette joie que je ne fais que le louer sans cesse et prier que, pour combler le bonheur de ce qui n'espère, après lui, qu'en Votre Majesté, il multiplie vos années en donnant à Votre Majesté très heureuse et très longue vie, et à moi, Monseigneur, l'honneur de vos bonnes grâces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, je supplie très humblement Votre Majesté croire qu'autre sujet ne m'eût su retarder le contentement de voir les merveilles de votre beau séjour que le respect du service de M. le dauphin, en ayant tant de désir et d'impatience que sans cesse je suis à solliciter mes juges pour vider cette affaire, l'état de laquelle mon cousin M. le comte de Choisi fera entendre à Votre Majesté, et comme j'espère, avec l'aide de Dieu, en avoir demain, qui est mardi, arrêt, de sorte que je ne pourrais partir que mercredi, que, si Votre Majesté y demeure davantage, m'en faisant cet honneur de m'en faire savoir sa volonté, je ne faudrai de partir soudain, ne désirant rien tant au monde qu'avoir l'honneur de me voir près de Vos Majestés, pour leur rendre les très humbles services que je leur dois.

J'attends donc ses commandements, et la remercie très humblement de la volonté qu'il lui plaît me témoigner avoir de me

tirer de la peine et de la dépense où MM. du parlement de Rouen m'ont tenue depuis quatre mois, d'où je n'espère sortir que par l'exprès commandement de Votre Majesté, que j'en supplie très humblement, et de croire que je prie Dieu continuellement qu'il donne à Votre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Issi, ce 12 septembre.

Monseigneur, comme j'avais la main à la plume pour vous dépêcher Rodelle, il y a quatre jours, je sus que le pauvre Galeman et Anchise étaient frappés de la maladie, et qu'Anchise était déjà passé; cela me le fit retenir; mais, ayant été contrainte, par le commandement que le comte de Choisi m'a fait, de refuser pour Villemain ce qu'elle me commandait par une lettre qu'un de ses valets de chambre m'a baillée, j'ai voulu encore savoir mieux par ledit Rodelle sa volonté, auquel j'ai défendu s'approcher en aucune façon de Votre Majesté; mais de le lui faire savoir par autre qui ne lui puisse donner soupçon de mauvais air. Nous tenons la campagne, depuis quatre jours, à la façon des Tartares, toujours changeant de lieu, ayant séparé tout mon train par bandes de tous côtés. Je crois que, pour la punition de mon incrédulité (1), je fais cette pénitence. L'on secourt Galeman de tout ce que l'on peut; j'en ai plus de

(1) On lit, dans l'Histoire de la reine Marguerite de Valois, par M. A. Mongez, in-8°, Paris, Ruault, 1777, page 398 : « Le malheur poursuivit cette princesse jusque dans le choix de ses logements : à peine commençait-elle à s'établir dans ce dernier (celui de la rue de Seine), que la peste, qui régnait dans Paris, l'en fit sortir précipitamment, après avoir emporté trois de ses officiers. Elle l'obligea de se retirer à Issi, dans la crainte de se voir abandonnée de ses serviteurs, en bravant plus long-temps ce fléau, qu'elle paraissait peu redouter pour elle-même. »

soin pour le plaisir que Votre Majesté prenait en sa voix. Saint-Martin en est, Dieu merci, exempt; mais ils sont tous aussi écartés qu'effrayés. J'espère que la bonté de Dieu arrêtera ce fléau et me conservera pour continuer à Votre Majesté les fidèles effets des très humbles vœux de ma servitude, que je la supplie honorer de la continuation de ses bonnes grâces, comme à celle qui, avec plus de dévotion, prie Dieu donner à Votre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, M. Dusaut, présent porteur, va trouver Votre Majesté pour la supplier très humblement l'honorer de se servir de lui en la place de son frère. Je répondrai à Votre Majesté de sa fidélité et de sa suffisance; il le recevra à telle condition qu'il plaira à Votre Majesté lui ordonner; son frère a servi fort dignement Votre Majesté, celui-ci n'a moins d'affection ni de capacité. S'il plaît à Votre Majesté l'en honorer, je participerai à cette obligation autant que si c'était pour moi-même. Je l'en supplierai donc très humblement et de me conserver l'honneur de ses bonnes grâces comme à celle qui, avec plus de dévotion, prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, j'ai à rendre très humbles grâces à Votre Majesté de ce qu'il lui a plu se faire obéir à MM. du parlement de Rouen, pour lui envoyer leurs remontrances. Je la supplie très humblement, en me continuant cette faveur, me vouloir obliger

du tout en leur faisant, par l'autorité et exprès commandement de Votre Majesté, passer l'édit, ainsi qu'il lui a plu par ses lettres m'en assurer, et de me tirer de la dépense et peine que leur longueur, depuis quatre mois, m'a apportées. Deleux s'en est fort bien acquitté. Je supplie très humblement Votre Majesté lui commander de porter encore cette jussion en leurs remontrances. Ils ne disent rien que ce que le procureur-général représenta à M. le garde-sceaux, qui trouva ses raisons si faibles qu'il n'y avait nulle apparence. Dieu veut, Monseigneur, que j'en aie toute l'obligation à Votre Majesté, et, comme je reçois ce bienfait d'Elle, qu'aussi, par Elle seule, ces Normands obéissent. Je la supplie donc très humblement obliger encore en cet effet sa créature, qui ne dépend et ne reconnaît que Votre Majesté. Deleux lui dira comme je sollicite mon procès, qui a été plaidé trois ou quatre jours, et plus il va avant plus mon droit s'éclaircit et mes parties en sont éloignées. Soudain que j'en aurai arrêt, je ne faudrai, suivant son commandement, d'aller à Fontainebleau; mais, puisqu'il y va du service de M. le dauphin, Votre Majesté trouvera bon que je mène cette œuvre jusqu'à sa perfection, ma présence y étant plus nécessaire qu'au commencement, parce que mon neveu, qui, au commencement, faisait semblant de ne dire mot, fait solliciter à cette heure par sa femme et par M. le connétable, et cherche tous ceux qu'il peut pour les faire joindre à sa cause; mais, avec l'aide de Dieu, mon droit, qui est si clair, me sera conservé, ce que je désire passionnément, l'ayant voué à M. le dauphin.

J'ai trop arrêté Votre Majesté sur cette longue lettre : je la supplierai très humblement m'en excuser et m'honorer de ses bonnes grâces, comme celle du monde qui, avec plus d'affection, prie Dieu pour donner à Votre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, je dois plus de services à Votre Majesté que je ne lui en puis rendre. Dieu me fait trop de grâce de lui faire agréer ce peu que je lui en ai rendu en deux occasions, de quoi il lui a plu m'écrire. Sa Majesté se souviendra que je lui prédis à ce sujet ce qu'elle en a su depuis. Ce corps sans chef ne pouvait rendre autre effet d'un si inconsidéré dessein. Votre Majesté se peut souvenir que l'auteur n'y procède jamais autrement, ce qui doit donner toute assurance à Votre Majesté de la faveur de Dieu contre son ingratitude, voyant votre prudence avoir autant d'avantage sur son imprudence que votre force sur son faible pouvoir. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il en rende Votre Majesté vengée et satisfaite à l'obéissance qui lui est due, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces, comme

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

Je lui renverrai et renvoie Rodelle et son frère, pour lui continuer leur très humble service.

AU MÊME.

Monseigneur, j'ai su de M. de Rieux ce qu'il a plu à Votre Majesté d'ordonner aux jardins de Villers-Cotterêts. Je la supplie très humblement de croire que j'y ferai faire toute la diligence qu'il se pourra, et ferai qu'il y sera fourni ce qui sera nécessaire, bien que ce qui me revient de Chablis n'y puisse être employé, pour avoir été par avance dépendu, il y a long-temps, aux réparations que je faisais à ce fâcheux logis (1), d'où il a plu à Dieu que je sois sortie, étant infiniment aise que cette maison soit agréable à Votre Majesté, comme je le désire de tout ce qui dépend de moi, qui n'est dédiée que pour lui rendre

(1) L'hôtel de Sens, que Marguerite quitta après l'assassinat de Date.

très humble service, mettant ma félicité en l'honneur de ses bonnes grâces, et mes plus dévotes prières à supplier Dieu qu'il donne à Votre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de sa bonne grâce, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, je loue Dieu que M. de Thémines ait si bien commencé. Je renvoie Rodelle, suivant ce que M. de Villeroi lui a commandé, pour s'en servir comme il lui plaira. Votre Majesté ayant à désirer de rompre les desseins de ce brouillon, et de le faire reconnaître pour tel qu'il est, et de faire ces deux effets sans qu'il y puisse avoir cet avantage et ce plaisir d'avoir fait perdre à Votre Majesté de sa noblesse, je crois qu'il sera nécessaire que quelque parent et ami de ceux que l'on y a embarqués les aille regagner et retirer à votre service, leur ôtant l'appréhension, qui peut-être les ferait sortir de votre royaume pour servir ceux qui vous sont suspects. Excusez mon zèle au service de Votre Majesté, si j'ose si librement en dire mon opinion. Je n'ai point encore vu celui qui arrive de . . . . . ; si je le vois demain, je n'omettrai aucune chose de ce qu'il plaît à Votre Majesté me discourir, pour lui faire reconnaître, comme il est très vrai, que le bien de sa vie et de ses enfants doit dépendre des bonnes grâces de Votre Majesté.

Je trouve ici un ami de celui qui avait mis Votre Majesté en colère pour le Bourbonnais; je lui fis remontrer combien il se trompait de penser tenir le même moyen du Toral, lui qui avait tant à perdre; que cela était bon pour un qui n'avait rien et qui pouvait, comme Bias, dire qu'il portait tout avec lui; mais que lui, qui avait du bien, perdrait plus en une heure par telle folie qu'il ne gagnerait en toute sa vie en Flandres, outre ce qu'il devait considérer que tous les gouvernements étaient tenus de princes ou maréchaux de France, et que d'être lieutenant de ma

sœur d'Angoulême était plus d'honneur que de l'être d'un prince. Je crois qu'il y aura pensé et qu'il ne se voudra perdre; ce serait dommage, et joie à vos ennemis, ce qu'il faut empêcher. L'affection au bien du service de Votre Majesté me fait abuser de son audience. Je lui baise très humblement les mains, et supplie Dieu lui conserver vie à très longues années, et à moi l'honneur de son amitié, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, j'ai reçu, ce mercredi, à sept heures du matin, la lettre de Votre Majesté, et soudain fait partir ma litière suivant son commandement. Je crois qu'elle arrivera à Saint-Germain avant onze heures; j'ai baillé l'alarme de cette nouvelle à toutes les paresseuses qui ne faisaient état de partir d'ici que par le partement de M. le dauphin. Je loue Dieu de sa guérison, et supplie très humblement Votre Majesté croire que l'honneur de vos commandements me sera toujours une très grande félicité, et qu'ils seront en tout obéis de moi avec une entière fidélité, ce que j'eusse fait pour son chirurgien, s'il me fût resté de l'argent du don qu'il lui a plu me faire; car des offices, MM. de votre Conseil, qui en ont fait le parti et passé le contrat avec les partisans, savent qu'ils les leur ont baillées et non à moi, et qu'ils m'ont seulement ordonné deux cent mille francs dessus, de quoi les partisans se devaient obliger à mes créanciers. M. Perfait, votre contrôleur, qui est de ce parti, témoignera à Votre Majesté qu'en un soir, en dix-neuf contrats à mes créanciers, j'assignai toute la somme, qu'encore je ne restai quitte du tout; et, pour les cent mille francs des vicomtés, je ferai paroir à Votre Majesté, qu'il n'a pas suffi à l'achat de mes maisons, et qu'il m'a fallu emprunter plus de sept mille écus pour achever de les payer, ce qui m'a, avec mon bâtiment que Votre Majesté sait ce qu'il coûte, tant incommodée, que, si je n'avais espérance en Dieu et en Votre Majesté, j'en perdrais

courage; mais cet espoir me fait efforcer pour offrir à la vue du Louvre et à M. le dauphin, chose digne de l'un et de l'autre. C'est le but en toutes mes actions de rendre quelque service agréable à Vos Majestés, qui me conservent l'honneur de ses bonnes grâces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, si la crainte d'apporter à Votre Majesté quelque appréhension par mes lettres ne m'eût retenue, je n'eusse tant demeuré, sur le bruit de la maladie de Votre Majesté, d'envoyer pour me tirer de la peine où cette fâcheuse nouvelle m'a mise; et, bien que, par la même voie du bruit commun, j'aie appris que l'accès de fièvre qu'elle a eu n'a été suivi d'aucun mal, ne pouvant supporter cette appréhension, sur la permission que m'en a donnée M. de la Varenne, que je rencontrai au jardin de Perfait, j'ose dépêcher Rodelle pour savoir l'état de la santé de Votre Majesté, et lui ramentevoir sa très humble et plus fidèle servante, qui, après lui avoir très humblement baisé les mains, prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, l'espérance que j'ai en votre bonté plus qu'en mon mérite me donne la hardiesse de me jeter aux pieds de Votre Majesté, pour la supplier très humblement me vouloir octroyer la grâce de madame de Fontanges, qui, par son imprudence et mauvais conseil, après être sortie de peine sur ce qu'elle avait déclaré avoir été forcée au mariage de sa fille, a été si mal avisée pour penser sauver un soldat qui lui reprocha

qu'elle était cause de le faire pendre, sur ce sujet de rétracter tout ce qu'elle avait dit à la justice et se charger que l'on ne la lui avait point forcée, mais que c'était par son consentement, sans considérer que, voulant tirer ce soldat du gibet qui n'a pas laissé d'être pendu, elle se mettait en sa place. Je supplie très humblement Votre Majesté avoir pitié de cette imprudente simplesse et vouloir, par votre bonté, surmonter son malheur, ne permettant que, par sa sottise, ceux à qui elle appartient reçoivent cette honte et ce déplaisir de la voir tomber en cet accident. J'ai reçu, Monseigneur, et tiens à gloire de l'avouer, de plus grandes faveurs et biens de Votre Majesté qu'aucun qui soit en votre royaume; mais j'estimerai cette grâce au rang des plus signalées de donner la vie à cette pauvre femme et d'accorder sa confiscation à son frère et à sa sœur, qui sont avec moi. Je me jette encore à vos pieds avec eux pour en requérir très humblement Votre Majesté, où je serais si mon pied eût pu souffrir le carrosse. M. de Noailles désire d'avoir sa confiscation, et, à cette occasion, lui fait le pis qu'il peut, ce qui m'a fait entreprendre d'en faire le discours au long à Votre Majesté, que je supplie encore très humblement me vouloir accorder cette très humble requête et en vouloir, par une lettre, faire entendre votre intention à M. le chancelier. Votre Majesté obligera beaucoup de personnes de qualité à qui elle appartient; et m'assure que M. de Bouillon et M. de Ventadour participeront à l'obligation très grande et perpétuelle que j'en aurai à Votre Majesté, pour qui je prierai Dieu de tout mon cœur continuellement donner à Vôtre Majesté, Monseigneur, très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, j'ai été priée, par le fils de ce misérable Cal-

verac, qui a été défait à Limoges, de supplier très humblement Votre Majesté le faire ressentir de sa naturelle bonté en lui accordant la confiscation de son père, qui apporterait peu de profit à un autre, d'autant que le bien lui est en partie substitué et en partie acquis à sa femme, ainsi que Sainte-Colombe, présent porteur, le fera entendre à Votre Majesté, qui obligera infiniment le bonhomme M. de Marin et tous les siens de lui accorder cette très humble requête, étant ledit Calverac son neveu. Je participerai, Monseigneur, à cette grâce que Votre Majesté n'accordera jamais à personne qui lui ait voué son très humble service avec tant d'affection et fidélité, et qui prie Dieu pour la conservation et très longue vie de Votre Majesté, avec tant de dévotion que

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

Je suis, suivant ce que je promis à Votre Majesté, à ma maison de Paris; mais, ne l'ayant trouvée encore logeable, je suis contrainte m'en retourner à Boulogne jusqu'après les fêtes, temps qui me sera tout-à-fait long.

AU MÊME.

Monseigneur, si ma santé m'eût permis d'aller à Fontainebleau, je n'eusse manqué d'aller rendre très humbles grâces à Votre Majesté de l'honneur qu'il lui a plu me faire par la lettre dont il lui a plu m'honorer par Sainte-Colombe, où il lui plaît témoigner à sa très humble servante lui vouloir, à sa venue en cette ville, pourvoir à sa forcée nécessité, étant le don qu'il lui a plu me faire de si grande longueur, que, sans quelque autre chose de plus prompt, il me serait impossible de m'acquitter des places que j'ai été contrainte d'acheter pour ma maison, et de continuer mon bâtiment, ainsi que M. de Rieux le fera entendre à Votre Majesté, s'il lui plaît tant honorer sa créature d'en avoir ce soin; il lui proposera aussi, Monseigneur, un avis qui pourrait remplacer l'hérédité. Je supplierai très humble-

ment Sa Majesté commander à MM. de son Conseil de me le passer, et me tirer de cette condition d'importune que j'abhorre plus que chose du monde, ne désirant que plaire à Votre Majesté, et, lorsque j'aurai l'honneur de la voir, l'entretenir de choses plus plaisantes que d'affaires.

Si Votre Majesté voyait mon bâtiment, je m'assure qu'elle ne plaindrait le bien qu'il lui plaît de me faire, et qu'elle l'estimerait digne d'être offert à M. le dauphin, pour le respect duquel je le fais de meilleure étoffe que je n'avais au commencement résolu; mais, bien qu'il soit de pierre de taille, besogne qui a accoutumé d'être longue, j'espère, avec l'aide de Dieu et de Votre Majesté, que, dans trois semaines, les planchers du second étage seront mis et le grand degré fait. Si je ne savais que Votre Majesté aime les bâtiments et qu'elle ne dédaignera celui-ci, qui est dédié à M. le dauphin, je ne prendrais la hardiesse de lui en faire ce discours. Je supplierai donc Monseigneur, pour me donner moyen de le parfaire, m'accorder ce que M. de Rieux lui en requerra pour moi, qui prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie sans goutte, et à moi l'honneur de ses bonnes grâces.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU ROI.

Monseigneur, un courrier de Votre Majesté apporta hier une si bonne nouvelle, assurant que Sedan était en la puissance de Votre Majesté, qui réjouit tous vos serviteurs et moi plus que tout autre; mais, ne pouvant croire que Votre Majesté eût voulu que votre très humble servante n'eût participé à cette joie, j'ai attendu à en rendre grâces à Dieu que Votre Majesté me commande; nous lui en devons, ce me semble, doublement et pour avoir donné la place et l'obéissance qui est due à Votre Majesté, et pour lui avoir donné promptement, car Votre Majesté peut dire comme César : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* Je prie Dieu

de tout mon cœur continuer ces bonnes fortunes à Votre Majesté, de le rendre le plus grand prince de la terre, à très longues et heureuses années, et l'honneur de vos bonnes grâces à votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, il y a quatre mois que M. Dusaut est ici, attendant le commandement de Votre Majesté, et de ce temps il a sa commission à gros intérêts, et en sa maison sa mère vieille et fort malade, avec plusieurs affaires que la mort de feu son frère lui apporte. Votre Majesté aussi reçoit du préjudice de son séjour ici, s'il est si heureux qu'elle s'en veuille servir; car le procureur-général de Votre Majesté à Bordeaux est ici, et de delà un des avocats de Votre Majesté seulement, qui est toujours malade, ce qu'il a désiré que je lui représentasse; à quoi, pour le service très humble que je dois à Votre Majesté, je n'ai voulu manquer. Je supplierai aussi très humblement Votre Majesté vouloir commander à MM. de son Conseil de vouloir passer par-dessus le peu de difficulté qu'il y a à ce que j'ai très humblement supplié Votre Majesté m'accorder pour remplacer l'hérédité retranchée de l'autre; car, sans cette aide, je ne puis sortir de mes fâcheuses affaires pour lesquelles, Monseigneur, elle se sera jamais importunée de moi s'il lui plaît me tant honorer de me l'accorder, comme je l'en supplie très humblement, et prie Dieu, Monseigneur, lui donner, sans goutte ni douleurs, très heureuse et très longue vie.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, j'ai été infiniment aise de trouver cette occasion de mon cousin le comte de l'Hôpital, qui va trouver Votre Ma-

jesté pour lui donner avis qu'aujourd'hui le délai a fini par lequel mes parties avaient retardé si long-temps mon voyage à Fontainebleau, que je désire impatiemment et pour avoir l'honneur d'être auprès de Vos Majestés et pour voir ce paradis terrestre, ce beau jardin de voluptés. Aujourd'hui l'on va commencer à plaider notre cause; dans demain et vendredi ou lundi tout au plus tard, qui sont encore trois audiences, j'espère en avoir l'arrêt que je désire, en quoi ma présence est fort nécessaire pour le service de M. le dauphin, nos parties usant de toutes sortes d'artifices pour embrouiller et retarder; mais notre droit est si clair qu'ils ne font que se faire moquer d'eux. Il y fallut faire une recherche de fort loin de la généalogie de la maison de Boulogne que M. Servin (1) a faite fort exactement, et c'est une fort belle recherche où il s'est trouvé en plusieurs alliances des enfants de France aux filles de Boulogne, d'où la reine ma mère est sortie, que j'ai l'honneur d'appartenir à Votre Majesté autant du côté maternel que paternel, ce qui justifie toujours davantage la donation que j'ai faite à M. le dauphin.

Je rends très humbles grâces à Votre Majesté des lettres qu'il lui a plu m'accorder. Je la supplie très humblement, quand ceux de Rouen iront faire leurs remontrances, de s'y faire obéir comme il lui a plu me promettre, et me conserver l'honneur de ses bonnes grâces comme à celle de vos servantes qui, avec plus d'affection, prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue et contente vie..

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, j'avais envoyé Felletin, présent porteur, vers M. le maréchal d'Ornano, pour recouvrer une fausse lettre que

(1) Avocat-général du parlement de Paris.

Deloux avait écrite en mon nom pour prier M. le maréchal de faire un jurat, laquelle il m'a apportée. Je supplie très humblement Votre Majesté commander que j'en aie justice, comme chose si importante le mérite. M. le maréchal d'Ornano l'a chargé d'une lettre pour Votre Majesté; je l'ai soudain dépêché pour la lui porter. Votre Majesté jugera combien ce méchant homme est pernicieux de contrefaire tous seings, et s'en servir pour faire des jurats en ville de telle importance. Puisque Dieu l'a mis entre les mains de la justice, et qu'en vengeant l'honneur de Dieu et rendant justice Votre Majesté peut se délivrer d'un si dangereux esprit, elle est trop prudente pour en perdre l'occasion.

Je fus hier baiser les mains à M. le dauphin, MM. et mesdames à Chaillot; ils se portent tous extrêmement bien; je supplie Dieu les conserver et Vos Majestés, Monseigneur, en très heureuse et très longue vie, et moi en l'honneur de vos bonnes grâces, comme

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Ce 25 avril 1608.

Monseigneur, Dieu a voulu ma bonne fortune être telle à l'heureuse nouvelle de la naissance de M. d'Anjou (1) qu'à celle de M. d'Orléans, en ayant été la première avertie par la lettre de quoi il a plu à Votre Majesté m'honorer par le docteur de la Palestine, qui, ne pouvant souffrir la poste, l'a baillée à un officier de la Reine nommé Jean-Baptiste, qui me l'a rendue à trois heures après midi. Soudain j'ai publié ma joie à tous mes

(1) Jean-Baptiste Gaston, troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, né à Fontainebleau, le 25 avril 1608. Il porta d'abord le titre de duc d'Anjou. Lorsqu'il fut marié à Nantes (1626), le duché d'Orléans lui ayant été donné en apanage, il prit le titre de duc d'Orléans qu'avait eu le second fils d'Henri et de Marie, mort en 1611. (*Note de l'Éditeur.*)

serviteurs et servantes, qui n'a été moindre que de M. d'Orléans. Nous en ferons ce soir les feux de joie, et demain le *Te Deum*. Tous, petits et grands, en montrent un extrême contentement, comme à la vérité, Monseigneur, cette troisième grâce de Dieu doit être ressentie et relevée triplement, et pour moi j'en louerai Dieu perpétuellement dans mon cœur et le supplierai, Monseigneur, conserver Votre Majesté, la Reine et MM. vos enfants à très longues années et entière félicité, et à moi l'honneur de vos bonnes grâces.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Monseigneur, lorsque je baisai les mains à Votre Majesté, il lui plut de son propre mouvement me promettre de chasser de sa cour ce méchant homme de Deloux, assez reconnu d'elle pour n'y apporter que du mal. J'ai su depuis qu'il se vante qu'il se mettra chevau-léger à l'une des compagnies de MM. vos enfants, ce qui n'est qu'à mauvais dessein. Je supplie très humblement Votre Majesté de ne le permettre et ne vouloir que cet esprit pernicieux se puisse servir de tel prétexte pour exécuter ses méchancetés; ce sera une si étroite obligation à votre très humble servante qu'il plaise à Votre Majesté en cela lui témoigner d'avoir quelque soin d'elle, que, s'il me restait ou vie ou bien que déjà je n'eusse voué à Votre Majesté, je les lui dédierais de nouveau de même affection que continuellement je prie Dieu, Monseigneur, donner à Vos Majestés et MM. vos enfants très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de vos bonnes grâces, comme à

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

De Paris, ce 15 mai 1608.

Monseigneur, sur l'assurance certaine que j'ai que la bonté de Votre Majesté m'aura réservé une oreille, je la supplierai très humblement me faire cet honneur de lire cette lettre où Votre Majesté entendra que, lorsque je fus mise en possession du comté d'Auvergne, Rodelle me demanda la capitainerie de la Tour, château très fort et important, et me la demanda, croyant que le capitaine jouissait du revenu qui est beau et grand. Je la lui accordai sous l'assurance qu'il me donna d'y mettre un homme de qui il me répondait comme de lui-même. Depuis, sachant que le capitaine ne jouissait pas du revenu, comme il s'était persuadé, et qu'il n'avait que de petits gages, il a laissé couler un an et demi sans se soucier d'y pourvoir, mon château demeurant cependant à l'abandon, si les habitants qui sont gens de bien, vos serviteurs et les miens, n'en eussent pris soin, y ayant mis un d'entre eux nommé le Claux, qu'ils présentèrent à M. d'Aire, commissaire, qui l'y mit, attendant que ledit Rodelle y eût pourvu. Rodelle, qui ne se souciait qui y fût, ne cherchant que celui qui lui en baillerait davantage, n'y mettait personne et attendait toujours quelqu'un, quel qu'il fût. Enfin, un nommé Corno, soldat de fortune, des plus confidents factieux et pernicieux qui eût été auprès de mon neveu le comte, du temps de sa folie, et comme tel choisi de mondit neveu pour le laisser auprès de sa maîtresse son amazone, pour lui aider à chasser son mari hors de sa maison. Cet homme de bien, porté de M. d'Estaing intime ami de mondit neveu, présente de l'argent à Rodelle, lequel l'accepte et le met dedans la Tour.

Soudain qu'il y est, M. de Fleurac, M. Savaron, M. Rigaut, m'écrivent que mon château n'était pas en moindre hasard que celui de Morenval lorsque Villemain le prit; qu'il était besoin d'en tirer promptement cet homme, qui était créature de mon neveu; soudain je leur écris qu'ils y pourvoient, afin que mondit

château demeurât en telle sûreté que j'en pusse répondre à Votre Majesté; soudain M. de Fleurac, qui est pourvu de l'office de sénéchal dudit comté par le feu roi, confirmé par Votre Majesté avant que j'eusse ces terres, y va avec ses amis, intimide ce galant, et fait tant qu'il l'en tire au grand contentement des habitants qui pensaient être perdus, et y remet ledit Claux, que M. d'Aire y avait mis auparavant, comme j'ai dit.

Rodelle, sachant cela, se vint plaindre à moi de ce que l'on en avait tiré celui qu'il y avait mis. Je lui en dis ces causes, et le hasard en quoi il avait mis cette place d'importance, et, puisqu'il me l'avait pensé perdre comme cela, qu'il ne méritait plus d'en tirer récompense, qu'aussi ne voulais-je pas, ayant à en répondre à Votre Majesté, que, pour faire son profit, il me perdît un tel château. Il m'amena M. d'Estaing, qui me dit qu'il me cautionnerait ce Corno; je lui dis que je le reconnaissais trop ami de mon neveu pour me fier à sa caution.

Depuis, M. de Férailles m'a dit que Votre Majesté désirait que cela demeurât à Rodelle, et Rodelle est revenu, qui se vante qu'il a commandement et commission de Votre Majesté de se mettre dedans la place. Il peinait aussi entrer en mon cœur de souffrir cette indignité qu'en ma créance que Votre Majesté me la voulût faire. Rodelle ne quittera jamais l'honneur qu'il a de votre service pour demeurer dans ce château. Puisqu'en dix-huit mois il n'a pas trouvé un homme assuré pour y mettre, et qu'il n'en cherche que la vente, il n'y a nulle apparence qu'il y puisse mettre personne capable de le garder. Voyant sa difficulté, j'avais baillé cette capitainerie à Garan, qui en a offert quatre cents écus à Rodelle, qui montra de s'en contenter, et lui dit qu'il s'en résoudrait le lendemain; et, au lieu de cela, il alla trouver Votre Majesté pour me braver et me faire paraître qu'il est plus favorisé de Votre Majesté que moi. Chose qui me soit jamais arrivée ne m'a tant affligée que cela; car, si je pensais que ma qualité, mes services et mon affection eussent si peu mérité de Votre Majesté, que, pour Rodelle, elle me voulût faire un tel affront et une telle indignité, de lui avoir, contre mon gré, donné commandement et commission de se mettre dans

ma maison, j'aurais trop d'occasion de me plaindre. Je ne croirai jamais que Votre Majesté, qui me fait tant d'honneur, me voulût, avec tant d'injustice, désespérer pour un tel homme. Rodelle est votre serviteur; je suis votre servante d'autre qualité et d'autre affection, et crois lui avoir plus rendu de services en une heure que Rodelle ne lui en saurait rendre en toute sa vie; et, puisqu'il en a usé de cette façon de vouloir qui aurait plus de faveur de Votre Majesté ou lui ou moi, je ne quitterai jamais cette partie, étant trop jalouse de l'honneur de la faveur et amitié de Votre Majesté pour m'y laisser surmonter à un tel homme que Rodelle.

Je supplie donc très humblement Votre Majesté me laisser disposer, comme elle a toujours fait, des capitaineries de mes maisons, afin que je lui en puisse répondre et défendre à Rodelle de n'entreprendre rien contre moi, en vertu de votre commission; car je ne le saurais supporter, et endurerais plutôt la perte de mille vies que cette bravade de Rodelle. Votre Majesté trouvera donc bon, s'il lui plaît, que Garan, de qui M. de Montespan et plusieurs autres seigneurs répondront à Votre Majesté, ait ladite capitainerie de la Tour, qui en baillera quatre cents écus à Rodelle, bien qu'il n'en mérite rien, l'ayant perdue et ayant donné la peine à M. de Fleurac et autres de vos serviteurs et mes amis de la reprendre. Je supplierai donc Votre Majesté, si je suis si heureuse d'être reconnue d'elle pour ce que je lui suis, que M. de Férailles en rapporte commandement à Rodelle, et je prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté très heureuse et très longue vie, et à moi la continuation de vos bonnes grâces.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

Ce 4 novembre 1608.

Monseigneur, le désir passionné que j'ai que les témoignages

de ma fidélité soient tellement continués à Votre Majesté qu'elle n'en puisse j'amais être en doute, et de fermer la bouche à mes ennemis en semblables charités que celle qu'il lui plut me dire à son partement que l'on m'avait prêtée, m'a fait solliciter M. de Sulli d'achever l'échange de mes terres d'Auvergne, qu'il plaît à Votre Majesté de recevoir de sa très humble servante : il m'a répondu qu'il n'y pouvait toucher sans parler à Votre Majesté, ce que je n'ai voulu manquer lui faire entendre, afin qu'elle voie qu'il ne tient pas à moi. M. de Sulli a eu et vu le dénombrement qu'il en a fait faire aux trésoriers de France en Auvergne, qui n'est pas différent du mien, que Votre Majesté peut savoir que j'ai fait à la vérité, et même qu'entre ses mains elles vaudront davantage, pour ce que, lorsque je les avais, elles sortaient des mains d'un mauvais ménager, qui, connaissant qu'il n'y avait point de droit, gâtait tout. Par mon mémoire qui a été répondu et approuvé des susdits trésoriers d'Auvergne, elles reviennent à quarante et quatre mille francs par an. S'il y a de la différence entre de grandes terres seigneuriales comme celles-là, remplies de si bonnes villes et de tels châteaux, à des deniers assignés en pension, je le laisse à juger à Votre Majesté, et qu'autre que moi, qui veux attacher ma vie et ma fortune à celle de Vos Majestés, ne le ferait. Si cela mérite que Votre Majesté m'en baille jusqu'à cinquante mille francs, qui n'est que six mille francs de plus que ledit dénombrement et que Sa Majesté en retirera bien, les ayant entre ses mains, sa bonté en ordonnera, et je la recevrai et tiendrai comme tout ce que j'ai au monde de sa seule grâce et faveur.

Je rends aussi à Sa Majesté la nomination de plusieurs bénéfices qui sont auxdites terres d'évêchés, abbayes et prieurés de quoi je pourrais récompenser mes serviteurs. S'il lui plaît y avoir quelque égard et me donner ce qu'il lui plaira pour m'aider à mes bâtiments, ce sera toujours obliger votre très humble servante, qui ne l'emploiera que pour parachever une maison qui puisse plaire à Votre Majesté (1). Que, si elle a ce que dessus

(1) Il s'agit ici de l'hôtel que Marguerite acheta, après l'assassinat de Date,

agréable et qu'il lui plaise en faire entendre à M. de Sulli et à M. le chancelier sa volonté, et faire qu'ils achèvent cette œuvre, il serait d'autant plus à propos que tous mes gens, qui mouvaient mes affaires auxdites terres, sont ici, qui, s'en retournant, iraient mettre tout entre les mains de Votre Majesté, laquelle je supplie très humblement avoir agréable le zèle de ma très humble servitude et le désir que j'ai d'en produire continuellement des effets, comme celle du monde qui, avec plus d'affection, prie Dieu, Monseigneur, donner à Votre Majesté et MM. vos enfants très heureuse et très longue vie, et à moi l'honneur de vos bonnes grâces.

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

AU MÊME.

D'Usson, ce 17 mars 1606.

L'heureuse et bonne nouvelle de quoi il a plu à Votre Majesté m'honorer de la grossesse de la Reine ne sera reçue de nulle avec tant de joie et de contentement que de moi, comme celle qui a le plus contribué et qui a plus d'obligation et d'occasion de se réjouir du bien et contentement de Votre Majesté, et de lui désirer ce que le vœu de tous ses sujets lui souhaite, qui sont des enfants, l'appui et l'espérance de tous ceux qui, comme moi, ne dépendent que d'elle pour en voir la vie de Votre Majesté et le repos de son état d'autant plus assuré que le dessein des brouillons en sera renversé.

Je rends très humbles grâces aussi à Votre Majesté de l'avis qu'il lui a plu me faire donner par M. de Rieux, du mauvais dessein de mon mauvais neveu. Le principal soin que j'ai de conserver cette place et pour, en partant, en faire un présent à

au faubourg Saint-Germain, près de la rivière et du Pré-aux-Clercs. Elle y commença de grands desseins de jardins et de bâtiments, et l'on voyait encore, en 1734, dans la rue de Seine, une maison appelée l'Hôtel de la Reine Marguerite. (*Note de l'Éditeur.*)

Votre Majesté, à qui je l'ai dédiée, et n'en suis et ne veux être, jusqu'à ce que j'en parte, que le capitaine et la concierge de Votre Majesté. Ce mal conseillé garçon tient plusieurs places en ce pays des maisons qu'il m'usurpe du bien de la feue Reine ma mère, qui sont presque aussi fortes que celle-ci, châteaux, rochers, autres enceintes qui, pour le bien de son service, seraient mieux par terre que debout. Pour celle-ci, elle s'assurera, s'il lui plaît, qu'avec l'aide de Dieu il n'y mettra jamais le pied. Il se vante qu'elle la lui a promise quand j'en serai partie. Je la supplie très humblement ne me faire recevoir ce déplaisir, qu'un lieu, que j'ai tant pris de peine de rendre beau, vienne entre telles mains. Votre Majesté ne le doit pas faire pour le bien de son service. J'ai aussi à la remercier très humblement du témoignage qu'il lui a plu me donner de la continuation de sa bonne volonté aux états des assignations de cette année; elle n'honorera jamais personne de pareille faveur qui lui ait voué une plus très humble et fidèle servitude que

Votre très humble et très obéissante servante, sœur et sujette.

MARGUERITE.

[Nos lecteurs auront remarqué que parmi les lettres qui précèdent, quelques-unes ne figurent pas à la place qu'elles devraient occuper chronologiquement. Ils nous pardonneront cette confusion qui s'est répétée deux ou trois fois par suite de l'absence de date de la plupart de ces lettres et du désordre qui règne dans le recueil relié des originaux qu'en possède la Bibliothèque du Roi.]

MÉMOIRES ANECDOTIQUES

DE LA COUR DE RUSSIE

SOUS LE RÈGNE

DU CZAR PIERRE Ier

ET

DE SA SECONDE FEMME, CATHERINE;

Par le sieur de Villebois,

CHEF D'ESCADRE DANS LA MARINE DE RUSSIE (1).

[Nous avons regardé comme très curieux les *Mémoires* qu'on va lire; nous avons la confiance que notre jugement sera confirmé.

Nous devons faire remarquer ici que les *Mémoires du règne de Pierre-le-Grand*, par le baron Iwan Nestesuranoy, Amsterdam, 1730, 4 vol. in-12, sont attribués par la *Biographie universelle* de Michaud et le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* de Barbier à J. Rousset, à qui ces Mémoires, dit la Biographie, valurent le titre de conseiller de chancellerie. L'auteur de l'ouvrage que nous imprimons dit très positivement que ces *Mémoires* sont du baron Huisson qu'il a connu personnellement, et avec lequel il s'est trouvé en rapport à l'occasion de leur publication (Voir page 578). Nous laissons à la bibliographie le soin de rechercher si le baron Huisson avait deux noms ou s'il n'y a pas erreur de la part de ceux qui ont attribué l'ouvrage précité à J. Rousset.]

Le sieur de Villebois, officier de marine en Russie, était fils d'un gentilhomme bas-breton dénué des biens de la fortune, et

(1) Bibliothèque royale, section des manuscrits, supplément français, n° 254.

chargé d'une grosse famille dont l'entretien roulait sur un commerce clandestin que ce gentilhomme faisait avec les interlopes anglais qui venaient trafiquer en fraude à la côte de Bretagne, et dans lequel il employait ceux de ses enfants qui étaient en état d'agir. On sait que ce métier scabreux attire tôt ou tard de fâcheuses affaires à ceux qui s'en mêlent. Le sieur de Villebois, dont il est ici question, se trouva, à l'âge de quinze ans, engagé dans une des plus sérieuses et fâcheuses pour lui, au point qu'il fut obligé de s'évader pour passer en Angleterre avec des lettres de recommandation, qui lui procurèrent d'abord du service en qualité de bas-officier sur un vaisseau de guerre, et ensuite l'occasion de se faire connaître et aimer du czar Pierre Ier.

Le vaisseau anglais sur lequel Villebois servait, ayant relâché au Texel, le czar, qui était alors à Saardam, où il apprenait la construction des vaisseaux, sous le déguisement d'un simple matelot hollandais, ayant su que le vaisseau de guerre anglais était prêt à faire voile pour s'en retourner à Londres, s'y embarqua incognito, pour s'y perfectionner dans les connaissances qu'il avait déjà acquises en Hollande, par rapport à la navigation.

Dans le trajet du Texel à la côte d'Angleterre, le vaisseau essuya, pendant trois fois vingt-quatre heures, une tourmente qui devint si prodigieuse, que le capitaine et l'équipage épouvantés de la grandeur du péril, accablés de fatigue et n'attendant plus que le moment de leur perte, demeuraient dans l'inaction sans songer à faire aucune manœuvre pour éviter ou éloigner le danger qui les menaçait, lorsque Villebois les en tira par une action de vigueur et de témérité qui lui réussit, quoique, selon toute apparence, il eût dû perdre mille vies, s'il les avait eues.

Le czar, qui aimait les gens extraordinaires, ravi d'admiration de ce qu'il avait vu exécuter au sieur Villebois, l'embrassa, donna à son action tous les éloges qu'elle méritait, et le sollicita de quitter le service d'Angleterre pour entrer au sien, non-seulement en qualité d'officier de sa marine, mais aussi en celle de son aide-de-camp, afin qu'il fût toujours attaché auprès de sa personne, tant par terre que sur mer. Pour cet effet, il lui

donna deux charges, celle de son aide-de-camp, et l'autre de capitaine de ses vaisseaux. Villebois, plus charmé des caresses de son nouveau maître que de ses bienfaits, accepta avec joie les deux emplois et acquit, dans l'un et dans l'autre, les bonnes grâces de ce prince à un degré qui ne se peut exprimer.

Ce gentilhomme bas-breton ne démentait en rien l'opinion qu'on a vulgairement des gens de sa province. Ils ont le renom d'être excellents matelots, bons soldats, braves jusqu'à la férocité, et, brochant sur le tout, d'aimer à boire et de se porter à toute sorte d'extrémités, lorsqu'une fois ils sont échauffés par le vin dont on sait que les effets, selon la qualité et disposition des humeurs auxquelles il communique son ferment, sont de jeter quelques personnes dans un morne accablement, pendant qu'il inspire à d'autres de la gaîté, et enfin d'exciter dans certains sujets la fureur ou un amour effréné.

Avant de parler de ceux qu'il opérait en la personne de Villebois, il faut lui rendre la justice de dire qu'il fuyait, autant qu'il pouvait, les occasions de boire, mais qu'elles étaient alors si communes à la cour où il se trouvait, qu'il ne lui était pas toujours possible de les éviter; à quoi il faut ajouter que ceux qui l'engageaient à sortir des bornes qu'il s'était prescrites par rapport à la boisson, n'étaient pas moins condamnables que lui, attendu que tout le monde était instruit que sans compter plusieurs querelles qu'il avait eues dans le vin sans qu'elles eussent été suivies d'aucune catastrophe, il avait tué en trois différentes occasions trois hommes dont le czar lui avait pardonné la mort en considération de quelques excellentes qualités qu'il avait remarquées en lui, et qui étaient aussi rares qu'essentielles dans un homme fait pour accompagner son souverain en tout lieu.

Ces qualités consistaient en un attachement, une bravoure, une fidélité et un secret à toute épreuve. On doit inférer avec juste raison de tout ce qui vient d'être rapporté ci-dessus, que l'ivresse du sieur Villebois devait être toujours accompagnée de quelques excès de fureur qui le transportaient hors de lui-même; mais cette fureur, comme on le verra ci-après, était quelque-

fois bien opposée à celle de tuer des hommes; en voici la preuve.

Un jour que le czar était à Strelowitz, maison de plaisance sur la baie de Saint-Pétersbourg dont elle est éloignée de quatre lieues, il chargea le sieur Villebois d'un message secret auprès de la czarine Catherine qui était à Cronstadt, port de mer à l'entrée de la susdite baie : il y a quatre lieues d'un endroit à l'autre. Il faisait ce jour-là un de ces froids aussi vifs que l'on en peut ressentir dans les pays du Nord, et contre lesquels les voyageurs n'ont pas de préservatif plus assuré que celui de boire quelques coups d'eau-de-vie en chemin faisant. Le sieur Villebois en usa, quoique modestement, dans le trajet qu'il fit de Strelowitz à Cronstadt, où il arriva avec tout l'extérieur d'un homme dont le sens était parfaitement rassis. Il fut regardé comme tel par tous les officiers de garde devant qui il fut obligé de se présenter avant de pénétrer jusqu'à l'appartement de la czarine, à qui il fit savoir qu'il avait quelque chose à lui communiquer de la part du czar : mais comme, avant que d'être introduit dans la chambre de cette princesse qui dormait encore, on le fit attendre dans un cabinet extrêmement chaud, le changement d'air et l'eau-de-vie qu'il avait bue en chemin firent en lui, au moment qu'on l'introduisit auprès du lit de la czarine, une révolution si subite, que les dames qui étaient chargées de le faire approcher ne s'en aperçurent pas, et se retirèrent par respect pour lui laisser la liberté de dire à cette princesse ce qu'il avait ordre de lui communiquer en particulier, et il y a grande apparence que dans le trouble subit de ses sens, n'apercevant que l'objet d'une belle femme entre des draps, il oublia qui elle était et ce qu'il avait à lui dire, puisque, sans aucun discours préparatoire à l'action qu'il allait commettre, il leva brusquement la couverture du lit de cette princesse et la viola avant qu'elle eût le temps d'appeler à son secours les femmes qui s'étaient retirées par une respectueuse discrétion dans une autre chambre.

Ce serait manquer à l'exactitude requise dans toute anecdote que de dire, comme bien des gens ont fait dans ce temps-là et

depuis, que le sieur Villebois se mit en devoir de violer la czarine, car cette expression n'offre pas à l'idée un violement aussi complet que l'a été celui dont il s'agit, puisque cette princesse fut obligée d'avoir recours à l'art de son chirurgien pour réparer la brèche faite à son honneur, et empêcher qu'il ne lui restât des vestiges de la brutalité d'un homme envers qui la nature avait été si excessivement libérale dans les dons qu'elle lui avait faits pour la propagation de son individu, que des camarades de débauche disaient qu'il ne trouvait ordinairement que des refus et des cruelles dans les lieux où l'on fait profession de n'en pas admettre. Quoi qu'il en soit de ces dons, ils furent la source première de son infortune, et ensuite de sa fortune et de son repos. Je dis de son infortune, parce qu'en punition et réparation de son attentat, il fut condamné pour deux ans aux galères. On trouvera que la peine n'était pas proportionnée au crime et que Pierre Ier donna, dans cette occasion, un exemple de clémence incroyable dans un prince qui avait le renom d'être sevère jusqu'à la cruauté; mais, ce qui est encore plus surprenant, c'est que, lorsqu'il apprit cet évènement, bien loin de donner aucune marque de colère et d'indignation contre Villebois, il commença par le plaindre en disant qu'il connaissait assez parfaitement le naturel et le caractère de cet officier pour être persuadé que la réflexion, la raison et l'entendement n'avaient eu nulle part à son action; et, ayant demandé à ceux qui lui en rendaient compte, ce que Villebois était devenu et où il était, sur ce qu'on lui répondit qu'on l'avait garrotté et mis en prison où l'on l'avait laissé dormant, le czar répliqua: « Je « parie que lorsque à son réveil on lui demandera pour quel « sujet il est en prison, il ne le saura pas, et même qu'en lui rap- « portant toutes les circonstances de son action, il n'en voudra « rien croire.... Il faut pourtant,» ajouta le czar après s'être promené dans sa chambre, en réfléchissant sur cet évènement, « faire un exemple, quoique cet animal soit innocent... qu'on le « mette pour deux ans à la chaîne.» Villebois y fut conduit sans autre forme de procès, sur le simple ordre verbal du czar; il n'y fut assujetti à aucun travail pénible, et n'y demeura que six

mois après lesquels ce prince le rappela auprès de sa personne et le rétablit dans les mêmes charges qu'il avait possédées, et le traita avec la même confiance qu'il avait eue en lui avant son égarement.

Un jour que le czar badinait avec cet officier sur le besoin qu'il devait avoir d'une femme, il lui proposa de le marier avec une des demoiselles d'honneur de la czarine. Celle qu'on lui offrait n'était pas belle, mais d'une des bonnes familles de Livonie; elle avait, dans cette province, de magnifiques terres. Le czar y joignit d'autres biens qu'il lui donna en Finlande, en Estonie et dans l'Ingrie. Villebois donna, sans balancer, son consentement à ce mariage. On s'attendait à trouver un peu plus de résistance de la part de la demoiselle Gluk : c'est ainsi qu'elle se nommait. Il est vrai qu'elle ne répondit à la première proposition qui lui en fut faite que par des larmes auxquelles les gens sensés et les mauvais plaisants donnèrent différentes interprétations, suivant la différence de leurs caractères. Le mariage ne s'en fit pas moins, malgré les oppositions et insinuations secrètes de quelques parents de la demoiselle qui voulurent lui faire envisager les maux de toute espèce auxquels elle allait être exposée. Elle leur ferma la bouche en leur disant qu'on ne résistait pas en vain à la volonté d'un prince aussi absolu que l'était le czar, qu'au surplus une fille d'esprit savait se prêter à tous les évènements et à toutes les situations où l'on se trouvait dans la vie, et que, si elle avait du mal, elle saurait le prendre en patience. Si elle en a eu, elle a bien su le cacher, car son mari et elle ont toujours paru vivre ensemble dans la plus parfaite union et intelligence. Ils ont eu, de leur mariage, plusieurs enfants auxquels ils ont donné une très bonne éducation, et l'on peut dire que ce mariage a fait le bonheur et le repos du sieur Villebois, et que sa femme ne s'en est jamais plainte.

Anecdotes touchant la véritable cause de la mort du czar Pierre Ier, et touchant la célébration de la fête du Conclave instituée par ce prince à sa cour.

Le czar Pierre Alexiewitz, connue sous le nom de Pierre Ier et sous le surnom de Pierre-le-Grand, est mort à Saint-Pétersbourg, la nuit du 7 au 8 février 1725, d'une rétention d'urine causée par un ulcère avec inflammation au col de la vessie.

Pendant les trois ou quatre années qui avaient précédé celle de sa mort, il avait été affligé d'une gon...... qu'il disait (1) hautement lui avoir été donnée par madame la générale de Scheremettoff qui ne se défendait que par la voie de la récrimination (2) et avec qui il borna les effets de son ressentiment à de simples invectives (3). Tous les remèdes que ce prince fit ne purent jamais opérer la guérison de son mal, parce que son incontinence, plus forte que sa raison et les remontrances des médecins, avait toujours rendu leurs soins et leur art inutiles.

(1) Ce prince ne regardait pas la discrétion en matière de galanterie comme une vertu absolument nécessaire; il se plaisait à s'entretenir avec ses favoris de leurs aventures avec les dames de la cour ou autres, et il était le premier à plaisanter sur les siennes, bonnes ou mauvaises. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Cette dame, en convenant qu'elle était maléficiée, attribuait l'origine de son mal aux débauches continuelles du czar avec des créatures de toute espèce. La raison qu'elle alléguait n'était pas entièrement destituée de vérité et pouvait bien servir à sa justification; car le docteur Arskins, anglais de nation et médecin de ce prince dont il n'ignorait pas les prouesses amoureuses, disait, en parlant de son tempérament et de l'abus qu'il en faisait « qu'il fallait qu'il eût « dans le corps une légion de démons de luxure. » (*Note de l'Auteur.*)

(3) Ce qui peut avoir donné lieu à la supposition que Pierre Ier a été empoisonné par sa seconde femme Catherine, pour prévenir les effets de sa colère et de la vengeance éclatante qu'on était persuadé qu'il méditait contre elle, à cause de ses honteux et scandaleux déportements avec ce sieur Moens de La Croix, c'est que ce prince est mort peu de temps après la découverte de cette intrigue, et qu'on connaissait la czarine Catherine pour une femme assez habile et courageuse pour entreprendre de se défaire promptement, et par quelque voie que ce fût, d'un mari outragé et implacable, dont le ressentiment n'était jamais plus à craindre que quand il le dissimulait. (*Note de l'Auteur.*)

La certitude de ce fait détruit tout ce qui a été avancé conjecturalement et faussement par quelques écrivains modernes et mal informés, dont les uns ont fait entendre que ce prince avait été empoisonné, et les autres qu'il était mort d'un gros rhume ou catarrhe causé par le froid excessif qu'il avait enduré le jour des Rois, en assistant à la cérémonie de la bénédiction des Eaux, autrement dite du Jourdain. On ne doit réellement imputer sa mort qu'à un ancien ulcère qu'il avait au col de la vessie, où il survint une inflammation causée par quelques verres d'eau-de-vie que, nonobstant les représentations de ses médecins et de son favori Jaguschinski, il but, moins pour son plaisir que pour animer par son exemple tout le monde dans une fête burlesque qu'il donna sur la fin du mois de janvier, autant pour dissiper les chagrins domestiques dont il était dévoré (1) que pour en dérober la connaissance au public, qu'il ne croyait pas aussi parfaitement instruit qu'il l'était. On appelait cette fête comique *le Conclave.* Le czar, pour plusieurs considérations politiques, l'avait instituée, il y avait quelques années : il se plai-

(1) Il venait de convaincre sa femme Catherine d'adultère avec le chambellan Moens de La Croix qu'il avait fait décapiter en place publique pour des crimes supposés que cet homme, quoiqu'il en fût innocent, avait avoués pour couvrir de ce prétexte la véritable cause pour laquelle il savait qu'on voulait le faire périr. On trouverait peu d'hommes aussi beaux et aussi bien faits que l'était celui-là. Toutes ses actions étaient accompagnées d'une grâce naturelle qui ne l'abandonna pas même au moment où il fut décapité, quoiqu'il fût certain qu'on le ferait mourir. Il monta sur l'échafaud et s'y présenta avec toute l'assurance d'un homme qui aurait pu attendre sa grâce, ou qui ne craignait pas la mort; il écouta sa sentence avec un air de sécurité et de sérénité qui fit l'admiration de tous les spectateurs; et après avoir remercié celui qui l'avait lue, il prit à part un prêtre luthérien qu'on lui avait donné pour l'exhorter à la mort, il lui fit présent d'une montre d'or dans laquelle il y avait en émail un portrait de la czarine, et ensuite s'étant approché de l'endroit où était posé le billot sur lequel il devait être décapité, il fit à tout le peuple des révérences à droite et à gauche; il se déshabilla lui-même, s'agenouilla, fit une prière, posa son cou sur le billot, et un instant après il leva la main pour faire signe au bourreau de faire son devoir. On trouva dans la doublure de sa culotte un portrait de la czarine, enrichi de diamants, qu'il avait apparemment caché pendant qu'il était en prison. Il se disait d'extraction française, quoiqu'il fût né à Moscou de père et mère qui passaient pour Allemands. (*Note de l'Auteur.*)

sait à la célébrer de temps en temps. Elle consistait à représenter d'une manière grotesque ce qui se passe à Rome dans le conclave lors de l'exaltation du pape. Elle avait deux objets qui se réunissaient en un même point : le premier et le principal était de tourner en ridicule et rendre méprisable aux yeux du public la dignité de patriarche que ce prince avait de fortes raisons d'abolir dans ses états ; l'autre était de donner à ses peuples une idée désavantageuse du papisme et des maximes du clergé romain, tant à cause du rapport que l'autorité du pape avait avec celle du patriarche de Moscovie qu'à cause de la conformité des maximes de l'église romaine avec celles de l'ancien clergé russien, dont ce prince, aussi sensé que hardi, était venu à bout de détruire et de réduire la puissance à de justes bornes, en se faisant chef de son Eglise, et en supprimant (1), en cette qualité, quantité d'anciens usages auxquels il en avait substitué de nouveaux plus convenables à sa politique, et qu'il ne pouvait faire goûter par des peuples ignorants, superstitieux et féroces, qu'en leur inspirant insensiblement du dégoût pour leurs anciennes coutumes. Or, rien ne convenait mieux pour les désabuser adroitement que de leur exposer dans un faux jour quelques traits d'une religion (la romaine) qu'on voulait qu'ils trouvassent ridicule à cause de la ressemblance qu'elle avait avec celle à laquelle leurs pères et eux-mêmes avaient été aussi scrupuleusement que

(1) Après la mort d'Adrien second, le czar supprima dans ses États la dignité de patriarche dont l'autorité était égale, pour ne pas dire supérieure, à celle de l'empereur de Russie. Pierre Ier regardait cette action comme la plus importante, la plus sensée, la plus hardie de son règne; il n'avait pas tout le tort. On sent le pouvoir que l'esprit de religion mal entendu et la superstition ont sur les peuples dans les États les mieux policés, et le danger qu'il y a de toucher aux moines et aux ecclésiastiques. Un jour que l'on montra au czar un parallèle fait par M. Steele, auteur du *Spectateur anglais*, entre sa majesté czarienne et le défunt roi de France, Louis XIV, où l'auteur donne tout l'avantage à Pierre Ier, empereur de Russie, sans y parler des changements que ce prince avait faits dans son clergé et sa religion; il répondit : « Ce parallèle n'est pas juste. Louis XIV « a été plus grand que moi en bien des occasions; mais ce que j'ai fait de plus « que lui, et ce en quoi je lui ai été fort supérieur, c'est que j'ai réduit mon « clergé à la paix et à l'obéissance, au lieu qu'il s'est laissé dompter par le « sien. » (*Note de l'Auteur.*)

sottement attachés, et c'est la raison pour laquelle le czar célébrait le plus souvent qu'il pouvait cette fête dite du Conclave, dont on trouvera ci-dessous la description après un petit préambule nécessaire pour informer le lecteur de ce qui donna en apparence lieu à l'institution de cette fête et cérémonie comique.

Le czar Pierre I[er] avait coutume d'entretenir à sa cour un certain nombre de fous ou bouffons par qui il se faisait suivre en quantité d'occasions, moins pour le plaisir qu'il prenait à leurs extravagances que pour la satisfaction qu'il avait de se servir de leur organe pour faire dire aux seigneurs de sa cour, et quelquefois à des ministres étrangers, des vérités amères qui ne conviennent pas dans la bouche d'un souverain. Dans ce nombre de bouffons il y avait un vieux Russien nommé Sosoff, dont tous les mérites se réduisaient à boire excessivement, et tous les services à avoir montré au czar à écrire pendant son enfance. Sa folie, dans laquelle le czar l'entretenait, était de croire qu'un aussi important service que celui-là méritait quelque titre, dignité et autorité éclatante qu'il se lassait d'attendre. Il s'en plaignit continuellement au czar, qui ayant coutume d'écouter et d'applaudir avec un sérieux apparent tous les discours de ses bouffons, flattait souvent celui-ci qu'il ferait pour lui plus qu'il n'avait fait pour personne de son royaume. Un jour que Sosoff, après avoir amplement dîné, pressait le czar de tenir sa parole, ce prince lui répondit : « Ta plainte est juste, mais pour avoir attendu tu ne « perdras rien. Je te fais knes-papa, » c'est-à-dire en français prince-pape. Cet ivrogne n'était pas privé de savoir et de raison au point d'ignorer ce que c'était que le pape. Il le fit connaître en répétant devant tout le monde ce qu'il pouvait en avoir appris par quantité de pasquinades et brochures imprimées en Hollande, d'où elles passent à la cour de Russie, où l'on a la politique de faire des extraits en langue russienne pour les donner toutes les semaines en forme de supplément aux gazettes. On peût juger des impressions que de pareilles lecteurs faisaient dans le cerveau dérangé de ce bouffon par les réponses qu'il fit au czar : Il lui dit : « Tu me fais donc patriarche des Romains, et prince « des princes ; mais tous les étrangers et les Russiens même se

« moqueront continuellement de moi ; ils me traiteront d'im-
« posteur et de tyran. — Qu'importe, continua le czar, pourvu « que tu aies un bon palais, beaucoup d'argent, et des caves tou- « jours pleines de bière, d'hydronnel, de vin et d'eau-de-vie. « Tu feras des cardinaux qui seront autant de princes obligés « d'admirer tout ce que tu diras et d'y obéir. »

Par une réflexion qui n'était pas d'un fou, celui-ci ayant demandé qui est-ce qui lui donnerait ce palais, cet argent et cette eau-de-vie ; « Ce sera moi, lui répondit le czar, et en exécu- « tion de cette parole je te donne dès à présent un palais » (qu'il nomma dans l'île de Senac qui est sur la rivière de Néva qu'elle partage en deux bras, et elle fait une partie de la ville de Saint-Pétersbourg, et le palais était dans un quartier appelé le *quartier des Tartares*), « et j'y joins une pension de deux « mille roubles (dix mille francs monnaie de France) dont je te « ferai payer les premiers six mois d'avance en t'installant dans « ta nouvelle dignité » Et en même temps ce prince ordonna qu'on eût à proclamer et à reconnaître Sosoff en qualité de knes-papa.

Cette proclamation et cette reconnaissance se fit le verre à la main, et le czar ayant donné l'exemple, obligea tous ceux qui étaient présents, de boire à la santé du nouveau knes, en allant tour à tour le saluer. A mesure que le monde défilait devant lui, il remerciait chacun en particulier par un verre de vin. On se doute bien que le prétendu patriarche ne se coucha pas sans être bien ivre. Ce n'était pas chose en lui extraordinaire. Le lendemain, le czar, accompagné de toute la cour, magnifiquement habillée, mena ce bouffon en pompe et comme dans une espèce de triomphe au nouveau palais qu'il lui avait donné la veille.

Il y a grande apparence que toutes ces cérémonies comiques faisaient allusion à quelque cérémonie que l'on observe à Rome, et que l'on voulait tourner en dérision, pour se moquer par contre-coup de celles qui s'observaient à l'égard de l'ancien patriarche de Russie.

Il fut reçu à l'entrée du premier vestibule par une demi-douzaine d'autres bouffons, vêtus ridiculement, qui lui présentè-

rent sur le pas de la porte un verre d'eau-de-vie, et de là l'introduisirent dans une grande salle qui n'était meublée que de futailles pleines de bière, d'hydromel, vin et eau-de-vie, arrangées les unes contre les autres pour servir de siéges; à l'entrée de cette salle, il fut harangué par une autre troupe de bouffons qui, après lui avoir présenté mille roubles, en monnaie de cuivre, qui font un plus grand volume que ne feraient en liards de France, pour les six premiers mois de son revenu, le firent passer dans une troisième salle où l'on avait préparé un grand repas sur de longues tables, garnies de bancs tout autour pour les convives. Le knes-papa était assis seul au haut bout accommodé en espèce de fauteuil qui imitait assez la niche de certaines revendeuses que l'on voit dans le coin des rues de Paris. On dîna et on but copieusement. Sur la fin du repas on proposa au knes-papa de procéder à la nomination de ses cardinaux. Le czar l'aida beaucoup à trouver des sujets propres pour remplir ces places, ou pour mieux dire, il fit seul cette nomination sous le nom du knes-papa. Il remplit cette feuille du nom de gens de toute sorte de conditions et états, connus la plupart pour aimer la crapule ou par quelque illustre trait d'impertinence. Dans ce catalogue il avait malicieusement inséré plusieurs personnes, moins par rapport à leur inclination pour la débauche, que parce que lui étant suspectes ou secrètement odieuses, il espérait que la boisson portée à l'excès, engagerait les uns à révéler des vérités (1) qu'il lui importait de savoir et expédierait les autres pour l'autre monde (2).

(1) Dans toutes les fêtes que ce prince donnait, il avait coutume, lorsque les esprits commençaient à être échauffés par le vin, de se promener autour des tables et d'écouter tout ce qui s'y disait, et lorsqu'il échappait à quelqu'un des propos qu'il lui était important d'approfondir de sang-froid, il le notait sur ses tablettes pour en faire usage en temps et lieu. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Un homme qui déplaisait au czar, s'étant enivré dans une de ces fêtes, et étant tombé à la renverse, ce prince ordonna qu'on le tirât à l'écart, et pour qu'il s'endormît d'un meilleur somme, qu'on lui fît encore avaler quelque dose d'eau-de-vie, ce qui fut exécuté avec un entonnoir. L'homme est encore à se réveiller. Il n'est pas le seul à qui ce prince ait fait donner de pareils soporatifs.

(*Note de l'Auteur.*)

Comme je n'ai pas entrepris d'entrer ici dans un détail des maximes politiques du czar Pierre-le-Grand, mais seulement de faire une succincte relation de ce qui se passait dans la cérémonie burlesque du Conclave, je reviens aux cardinaux qui furent nommés, auxquels on fit notifier dans leur domicile ordinaire que le knes-papa les ayant promus au cardinalat, ils étaient dans l'obligation indispensable de venir le lendemain lui en faire leurs remercîments dans son palais papal, ce qu'on leur signifiait pour qu'ils ne manquassent pas de s'y trouver. On choisit pour cette invitation quatre hommes extrêmement bègues, accompagnés d'un valet de chambre du czar, qui, après avoir laissé balbutier ces quatre hommes pendant qu'ils faisaient leur compliment, suppléait fort sérieusement à l'intelligence de leurs discours lorsqu'on faisait semblant de n'y rien comprendre.

Tous s'y rendirent à l'heure marquée ; aucun d'eux n'avait osé s'en défendre, parce qu'ils savaient que cette invitation de la part du czar était un ordre tacite de ce prince à qui on ne résistait et déplaisait pas en vain. A mesure que chacun de ces cardinaux arrivait, des bouffons, préposés pour les recevoir à l'entrée du palais, les conduisaient à la première antichambre, où l'on leur présentait, de la part du knes-papa, un bonnet de gros drap rouge-brun, fait en forme de calotte, et une ample robe de la même étoffe qu'on leur faisait endosser : après quoi on les conduisait dans la salle dite du consistoire, laquelle n'était meublée que de futailles rangées des quatre côtés pour servir de siéges. Le knes-papa y était placé dans une espèce de trône, appuyé sur des barriques de vin et garni depuis le haut jusqu'au bas de verres et de bouteilles. On introduisait chaque cardinal, à mesure qu'il entrait, jusqu'au pied du trône, pour y faire une profonde inclination à laquelle le knes-papa ne répondait gravement que par un signe de tête et de la main pour faire approcher le cardinal à qui il présentait une coupe pleine d'eau-de-vie, en lui disant : « Révérendissime, ouvre la bouche, avale, et tu diras « de belles choses. » Il paraît que c'est une allusion à la cérémonie que l'on fait à Rome d'ouvrir la bouche aux cardinaux. A peine le cardinal avait-il bu qu'on le faisait passer à droite ou

à gauche de la salle et prendre séance sur une des futailles dont elle était garnie.

Cette cérémonie étant finie, on donna le signal pour aller au conclave. Il y avait quelque distance du palais papal à celui où se devait tenir le conclave, quoiqu'ils fussent l'un et l'autre dans la même île. Il fallait, pour se rendre de l'un à l'autre, traverser différentes rues. Les cardinaux firent ce trajet à pied et en procession. Plusieurs tambours battant ouvraient la marche; ils étaient suivis par un grand nombre de traîneaux à la file les uns des autres, chargés de bière, vin, hydromel, eau-de-vie, et provisions de bouche de toute espèce. Immédiatement après marchaient quantité de cuisiniers et marmitons, ayant tous quelque instrument de cuisine avec lequel ils faisaient un horrible charivari. Ceux-ci étaient suivis d'un grand nombre de trompettes et hautbois, cors de chasse, violons et autres instruments de musique. Ensuite venaient les cardinaux en l'habit de cérémonie dont il a été parlé ci-dessus, marchant deux à deux, chaque cardinal ayant à droite et à gauche deux conclavistes ridiculement habillés. Le knes-papa, assis jambe de çà, jambe de là, sur une barrique d'eau-de-vie posée sur un traîneau tiré par quatre bœufs, était environné de toute part par une troupe d'hommes vêtus en cordeliers (1), jacobins, etc., ayant tous les verres et la bouteille à la main : ce groupe terminait la marche. Le Czar, déguisé en shiper ou matelot hollandais, voltigeait, avec un grand nombre de personnes de sa cour, masquées (2) de différentes manières, tantôt sur les ailes, tantôt

(1) L'habit d'un cordelier français qui était alors à Pétersbourg servit de modèle pour faire tous les autres de la même espèce. Ce cordelier s'appelait le Père Cailleau. Il vivait d'une manière tout-à-fait licencieuse : le czar n'en était pas fâché, à cause des impressions qu'une pareille conduite dans un moine de l'Église catholique romaine pouvait donner à ses peuples de la religion romaine. Ce prince avait résolu de mettre ce cordelier au nombre de ses cardinaux; mais il en fut détourné par les instantes sollicitations de M. de Campredon, ministre plénipotentiaire à la cour de Russie. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Il ne faut pas donner à ce terme toute l'étendue qu'il a dans la signification française, car quoiqu'il fût ordonné à tous ceux qui étaient de cette fête de venir déguisés, cet ordre, bien loin de s'étendre jusqu'à leur permettre de por-

à la tête et à la queue de cette procession. Tout ce cortége étant arrivé, dans l'ordre marqué ci-dessus, au palais où se devait tenir le conclave, on présenta à chaque cardinal, en entrant, un verre d'eau-de-vie, et on l'introduisit dans une salle spacieuse, en forme de galerie, où il y avait autant de couchettes que de cardinaux. Ces couchettes étaient séparées les unes des autres par des ruelles, où l'on avait mis deux futailles sciées par la moitié, dont une était destinée pour le soulagement du corps de chaque conclaviste, et l'autre moitié pour y mettre les provisions de bouche. Après que l'on eut assigné à chaque cardinal sa couchette, il lui fut ordonné de s'y tenir et de ne pas s'en écarter pendant toute la tenue du conclave, qui devait courir jusqu'au moment où, tous les cardinaux se trouvant uniformes dans leurs sentiments sur les questions qui leur seraient proposées de la part du knes-papa, il plairait à l'éminentissime de le rompre.

L'office des conclavistes qu'on avait donnés à chaque cardinal était de l'empêcher de s'éloigner de sa couchette, et de l'exciter à bien manger et surtout à bien boire, et de porter des messages d'un cardinal à l'autre. Ceux qu'on avait chargés de cette commission étaient la plupart de jeunes égrillards qui avaient voyagé. Ils s'acquittèrent si bien de leurs fonctions à tous égards, que plusieurs des cardinaux s'en ressentirent longtemps après, et même quelques-uns moururent au sortir du conclave, non sans soupçon d'avoir été particulièrement recommandés par le Czar, qui venait de temps en temps observer et écouter ce qui se passait et se disait dans la salle. Je viens de dire que ces conclavistes s'acquittèrent parfaitement de leurs fonctions à tous égards, cela doit s'entendre aussi par rapport aux messages qu'ils faisaient d'un cardinal à l'autre. Ils animaient, par des rapports burlesques, ces gens échauffés par le vin, et s'excitaient à se dire d'un lit à l'autre les plus grosses ordures, et à rapporter dans leurs reproches tout ce qu'ils sa-

ter un masque, le leur défendait expressément. Le czar, connaissant le naturel de ses sujets, ne voulut jamais leur permettre l'usage du masque sur le visage. Cette règle n'eut d'exception que pour les ministres des cours étrangères, que l'on distinguait par là dans ces sortes de fêtes. (*Note de l'Auteur.*)

vaient de plus offensant, tant les uns contre les autres, que contre leurs familles; et lorsque, dans leur ivresse, il leur échappait quelques particularités dignes d'être sérieusement approfondies, le czar en prenait une note sur ses tablettes et en faisait toujours usage par la suite. Il n'y avait sorte d'indécence qu'on ne commît dans cette assemblée, principalement sur les fins; c'en serait une d'en faire une description : il suffira de dire que cette cérémonie bachique dura trois jours et trois nuits consécutifs, après lesquels on ouvrit les portes du conclave, et l'on reconduisit le knes-papa à son palais avec moins de pompe qu'il n'en était sorti. On fut obligé de le ramener, lui et ses cardinaux, sans connaissance à leurs maisons, et l'on se servit pour cela d'*ysvochiques*, mauvaises voitures, charrettes, traîneaux de louage qu'on trouve sur les places de Moscou et de Saint-Pétersbourg, et dont les gens du commun se servent à peu près de la même manière qu'on se sert de fiacres à Paris, sur lesquelles on les chargea comme on aurait chargé des bêtes mortes.

De toutes les questions qui furent agitées dans cette assemblée, tant qu'il y régna un peu d'ordre et quelque apparence de raison, je n'en rapporterai qu'une seule qui suffira pour donner une idée des autres. Un cardinal s'étant plaint que le vin qu'on lui donnait était mauvais, on en fit rapport au knes-papa, qui, après avoir envoyé de couchette en couchette pour recueiller les voix, ordonna que la pièce de vin serait mise à l'index, qu'on s'informerait par quel marchand étranger elle avait été vendue, et qu'il serait amené en plein conclave pour y être enfermé et condamné, en réparation de sa friponnerie, à ne boire d'autre vin que celui qu'il avait vendu, jusqu'à ce qu'il en eût fourni deux pièces du meilleur. Un conclaviste ayant aperçu, dans le nombre des curieux qui s'approchaient de la porte du conclave pour voir ce qui s'y passait, un marchand anglais, à qui il ne voulait pas du bien, le dénonça en affirmant qu'il avait vendu cette barrique de vin : on l'amena au milieu du conclave; il fut accablé d'injures par tous les cardinaux, et on le força, en punition de son crime, à boire plusieurs rasades de son mauvais

vin; mais, comme il s'aperçut que la persécution ne finirait pas jusqu'à ce qu'il eût donné deux barriques de meilleur vin, il en envoya promptement chercher deux de porto, au moyen de quoi il fut mis en liberté.

Pour finir par le sujet qui a donné lieu à la description de cette fête du Conclave, instituée par le czar Pierre Ier, il ne sera pas hors de propos de faire remarquer que c'était pour la troisième fois qu'il la célébrait, lorsqu'enfin il y trouva la mort qu'il avait procurée à tant d'autres.

Depuis ce temps-là, il n'a plus été question de cette fête à la cour de Russie.

Anecdotes de la vie de la czarine Eudoxie Fœderowna, première femme du czar Pierre Ier.

Eudoxie Fœderowna, première femme (1) du czar Pierre (2), surnommé le Grand, fut, sans contredit, la plus malheureuse princesse de son temps. L'histoire la plus reculée fournit peu d'exemples d'une infortune pareille à la sienne, sa vie, depuis qu'elle a été mariée, n'ayant été qu'un tissu d'évènements plus tragiques les uns que les autres. Elle naquit à Moscou le 8 juin 1670. Son père, homme extrêmement riche, était d'une des plus anciennes noblesses du duché de Novogorod, et se nommait Fœdor Abrahamwitz Lapoukin. Elle mérita par sa beauté la

(1) Le czar Pierre Ier a eu deux femmes qui ont vécu en même temps. Eudoxie fut la première; des sujets de mécontentement qu'il prétendait avoir de sa conduite, le déterminèrent à la répudier et à la forcer de se faire religieuse pour pouvoir épouser, pendant la vie de cette première femme, la czarine Catherine, si fameuse dans l'histoire de Russie. (*Note de l'Auteur.*)

(2) C'est le même qui vint en France pendant la régence de M. le duc d'Orléans, c'est-à-dire au commencement du règne de Louis XV: il avait fait des tentatives pour venir sous celui de Louis XIV, qui ne voulut jamais prêter l'oreille aux insinuations qui lui furent faites à cet égard. Louis XIV donna pour raison de son refus qu'un voyage du czar en France ne manquerait pas de causer de l'ombrage à Charles XII, roi de Suède, qui était alors éloigné de ses États et détenu à Bender, auquel on ne voulait pas causer d'inquiétude dans la situation malheureuse où il se trouvait. (*Note de l'Auteur.*)

préférence (1) sur plusieurs centaines de filles nobles qui furent proposées et présentées au Czar, lorsque le conseil de ce prince le jugea en état d'être marié. Le choix que le Czar fit d'Eudoxie Fœderowna Lapoukin n'ayant trouvé aucune contradiction, la cérémonie du mariage se fit avec toute la solennité et les formalités requises en Russie (2). Elle eut deux enfants mâles en moins de deux années; l'un, nommé Alexandre, mourut d'une mort naturelle en son bas âge. C'est celui-là que les malintentionnés, qui n'avaient pas oublié l'histoire des Démétrius, voulurent faire revivre sous le règne de la czarine Catherine, qui sut habilement prévenir toutes les suites fâcheuses que cette imposture aurait pu avoir si elle avait témoigné moins de fermeté (3).

L'autre fils se nommait Alexis Petrowitz qui, après avoir été

(1) C'était dans ce temps-là un usage établi en Russie, lorsque le czar était en âge d'être marié, de rassembler dans la grande salle du palais de Moscou les plus belles filles de l'empire avec le czar. Les chefs de ces familles envoyaient de toutes les provinces les leurs à Moscou afin que le prince, après les avoir toutes considérées, fît choix de celle qui lui paraîtrait le plus à son gré. Ce fut dans une pareille assemblée que le czar Pierre Ier, après avoir parcouru tous les rangs d'une infinité de jeunes demoiselles russiennes, rangées en file, se déclara en faveur d'Eudoxie. Il a souvent dit depuis que s'il avait bien connu son caractère, elle n'aurait pas eu la préférence. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Lorsque le czar commença à se dégoûter de sa femme, il fit secrètement consulter tous les théologiens et habiles gens de son royaume pour savoir s'il ne pourrait pas trouver quelque nullité dans son mariage, afin de pouvoir être autorisé à la répudier; mais sur ce qu'on ne lui fit aucune réponse favorable à ses intentions, il répondit qu'ils étaient tous des ignorants, et que s'il avait consulté son affaire à Rome, il y aurait trouvé de plus habiles gens. (*Note de l'Auteur.*)

(3) En l'année 1726 on exécuta, dans la place qui est vis-à-vis de la forteresse de Pétersbourg, deux imposteurs qui se disaient l'un et l'autre le prince Alexandre et avoir été dérobés dès leur enfance à la tyrannie de leur père par la czarine Eudoxie leur mère. Ils avaient, tant l'un que l'autre, beaucoup de ressemblance avec le feu czar Pierre Ier, leur prétendu père. L'un était soldat dans un régiment de garnison du côté de Caran. L'autre était sergent dans un régiment de campagne qui était à Astracan, où les discours de ce sergent touchant sa naissance commençaient à trouver croyance parmi les soldats, et auraient peut-être causé de grands désordres, si le commandant des troupes russiennes en Perse n'eût fait arrêter à temps cet imposteur, et ne l'eût envoyé promptement à Pétersbourg où il fut exécuté avec l'autre. (*Note de l'Auteur.*)

marié avec une princesse de la maison de Volfenbuttel, dont il a eu un fils et une fille, fut condamné à mort pour cause de rébellion contre son père, et périt en prison dans sa vingt-neuvième année, quelques heures après qu'on lui eût annoncé sa grâce (1).

La bonne intelligence entre le czar et sa femme ne fut pas de longue durée. La czarine était jalouse, impérieuse, intrigante. Le czar était changeant, de complexion amoureuse, soupçonneux, violent dans ses résolutions, et implacable lorsqu'il avait une fois pris de l'aversion pour quelqu'un. Ce prince, dès la troisième année de son mariage, devint éperdument amoureux d'une jeune et belle demoiselle Anna Moens, née à Moscou (2), de père et mère allemands.

La czarine Eudoxie, après avoir vainement persécuté cette rivale, fit éclater sa jalousie contre son mari, en lui refusant son lit, et en se brouillant avec la czarine douairière, sa belle-mère. Il n'en fallut pas davantage au czar aiguillonné tant par le sieur Lefort, son premier ministre et favori, que par la belle étrangère, dont il était amoureux, pour le déterminer à exécuter, comme il fit, le projet qu'il avait déjà formé *in petto*, de répudier

(1) L'opinion presque générale est que le czarewitz est mort d'une violente révolution que son arrêt de mort et sa grâce, qui lui furent annoncés à quelques heures l'un de l'autre, causèrent dans tous ses sens; mais ceux qui ont une connaissance parfaite de ce qui s'est passé à la cour de Russie en ce temps-là, savent que le czar Pierre Ier, après avoir accordé la grâce à ce fils pour la forme, lui envoya un chirurgien à qui il ordonna de saigner ce prince, en lui disant: « Comme la révolution a été grande, il faut une abondante saignée, et je « commande de lui ouvrir les quatre veines. » Ce qui fut exécuté, le czar étant dans la citadelle de Pétersbourg où cette opération fut faite, suivant ce que bien des gens ont prétendu, devant ses yeux. (*Note de l'Auteur.*)

(2) La jalousie de cette princesse étant d'autant mieux fondée que le czar Pierre Ier aurait infailliblement épousé Anna Moens, si cette étrangère avait sincèrement répondu au violent amour que le czar témoignait avoir pour elle; mais, quoiqu'elle lui accordât ses faveurs, il n'entrait dans sa complaisance aucune tendresse pour ce prince; bien loin de là, l'histoire secrète dit qu'elle avait pour lui une aversion qu'elle n'était pas la maîtresse de dissimuler. Ce prince s'en était aperçu plus d'une fois. C'est pourquoi il l'abandonna quoique avec un très grand regret; mais sa maîtresse, par une suite naturelle de son caractère, parut s'en consoler aisément. (*Note de l'Auteur.*)

sa femme, et de la faire enfermer dans un couvent de religieuses où cette malheureuse princesse, ayant été contrainte à prendre l'habit et à faire ses vœux, passa plusieurs années, oubliée de tout le monde, pendant lesquelles son mari, livré à ses passions, changea continuellement de maîtresse, jusqu'à ce que, séduit par les charmes d'une esclave livonienne que le prince Menzikoff lui avait cédée, il se porta non-seulement à l'épouser, mais aussi à faire passer, au préjudice du czarewitz Alexis Pétrowitz, la couronne de Russie sur la tête des enfants qu'il avait de cette esclave devenue czarine et connue depuis sous le nom de Catherine, avec laquelle il se mit à voyager dans différentes cours de l'Europe (1). Ce procédé du czar indigna contre lui une grande partie de sa famille ainsi que celle de la czarine Eudoxie (2), qui, quoique voilée et cloîtrée, n'était pas tellement morte au monde qu'elle n'eût secrètement une intrigue amoureuse avec un gentilhomme de la province de Rostoff, nommé Kléboff, dont le frère, archevêque de la même province, favorisait la passion, et fomentait autant qu'il pouvait la conspiration que le czarewitz, dans l'absence de son père, tramait pour le déposséder de ses États.

Mais cette conspiration ayant été éventée avant que les conjurés eussent pris les mesures nécessaires pour la mettre en exécution, Pierre I[er] revint dans ses états sur les premiers soupçons qu'il en eut, et fit châtier, sans distinction de personnes, tous ceux qui étaient entrés dans ce complot. De ce nombre était la czarine Eudoxie, qui, ayant été convaincue par des lettres de sa main, par des témoins et par sa propre confession non-seule-

(1) Il alla avec elle à Copenhague, à Berlin, à Dresde et à Amsterdam, d'où il voulait l'amener en France lorsqu'il y vint; mais ce dernier voyage ne put avoir son effet à cause des contestations que M. le duc d'Orléans, qui savait toute l'histoire de cette Livonienne, fit naître adroitement, par rapport au cérémonial à observer avec madame la duchesse de Berry, première princesse du sang et petite fille de France. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Outre le czarewitz Alexis Pétrowitz, fils du czar, la sœur de ce monarque entra aussi dans ce complot, et fut condamnée, comme complice, à recevoir cent coups de padogues ou baguettes, qui lui furent appliqués sur les épaules et reins nus, en présence de plusieurs seigneurs et dames de la cour. (*Note de l'Auteur.*)

ment du crime de haute trahison, mais aussi d'adultère avec le boyard (1) Kléboff, fut renfermée entre quatre murailles dans la forteresse de Flutzelbourg, après avoir eu la douleur de voir condamner et périr en prison son fils unique Alexis, son frère Abraham Lapoukin, qui eut la tête tranchée dans la grande place de Moscou, et son amant Kléboff, lequel ayant été empalé vif dans la même place pour le crime de trahison, souffrit ce supplice avec un courage héroïque, en justifiant jusqu'à son dernier soupir l'innocence et l'honneur de la czarine Eudoxie, quoiqu'il sût qu'elle s'était reconnue elle-même coupable par une faiblesse naturelle à son sexe, à la vue des tortures qu'on lui préparait pour la forcer à s'avouer coupable (2).

Elle resta dans cette prison depuis l'année 1719 jusqu'au mois de mai 1727, et n'y eut d'autre compagnie et assistance que celle d'une vieille naine qu'on avait enfermée avec elle pour lui préparer à manger et laver son linge, faible secours qui lui fut souvent inutile et même à charge, en ce qu'elle se trouva plusieurs

(1) Le titre de boyard ne se peut interpréter en langue française que par le terme de gentilhomme de la plus ancienne noblesse. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Il est certain que Kléboff a eu une intrigue amoureuse avec la czarine Eudoxie. On le lui a prouvé par des dépositions de témoins et par des lettres interceptées que cette princesse lui avait écrites; mais nonobstant ces preuves, il a toujours nié le fait, et il a eu la constance de ne jamais déposer de la moindre chose à la charge et contre l'honneur de cette princesse, qu'il défendit au milieu de toutes les différentes tortures auxquelles il fut appliqué par ordre et en présence du czar, qui, après avoir fait souffrir pendant six semaines consécutives à ce gentilhomme les plus cruels tourments auxquels sont exposés les criminels dont on veut arracher la confession, poussa en vain la cruauté jusqu'à le faire marcher sur des planches parsemées de pointes de fer pendant qu'il était exposé et empalé aux yeux du public dans la place de Moscou; le czar s'étant approché du patient, et l'ayant conjuré par tout ce que la religion a de plus sacré, de confesser son crime, et de songer qu'il allait paraître devant Dieu, il tourna négligemment la tête vers ce prince, et après l'avoir écouté d'un grand sang froid, il lui répondit d'un ton méprisant : « Il faut que tu sois aussi imbécile que tyran « pour croire que n'ayant rien voulu avouer au milieu des tourments inouis que « tu m'as fait souffrir, j'irai flétrir l'innocence et l'honneur d'une honnête femme « dans le temps que je n'ai plus espérance de vivre. Va, monstre, ajouta-t-il en « lui crachant au visage, retire-toi, et laisse mourir en paix ceux que tu n'as pu y « laisser vivre. » (*Note de l'Auteur.*)

fois obligée de servir à son tour la naine, lorsque les infirmités de cette créature la mettaient hors d'état d'agir. Elle ne trouva d'adoucissement à ses peines qu'après la mort de la czarine, seconde femme de Pierre Ier à qui elle avait succédé et survécu un peu plus de deux ans.

Pierre II, fils du malheureux czarewitz, ayant été appelé à la couronne de Russie par les intrigues de Menzikoff et de la cour de Vienne, Eudoxie, grand'mère de ce jeune monarque, fut tirée de sa prison où elle ne perdit pas son esprit impérieux et intrigant, car à peine en fut-elle sortie, qu'elle fit des menées pour se faire dévoiler et relever de ses vœux, dans l'espérance d'être déclarée régente, ou, du moins, d'avoir la plus grande part à l'administration des affaires pendant la minorité de son fils. Mais les ministres de ce jeune prince, qui connaissaient l'ambition et l'inquiétude de cette femme, y mirent si bon ordre qu'ils l'obligèrent à conserver son état de religieuse et à faire sa demeure dans un couvent de Moscou, d'où elle ne pouvait sortir que de temps à autre pour faire des visites de cérémonie à son petit-fils. On lui avait assigné pour sa dépense une pension de soixante mille roubles qui lui fut payée fort exactement jusqu'à sa mort. Elle n'en jouit pas long-temps, car Pierre II, son petit-fils, ayant été attaqué de la petite vérole, il en mourut (1) au commencement de la troisième année de son règne. Elle survécut peu à la douleur que lui causa la perte de ce petit-fils. Elle parut plus sensible à ce malheur qu'à toutes les disgrâces passées, et elle tomba dans une maladie de langueur, dont elle mourut, le 10 septembre 1731 (2).

(1) On a fait courir le bruit dans les pays étrangers que ce jeune prince est mort empoisonné. Cela est absolument faux. Il a été exposé pendant quinze jours après sa mort sur un lit de parade à visage découvert. On laissait à tout le monde la liberté de le voir, et tout le peuple de Moscou a été convaincu par les pustules dont les mains et le visage de ce prince étaient couverts, qu'il est mort de la petite vérole. (*Note de l'Auteur.*)

(2) Elle a été inhumée sans beaucoup de cérémonie, dans le monastère où elle est morte, et non dans le lieu de la sépulture ordinaire des czars et czarines.

(*Note de l'Auteur.*)

STRÉLITZ.

Révolte et destruction des strélitz en Russie, sous le règne du czar Pierre Ier.

Pour donner en peu de mots une juste idée de ce qu'étaient les strélitz en Russie, il suffira de dire qu'ils composaient un corps d'infanterie réglée semblable en tout à celui des janissaires en Turquie: même discipline, mêmes priviléges, même esprit de mutinerie et de sédition.

Ce parallèle fait connaître que le corps des strélitz était formidable aux czars mêmes, qui, forcés de dissimuler leur ressentiment dans quantité d'occasions où cette milice insolente donnait atteinte à leur autorité, pratiquaient envers elle la maxime des souverains qui ne peuvent châtier sans risques, c'est-à-dire, pour ne pas montrer l'impuissance où ils étaient de ranger à leur devoir ces mutins, ils faisaient semblant de trouver de l'équité dans les motifs de leurs révoltes, lorsque, sous prétexte de demander la réforme des abus, ils demandaient la déposition, l'éloignement ou la tête des ministres ou des favoris de ces princes.

On ferait un volume considérable des troubles que les strélitz ont excités en différents temps dans l'empire de Russie; comme on n'entreprend pas ici de les décrire, mais seulement de donner un crayon rapide de la fin tragique de ces rebelles, on se contentera de dire que, sous le règne de Pierre Ier qui ne put s'affranchir de leur tutelle qu'en les exterminant entièrement, ils eurent part à toutes les conspirations formées contre ce prince; qu'ils se révoltèrent cinq fois, qu'ils commirent des désordres et des massacres infinis dans la ville de Moscou, et poussèrent, dans une de ces occasions, la barbarie jusqu'au point d'assassiner, dans le palais, et aux pieds du jeune monarque, son premier ministre Artémidor Mathenoff, que ni les prières ni les larmes de son maître ne purent arracher à la fureur de ces séditieux.

Il est aisé de comprendre les impressions qu'un pareil attentat fit sur l'esprit du czar Pierre Ier : quoiqu'il ne fût alors âgé que de dix ans, il avait néanmoins assez de jugement pour sentir la nécessité de les dissimuler, en attendant des conjonctures et occasions favorables pour faire éclater avec sûreté sa justice et sa vengeance. Il fut prudemment guidé dans ses intentions secrètes à cet égard par les conseils des gens sensés en qui un discernement précoce lui avait fait placer sa confiance, et dans le nombre desquels il admettait un officier étranger nommé Lefort, qui, sous prétexte de le divertir par des jeux innocents en apparence, avait insensiblement ramassé autour de ce jeune prince des officiers étrangers en assez grand nombre pour en former une compagnie qui, paraissant moins faite pour veiller à la sûreté du czar que pour lui procurer de l'amusement, ne causait aucun ombrage à la nation russienne. M. Lefort, dont le but principal en cherchant à divertir ce prince, était de l'instruire dans l'art de régner et dans celui de la guerre, faisait souvent exercer cette compagnie en présence de Pierre, qui y prit tant de goût qu'il voulut lui-même y être incorporé, et commencer, en y entrant, par les plus bas emplois, tels que sont ceux de tambour, soldat, caporal, etc., afin d'apprendre par sa propre expérience les devoirs d'un homme de guerre dans tous ses différents états. C'était une récréation pour les seigneurs et bourgeois de Moscou de voir le czar, dans l'uniforme de ces étrangers, faire avec eux l'exercice à leur manière.

La curiosité attirait à ce spectacle les strélitz mêmes qui, sans considérer qu'on élevait sur ce faible commencement l'instrument de leur perte, témoignaient y prendre autant de plaisir que les autres : ils n'ouvrirent pas même les yeux sur cette manœuvre, lorsque le czar, après avoir passé par tous les grades inférieurs, fut parvenu à celui de capitaine de cette compagnie indépendante de leur corps. Elle s'accrut d'un bataillon, quelque temps après de deux, et successivement de trois et quatre, dans lesquels plusieurs gentilshommes russiens, dont les familles maltraitées par les strélitz avaient une aversion naturelle pour cette soldatesque, souhaitèrent d'être incorporés et le furent en effet :

leur exemple fut bientôt suivi par un plus grand nombre de leurs compatriotes, de manière que, dans le cours de sept ou huit années, les troupes mises sur le pied étranger se trouvèrent imperceptiblement augmentées jusqu'à douze mille hommes, qui restèrent à Moscou pour la garde de cette ville, pendant que les strélitz, occupés à la guerre que la Russie avait contre les Turcs, furent dispersés et retenus sur les frontières.

A mesure que les troupes étrangères se multipliaient dans l'empire du czar, le corps des strélitz diminuait, tant par le soin que l'on prenait de les exposer sans ménagement dans les occasions périlleuses, que par celui qu'on avait de fermer les yeux sur l'avarice de leurs commandants et officiers que l'on ne forçait pas à remplacer les morts, dont la solde tournait à leur profit.

Cette milice, qui était dans les commencements de trente-cinq à quarante mille hommes, se trouva en peu d'années réduite à dix-sept, au moyen de quoi le czar se trouva dans les premiers temps de sa majorité en état d'opposer aux strélitz une nouvelle milice capable de les mettre à la raison, s'ils entreprenaient de remuer.

A peine se crut-il en sûreté de ce côté-là, qu'il exécuta le dessein qu'il formait depuis long-temps d'aller voyager dans les pays étrangers, pour y examiner par lui-même ce qu'il avait entendu raconter touchant leurs mœurs, leur politique, leur commerce et leurs richesses. Content des observations qu'il avait faites en différents États, il se disposait à passer en Italie, et il était en chemin pour cette contrée lorsqu'il apprit que les strélitz, animés par les émissaires secrets de la princesse Sophie, sa sœur, qui voulait profiter de son absence pour s'emparer de la couronne, avaient quitté sans ordre les garnisons d'hiver qu'on leur avait assignées en Ukraine, et venaient à Moscou pour s'en rendre les maîtres.

Cette nouvelle l'obligea d'interrompre le cours de ses voyages pour repasser en toute diligence dans ses États, dont il prit la route avec une suite de très peu de personnes. Il arriva à Moscou sans y être attendu, et trouva toutes choses pacifiées par la prudence du général Gordon, commandant des troupes étran-

gères, lequel, sur l'avis qu'il avait eu que les strélitz, pour faire plus de diligence et ne se pas incommoder les uns les autres dans leurs marches, s'étaient divisés en deux corps qui avaient pris différentes routes, se mit à la tête de douze mille étrangers ou réputés tels, avec lesquels il alla au-devant du premier de ces détachements, composé de dix mille hommes, qu'il surprit, battit, et dont il fit un tel carnage que sept mille restèrent sur la place, et les trois mille autres dispersés se sauvèrent dans différentes provinces.

M. Gordon, bien loin de se tranquilliser après l'avantage qu'il venait de remporter sur le premier des deux détachements, marcha, sans perdre de temps, au second composé de sept mille hommes qui, ayant été informés de la défaite de leurs camarades, s'étaient retranchés dans une île environnée de marais; il les y enveloppa et les contraignit de mettre les armes bas. A peine furent-ils désarmés qu'on les décima. Ceux sur qui le sort tomba furent arquebusés sur-le-champ, et les autres amenés prisonniers à Moscou, où ils entraient par une porte dans le temps que le czar, d'un autre côté, y arrivait des pays étrangers.

Ce prince trouva que l'exécution militaire faite par le général Gordon était un châtiment trop honorable et trop peu proportionné aux forfaits présents et passés des strélitz; il voulut que leur procès leur fût fait dans les formes comme à des voleurs et assassins, et qu'ils fussent punis comme tels. Et, en effet, après les avoir tirés des différentes prisons où ils avaient été dispersés et enfermés en arrivant à Moscou, on les assembla au nombre de sept mille dans un lieu environné de palissades, où l'on lut leur sentence, qui condamnait deux mille d'entre eux à être pendus, et les cinq mille autres à être décapités, ce qui fut exécuté dans un seul jour de la manière suivante :

On les faisait sortir dix à dix de l'enceinte palissadée dont on vient de parler, dans une plaine où l'on avait dressé des gibets pour y pendre deux mille hommes, qui y furent attachés par dizaine en présence du czar, qui les comptait, et de tous les seigneurs de la cour qu'il avait mandés auprès de lui pour être

témoins de cette exécution, à laquelle il voulut que les soldats de sa garde, en guise de bourreaux, prêtassent, comme ils firent, leur ministère.

Après l'exécution de ces deux mille strélitz, on procéda à celle des cinq mille qui devaient être décapités; ils furent, ainsi que leurs camarades, tirés dix à dix de l'enceinte où ils étaient renfermés, et de la conduits dans la plaine, où, vis-à-vis des gibets, on avait arrangé des poutrelles en assez grand nombre pour servir de billots à ces cinq mille coupables; à mesure qu'ils arrivaient, on les faisait arranger, coucher de leur long, et poser par cinquantaine le col sur les billots, après quoi l'on décapitait toute la file. Le czar ne se contenta pas de se servir pour cette exécution des seuls soldats de sa garde; armé lui-même d'une hache, il commença par couper de sa propre main la tête d'une centaine de ces malheureux, après quoi, ayant distribué des haches à tous les princes, seigneurs et officiers de sa suite, il leur ordonna de suivre son exemple.

Nul de ces seigneurs, parmi lesquels étaient le grand-amiral Aproxin, le grand-chancelier, le prince Menzicoff, Dolgorouki, etc., etc., ne fut assez osé pour désobéir. Le caractère du czar leur était trop connu pour ignorer qu'en témoignant la moindre répugnance dans cette occasion, il y allait de leur vie, et qu'il les aurait confondus avec les rebelles.

Les têtes de tous ceux qui furent exécutés furent transportées dans des tombereaux à la ville, et mises sur des pieux de fer scellés dans les créneaux de murailles de Moscou, où elles ont été exposées tant que ce prince a vécu.

Quant aux chefs de ces strélitz, ils furent pendus aux murailles de la ville, en face et à la hauteur de la fenêtre grillée par où la princesse Sophie recevait le jour dans sa prison, spectacle qu'elle eut toujours devant les yeux pendant cinq ou six ans qu'elle a survécu à ces malheureux.

Il ne me reste plus qu'à rendre compte du sort de ceux qui, ayant pris la fuite après avoir été défaits par le général Gordon, s'étaient dispersés. De tous côtés il fut défendu, sur peine de la vie, dans toute l'étendue de l'empire russien, non-seulement de

leur donner retraite dans les maisons, mais même de leur fournir le moindre aliment, pas même de l'eau.

Les femmes et les enfants de ces strélitz furent transportés dans des lieux déserts et incultes où on leur assigna pour retraite une certaine quantité de terrain limité, avec défense à eux et à leurs descendants d'en jamais sortir.

On érigea sur tous les grands chemins des pyramides de pierre sur lesquelles on grava la relation de leurs crimes et leur arrêt de mort, afin d'en conserver la mémoire, et pour la rendre odieuse à la postérité.

REMARQUES.

Le baron Huisson, qui, sous le nom emprunté et imaginaire du baron Iwan Nestesuranoy a donné au public un livre intitulé *Mémoires pour servir à l'histoire de Pierre-le-Grand*, a passé si légèrement sur cet article des strélitz qu'on peut le traiter à cet égard d'historien infidèle et gagé, comme il est vrai qu'il l'était par ce prince pour écrire ses actions. Cet auteur a fait tout ce qu'il a pu pour insinuer que c'est à tort que cette exécution a attiré à son héros le nom de barbare. Je conviendrai avec lui que tout homme qui aurait une connaissance parfaite des exécrations que les strélitz avaient commises ne trouvera que de la justice dans l'acte de sévérité de ce prince à leur égard; mais il ne pourra le disculper de barbarie quand il le considérera assouvissant sa vengeance, la hache à la main, dans le sang de ces criminels. Aussi le baron Huisson a-t-il jugé à propos dans ce qu'il a dit d'user de retenue sur cet article, ainsi que sur quantité d'autres qui lui méritent à bon droit le titre d'historien partial et fautif; car il n'ignorait pas ces circonstances, ainsi qu'il en est convenu avec moi un jour que j'étais entré avec lui en explication sur l'ouvrage qu'il avait donné au public; ce que je fis avec d'autant plus de facilité, que j'avais, pour soutenir le reproche que je lui faisais, deux témoins qui étaient à la suite du czar le jour de cette exécution, et qui lui soutinrent qu'ils avaient

été forcés de décapiter plusieurs de ces strélitz. C'est sur le récit que j'en ai entendu faire à ces deux témoins que j'ai écrit la relation ci-dessus: l'un était Français réfugié, et se nommait Avay, il avait accompagné le czar en qualité de son chirurgien dans ses voyages; l'autre était officier dans le régiment des gardes de Prebajeuski; il était, lors de l'exécution, *dacgik* du czar : les fonctions de cet office sont les mêmes que celles de premier valet de chambre dans les autres cours; elles ont aussi quelque chose de commun avec celles de gentilshomme ordinaire.

Puisque j'ai tant fait dans la remarque ci-dessus que d'entrer en matière sur les mémoires donnés au public par le baron Huisson, il ne sera pas hors de propos d'ajouter à ce que j'en ai dit un petit mot de critique: c'est que M. le baron, homme allemand de nation, ne possédant pas assez parfaitement la langue française pour écrire en cet idiome sans donner à ses expressions et phrases un tour tudesque et germanique, l'imprimeur hollandais qui a entrepris la seconde édition de ces *Mémoires* a jugé à propos de les faire mettre dans un français plus épuré par un écrivain de cette nation réfugié en Hollande, lequel écrivain a le mérite de surpasser dans sa diction l'auteur dont il s'est mis en tête de réformer le langage. Mais, par malheur, en voulant réformer son original, il ne s'est pas embarrassé de vérifier si les faits cités par son auteur étaient justes et exacts dans toutes les circonstances rapportées par lui, et au lieu d'y ajouter quantité de particularités qui y manquent et qui ont été passées à dessein sous silence dans l'orginal, il s'est contenté de nous rendre imparfaitement les idées du baron Huisson avec un style plus fleuri, qui renchérit sur la flatterie déjà trop outrée dans l'original, et qui pis est, en voulant donner un meilleur arrangement et des liaisons aux faits rapportés dans ces mémoires, l'éditeur les a tellement embrouillés les uns dans les autres, qu'il est presque impossible d'en distinguer l'ordre chronologique. Quant aux augmentations qu'il prétend y avoir faites, elles ne lui ont coûté d'autres peines que celles de copier quelques pièces assez mal traduites du prussien en français, lesquelles avaient

été insérées dans quantité de journaux d'Allemagne et dans le *Mercure de France*. Telles sont celles qui concernent le procès fait au czarewitz dont il aurait mieux fait de nous développer les intrigues en nous donnant une notion de celles qu'il y avait en ce temps-là à la cour du czar Pierre Ier, dont il nous donnait les mémoires, qui, quoique plus amples et écrits en plus élégant français, ne valent pas mieux que la première édition, qui ne mérite pas elle-même que les gens au fait de l'histoire de Russie en fassent cas.

(La suite au prochain numéro.)

MÉLANGES.

Un article (*Bibliographie*) inséré dans le dernier numéro, a donné lieu à la correspondance suivante :

A M. Taschereau, directeur de la REVUE RÉTROSPECTIVE.

19 mai 1838.

Monsieur,

Vous avez cru devoir insérer, dans votre dernier numéro de la *Revue rétrospective*, un article fort injurieux sur moi, d'après ce que l'on m'en a dit. J'ai remis à le lire jusqu'au moment où je saurais positivement quel en est l'auteur. Je ne me plains pas de vous, Monsieur; mais je crois pouvoir espérer, si l'on ne vous a pas recommandé une discrétion absolue, que vous jugerez convenable de répondre au désir que je vous exprime de savoir à qui je suis redevable de cet article. Si vous croyez devoir garder le silence, vous me permettrez de penser que vous en prenez la responsabilité morale, et dès lors je le lirai, persuadé que j'en puis connaître l'auteur.

J'ai l'honneur, Monsieur, d'être bien parfaitement votre très humble serviteur. P. PARIS.

A M. P. Paris.

20 mai 1838.

Monsieur,

Je regrette beaucoup que vous n'ayez pas lu l'article communiqué inséré dans le numéro du 31 mars de la *Revue rétrospective*.

Votre tact, plus sûr que la sollicitude inquiète des amis qui vous en ont parlé, vous eût fait reconnaître certainement qu'il ne serait pas de bon goût de regarder comme *injurieux* un article qui tend uniquement à démontrer que votre dernière publication n'est pas irréprochable, et que vos titres à l'Institut peuvent être contestés.

Vous me faites l'honneur de me dire, Monsieur, que vous remettez à le lire jusqu'à ce que vous sachiez positivement quel en est l'auteur. Moi, de mon côté, Monsieur, je remets, jusqu'au moment où vous aurez porté sur cette critique le même jugement que les personnes qui vous en ont parlé, à vous faire connaître si je suis disposé à satisfaire votre curiosité. Je dois ajouter, toutefois, que dès à présent je vous prie de me regarder comme acceptant bien entière une responsabilité que je n'entends partager avec personne.

Veuillez agréer, Monsieur, mes compliments les plus empressés.

J. Taschereau.

A M. Taschereau.

Dimanche, 20 mai 1838.

Monsieur,

Un mot encore, et ce sera le dernier. En m'adressant à vous, éditeur de la *Revue rétrospective*, mon intention était de savoir si l'auteur de l'article dont on m'avait parlé désirait garder l'anonyme ou le pseudonyme. Votre réponse ne me permet plus d'en douter, et n'ajoute rien par conséquent à l'impatience que j'ai de lire ce que l'on a dit de mon travail sur *les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*. C'est dans la préface de chaque volume que j'ai pris le parti de reproduire dans leur intégrité les reproches que l'on aurait faits aux précédents, et d'en contester autant que possible la force et la justesse. L'impression de ce troisième volume n'est pas encore commencée, vous voyez donc que rien ne me presse.

Vous voulez bien me rappeler dans votre lettre l'insuffisance de mes titres académiques. Il se peut, en effet, que cette élection ait porté la stupeur dans l'univers; toutefois cela est fort douteux, et, dans tous les cas, c'est une histoire déjà quelque peu vieille. Si vos travaux, Monsieur, vous appellent un jour à l'une des places que vous me reprochez de remplir sans justice, il ne m'arrivera pas d'en faire un sujet de blâme pour l'Institut, et de contester l'excellence d'un pareil choix; surtout je ne m'en plaindrai pas après onze mois d'intervalle. Ce que nous avons tous les deux de mieux à faire, c'est vous d'ajouter à vos titres, et moi de fortifier ceux qu'on avait bien voulu me reconnaître. Voilà tout ce que je puis répondre à votre lettre et personnellement à vous, Monsieur, dont il m'était une seule fois arrivé jusqu'à présent d'écrire le nom, en l'accompagnant de quelques mots de compliment dont personne du moins n'a pu jamais contester la convenance.

Je demeure, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

P. Paris.

Cette correspondance paraîtra peut-être tourner un peu court, et cette dernière lettre est la conclusion bien pacifique de prémisses bien menaçantes.

M. Paulin Paris nous donne rendez-vous à la préface de son troisième volume: c'est un champ-clos comme un autre, plus clos qu'un autre.

Maintenant, pour satisfaire sa curiosité, nous croyons pouvoir, sinon lui nommer l'auteur de l'article, du moins le lui désigner par quelques traits qui le lui feront sans doute aisément reconnaître:

C'est un homme de savoir;

C'est un homme de courage;

Il lit toutes les publications de M. Paulin Paris.

J. T.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N° I.

FIN DE LA TABLE.

